

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES
PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC DANS LA MISE
EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT
DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC**

Le 17 juin 2020

Rectifié : le 22 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	1
2.	PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DES GRAINS	2
3.	INTERVENTIONS	3
4.	SUVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2015.....	3
5.	CONSTATS.....	5
5.1	En ce qui concerne le « secteur d'activité ».....	6
5.2	En ce qui concerne les « interventions des PGQ ».....	7
6.	RECOMMANDATIONS	9
7.	CALENDRIER DE SUIVI.....	10

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	Calendrier de suivi
ANNEXE B	Liste des participants à la séance publique
ANNEXE 1	Liste des règlements des Producteurs de grains du Québec
ANNEXE 2	Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique
ANNEXE 3	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, <i>Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie des grains au Québec, 2020</i> (Monographie du MAPAQ)
ANNEXE 4	Producteurs de grains du Québec, <i>Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, Rapport des Producteurs de grains du Québec, janvier 2020</i> (Mémoire des PGQ)
ANNEXE 5	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, Association des négociants en céréales du Québec et Association professionnelle en nutrition des cultures, <i>Évaluation périodique des Producteurs de grains du Québec, Document commun résumé, présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, mars 2020</i> (Mémoire AQINAC/ANCQ/APNC)
ANNEXE 6	Céréaliers du Québec, <i>Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec, mars 2020</i> (Mémoire des Céréaliers)
ANNEXE 7	Mémoire de M. Jean-Louis Tinant
ANNEXE 8	<i>Commentaires et observations de M. Vincent Kelhetter</i>

Le 22 juin 2020

Rapport d'évaluation périodique rectifié

CONSIDÉRANT QU'une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport d'évaluation périodique du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajout d'une « Annexe 8 » au rapport d'évaluation périodique afin d'y insérer le document de trois pages intitulé *Commentaires et observations* que M. Vincent Kelhetter avait présenté lors de la séance publique du 12 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu d'ajouter une page intercalaire intitulée « Annexe 8 » à la suite des annexes existantes et de rectifier la présentation de la *Liste des annexes* afin d'y indiquer l'ajout d'une « Annexe 8 » et de sa description;

PAR CONSÉQUENT, les modifications apportées apparaissent en caractères gras et italiques dans le rapport d'évaluation périodique rectifié qui se lit comme suit :

RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE RECTIFIÉ

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, dont les grains.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi, a pour fonction de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les divers intervenants, la résolution des difficultés dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

[4] Les données économiques disponibles pour présenter le portrait de la production et de la mise en marché des grains au Québec sont complètes jusqu'en 2018. Par ailleurs, la période visée par la présente évaluation débute en 2015 et se termine en mars 2020.

[5] Dans le secteur des grains, ce sont les Producteurs de grains du Québec (les PGQ) qui sont chargés de l'application et de l'administration du *Plan conjoint des producteurs de grains du Québec*² (le Plan conjoint) et de s'assurer du respect de cinq règlements³ pris en vertu de ce plan conjoint, en plus de leur règlement général⁴. Ils voient à la mise en marché du produit visé, qui est tout grain ou graine récolté ou destiné à l'être de blé, orge, avoine, maïs-grain, sarrasin, fève soja, seigle, fève blanche, féverole, pois, lin, colza, luzerne, trèfle, mil, brome, lotier, moutarde, tournesol ou triticales et tout autre grain ou graine dérivé de l'une ou l'autre de ces espèces. Toutefois, le grain ou la graine utilisés par le producteur ou par son fournisseur de moulée pour l'alimentation des animaux de ce producteur, ainsi que le pois vert et le haricot jaune et vert, ne sont pas visés par le Plan conjoint.

[6] En 2019, selon les données des PGQ, ces derniers représentent 9 500 exploitations productrices de grains au Québec, soit une baisse de près de 14 % depuis 2014.

[7] Du point de vue de la gouvernance, la structure des PGQ est composée de 13 syndicats régionaux et d'un syndicat spécialisé, regroupant au total 110 administrateurs, d'un conseil d'administration composé de 15 administrateurs, appuyé d'un comité exécutif, de 11 comités de travail, dont deux comités de négociation, et d'une équipe de 13 employés.

[8] Le secteur des grains compte également une association accréditée, soit l'Association des négociants en céréales du Québec (l'ANCQ), qui représente les personnes qui reçoivent ou achètent le produit visé par le Plan conjoint pour le mettre en marché dans le même état, à l'exception de la Coopérative fédérée de Québec⁵ et les entreprises que celle-ci représente en vertu de la Décision 3745 de la Régie. L'ANCQ est financée par le *Règlement sur la contribution à l'Association des négociants en céréales du Québec inc.*⁶

[9] Finalement, en vertu de la Loi, la Régie a pris le *Règlement sur la mise en marché des grains*⁷, qui lui permet de délivrer des permis aux acheteurs de grain, de gérer le cautionnement de ceux-ci et de faire réaliser, au besoin, les garanties de paiement. Toujours en vertu de ce règlement, la Régie procède à des inspections aux postes de classement afin de s'assurer que les différents volets du règlement sont bien appliqués et que l'échantillonnage et le classement des grains sont faits de façon conforme.

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DES GRAINS

[10] Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le MAPAQ) a déposé un portrait-diagnostic du secteur des grains tenant compte de son contexte, de sa

² RLRQ, c. M-35.1, r. 177.

³ Voir la liste à l'Annexe 1.

⁴ *Règlement général des Producteurs de grains du Québec*, Décision 11684 du 3 septembre 2019.

⁵ La Coopérative fédérée est devenue Sollio Groupe Coopératif depuis février 2020.

⁶ RLRQ, c. M-35.1, r. 169.

⁷ RLRQ, c. M-35.1, r. 174.

dynamique et de l'environnement concurrentiel. Ce rapport porte sur différents sujets, dont l'évolution de la demande et des marchés, la production, la mise en marché, la transformation, l'environnement économique, l'agroenvironnement, la recherche et l'innovation ainsi que la concertation⁸.

3. INTERVENTIONS

[11] Outre les PGQ, cinq organismes et deux producteurs intéressés à la mise en marché des grains ont présenté des observations dans le cadre de la présente évaluation périodique. Les versions écrites du rapport des PGQ⁹ et des observations des autres participants ont été déposées au dossier de la Régie et sont jointes en annexe du présent rapport. Il s'agit des organismes suivants :

1. le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec (le SPGBQ);
2. l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (l'AQINAC);
3. l'Association des négociants en céréales du Québec (l'ANCQ);
4. l'Association professionnelle en nutrition des cultures (l'APNC);
5. les Céréaliers du Québec;
6. M. Jean-Louis Tinant, producteur de grains de Saint-Bernard-de-Lacolle;
7. M. Vincent Kelhetter, producteur de grains de Bécancour.

[12] La Régie souligne la qualité des différentes interventions. Pour les fins du présent rapport, elle ne retient toutefois que les éléments objectifs et constructifs qui y sont formulés.

4. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2015

[13] L'évaluation périodique précédente a eu lieu le 21 janvier 2015, et le rapport de la Régie a été déposé en octobre 2016. Les recommandations qui y ont été formulées à l'intention des PGQ sont les suivantes¹⁰ :

1. Identifier et mettre en place des mesures permettant d'augmenter la participation au SRDI de manière à accroître le degré de fiabilité des informations qu'il collige;
2. Poursuivre son implication dans le GCSGQ et contribuer à réaliser le Plan stratégique défini par ce dernier;
3. Soutenir un dialogue avec des intervenants de l'extérieur du secteur en vue d'accroître l'acceptabilité sociale de ses pratiques;

⁸ Document déposé reproduit à l'Annexe 3.

⁹ Document déposé reproduit à l'Annexe 4.

¹⁰ Rapport d'évaluation périodique, p. 12.

4. Entreprendre une réflexion sur la situation de la relève agricole dans le secteur de la production des grains et identifier des pistes pour soutenir cette relève;
5. Poursuivre ses efforts dans la recherche et dans le développement et de la diversification des marchés en assurant une veille stratégique et une vigie qui permettraient de dégager les nouvelles tendances et de mieux identifier les besoins de l'industrie et des consommateurs.

[14] Les PGQ, à la page 60 de leur mémoire, présentent un tableau de suivi de ces recommandations. La Régie constate que cette section mériterait d'être présentée d'entrée de jeu dans les prochains exercices d'évaluation afin d'agir comme point de départ du processus d'évaluation.

[15] Plusieurs actions ont été menées par les PGQ au cours des dernières années afin de répondre aux recommandations de la Régie.

[16] La Régie constate que, si certaines de ces actions, telle l'implication dans le Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (le GCSGQ) ou la mise en place de mesures pour augmenter la participation au Système de recueil et de diffusion de l'information (le SRDI), ont été amorcées rapidement, d'autres, tel l'accroissement de l'acceptabilité sociale, n'ont été entreprises que vers la fin de la période d'évaluation, limitant d'autant la possibilité de résultats à évaluer.

[17] En lien avec la première recommandation, la Régie retient que les PGQ ont mis de l'avant, dès le début de la période, des outils de communication à l'intention des producteurs afin de leur expliquer l'importance de contribuer au SRDI, de valoriser les données recueillies et la pertinence de leur utilisation. Sur le front des relations avec les acheteurs et leurs associations, après une période caractérisée par des affrontements, notamment au sujet de la confidentialité des données transmises, une entente négociée a finalement été conclue et homologuée par la Régie, par sa Décision 10927, en août 2016. À la suite de cette entente, des travaux ont été menés par les PGQ sur la voie d'une modification réglementaire visant à stimuler la participation des producteurs par l'instauration d'un incitatif financier. La Régie, par sa Décision 11432 en juillet 2018, n'a pas donné son accord à cette avenue. Depuis, les PGQ mentionnent travailler sur le développement d'outils technologiques afin de faciliter, pour le producteur, la transmission des données et qu'il puisse y trouver une plus-value. La Régie note que ces travaux sont notamment fondés sur les résultats mitigés d'un sondage mené par les PGQ auprès des producteurs, où seulement 62 % de ces derniers trouvent important ou très important de transmettre leurs données.

[18] L'entente intervenue dans le dossier du SRDI et des règlements associés n'est sûrement pas étrangère à l'amélioration de l'efficacité de la structure de concertation en place dans le secteur des grains au cours de la période étudiée. Entre 2015 et 2019, les PGQ ont contribué de façon significative au financement des activités du GCSGQ, en plus de fournir une ressource professionnelle, actions qui répondent bien aux attentes de la Régie énoncées lors de la dernière évaluation périodique. La Régie constate que des travaux majeurs trouvent leur source dans cette structure de concertation, notamment la planification stratégique du secteur ainsi que le guide des *Bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec*. Le GCSGQ joue un rôle mobilisateur important en regroupant autour d'enjeux communs les différents acteurs du secteur. La Régie s'attend à ce que les PGQ poursuivent leur contribution

active au sein de la structure sectorielle de concertation. Considérant son utilité pour tous les maillons de la filière, l'utilisation du guide des *Bonnes pratiques commerciales* doit également, selon la Régie, devenir un objectif prioritaire du GCSGQ.

[19] En lien avec la recommandation concernant la relève agricole, la Régie note que les PGQ ont collaboré activement avec plusieurs organisations, dont la Fédération de la relève agricole du Québec et L'Union des producteurs agricoles, aux fins d'identifier les enjeux liés à l'établissement de la relève, de développer des outils, en plus de négocier avec les gouvernements des programmes adaptés. La Régie constate également la mise en place d'un comité relève chargé de conseiller les instances des PGQ sur ce sujet. Pour la Régie, l'établissement de la relève demeure toujours un enjeu important et, après les travaux de la dernière période, des chantiers structurants doivent être amorcés pour favoriser la relève des entreprises, l'accessibilité à la production pour les jeunes, ainsi que la participation de ceux-ci à la vie démocratique des PGQ. En ce sens, les actions prévues au plan stratégique des PGQ sont encouragées par la Régie et elle les invite à les prioriser.

[20] Concernant la cinquième recommandation, la Régie note les nombreuses actions mises de l'avant par les PGQ relativement aux cultures et marchés en émergence, ainsi que le suivi des nouvelles tendances en matière de besoins de l'industrie et des consommateurs. À titre d'exemples, citons :

- Veille documentaire sur les enjeux de marchés et les cultures en émergence avec partage d'informations sur le site Internet;
- Financement et implication dans le développement du plan stratégique de la filière des microbrasseries;
- Financement et suivi des activités du groupe « Le goût du grain », une conférence annuelle qui vise à promouvoir les céréales locales canadiennes, à bâtir une communauté et à créer des opportunités de dialogue entre les artisans du grain;
- Veille et compilation des produits locaux issus de la transformation de grains locaux liées à la campagne et aux activités de promotion de la production et de la profession.

5. CONSTATS

[21] L'évaluation des interventions des PGQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint au cours de la période concernée par l'évaluation est globalement positive. Le portrait du secteur d'activité réalisé par le MAPAQ, le rapport des interventions des PGQ ainsi que les observations des autres intervenants révèlent un secteur qui, même s'il doit relever plusieurs défis, est globalement en santé et où les structures de concertation et de recherche jouent un rôle actif.

[22] La Régie ne résume pas le contenu des interventions dont les versions écrites sont jointes en annexe et ne revient pas sur les constats résumés à la section précédente quant au suivi des recommandations de l'évaluation périodique précédente. Par ailleurs, elle retient particulièrement les éléments suivants parmi l'ensemble des observations présentées.

5.1 En ce qui concerne le « secteur d'activité »

[23] La filière québécoise des grains a réalisé des ventes de 3,7 milliards de dollars en 2018 et a généré des retombées économiques de plus de 2 milliards de dollars. Ses activités créent 8 900 emplois directs et 10 000 emplois indirects, ce qui en fait un acteur économique important, notamment dans plusieurs régions rurales.

[24] La spécialisation de la production s'est poursuivie avec une forte augmentation des volumes produits pour les principales cultures (maïs, soya, blé) au cours de la période étudiée, notamment par la hausse des rendements, tandis que les volumes des « petites céréales » (orge, avoine, céréales mélangées) ont décliné de façon significative. Conséquemment, les recettes monétaires du secteur de la production proviennent à 91 % des ventes de maïs grain (51 %) et de soya (40 %). Quoiqu'il ne représente que 4 % des recettes monétaires en provenance du marché, le blé a vu la moyenne de ses ventes progresser de 91 % en comparaison avec la dernière période d'évaluation périodique (2009-2013). La croissance des recettes monétaires pour le maïs grain (+5 %) par rapport à la dernière période provient essentiellement de la hausse des volumes vendus, puisque le prix moyen de cette culture a baissé de 11 % au cours de la période 2014-2018. Seuls le soya (+3 %) et le blé (+4 %) ont vu leur prix moyen augmenter au cours de cette période.

[25] Comparativement à la rentabilité des entreprises de grandes cultures situées dans les régions centrales, où plus de 50 % des fermes génèrent une performance financière de plus de 25 000 \$ par année, la situation économique de celles localisées dans les régions périphériques est difficile, près de la moitié des entreprises ayant un bilan annuel négatif au cours de la période étudiée. La Régie comprend que la dégradation de la situation des entreprises en région périphérique découle notamment des statistiques énoncées précédemment, puisque la production de maïs grain et de soya n'y est souvent pas possible. La Régie est préoccupée par cet état de fait et encourage fortement les PGQ, et la filière des grains, à prioriser des actions visant à améliorer la situation.

[26] Toujours selon le portrait sectoriel, la production des grains biologiques a progressé depuis la dernière évaluation périodique, tant en nombre d'entreprises (+61 %) qu'en superficies cultivées (+73 %). Le soya et le blé biologiques représentent les principales cultures, le blé étant en forte augmentation. Les grains biologiques sont un marché en croissance, et leur culture peut indéniablement aider le Québec à atteindre les cibles de la Politique bioalimentaire québécoise en la matière. Pourtant, les PGQ ont abordé sommairement ce créneau de marché au sein de leur rapport, précisant que, pour eux, il s'agit d'un mode cultural au même titre que d'autres régies de production. Cette vision se traduit d'ailleurs dans le plan stratégique des PGQ et dans celui de la filière, où la production biologique est peu évoquée. La Régie ne partage pas ce point de vue des PGQ. Elle considère que la production biologique est un enjeu important auquel les PGQ devront consacrer davantage d'efforts et de ressources à l'avenir, que ce soit en matière de recherche agronomique ou d'implication dans les structures de concertation de cette filière. D'autant que les PGQ, en vertu du *Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec*¹¹, prélèvent une contribution spécifique à la production biologique. À cet effet, une plus grande transparence des États financiers de l'office à l'égard

¹¹ RLRQ, c. M-35.1, r. 171.1.

des revenus générés par cette contribution et de l'utilisation de ces revenus est souhaitée par la Régie.

[27] Si l'industrie de la transformation pour l'alimentation animale utilise majoritairement des grains du Québec et représente un marché important pour le secteur de la production, l'approvisionnement en grains locaux des industries de transformation pour l'alimentation humaine demeure insuffisante, malgré une amélioration au cours de la période étudiée. La Régie réitère à l'office l'importance de poursuivre ses actions afin d'améliorer la capacité du secteur à répondre aux besoins de ce créneau de marché.

[28] Le secteur des grains a vu son environnement réglementaire en matière d'agroenvironnement changer de façon notable au cours de la période étudiée, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des produits phytosanitaires, avec l'introduction de mesures gouvernementales strictes ciblant une diminution marquée de certaines molécules jugées dommageables pour l'environnement et une révision des pratiques culturales. Dans la foulée des travaux ayant mené à l'introduction de ces mesures, les PGQ ont été régulièrement interpellés par la société civile sur leur approche en matière de production. Force est de constater que l'acceptabilité sociale de la production demeure un enjeu majeur du secteur, et la Régie souhaite que les PGQ s'investissent, comme leur plan stratégique le prévoit, dans des actions menant à une meilleure acceptation et compréhension du secteur par la population.

[29] La filière québécoise des grains bénéficie d'une expertise de recherche indéniable avec la présence de plusieurs centres de recherche publics ou privés. Entre 2014 et 2018, 242 projets de recherche ont été menés pour un financement total de 23 millions de dollars, soit une hausse de 22 % du nombre de projets et de 62 % de l'argent investi par rapport à la période précédente. La Régie constate que les PGQ contribuent activement à cette force de recherche, que cela soit en tant qu'initiateur de projets, collaborateur ou contributeur financier, ce qui fait des PGQ un acteur de premier plan dans le domaine de l'innovation au sein de la filière des grains. La Régie note que la diffusion des résultats de ces recherches et leur application à la ferme demeurent cependant un enjeu notable du secteur. Les PGQ ont signifié vouloir s'investir davantage au cours des prochaines années en matière de transfert des connaissances, notamment par le biais de vitrines technologiques. La Régie encourage cette orientation des PGQ.

5.2 En ce qui concerne les « interventions des PGQ »

[30] La Régie constate que les PGQ ont réalisé certaines actions visant à favoriser une composition de leur conseil d'administration qui soit plus représentative de la place de la relève et des agricultrices au sein de la production. En mars 2019, il y avait six femmes sur les 110 administrateurs au sein de la structure des PGQ, soit 5,5 %, mais aucune siégeant au conseil d'administration de l'office. Aucune information n'est disponible quant à la représentativité de différents modèles de gestion au sein des instances. Ainsi, la Régie croit que les efforts évoqués doivent se poursuivre et souhaite que des mesures favorisant une plus grande mixité au sein des administrateurs des PGQ soient instaurées, et recommande que des cibles, tenant compte davantage de la diversité des modèles de production et du profil des intervenants dans la gestion de ceux-ci, soient établies à cet effet.

[31] De plus, les principes reconnus d'une saine gouvernance militent pour que les organisations puissent avoir un taux de renouvellement de leurs administrateurs qui permette d'assurer, en plus de la légitimité des administrateurs, la crédibilité de ceux-ci. La crédibilité réfère à la capacité démontrée des administrateurs, et perçue par les producteurs, d'avoir l'expertise et les connaissances requises pour être en mesure de bien répondre aux enjeux du secteur. Le renouvellement des administrateurs favorise également le renouveau de la vision et des façons de faire d'une organisation. La Régie note que le taux de renouvellement des administrateurs du conseil d'administration de l'office est relativement faible et souhaiterait que les PGQ amorcent une réflexion sur cet enjeu.

[32] La Régie a reçu plusieurs commentaires sur la vie démocratique des instances des PGQ, tout particulièrement en ce qui a trait à la participation des producteurs aux assemblées régionales et annuelles. La Régie ne doute pas de la rigueur des PGQ et de leur désir d'assurer une vie démocratique saine. Elle note que les PGQ ont mis en place, pour les assemblées générales, une nouvelle procédure de vote misant sur l'utilisation des nouvelles technologies et permettant une plus grande confidentialité du vote. La Régie se questionne cependant sur la participation aux assemblées régionales, où peu de données sont disponibles concernant le taux de participation des producteurs, la nomination des délégués et les procédures de vote des résolutions. À cet effet, la Régie souhaite recevoir annuellement le nombre de producteurs visés par le Plan conjoint présents à chacune des assemblées régionales et invite les PGQ à rendre disponible cette information à l'ensemble des producteurs. De plus, la Régie invite les PGQ à réfléchir sur les avenues à privilégier pour rendre la participation aux assemblées régionales et générales plus facile. Au même titre que les nouvelles technologies ont permis de revoir le vote à l'assemblée générale, l'utilisation des moyens technologiques devrait être explorée comme outil d'accessibilité aux assemblées régionales.

[33] La Régie a abordé précédemment les travaux de l'office en lien avec le SRDI et le *Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec*¹² (le Règlement sur les renseignements). Malgré les efforts déployés par les PGQ, l'adhésion des producteurs au SRDI semble encore relativement mitigée. La Régie note l'approche incitative retenue par les PGQ plutôt qu'une stratégie coercitive qui ne ferait potentiellement qu'exacerber l'opposition de certains producteurs. Pour certaines productions, telles que biologiques ou encore de petites céréales, une information détaillée des marchés générée par le SRDI pourrait être fort utile. Peut-être une stratégie en ce sens pourrait être explorée par les PGQ. La Régie est cependant soucieuse, aux fins de la rigueur réglementaire, que l'application du Règlement sur les renseignements se fasse de façon conforme et, donc, que l'ensemble des producteurs transmettent leurs données de la manière prévue par ce règlement. Si, à ce stade, la Régie ne remet pas en cause la pertinence du Règlement sur les renseignements, il s'agit tout de même d'un enjeu majeur qui doit être traité en priorité par les PGQ. La Régie s'attend donc, en ce sens, à obtenir des PGQ, avant la fin de la période, un suivi de la participation des producteurs.

[34] Les PGQ ont mis de l'avant en 2019 une campagne promotionnelle « Petit grain va loin », campagne dont le déploiement prendra de l'ampleur au cours de la présente période. Il s'agit d'un outil intéressant pour travailler sur le défi de l'acceptabilité sociale que doivent toujours relever les PGQ. La Régie invite ces derniers à explorer comment la production biologique ainsi que les modes de production écoresponsables pourraient être intégrés et mis de l'avant dans cette campagne. Les PGQ se doivent, selon la Régie, de privilégier une

¹² RLRQ, c. M-35.1, r. 177.1.

approche proactive, et non réactive, dans leurs actions et communications avec la population. Des cibles plus précises en regard des retombées de la campagne promotionnelle doivent être identifiées par les PGQ, et une mesure factuelle de la perception de la population doit être faite à intervalles réguliers.

[35] Les PGQ ont indiqué que certains aspects du *Règlement sur la mise en marché des grains* ne convenaient pas aux acteurs sur le terrain, notamment en ce qui concerne les permis de classeur et d'entreposage, le bon de garantie, le cautionnement et le contrat d'entreposage. Peu de rencontres ont été tenues entre les parties prenantes au cours des cinq dernières années afin de faire progresser ce dossier, et les PGQ souhaitent maintenant accélérer le processus de modification réglementaire. Ce règlement est pris par la Régie et, par conséquent, il est primordial qu'elle participe aux travaux ou réflexions qui devront être conduits pour en arriver aux modifications souhaitées. Cette collaboration ne peut être qu'un gage de réussite pour mener à terme ce processus dans un délai raisonnable.

6. RECOMMANDATIONS

[36] Compte tenu des observations reçues et des constats de la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions des PGQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie émet les recommandations suivantes :

1. Identifier des cibles et accélérer les actions visant à augmenter la diversité des modèles de production et du profil des intervenants dans la gestion de ceux-ci afin de refléter l'ensemble des membres des PGQ au sein de leur conseil d'administration et en faire rapport à la Régie au moment de la prochaine évaluation périodique.
2. Réaliser une réflexion sur les enjeux liés au taux de renouvellement des administrateurs aux fins de déposer, au moment de la prochaine évaluation périodique, un portrait plus détaillé de l'évolution de la représentativité des administrateurs.
3. Obtenir et diffuser un portrait plus précis de la participation annuelle des producteurs aux assemblées régionales et travailler à augmenter la participation de ceux-ci en explorant les nouvelles avenues offertes par les moyens technologiques. Déposer annuellement à la Régie un bilan de la participation aux assemblées régionales et des actions entreprises.
4. Déposer annuellement à la Régie un bilan de la participation des producteurs au *Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec*.
5. Augmenter de façon significative les efforts consacrés au développement de la production biologique et modifier, dès la présente année, la présentation des États financiers des PGQ afin de rendre plus transparentes les informations relatives à la contribution des producteurs biologiques et aux efforts consacrés au développement de la production biologique.
6. Identifier des cibles précises à atteindre avec la campagne promotionnelle « Petit grain va loin » et mesurer la perception de la population envers le secteur et les producteurs à intervalles réguliers aux fins de déposer un bilan de l'évolution de l'acceptabilité sociale au moment de la prochaine évaluation périodique.

Le 22 juin 2020

Rapport d'évaluation périodique rectifié

7. Augmenter, auprès des producteurs, le transfert des connaissances issues des activités de recherche afin de favoriser leur adoption dans les pratiques de production. Déposer à la Régie, à mi-parcours de la période, un bilan des activités réalisées et de leurs retombées.

8. Fournir à la Régie, dans le délai indiqué au calendrier de suivi joint au présent rapport à l'Annexe A, un calendrier de travail relatif aux travaux de modifications du *Règlement sur la mise en marché des grains*.

7. CALENDRIER DE SUIVI

[37] La Régie estime qu'un suivi administratif est nécessaire, au cours des prochaines années, jusqu'à la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile, dans les circonstances, de prévoir au moins une rencontre avec le conseiller économique responsable du secteur des grains au sein de la Régie. Cette rencontre est prévue au calendrier de suivi. Le contenu de ce calendrier doit être mis en œuvre par les PGQ et la Régie, par l'entremise du conseiller économique responsable du secteur des grains.

(s) Gilles Bergeron

(s) Daniel Diorio

(s) Judith Lupien

M. Christian Overbeek
Pour les Producteurs de grains du Québec

M. Yvan Lacroix
Pour l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, l'Association des négociants en céréales du Québec et l'Association professionnelle en nutrition des cultures

M. Pierre Labonté
Pour le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec

M. Dany Messier
Pour les Céréaliers du Québec

M. Jean-Louis Tinant

M. Vincent Kelhetter

ANNEXE A

Calendrier de suivi

ANNEXE B

Liste des participants à la séance publique

Liste des participants à la séance publique

Pour les Producteurs de grains du Québec

M. Christian Overbeek, président
M. Benoit Legault, directeur général
M. Yves Clavel, directeur général adjoint
M^{me} Marie-Hélène Parent, agroéconomiste

Pour l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, l'Association des négociants en céréales du Québec et l'Association professionnelle en nutrition des cultures

M. Yvan Lacroix, directeur général
M. Michel Dion, vice-président
M. André Labrecque, vice-président

Pour le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec

M. Pierre Labonté, président

Pour le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M. Yvon Forest, directeur au développement des secteurs agroalimentaires
M. Djiby Bocar Sall, secrétaire-coordonnateur, Filière du secteur des grains

Pour les Céréaliers du Québec

M. Dany Messier, vice-président

Producteurs

M. Jean-Louis Tinant
M. Vincent Kelhetter

ANNEXE 1

Liste des règlements des Producteurs de grains du Québec

Liste des règlements des Producteurs de grains du Québec

Grains (115)

- [Plan conjoint des producteurs de grains du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 177.
- [Règlement sur la conservation et l'accès aux documents des Producteurs de grains du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 168.
- [Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 171.1.
- [Règlement sur la division en groupes des producteurs de grains du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 172.
- [Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de grains du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 173.
- [Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 177.1.

Règles de régie interne

- [Règlement général des Producteurs de grains du Québec](#), Décision 11684 du 3 septembre 2019.

Règlement pris par une association accréditée

- [Règlement sur la contribution à l'Association des négociants en céréales du Québec inc.](#), chapitre M-35.1, r. 169.

Règlement pris par la Régie

- [Règlement sur la mise en marché des grains](#), chapitre M-35.1, r. 174.

ANNEXE 2

**Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises
préalablement à la séance publique**

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

1. La Régie note que l'office a entrepris récemment des actions afin de favoriser la présence de la relève et des femmes au sein de son conseil d'administration. À la suite de ces actions, et de la cible de 5 % des membres que s'est fixé l'office, quels constats pose l'office et quelles seront les principales actions qu'il entend privilégier pour atteindre cet objectif?
2. Comment l'office évalue-t-il la représentativité de son conseil d'administration en ce qui concerne la diversité de taille des entreprises ainsi que pour ce qui est des différentes productions et approches culturelles? Comment les producteurs biologiques sont-ils représentés au sein de l'office et de son conseil d'administration?
3. Quel est le taux de renouvellement des administrateurs au sein du conseil d'administration de l'office?
4. Quels sont les principaux défis que l'office identifie pour intéresser la relève envers la production de cultures commerciales et quelles actions entend-il privilégier pour y faire face? Des indicateurs ont-ils été identifiés?
5. L'office souligne dans son mémoire des différences importantes au niveau de la rentabilité des entreprises selon les régions. Quelles actions sont mises de l'avant par l'office et ses partenaires pour atténuer ces écarts?
6. De quelle façon l'office évalue les retombées des sommes consacrées en recherche par rapport aux priorités identifiées?
7. Le transfert des connaissances auprès des producteurs a été identifié comme un enjeu important. Comment l'office et ses partenaires entendent-ils relever ce défi afin de mieux soutenir le transfert des résultats de recherche auprès des producteurs? Plus précisément, quelles actions relèvent, ou doivent relever, de l'office?
8. La page 6 du mémoire de l'office présente les variations en pourcentage de la production des cultures de spécialité. Serait-il possible de déposer à la Régie les volumes produits, par culture, pour la période étudiée?

ANNEXE 3

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,
Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie des grains au Québec, 2020
(Monographie du MAPAQ)**



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

**DE L'INDUSTRIE
DES GRAINS
AU QUÉBEC**

AVANT-PROPOS

En vertu de l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LRQ, chapitre M-35.1), les offices doivent faire une reddition de comptes de leurs intentions devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au moins tous les cinq ans. À cet effet, la Régie sollicite l'expertise du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour la préparation et la présentation d'informations pertinentes sur les secteurs concernés.

Le présent portrait-diagnostic du secteur des grains au Québec a été réalisé dans le contexte de l'évaluation du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec (C.M-35.1, r.177). Il vise à fournir des informations notamment sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation de grains au Québec.

La période couverte s'étend des années 2014 à 2018. Toutefois, dans certains cas, l'analyse a été effectuée sur une plus longue période afin de mieux refléter l'évolution plus ancienne. Dans d'autres cas, elle est limitée aux dernières données officielles.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), depuis l'année 2014, plus de 3 milliards de tonnes de grains sont utilisées chaque année à travers le monde pour nourrir les humains et les animaux ainsi que pour fabriquer des bioproduits comme l'éthanol.
- ◆ La demande mondiale de grains devrait continuer à augmenter au cours des prochaines années. Pour le maïs-grain et les céréales secondaires, la croissance devrait atteindre 1,3 % par an d'ici l'année 2024. Pour le soya, la hausse annoncée serait de 1,5 % par an.
- ◆ À l'échelle du Québec, plus de 80 % des grains produits sont utilisés pour l'alimentation animale. La demande dans ce marché devrait rester relativement stable pour les prochaines années. Il existe une importante demande pour les grains utilisés dans l'alimentation humaine comme le blé. Ce marché est approvisionné avec les grains de l'Ouest canadien à cause de l'insuffisance de la production québécoise. Toutefois, la production de blé en hausse au Québec. L'engouement pour les nouveaux produits alimentaires comme les protéines végétales pourrait constituer une occasion pour le développement de grains de spécialité. De plus, la nouvelle réglementation annoncée par le gouvernement du Québec sur le contenu en éthanol devrait stimuler la demande pour le maïs-grain.
- ◆ En 2018, la filière des grains du Québec a généré des retombées économiques de 2 milliards de dollars et a créé plus de 19 000 emplois directs et indirects. Environ 51 % de la valeur des ventes de la filière des grains du Québec correspond à du contenu en produits québécois.
- ◆ Au cours de la période 2014-2018, près de 1 million d'hectares ont été cultivés en grains chaque année au Québec. La production moyenne atteignait alors 5,5 millions de tonnes par an (+15 % par rapport au précédent quinquennat). Le maïs et le soya demeurent les plus importantes cultures. Ils occupent près de 75 % des superficies et représentent environ 87 % de la production.
- ◆ Le soya et le blé sont de plus en plus populaires au Québec. Entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018, les superficies ont augmenté de 31 % pour le soya et de 65 % pour le blé. La production, quant à elle, a progressé de 40 % pour le soya et de 81 % pour le blé. L'augmentation des superficies de blé d'hiver explique en partie la hausse de la production de blé au Québec.
- ◆ Près de 12 500 exploitations agricoles déclarent une superficie de grains au Québec. Entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018, la taille moyenne a augmenté de 12 hectares pour atteindre 84 hectares par ferme. Environ 38 % des entreprises productrices de grains au Québec (4 800 fermes) sont spécialisées¹. Elles possèdent 58 % des superficies, et leur taille moyenne est passée de 118 hectares par ferme en 2012 à 127 hectares par ferme en 2019.
- ◆ Environ 4 % des superficies en grains du Québec sont utilisées pour produire des semences généalogiques. La production de céréales biologiques, quant à elle, occupe 3 % des superficies en grains.
- ◆ La productivité des fermes québécoises est en progression. Les rendements moyens pour la période 2014-2018 ont augmenté pour toutes les cultures par rapport à la précédente période (+12 % pour le maïs et +11 % pour le blé). Toutefois, les rendements sont plus faibles au Québec qu'en Ontario ou aux États-Unis, mais l'écart se rétrécit. La position géographique du Québec explique en partie le retard.

¹ Les fermes spécialisées sont les entreprises qui déclarent la production de grains comme activité principale

- ◆ Au cours de la période 2014-2018, les producteurs du Québec ont obtenu de meilleurs résultats économiques que leurs voisins ontariens. Depuis l'année 2011, ils obtiennent un revenu net comptant avant paiement de programme supérieur à celui des Ontariens. Le taux d'endettement est à la baisse au Québec depuis l'année 2013 alors qu'il progresse en Ontario.
- ◆ Les recettes monétaires en provenance du marché se situent aux alentours de 1,3 milliard de dollars par an depuis l'année 2014 comparativement à 1 milliard de dollars en moyenne par an pour la période 2009-2013. Les paiements de programme représentent environ 5 % des revenus, soit 16 500 dollars par ferme. Ils sont en hausse depuis l'année 2013. La tendance est similaire en Ontario depuis la même année.
- ◆ De 2013 à 2017, le Programme d'assurance Stabilisation des revenus (ASRA) a versé en moyenne près de 43 M\$ par année en compensation aux producteurs de grains comparativement à 67 M\$ par an (-36 %) pour la période 2008 à 2012. Depuis l'année de production 2016-2017, les productions de maïs-grain et de soya ne sont plus admissibles à l'ASRA. En contrepartie, les producteurs de maïs-grain et de soya qui le souhaitent ont accès aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.
- ◆ Les demandes de la population pour une production de grains plus responsable continuent de s'accroître, notamment pour la réduction des risques liés à l'usage des pesticides. Plusieurs améliorations ont été notées au cours de la période 2014-2018. Toutefois, d'autres défis de taille demeurent, dont une meilleure gestion des fertilisants, l'amélioration de la santé des sols, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre, etc.
- ◆ Des années 2014 à 2018, plus de 23 millions de dollars ont été versés en subventions pour la réalisation de quelque 242 projets en recherche et innovation (R-I). Malgré les nombreux efforts en R-I et la présence de plusieurs établissements de recherche, le transfert des connaissances demeure le maillon faible de la chaîne d'innovation. Pour contrer ce problème, le MAPAQ a prévu, dans le plan de développement durable du secteur des grains, l'élaboration de stratégies concertées de transfert de connaissances avec la collaboration des acteurs du secteur.

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS.....	II
1. DEMANDE ET MARCHÉS.....	1
1.1 Monde	1
1.2 Canada.....	1
1.3 Québec.....	2
1.4 Perspectives de marché.....	3
1.4.1 À l'échelle mondiale	3
1.4.2 Au Québec	4
2. PRODUCTION	4
2.1 Situation mondiale.....	4
2.2 Situation au Canada.....	5
2.3 Situation au Québec.....	6
2.3.1 Production de semences certifiées	7
2.3.2 Production de grains biologiques.....	8
2.4 Productivité	8
2.5 Portrait structurel des entreprises	10
2.6 Recettes monétaires.....	11
3. MISE EN MARCHÉ.....	13
3.1 Circuits de distribution	14
4. TRANSFORMATION	14
4.1 Transformation pour l'alimentation humaine	14
4.1.1 Industrie des minoteries et malteries	14
4.1.2 Industrie de la boulangerie et de la fabrication de tortillas	15
4.1.3 Industrie des huiles végétales.....	15
4.2 Transformation pour l'alimentation animale.....	16
4.3 Transformation pour la fabrication de biocarburants	16
5. ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX.....	16
6. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE DES GRAINS DU QUÉBEC	18
7. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	21
7.1 Endettement des fermes	21
7.2 Revenu net comptant des fermes	22

7.3 Soutien gouvernemental	22
7.4 Programmes de gestion des risques administrés par La Financière agricole du Québec.....	23
7.5 Performances économiques des entreprises de grains du Québec.....	24
8. AGROENVIRONNEMENT	26
8.1 Changements climatiques	26
8.2 Réduction des risques liés à l'usage des pesticides.....	26
8.3 Santé des sols.....	27
8.4 Qualité de l'eau	28
9. RECHERCHE ET INNOVATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS	29
9.1 Acteurs de la recherche.....	29
9.1.1 Acteurs publics	29
9.1.2 Acteurs privés.....	29
9.1.3 Établissements d'enseignement	30
9.2 Financement de la recherche.....	30
9.3 Résultats de la recherche	31
10. CONCERTATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS	32
11. RELÈVE DANS LE SECTEUR DES GRAINS.....	32
12. ENJEUX ET DÉFIS	33
ANNEXES	35

1. DEMANDE ET MARCHÉS

Près du tiers des grains produits à travers le monde sont utilisés pour l'alimentation animale.

1.1 Monde

À la base de l'alimentation des humains et des animaux, les grains sont aussi utilisés pour la fabrication de bioproduits comme l'éthanol. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, près de 3 milliards de tonnes de grains sont utilisées chaque année à travers le monde depuis l'année 2014, comparativement à 2,7 milliards de tonnes pour la période 2009-2013 (+18 %). Cette augmentation de la consommation de grains s'explique en grande partie par l'accroissement de la population. En effet, la consommation par tête d'habitant est relativement stable depuis plusieurs années pour la majorité des grains.

Plus d'un tiers (38 %) des grains produits dans le monde durant la période 2014-2018 ont été consommés par les humains et 30 %, par les animaux. La trituration (14 %), la fabrication de biocarburants (6 %) et les autres utilisations (12 %) se sont partagé 32 % des grains produits dans le monde.

Le maïs-grain est le grain le plus utilisé. Il représente environ 34 % de la consommation, suivi du blé avec 24 % et du riz avec 16 %. Depuis l'année 2009, la consommation de maïs-grain par habitant est en augmentation. Elle est en effet passée de 16,8 à 18,2 kilogrammes par habitant.

1.2 Canada

Au Canada, près de 41,5 millions de tonnes de grains sont consommées annuellement depuis l'année 2014. Il s'agit de 5 % de plus que durant la période 2009-2013. Environ 73 % des grains utilisés au Canada servent à nourrir les animaux et 23 %, à nourrir les humains. Le reste est utilisé pour la fabrication d'éthanol, la trituration et d'autres usages. C'est du maïs qu'on se sert le plus : il représente 31 % des utilisations. La consommation canadienne par habitant est en baisse pour le blé, le maïs, le riz et les autres graines oléagineuses. Par contre, elle est en hausse pour les autres céréales secondaires et le soya (tableau 1).

Tableau 1 – Consommation humaine de grains au Canada par tête (kilogrammes par habitant)

	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Variation
Blé	80,3	76,2	-5 %
Maïs	46,4	44,4	-4 %
Autres céréales	7,8	9,4	20 %
Riz	10,4	10,1	-3 %
Soya	15,7	18,6	19 %
Autres graines oléagineuses	0,1	0,04	-43 %

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, compilation du MAPAQ.

1.3 Québec

Le marché de l'alimentation animale est de loin le plus important utilisateur de grains au Québec. Il représente plus de 80 % des utilisations. Selon les estimations du MAPAQ basées sur la consommation des cheptels, en 2018, la demande de grains pour le secteur animalier du Québec atteindrait 3,5 millions de tonnes. Le maïs est le grain le plus utilisé, puisqu'il représente plus de 77 % de la demande. Il est suivi de l'orge (12 %) et du blé (8 %). La demande pour l'avoine est en baisse au Québec : elle est passée de 128 000 tonnes en 2013 à 95 000 tonnes en 2018 (-26 %). Par contre, elle est en croissance pour le blé (+37 % par rapport à l'année 2013). Pour les autres cultures (maïs-grain et orge), la demande est stable.

En ce qui concerne le marché pour l'alimentation humaine, le grain le plus recherché est le blé. La demande pour ce grain dépasse 1 million de tonnes par an. L'orge de brasserie vient ensuite, avec une demande d'environ 105 000 tonnes par an.

Le Québec est un importateur net de grains pour la consommation humaine. Ce marché est approvisionné en grande majorité par l'Ouest canadien. L'augmentation de la production de blé au cours de la période 2014-2018 a permis d'améliorer le taux d'autosuffisance du Québec.

La demande pour la transformation industrielle est restée relativement stable. Les principaux marchés sont ceux de la trituration, avec une demande d'environ un million de tonnes pour le soya et le canola, et celui de la production d'éthanol, pour lequel les besoins se chiffrent à 440 000 tonnes de maïs-grain par an.

Tableau 2 – Estimation du bilan de la demande et de la production de grains au Québec en 2018

	Usages	Volumes demandés (tonnes)	Volumes produits (tonnes)	Position du Québec
Maïs-grain	Alimentation animale	2 700 000		
	Transformation industrielle	440 000	3 600 000	Exportateur*
	Alimentation humaine	80 000**		
Orge	Alimentation animale	420 000	122 500	
	Malteries	105 000***	25 000	Importateur
	Semences	8 000	9 600	
Blé	Alimentation animale	287 000	108 500	
	Alimentation humaine	1 000 000	162 500	Importateur
	Semences	19 500	19 500	
Avoine	Alimentation animale	95 000	157 500****	
	Alimentation humaine	20 000		Exportateur
	Semences	9 200	9 600	
Soya	Alimentation humaine	5 000	200 000	
	Transformation industrielle	500 000	911 000	Exportateur
	Semences	35 000	53 000	
Canola	Transformation industrielle	500 000	35 000	Importateur

* Les surplus étant relativement faibles, la situation pourrait varier d'une année à l'autre selon la saison de production.

** Cette quantité inclut 50 000 tonnes de maïs-grain pour approvisionner l'usine de spiritueux de la compagnie Diageo de Valleyfield.

*** Cette quantité inclut 10 000 tonnes pour les malteries du Québec

**** Cette quantité inclut l'avoine pour la consommation animale et humaine

Source : compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

1.4 Perspectives de marché

On prévoit un ralentissement dans la croissance de la demande pour les prochaines années.

1.4.1 À l'échelle mondiale

Selon l'OCDE, la demande mondiale en grains (céréales et oléagineux) devrait augmenter durant les prochaines années, mais à un rythme plus faible que celui qui a été observé au cours des dernières années. Les projections indiquent une croissance annuelle de 1,3 % de la demande de maïs et de céréales secondaires entre les années 2018 et 2024, comparativement à 2,7 % pour la période 2013-2018. Pour le soya, les perspectives annoncent une croissance annuelle de 1,5 % d'ici l'année 2024, alors que sa consommation avait progressé de 4,4 % par année entre les années 2013 et 2018.

Ce ralentissement de la croissance de la demande s'explique, d'une part, par le plafonnement, ou presque, de la demande suscitée par la production d'éthanol. L'OCDE s'attend en outre à ce que la production mondiale de biocarburants se développe davantage concernant les biodiésels à base d'oléagineux ou d'huiles usagées, de l'éthanol à base de canne à sucre et des biocarburants de deuxième génération².

D'autre part, la consommation mondiale de viande devrait augmenter moins rapidement au cours des prochaines années, ce qui atténuera la croissance du volume de céréales pour l'alimentation animale. Rappelons que la hausse de la consommation de viande dans les économies émergentes depuis les années 2000, tout particulièrement en Chine, a fait bondir la demande mondiale de grains pour l'alimentation animale. Quant aux perspectives de croissance de la consommation mondiale de blé, elles s'annoncent semblables à celles des cinq dernières années, c'est-à-dire que l'on s'attend à une augmentation de 1,3 % par année d'ici l'année 2024 comparativement à 1,6 %.

Dans ce contexte, les principales organisations³ sont d'avis que la demande sera tout de même suffisante pour supporter les prix de référence à des niveaux supérieurs à ce qu'ils étaient avant leur relèvement structurel au milieu des années 2000 (figures 1 et 2). En outre, la demande devrait contribuer à réduire graduellement les stocks mondiaux, qui ont atteint des niveaux élevés en raison des abondantes récoltes des récentes années.

La flambée des prix de référence au tournant des années 2010 rappelle que le marché mondial demeure exposé aux aléas qui peuvent affecter les récoltes dans les principaux pays producteurs ou la demande chez les plus importants utilisateurs.

2. L'OCDE et la FAO définissent les biocarburants de deuxième génération comme des biocarburants avancés non issus de produits agricoles traditionnels.

3. Outre l'OCDE, ces organisations comprennent le département américain de l'Agriculture et le Food and Agricultural Research Policy Institute.

Figure 1 - Prix du maïs (\$/t) aux États-Unis, Indice 2001-2003 = 100

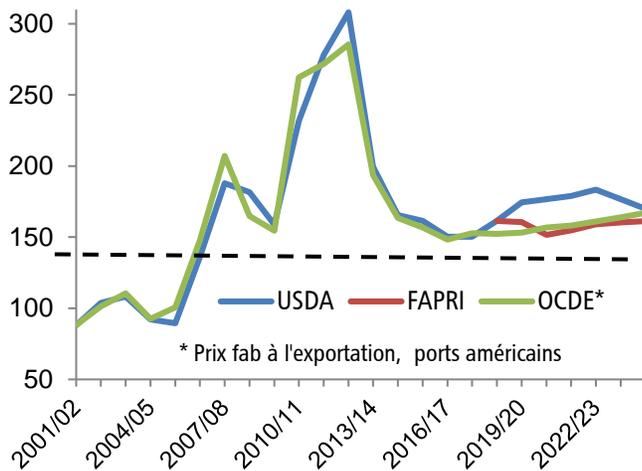
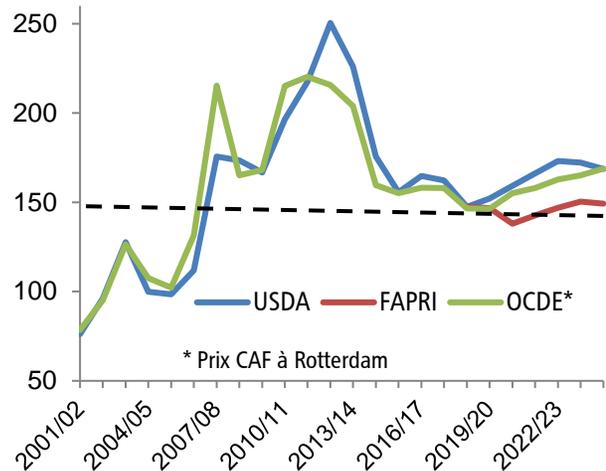


Figure 2 - Prix de référence du soya (\$/t) Indice 2001-2003 = 100



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, département de l'Agriculture des États-Unis, Food and Agricultural Policy Research Institute et compilation MAPAQ

1.4.2 Au Québec

La demande québécoise de maïs-grain pour l'alimentation animale devrait rester relativement stable au cours des prochaines années. Par contre, la demande de maïs pour la fabrication d'éthanol devrait augmenter. En effet, tout récemment, en 2019, le gouvernement du Québec a annoncé un projet de règlement visant à obliger les distributeurs de produits pétroliers à mélanger l'équivalent de 10 % d'éthanol et de 2 % de biodiésel aux carburants vendus au Québec dès l'année 2021. Ces exigences seront augmentées à 15 % d'éthanol et à 4 % de biodiésel dès l'année 2025.

Les nouvelles tendances alimentaires, dont l'arrivée des protéines végétales, pourraient augmenter la demande de grains pour la consommation humaine. En effet, avec l'arrivée de produits comme ceux de *Beyond Meat* dans la restauration rapide et la sortie du nouveau guide alimentaire canadien, il existe un engouement pour les protéines végétales. De grands joueurs comme Nestlé, Kellogg's, Maple Leaf, etc. se positionnent sur ce marché. Le Québec devrait tirer profit de la situation, notamment avec les cultures comme le soya, le haricot, le pois et le canola, qui sont bien adaptées au climat de la province.

2. PRODUCTION

2.1 Situation mondiale

Près de 939 millions d'hectares de grains par année sont récoltés en moyenne à travers le monde depuis l'année 2014. Ainsi, la production annuelle moyenne atteint 3,1 milliards de tonnes. Les superficies récoltées de même que la production ont connu des hausses respectives de 3 % et 14 % par rapport au précédent quinquennat (2009-2013). En moyenne, la production a été légèrement supérieure à la demande au cours des cinq dernières années (figure 4).

Les céréales représentent 84 % de la production de grains et 78 % des superficies cultivées. Pour les oléagineux, les proportions s'élèvent à 16 % et à 22 % respectivement. Les cultures oléagineuses, plus particulièrement le soya, sont en progression dans le monde alors que le maïs-grain est la culture la plus importante (tableau 3).

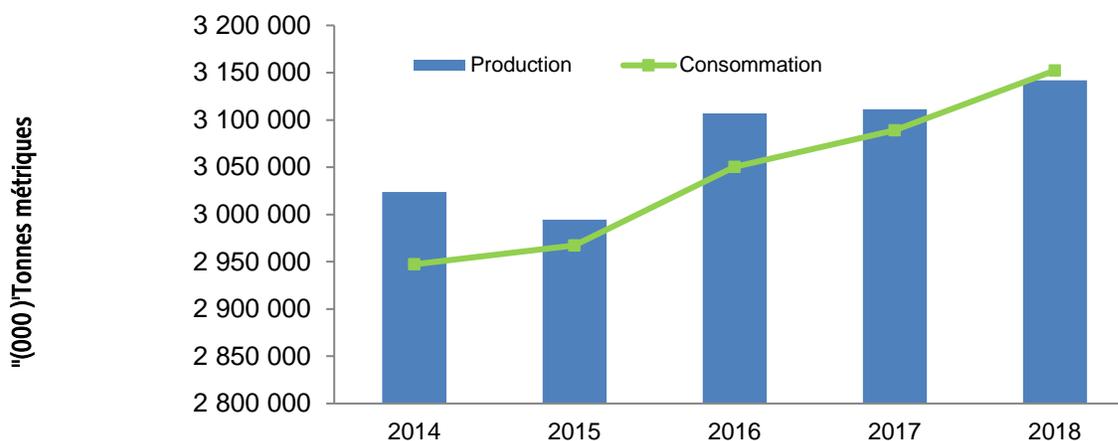
La Chine et les États-Unis sont les premiers producteurs de grains. Ces deux pays réalisent respectivement 19 % et 18 % de la production mondiale (annexe 1).

Tableau 3 – Superficies récoltées et production annuelle moyennes de grains dans le monde

	Superficies récoltées (en milliers d'hectares)				Production (en milliers de tonnes)			
	2009-2013	2014-2018	%	Var.	2009-2014	2014-2018	%	Variation
Blé	222 004	219 977	23 %	-1 %	683 344	745 714	24 %	9 %
Maïs	176 434	189 277	20 %	7 %	920 527	1 100 494	35 %	20 %
Autres céréales	160 145	155 241	17 %	-3 %	280 484	295 785	9 %	5 %
Riz	162 177	164 654	18 %	2 %	482 014	507 441	16 %	5 %
Soya	107 307	122 738	13 %	14 %	267 683	339 952	11 %	27 %
Autres oléagineux	84 337	86 842	9 %	3 %	128 057	147 819	5 %	15 %
Total	912 404	938 729	100 %	3 %	2 762 110	3 137 204	100 %	14 %

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), compilation du MAPAQ, juin 2020.

Figure 3 - Bilan de la production et de l'utilisation des grains dans le monde (2014-2018)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), compilation du MAPAQ.

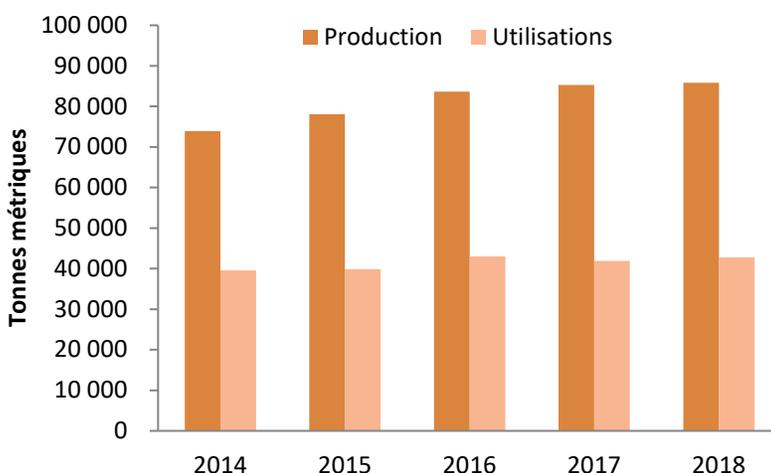
2.2 Situation au Canada

Au Canada, au cours de la période 2014-2018, environ 26,3 millions d'hectares par année ont servi à la culture de grains, ce qui représente une production annuelle moyenne de 82 millions de tonnes. Il s'agit d'une hausse de 14 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Les céréales représentent 68 % de la production (56 millions de tonnes) et les oléagineux, 32 % (26 millions de tonnes).

Le blé demeure la culture dominante avec 37 % de la production et 37 % des superficies. Le canola suit avec 24 % et 33 % respectivement (annexe 2). Ces deux grains sont surtout produits dans les provinces de l'Ouest, comparativement au maïs-grain et au soya, qui sont principalement cultivés dans les provinces de l'Est (Québec et Ontario) et au Manitoba. Le soya et le canola sont en forte progression au Canada. Les hausses de production se chiffrent respectivement à 49 % et 32 % par rapport à la moyenne de 2009-2013 (annexe 3 et 4).

Au cours des cinq dernières années, l'offre de grains au Canada a été supérieure à la demande interne. En effet, la production a connu une progression constante contrairement à la demande, qui est restée relativement stable (figure 5). Environ 53 % des grains récoltés au Canada sont exportés à travers le monde. Le Canada figure parmi les principaux pays exportateurs de blé et de canola.

Figure 5 Bilan de la production et de l'utilisation des grains au Canada (2014-2018)



Source : Organisation de la coopération et développement économique (OCDE), compilation MAPAQ

2.3 Situation au Québec

Le portrait de la production change : augmentation des superficies de soya et de blé.

Quelque 12 500 exploitations cultivent, en moyenne, chaque année près de 995 300 hectares de grains au Québec depuis l'année 2014 comparativement à 938 000 hectares pour la période 2009-2013 (+6 %).

Des années 2014 à 2018, la production annuelle moyenne s'est élevée à environ 5,5 millions de tonnes, ce qui correspond à une hausse de 15 % par rapport au précédent quinquennat. Le maïs et le soya sont les cultures dominantes. Ils représentent 75 % des superficies et 87 % de la production de grains.

Le blé et le soya sont en progression au Québec. Les superficies moyennes pour la période 2014-2018 ont augmenté de 31 % pour le soya et de 65 % pour le blé par rapport à la moyenne de 2009-2013. La production a également connu une hausse pour ces deux cultures (+81 % pour le blé et +40 % pour le soya) entre les deux périodes.

En ce qui concerne le maïs-grain, les superficies ont diminué de 2 % et la production a augmenté 12 % en raison d'une hausse de la productivité (rendement à l'hectare). Près de 6 475 exploitations produisent du maïs au

Québec sur une superficie moyenne de 67 hectares. La superficie moyenne par ferme est passée de 58 à 67 hectares entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018.

Les petites céréales (blé, orge et avoine) occupent 22 % des superficies et représentent 12 % de la production. Les superficies d'orge et d'avoine ont connu une diminution respective de 34 % et de 19 % par rapport à la période 2009-2013.

Le canola, de son côté, représente environ 1 % de la production québécoise de grains. Les superficies qui lui sont réservées ont diminué de 6 % par rapport à la moyenne de 2009-2013 (tableau 4).

Tableau 4 – Bilan de la production de grains au Québec

	Superficies cultivées (ha)				Production (Tm)			
	2009-2013	2014-2018	%	Var.	2009-2013	2014-2018	%	Var.
Maïs	389 540	380 620	38 %	-2 %	3 307 000	3 689 820	67 %	12 %
Soya	278 040	364 420	37 %	31 %	768 600	1 078 900	20 %	40 %
Orge	80 980	53 260	5 %	-34 %	239 400	166 900	3 %	-30 %
Avoine	100 340	81 040	8 %	-19 %	223 000	192 200	4 %	-14 %
Blé	52 920	87 520	9 %	65 %	152 960	276 240	5 %	81 %
Céréales mêlées	21 440	14 480	1 %	-32 %	49 380	37 200	1 %	-25 %
Canola	14 720	13 900	1 %	-6 %	30 200	31 560	1 %	5 %
Total	937 980	995 240		6,1 %	4 770 540	5 472 820		15 %

Source : Statistique Canada, tableau : 32-10-0359-01, compilation du MAPAQ

Par ailleurs, les variétés transgéniques sont très utilisées au Québec pour les cultures de maïs-grain et de soya. Des années 2014 à 2018, en moyenne par année, près de 325 000 hectares de maïs et 230 000 hectares de soya ont été cultivés avec des variétés transgéniques comparativement à 301 500 hectares pour le maïs-grain et à 155 900 hectares pour le soya en 2009-2013. Durant la période 2014-2018, les superficies de maïs génétiquement modifié représentaient près de 85 % des superficies totales de maïs-grain, tandis que le soya génétiquement modifié occupait 63 % des superficies de soya.

La Montérégie et le Centre-du-Québec sont les bassins de la production de maïs-grain, de soya et de blé au Québec. C'est dans ces deux régions que l'on trouve près de 76 % des superficies de maïs, 62 % des superficies de soya et 32 % des superficies de blé du Québec. De plus, ces régions ont réalisé environ 80 % de la production de maïs-grain, 65 % de la production de soya et 39 % de la production de blé entre les années 2014 et 2018.

Les autres cultures (orge, avoine et canola) se trouvent davantage dans les régions périphériques. Le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay–Lac-Saint-Jean sont les principaux producteurs pour ces cultures. Ces quatre régions représentent 40 % des superficies d'avoine, 52 % des superficies d'orge et 74 % des superficies de canola du Québec. Par ailleurs, les superficies de blé (+127 %) et de canola (+30 %) ont connu une forte hausse au Saguenay–Lac-Saint-Jean entre les périodes 2009-2013 et 2014-2018 (annexe 6).

2.3.1 Production de semences certifiées

En moyenne, près de 4 % des superficies de grains du Québec (38 000 hectares) ont été utilisées chaque année pour la production de semences pedigreees durant la période 2014-2018. Cela représente une légère hausse de 3 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. La valeur de la production de semences certifiées est estimée à plus de 50 millions de dollars. Le soya est la plus importante production avec 57 % des superficies. Il est suivi du blé (18 %), de l'avoine (14 %) et de l'orge (10 %). Le Québec réalise environ 7 % de la production

canadienne de semences. Plus du quart des superficies canadiennes servant à la production de semences génalogiques d'avoine sont situées au Québec. La province continue d'afficher une position excédentaire en production de semences certifiées.

2.3.2 Production de grains biologiques

Au cours des six dernières années, le secteur biologique québécois a connu une croissance marquée. Selon le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), le nombre d'entreprises agricoles qui produisent des céréales et des oléagineux biologiques est passé de 323 en 2012 à 519 en 2018. Au cours de cette période, la superficie totale de ces cultures est passée de 23 511 hectares en 2012 à 40 558 hectares en 2018⁴ (+73 %).

Les superficies de grains biologiques représentent près de 50 % de la superficie totale qui est consacrée à la production biologique au Québec. Cette proportion est stable depuis plusieurs années. Les superficies de grains et d'oléagineux biologiques occupent environ 4 % de la superficie totale de grains et d'oléagineux au Québec. Le soya (10 706 hectares), le blé (8 057 hectares) et le maïs (5 657 hectares) sont les plus importantes cultures de grains et d'oléagineux biologiques. Elles couvrent respectivement 27 %, 15 % et 14 % des superficies. La production de blé biologique, quant à elle, gagne en popularité au Québec depuis quelques années. Sa superficie a en effet quintuplé en cinq ans. La demande croissante des transformateurs, la valorisation du blé en conversion pour l'agriculture biologique par le programme d'agriculture raisonnée d'un transformateur et la possibilité d'utiliser le blé déclassé pour l'alimentation humaine dans la production animale (porc) sont des éléments qui ont contribué à l'essor de cette culture au Québec.

La Montérégie compte près du quart des superficies de grains biologiques. Elle est suivie des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Lanaudière, où les superficies couvrent respectivement 5 583 et 4 212 hectares. La région de Lanaudière a connu une progression considérable au cours des trois dernières années. Les superficies de grains biologiques y ont triplé depuis l'année 2016.

La production québécoise de grains biologiques au Québec est écoulee principalement sur les marchés de l'alimentation humaine (exportation et minoteries locales) et de l'alimentation animale (meuneries du Québec et exportations vers les États-Unis). Le soya biologique est exporté principalement vers le Japon et les États-Unis, tandis que les minoteries constituent un débouché pour le blé panifiable biologique. Les autres grains biologiques sont utilisés essentiellement pour la fabrication de moulée animale et l'alimentation humaine (avoine, orge brassicole, chanvre, sarrasin, etc.). Actuellement, il existe une importante demande de grains biologiques pour l'alimentation animale, qui est comblée en partie par des importations en raison de l'insuffisance de l'offre locale.

2.4 Productivité

On note des améliorations au Québec, mais il reste encore du travail pour rattraper les concurrents ontariens et américains concernant le maïs-grain et le soya.

La productivité s'améliore pour toutes les cultures de grains au Québec. Des années 2014 à 2018, les producteurs de grains du Québec ont obtenu des rendements moyens supérieurs à ceux des années 2009 à 2013. Les cultures de maïs-grain, de canola et de blé ont connu les plus importantes progressions avec des hausses respectives de 13 %, 12 % et 11 % entre les deux périodes (tableau 5).

4. Il existe très peu de données sur les volumes de grains biologiques produits au Québec. Cette situation est attribuable d'une part à la politique de confidentialité des producteurs et, d'autre part, au fait que certaines entreprises productrices ne déclarent pas la production qu'elles utilisent pour nourrir leurs troupeaux.

De manière générale, la productivité s'est accrue depuis les dix dernières années. Cette hausse s'explique en partie par des conditions de production (météo) plus favorables et l'utilisation de variétés plus performantes, et par une amélioration des pratiques culturales.

Tableau 5 – Rendement moyen des grains au Québec (t/ha)

	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Variation
Orge	3	3,2	7 %
Canola	2,1	2,3	12 %
Maïs-grain	8,6	9,7	13 %
Céréales mélangées	2,6	2,7	6 %
Avoine	2,4	2,5	7 %
Soya	2,8	3	7 %
Blé	3	3,3	11 %

Source : Statistique Canada, tableau : 32-10-0359-01, compilation du MAPAQ

Au cours des dix dernières années, les producteurs de grains de l'Ontario ont obtenu en moyenne des rendements plus élevés que ceux de leurs homologues du Québec. Toutefois, les écarts de rendement moyens entre les deux provinces durant la période 2009-2013 se sont rétrécis entre les années 2014 et 2018. Par exemple, pour le maïs, l'écart de rendement moyen entre l'Ontario et le Québec est passé de plus d'une tonne par hectare à 560 kilogrammes entre les deux périodes. Pour le soya, l'écart est passé de 280 kilogrammes par hectare à environ 200 kilogrammes. En ce qui concerne le blé, malgré une baisse de 300 kilogrammes par hectare, la différence de rendement entre l'Ontario et le Québec demeure importante (plus de deux tonnes par hectare). La production de blé d'hiver, qui est plus importante en Ontario qu'au Québec (en partie en raison du climat), pourrait expliquer cette différence.

Les écarts de rendement du maïs-grain et du soya entre le Québec et l'Iowa se sont accentués. Par exemple, pour le maïs, l'écart de rendement moyen est passé de 730 kilogrammes par hectare au cours de la période 2009-2013 à 1,2 tonne des années 2014 à 2018 au bénéfice de l'Iowa. La situation est la même pour le soya : l'écart est passé de 90 à 370 kilogrammes par hectare entre ces deux périodes. Notons que l'écart de rendement du maïs-grain et du soya entre l'Ontario et l'Iowa, qui favorisait l'Ontario au cours de la période 2009-2013, s'est détérioré au bénéfice de l'Iowa entre les années 2014 et 2018. Pour l'orge, l'écart entre le Québec et l'Iowa s'est maintenu. Pour le blé, le rendement du Québec au cours de la période 2014-2018 a été supérieur à celui de l'Iowa, alors qu'il était plus faible antérieurement (tableau 6).

Par ailleurs, une étude⁵ réalisée par Forest Lavoie en 2018 pour le Groupe de concertation du secteur des grains du Québec a permis de constater que « le Québec tire très bien son épingle du jeu en matière d'évolution des rendements des grains par rapport aux autres régions productrices en Amérique du Nord. En effet, généralement, le Québec enregistre des taux de croissance et une variabilité des rendements comparables à ceux des autres régions. Autrement dit, en prenant en compte ses spécificités au niveau de ses sols et de son climat, le secteur des grains québécois a réussi à adopter les innovations et les améliorations au niveau des pratiques et des connaissances (génétique, régie, utilisation raisonnée des intrants, etc.) de manière aussi efficace que les autres régions productrices à l'étude ».

5. Il s'agit d'une étude sur l'identification des facteurs explicatifs de l'évolution des rendements en production de grains au Québec.

Tableau 6 – Comparaison des rendements obtenus par les producteurs de grains au Québec, en Ontario et en Iowa (t/ha)

	Orge			Maïs-grain			Avoine			Soya			Blé		
	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa	Ont.	Qc	Iowa
2009	3,4	2,9	3,9	9,0	7,5	10,3	2,6	2,2	2,4	2,7	2,2	3,0	4,7	2,7	3,0
2010	3,5	3,0	3,9	10,3	9,3	9,6	2,7	2,5	2,3	3,1	3,1	2,9	5,1	3,0	3,1
2011	3,3	2,8	3,7	9,5	8,3	9,2	2,7	2,3	2,1	3,2	2,7	2,8	4,9	2,8	2,9
2012	3,5	3,3	3,6	9,6	8,9	7,7	2,7	2,4	2,2	3,2	3,0	2,7	5,1	3,2	3,1
2013	3,0	3,1	3,8	10,1	9,1	9,9	2,7	2,4	2,3	3,1	2,9	3,0	5,2	3,1	3,2
2014	3,7	3,1	3,9	10,1	8,6	10,7	2,8	2,5	2,4	3,1	2,5	3,2	5,1	3,1	2,9
2015	3,6	3,4	3,7	10,6	10,2	10,6	3,3	2,6	2,5	3,1	3,2	3,2	5,1	3,5	2,9
2016	3,4	3,4	4,2	9,8	10,4	11,0	3,0	2,6	2,4	3,1	3,2	3,5	5,7	3,5	3,5
2017	3,3	3,3	3,9	10,5	10,0	11,1	3,2	2,6	2,2	3,1	2,8	3,3	5,6	3,2	3,1
2018	3,2	2,9	4,2	10,4	9,4	11,1	2,8	2,4	2,3	3,5	3,2	3,5	5,5	3,1	3,2
Moy. 2009-2013	3,3	3,0	3,8	9,7	8,6	9,4	2,7	2,4	2,3	3,1	2,8	2,9	5,0	3,0	3,1
Moy. 2014-2018	3,4	3,2	4,0	10,3	9,7	10,9	3,0	2,5	2,4	3,2	3,0	3,3	5,4	3,3	3,1
Écart QC-Ont 2009-2013	-0,32			-1,08			-0,32			-0,28			-2,04		
Écart QC-Ont 2014-2018	-0,21			-0,56			-0,49			-0,20			-2,10		
Écart QC-ÉU 2009-2013	-0,78			-0,73			0,10			-0,09			-0,10		
Écart QC-ÉU 2014-2018	-0,76			-1,16			0,16			-0,37			0,14		

Source : Statistique Canada, tableau : 32-10-0359-01, département de l'Agriculture des États-Unis, compilation MAPAQ

2.5 Portrait structurel des entreprises

Les entreprises sont de plus grande taille et plus spécialisées.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ en 2019, près de 12 534 entreprises ont déclaré une superficie de grains comparativement à 13 581 en 2014 (-8 %). La taille moyenne des fermes est en augmentation. La superficie moyenne par ferme est passée de 72 à 84 hectares entre les années 2014 et 2019.

Environ 38 % des entreprises productrices (4 788) ont déclaré la production de grains comme activité principale (+10 % par rapport à l'année 2014). Ces fermes « spécialisées » possèdent 58 % des superficies de grains au Québec. La taille moyenne des fermes spécialisées augmente également. Elle est passée de 118 hectares en 2012 à 127 hectares en 2019.

Le reste des superficies de grains appartient aux producteurs de lait (25 % des superficies), de porc (5 %), de bovins de boucherie (3 %) ou autres (9 %).

2.6 Recettes monétaires

Les revenus de marché sont à la hausse pour plusieurs productions.

Des années 2014 à 2018, les recettes monétaires annuelles moyennes du marché des grains au Québec ont totalisé près de 1,2 milliard de dollars, comparativement à 1 milliard pour la période 2009-2013 (+17 %). En 2018, elles ont augmenté de près de 76 % par rapport à l'année 2009, principalement en raison de la hausse de production. Le maïs-grain et le soya génèrent plus de 90 % des recettes monétaires. Les ventes de blé ont progressé de plus de 91 % par rapport à la moyenne pour la période 2009-2013 (tableau).

**Tableau 7 – Recettes monétaires agricoles pour le Québec en provenance du marché
(en milliers de dollars)**

	Blé	Avoine	Orge	Canola	Soya	Maïs-grain	Total
2009	21 146	16 664	15 902	5 020	233 712	438 841	731 285
2010	20 215	21 880	18 280	9 735	299 323	462 877	832 310
2011	24 967	29 845	21 114	12 661	308 548	646 097	1 043 232
2012	38 590	30 013	23 113	18 084	478 468	705 947	1 294 215
2013	36 593	28 252	20 300	10 408	474 409	716 098	1 286 060
2014	38 812	27 956	15 931	12 166	398 659	606 644	1 100 168
2015	53 680	25 691	17 730	13 100	441 006	533 220	1 084 427
2016	56 220	20 991	13 865	13 091	604 168	649 202	1 357 537
2017	56 639	23 909	16 259	12 742	465 302	647 500	1 222 351
2018	65 639	27 003	18 741	12 346	493 448	674 456	1 291 633
Moy. 2009-2013	28 302	25 331	19 742	11 182	358 892	593 972	1 037 420
Moy. 2014-2018	54 198	25 110	16 505	12 689	480 517	622 204	1 211 223
Variation	91 %	-1 %	-16 %	13 %	34 %	5 %	17 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01.

Les niveaux moyens des prix pour la période 2014-2018 ont été inférieurs à ceux des cinq années précédentes pour toutes les cultures, sauf le blé et le soya. Par exemple, le prix moyen du maïs a baissé de 11 % entre ces deux quinquennats.

Les prix des grains sont fixés à partir des bourses de commerce de Chicago (maïs, soya, blé et avoine), de Minneapolis (blé) et de Winnipeg (orge et canola). L'offre et la demande sont les premiers paramètres qui déterminent la dynamique des marchés. Ces derniers sont très réactifs à l'état des stocks mondiaux et au contexte géopolitique chez les principaux pays producteurs, exportateurs ou consommateurs.

Par exemple, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ont des répercussions sur les prix et la dynamique des marchés des grains. De plus, les prix payés aux producteurs du Canada, y compris ceux du Québec, sont influencés par le taux de change entre les dollars américain et canadien. La « faiblesse » du dollar canadien par rapport à la monnaie américaine a permis de maintenir les niveaux de prix au Québec ces dernières années.

Tableau 8 – Évolution du prix des grains au Québec (\$/Tm)

	Blé	Avoine	Orge	Soya	Maïs-grain	Canola
2004		117	123	381	143	338
2005	129	112	106	298	109	251
2006	160	120	120	265	126	207
2007	211	158	170	330	169	338
2008	277	196	199	457	212	397
2009	201	160	157	454	192	386
2010	178	143	143	411	174	406
2011	261	199	214	481	256	540
2012	285	215	240	524	278	569
2013	266	225	223	539	239	548
2014	251	208	177	549	199	448
2015	259	196	198	470	210	477
2016	232	148	176	487	201	485
2017	238	166	185	493	200	499
2018	254	213	213	488	204	501
Moyenne 2009-2013	238	188	195	482	228	490
Moyenne 2014-2018	247	186	190	498	203	482
Variation	4 %	-1 %	-3 %	3 %	-11 %	-2 %

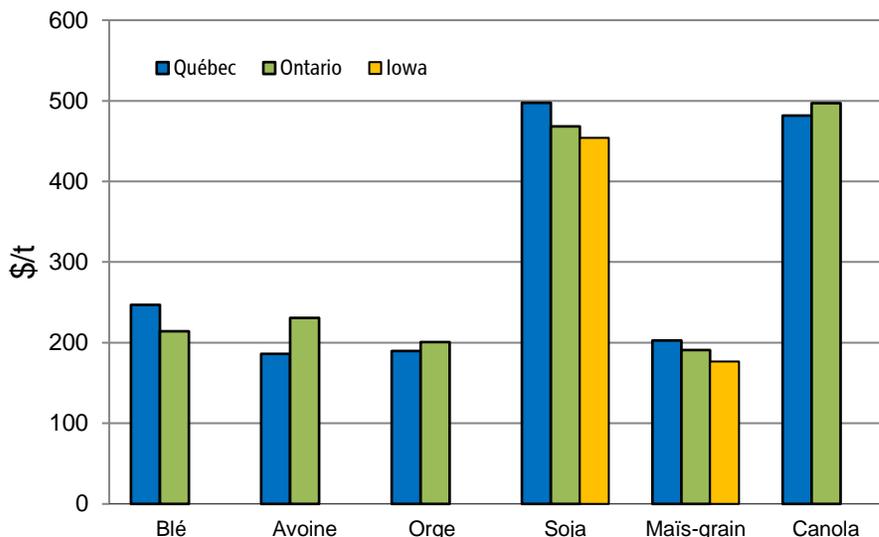
Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0077-01

Les prix moyens payés aux producteurs entre les années 2014 et 2018 ont été plus élevés au Québec qu'en Ontario pour le blé (+15 %), le soya (+6 %) et le maïs-grain (+6 %). L'inverse s'est produit pour les autres grains, soit l'orge (-5 %), l'avoine (-19 %) et le canola (-3 %). Les marchés desservis pourraient expliquer en partie ces constats. En effet, contrairement au Québec, une forte proportion de la production d'orge de l'Ontario est vendue sur le marché de l'alimentation humaine, qui est plus rémunérateur que celui de l'alimentation animale. Dans le cas de l'avoine, le Québec est un important exportateur (vers les États-Unis) comparativement à l'Ontario.

Par ailleurs, les prix payés aux producteurs sont également plus élevés au Québec qu'en Iowa pour le maïs (+15 %) et le soya (+15 %). Les écarts de prix entre le Québec et l'Iowa se sont accentués par rapport à la période 2009-2013. Les niveaux de prix sont relativement similaires entre l'Ontario et l'Iowa (figure 6).

Les écarts de prix du maïs et du soya entre le Québec et les autres régions s'expliquent en partie par les coûts de transport et de manutention liés aux distances avec le marché de référence et par les conditions de l'offre et de la demande locales (qualité ou autres).

Figure 6 - Prix moyen (\$/t) obtenus par les producteurs de 2014 à 2018 (Québec, Ontario et Iowa)



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0077-01, Iowa State University

3. MISE EN MARCHÉ

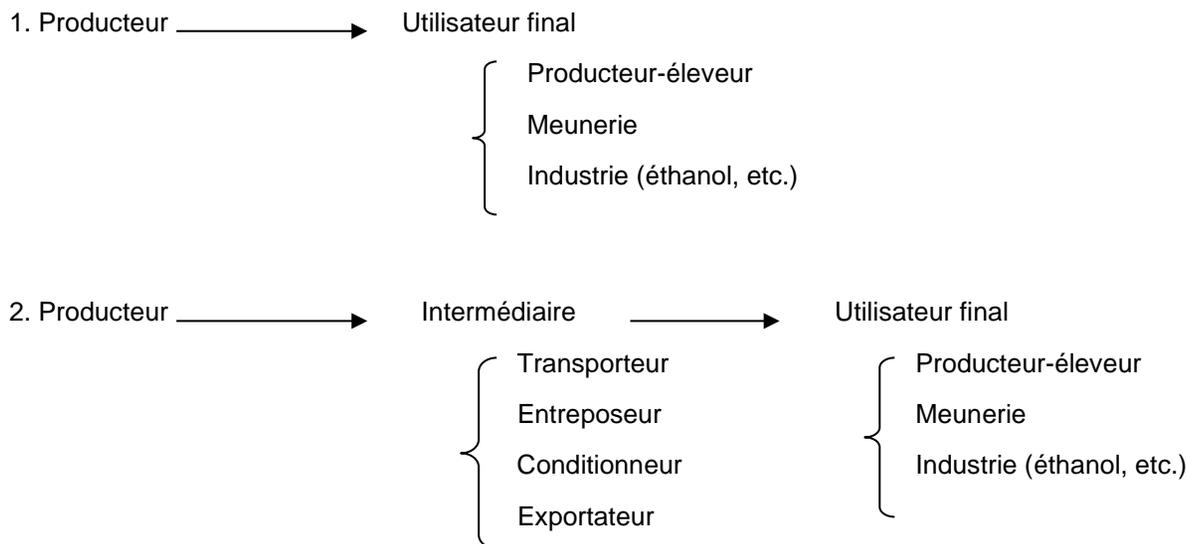
Le commerce québécois des grains est régi par deux lois : la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Ces deux lois sont sous la responsabilité respective de la Commission canadienne des grains et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Depuis l'année 1982, le secteur est doté d'un plan conjoint de portée provinciale géré par les Producteurs de grains du Québec. L'administration et l'application du plan et de ses règlements sont financées par un prélèvement sur chaque tonne de grains vendue.

Le taux de contribution est de 1,30 dollar la tonne pour le maïs, 1,80 dollar la tonne pour les grains de semence et de 1,40 dollar la tonne pour les autres grains visés. À ces montants s'ajoute 0,50 dollar la tonne pour les grains vendus pour la semence et les grains biologiques. Dans le cas des semences, cette contribution additionnelle est utilisée pour la promotion et la recherche. Par contre, pour les grains biologiques, elle est versée au syndicat pour financer des projets et des activités. En 2018, les contributions perçues en vertu du plan conjoint ont totalisé près de 6,4 millions de dollars (+23 % par rapport à l'année 2013). Cette hausse s'explique par l'augmentation des volumes produits.

3.1 Circuits de distribution

Au Québec, il existe deux canaux de distribution pour la mise en marché des grains. À noter que la majorité du grain commercialisé emprunte le deuxième canal.



4. TRANSFORMATION

L'industrie de la transformation des grains du Québec comporte trois niveaux : la transformation pour l'alimentation humaine, la transformation pour l'alimentation animale et la transformation industrielle pour la fabrication de biocarburants.

4.1 Transformation pour l'alimentation humaine

L'industrie québécoise de la transformation des grains pour l'alimentation humaine comporte plusieurs sous-secteurs, dont : 1) les minoteries et malteries; 2) les produits de boulangerie et de fabrication de tortillas, et 3) les boissons alcoolisées.

4.1.1 Industrie des minoteries et malteries

En 2018, le Québec comptait 30 minoteries et malteries. La valeur totale des livraisons de ces établissements s'élevait à 350 millions de dollars. En comparaison, 36 minoteries et malteries étaient présentes en Ontario, et la valeur totale des livraisons se chiffrait à 750 millions de dollars pour la même année. Le Québec réalisait 21 % des livraisons canadiennes comparativement à 46 % pour l'Ontario.

L'industrie des minoteries et malteries comporte deux niveaux de transformation : la transformation industrielle et la transformation artisanale. La plupart des minoteries industrielles du Québec fabriquent des farines pour les entreprises de deuxième transformation (boulangeries, pâtisseries, biscuiteries et fabricants de pâtes alimentaires). Elles sont généralement situées dans la grande région de Montréal en raison de la proximité des marchés et de la présence d'infrastructures de transport (chemin de fer, liaisons maritimes, etc.). Parmi elles, on

trouve d'importants joueurs sur le plan mondial tels Archer Daniels Midland Company (ADM), Arden Mills (fusion de Cargill et ConAgra), Parrish et Heinbecker, la Milanaise (un des leaders nord-américains pour les farines biologiques). La plupart de ces minoteries utilisent en forte majorité du blé en provenance de l'Ouest canadien à cause de l'insuffisance de la production de blé au Québec.

Les nouvelles tendances alimentaires ont permis à certains établissements de moindre envergure de développer d'importants créneaux de marchés, comme les farines sans gluten, les farines biologiques, etc. En général, ces établissements s'approvisionnent localement, mais sont confrontés au problème de l'insuffisance de l'offre québécoise. Parmi eux, on trouve les Moulins de Soulanges, Farinart, Grupo Bimbo, Groupe Leclerc.

Le Québec compte très peu de malteries. Canada Maltage limitée, située à Montréal, est la plus importante. Cette entreprise comble à elle seule presque la totalité des besoins en orge transformée du Québec (l'orge est le principal ingrédient pour la fabrication du malt). Elle fournit les grandes brasseries canadiennes comme Molson Canada. Près de 80 % de l'orge transformée par Canada Maltage provient de l'Ouest canadien pour les mêmes raisons que le blé (insuffisance de l'offre québécoise).

Le développement des microbrasseries depuis quelques années a favorisé la création de malteries artisanales qui se spécialisent dans la fabrication de malt pour les bières de spécialité régionales. Parmi celles-ci, figurent Innomalt inc., MaltBroue inc., Malterie Caux-Laflamme, Malterie Frontenac inc. et Malterie Le Maltraiteur. D'une manière générale, ces entreprises s'approvisionnent localement.

4.1.2 Industrie de la boulangerie et de la fabrication de tortillas

En 2018, l'industrie québécoise de la boulangerie et de la fabrication de tortillas comptait 671 établissements. Ces derniers ont effectué des livraisons d'une valeur totale de 2,5 milliards de dollars. Le Québec représente 23 % des livraisons canadiennes en produits de boulangerie et tortillas. En Ontario, 1 257 établissements sont présents, et la valeur des livraisons a totalisé près de 6,3 milliards de dollars (57 % des livraisons canadiennes) cette même année.

Les entreprises québécoises spécialisées en produits de boulangerie sont réparties sur l'ensemble de la province afin de répondre aux besoins et aux exigences du marché. Parmi elles se trouvent des boulangeries industrielles, dont Multi-Markes, qui appartient à Grupo Bimbo, Weston Foods (Gadoua ltée), Saint-Méthode. Plusieurs autres entreprises de taille industrielle ont vu le jour depuis plusieurs années. Ces dernières misent sur des produits haut de gamme (viennoiserie, baguettes et pains de spécialité) et à plus haute valeur ajoutée. Parmi elles : Bridor, Boulart, Première Moisson.

D'autres entreprises du Québec se spécialisent dans la transformation de grains pour la fabrication de pâtes alimentaires. Parmi ces dernières on trouve Kraft Heinz Canada (Catelli) et GrissPasta Products Ltd, qui sont basées à Montréal. D'autres entreprises de taille plus modeste, telles que les Aliments O'Sole Mio et Pasta Romana, se distinguent dans le secteur des pâtes fraîches.

4.1.3 Industrie des huiles végétales

Le Québec compte neuf établissements de transformation de graines oléagineuses pour la fabrication d'huiles végétales. En 2018, ces derniers ont effectué des livraisons dont la valeur totalisait près de 881 millions de dollars comparativement à 2,2 milliards de dollars pour l'Ontario. La compagnie Viterra TRT-ETGO de Bécancour est la plus importante usine de trituration au Québec avec une capacité annuelle de raffinage d'huile végétale d'environ 400 000 tonnes par année (1 200 tonnes par jour). Les besoins annuels de graines oléagineuses (soya et canola) pour cette usine s'élèvent à un million de tonnes par an. Ils sont comblés en partie par des importations provenant de l'Ouest canadien (pour le canola en particulier) à cause du manque de produits québécois.

Parallèlement, d'autres usines de taille artisanale font de l'extraction d'huile de première pression et écoulent leurs produits directement sur le marché québécois notamment La Maison Orphée inc.

4.2 Transformation pour l'alimentation animale

Au Québec, la transformation des grains pour l'alimentation des animaux d'élevage est réalisée par des fabricants d'aliments pour animaux, dont des meuneries commerciales et des entreprises qui transforment à la ferme. Les meuneries commerciales regroupent des établissements spécialisés dans la fabrication d'aliments complets (moulées), de suppléments protéiques, de macro-prémix (minéraux majeurs, oligo-éléments et vitamines) et de micro-prémix (oligo-éléments et vitamines).

Parmi ces meuneries on trouve des entreprises de traitement à la chaleur (extrusion, micronisation et torréfaction) des grains de soya et de canola, et des usines de fabrication de flocons d'avoine pour l'alimentation humaine et animale. L'industrie des meuneries commerciales approvisionne surtout le marché intérieur. Elle utilise la grande majorité des grains produits sur le territoire québécois.

En 2018, le Québec comptait 145 établissements de transformation de grains pour l'alimentation animale. La valeur de leurs livraisons s'élevait à environ 2,3 milliards de dollars. Le Québec représentait 29 % des livraisons canadiennes d'aliments pour animaux. En comparaison, l'Ontario possédait 217 établissements dont la valeur des livraisons a atteint près de 2,8 milliards de dollars (35 % des livraisons canadiennes). Parmi les principaux acteurs au Québec figurent La Coop fédérée (Sollio agriculture), Trouw Nutrition Canada inc., ADM nutrition animale, Aliments Breton inc., Agri-Marché et Cargill nutrition animale (Purina) et leurs réseaux. Le secteur de la fabrication d'aliments pour animaux recourt peu aux marchés extérieurs afin de s'approvisionner en grains pour l'alimentation animale.

Par ailleurs, il existe également au Québec une industrie de transformation des grains pour l'alimentation des animaux domestiques. Toutefois, celle-ci est beaucoup plus restreinte. Parmi les principaux joueurs figurent PLB International et Cargill inc. (Purina).

4.3 Transformation pour la fabrication de biocarburants

Le Québec compte un établissement de transformation industrielle des grains pour la fabrication de biocarburants. La compagnie Greenfield Global située à Varennes produit de l'éthanol à partir de la transformation du maïs-grain. Les volumes transformés atteignent 440 000 tonnes de maïs-grain par an.

5. ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

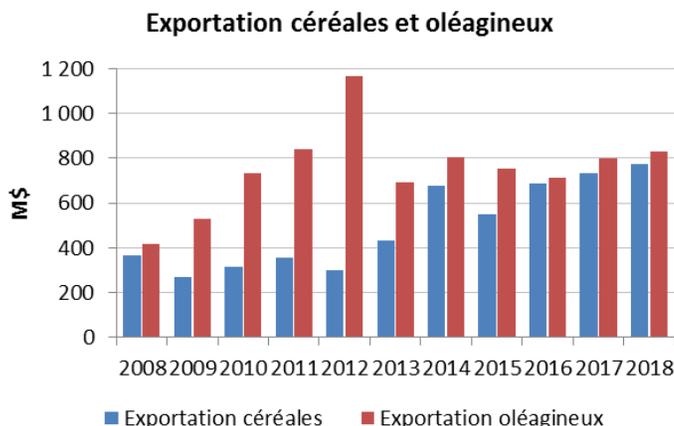
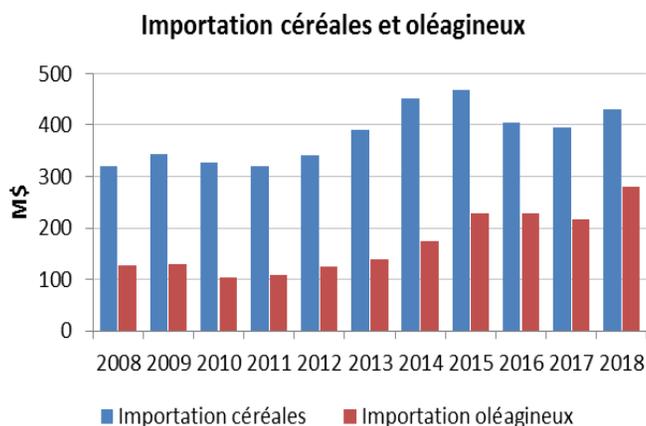
Les échanges commerciaux comprennent les achats ou les ventes de grains à l'extérieur de la province. Le Québec est une région de transit pour le commerce international des grains. Les ports du Saint-Laurent (Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Sillery Québec, Baie-Comeau et Port-Cartier) sont des points de départ vers l'étranger pour plusieurs grains en provenance de l'Ouest canadien ou de l'Ontario. Une partie des volumes en transit au Québec est comptabilisée dans les statistiques d'exportation ou d'importation de la province. Dans l'ensemble, le Québec affiche une balance commerciale (exportation – importation) positive dans le commerce international des grains.

En 2018, la valeur des exportations de céréales à partir du Québec vers l'extérieur du Canada a totalisé près de 773 millions de dollars comparativement à 299 millions en 2012. Les États-Unis représentent 79 % des exportations. La valeur des exportations d'oléagineux a totalisé 829 millions de dollars pour la même année. La

Chine est la première destination du soya du Québec avec 46 % des exportations, suivie des États-Unis (18 %) et du Japon (10 %).

Les importations se sont chiffrées à 431 millions de dollars pour les céréales et à 280 millions de dollars pour les oléagineux. Les États-Unis et l'Inde sont les principaux pays de provenance pour ces produits. Les importations sont à la baisse pour les céréales depuis l'année 2015, alors qu'elles augmentent dans le cas des oléagineux.

Tableau 9 – Évolution des échanges commerciaux internationaux



Groupes de produits/provenance	2018 (M\$)	Part
Céréales	431	100 %
États-Unis	185	43 %
Italie	40	9 %
France	37	9 %
Autres pays	169	39 %
Oléagineux	280	100 %
Inde	65	23 %
États-Unis	60	21 %
Italie	37	13 %
Autres pays	118	43 %

Groupes de produits/destinations	2018 (M\$)	Part
Céréales	773	100 %
États-Unis	609	79 %
Espagne	35	5 %
Irlande	33	4 %
Autres pays	96	13 %
Oléagineux	829	100 %
Chine	382	46 %
États-Unis	150	18 %
Japon	83	10 %
Autres pays	214	26 %

6. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE DES GRAINS DU QUÉBEC

Les ventes se chiffrent à 3,7 milliards de dollars en 2018 pour l'industrie des grains du Québec.

Au Québec, le secteur de la production de grains a réalisé des ventes totales de 1,3 milliard de dollars en 2018. Environ 51 % de ces revenus (692 millions de dollars) provenaient de la vente de grains au secteur de la transformation pour la fabrication d'aliments pour animaux et de moutures de grains. Les ventes à l'exportation (du maïs-grain et du soya, surtout) représentent près de 21 % des revenus totaux, soit 279 millions de dollars. La balance des revenus (384 millions) provient des ventes entre fermes, de bétail et d'autres cultures, des travaux à forfait, etc.

Le secteur de la transformation, de son côté, a réalisé des revenus totaux de 3,5 milliards de dollars, dont 2,3 milliards pour la fabrication d'aliments pour animaux et 1,2 milliard pour la fabrication de moutures de grains.

Au total, en 2018, si l'on évite le double comptage, la filière des grains du Québec (maillons de la production et de la transformation) a réalisé des ventes de 3,7 milliards de dollars, dont 85 % provenaient de la transformation⁶. Ces ventes se répartissaient comme suit :

- ventes d'aliments pour animaux d'élevage : 1,1 milliard de dollars;
- ventes à l'exportation : 839 millions de dollars; environ 55 % des revenus d'exportation provenaient des États-Unis et 13 %, de la Chine, principalement des exportations de soya;
- ventes d'aliments pour animaux de compagnie : 730 millions de dollars;
- ventes interprovinciales d'aliments pour animaux : 592 millions de dollars; le Manitoba et l'Ontario sont les principales destinations pour ces produits québécois;
- ventes au sous-secteur de la mouture pour la transformation alimentaire et les travaux à forfait : 448 millions de dollars.

Tableau 10 – Répartition des ventes des maillons de la filière des grains du Québec en 2018 (en millions de dollars)

Secteurs	Marchés								Ventes totales	
	Au Québec						Inter-provincial	Étranger		ADG
	Entre filières			Élevage	TA	Détail-HRI				
P	AA	M								
Production	121 9 %	404 30 %	288 21 %					279 21 %	263 19 %	1 355 100 %
Transformation en aliments pour animaux		234 10 %		994 43 %		293 13 %	591 25 %	203 9 %		2 315 100 %
Transformation en mouture de grains		69 6 %	50 4 %	131 11 %	186 15 %	437 35 %		357 29 %		1 230 100 %
Ventes fermes filière				1 125 30 %	186 5 %	730 20 %	591 16 %	839 22 %	263 7 %	3 734 100 %

P : Culture de plants oléagineux et de céréales = AA : Aliments pour animaux; M : Mouture de grains TA : Transformation alimentaire autre que la fabrication d'aliments pour animaux et la mouture de grains; ADG : Autres revenus en dehors des secteurs de grains.

Source : Modèle intersectoriel du Québec, de l'Institut de la statistique du Québec; Statistique Canada; Global Trade Tracker; Euromonitor; Nielsen; compilation du ministère du MAPAQ

6. Les ventes du secteur de la transformation n'incluent pas le secteur de la boulangerie et de la fabrication de tortillas. Les données des ressources et des emplois du système canadien des comptes macroéconomiques de Statistique Canada et le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec démontrent que ce secteur utilise des produits déjà transformés et non des grains directement.

La filière produit des retombées économiques de 2 milliards de dollars et procure 19 000 emplois directs et indirects

Les ventes de 3,7 milliards de dollars de la filière ont engendré des retombées économiques au Québec sous la forme de valeur ajoutée⁷ et d'emplois⁸.

Selon le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, en 2018, la valeur ajoutée directe des trois sous-secteurs de l'industrie des grains s'élevait à près de 1,3 milliard de dollars. Le nombre d'emplois directs liés au secteur se chiffrait à 8 900. Le sous-secteur de la production a créé 3 400 emplois directs comparativement à 3 700 emplois directs pour la transformation des aliments pour animaux et 1 800 emplois pour la transformation des aliments pour la mouture de grains.

Les fournisseurs d'intrants aux entreprises de la filière ont généré une valeur ajoutée indirecte de 750 millions de dollars et ont contribué à la création d'environ 10 000 emplois indirects.

Au total, en 2018, la filière des grains du Québec a généré des retombées économiques de 2 milliards de dollars et a permis de créer quelque 19 000 emplois directs et indirects. Pour chaque tranche de vente de 10 millions de dollars, la filière des grains du Québec dégage des retombées économiques d'environ 5 millions de dollars et crée 51 emplois directs et indirects. En comparaison, la filière agroalimentaire globale du Québec (production et transformation) procure des retombées économiques de 6 millions de dollars pour chaque tranche de vente de 10 millions et crée 61 emplois.

À propos de l'effet sur les revenus gouvernementaux, le secteur de la production génère 6 millions de dollars en revenus d'impôts sur les salaires et traitements, le secteur des aliments pour animaux, 20 millions et celui de la mouture, 13 millions. En ce qui touche les taxes⁹, après le remboursement du coût des intrants, l'industrie débourse environ 31 millions de dollars pour ses achats d'intrants agricoles et non agricoles chez les fournisseurs.

7. La valeur ajoutée comprend les salaires et les traitements, les revenus des propriétaires d'entreprises et des sociétés, l'amortissement et les intérêts.

8. Selon l'équivalent en temps plein; par exemple, deux emplois saisonniers de six mois correspondent, en année-personne, à un seul emploi.

9. Les taxes comprennent: la taxe de vente du Québec (TVQ), les taxes spécifiques québécoises (taxe environnementale, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac, etc.), la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral (TPS) et les droits d'accise fédéraux (taxe fédérale sur les bénéfices commerciaux, taxe fédérale sur l'essence et les carburants, droit de douane, etc.)

Tableau 11 – Retombées économiques liées à la filière de la culture de plantes oléagineuses et de céréales, de la fabrication d'aliments pour animaux et de la mouture de grains céréaliers et de grains oléagineux au Québec en 2018 (en millions de dollars)

	Effets directs			Effets indirects	Effets totaux
	Culture	Aliments pour animaux	Mouture		
Main d'œuvre ¹	3 410	3 675	1 768	10 362	19 216
Valeur ajoutée	599	400	225	750	1 974
Revenus du gouvernement du Québec					
Revenus du gouvernement du Québec	4	13	8	36	61
Impôts sur les salaires et traitements	–	–	–	4	4
Taxes de vente	–	–	–	17	17
Taxes particulières					
Revenus du gouvernement fédéral					
Impôts sur les salaires et traitements	2	7	5	23	37
Taxes de vente	–	–	–	1	1
Taxes et droits d'accise	–	–	–	9	9
Parafiscalité					
Québécoise (RRQ, FSS, CSST et RQAP)	14	29	15	70	128
Fédérale (assurance-emploi)	2	5	3	12	22

1 : années-personnes de 2018

RRQ : Régime des rentes du Québec; FSS : Fonds des services de santé; CSST : Commission de la santé et de la sécurité du travail; RQAP : Régime québécois d'assurance parentale.

Source : modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec; compilation du MAPAQ.

Un contenu québécois évalué à 51 %

Par ailleurs, selon les estimations du MAPAQ, près de 51 % de la valeur des ventes de la filière des grains correspond à des produits québécois. Ainsi, pour chaque dollar de vente réalisé par la filière, 51 cents ont servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises. Les 49 cents restants ont permis de payer principalement les importations d'intrants agricoles et non agricoles qui sont utilisés pour approvisionner les entreprises de la filière. À titre comparatif, les proportions correspondantes dans la filière agriculture-transformation alimentaire du Québec sont de 62 cents et de 38 cents.

Les importations interprovinciales sont constituées en forte proportion de canola et de blé ainsi que des produits de mouture de grains. Les principales provinces d'origine sont la Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba. Les importations en provenance de l'extérieur du Canada (États-Unis, Thaïlande, Pakistan, Inde, Union européenne, etc.) sont constituées de maïs-grain et d'autres céréales ainsi que des produits de mouture de grains.

7. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les résultats économiques s'améliorent et dépassent ceux des voisins ontariens.

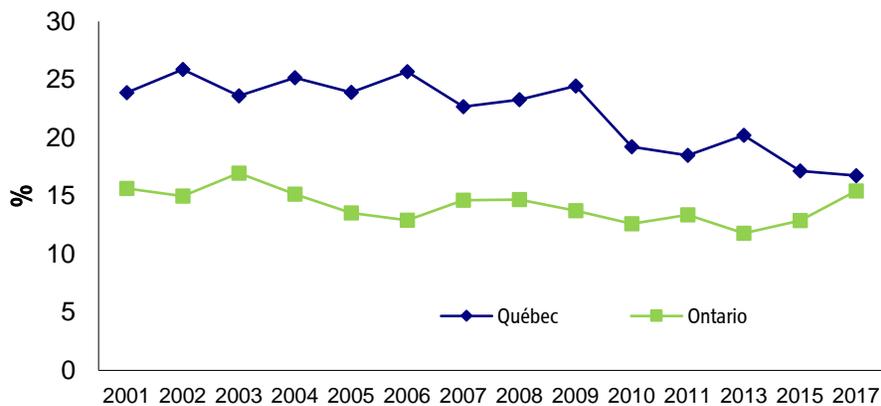
7.1 Endettement des fermes

Le ratio d'endettement des fermes céréalières du Québec continue de s'améliorer. En 2017, il a atteint son niveau le plus bas des 15 années précédentes pour se situer à 17 %. La baisse du niveau d'endettement s'est amorcée en 2006 et poursuit sa tendance. La diminution du poids de la dette au Québec s'explique principalement par l'augmentation de la valeur des actifs (fonds de terre en particulier). En effet, la valeur des actifs des fermes céréalières du Québec est passée de 2,5 à 3,5 millions de dollars par ferme (+29 %) entre les années 2013 et 2017.

Par contre, la situation inverse se produit en Ontario. Depuis l'année 2013, l'endettement des fermes est à la hausse. En 2017, le taux d'endettement moyen des fermes productrices de grains était d'environ 15 % comparativement à 12 % en 2013. La valeur moyenne des actifs est passée de 2,4 à 3,1 millions de dollars par ferme entre les années 2013 et 2017 tandis que les passifs ont augmenté de 68 % (de 282 000 dollars à 475 000 dollars par ferme) durant la même période.

Bien que le niveau de la dette soit plus élevé au Québec, l'écart d'endettement entre les deux provinces s'est considérablement rétréci. Il est passé d'environ 10 % en 2009 à 2 % en 2017 (figure 7). Le niveau d'endettement plus élevé au Québec pourrait s'expliquer par une combinaison de facteurs, notamment la valeur de certains actifs, le taux de renouvellement des actifs, la présence de programmes de soutien des revenus et un accès plus facile au crédit.

Figure 7 : Evolution du taux d'endettement des fermes céréalières (Québec et Ontario)



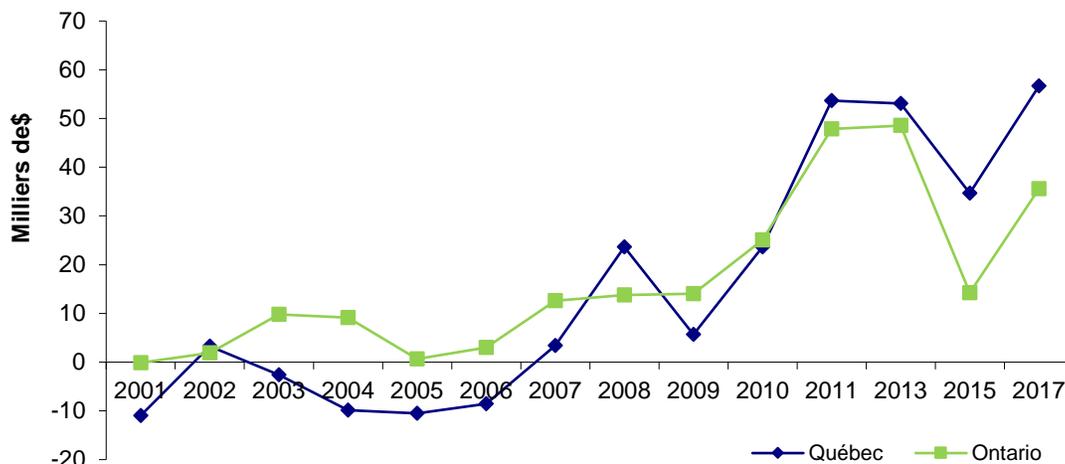
Source : Statistique Canada, enquête financière sur les fermes.

7.2 Revenu net comptant¹⁰ des fermes

Les entreprises sont en meilleure santé financière au Québec.

En ce qui concerne le revenu net comptant, la situation continue à s'améliorer au Québec. En 2017, les producteurs québécois ont obtenu un revenu net comptant avant paiement de programme de 56 659 dollars par ferme. Depuis l'année 2011, ils obtiennent des résultats économiques supérieurs à celui de leurs homologues de l'Ontario. Par exemple, en 2017, l'écart du revenu net comptant atteignait 22 000 dollars au profit des producteurs du Québec. Le revenu net comptant représente le montant disponible pour le remboursement des dettes, l'investissement ou les retraits par l'exploitant.

Figure 8 : Évolution du revenu net comptant avant revenus de programmes (Québec et Ontario)



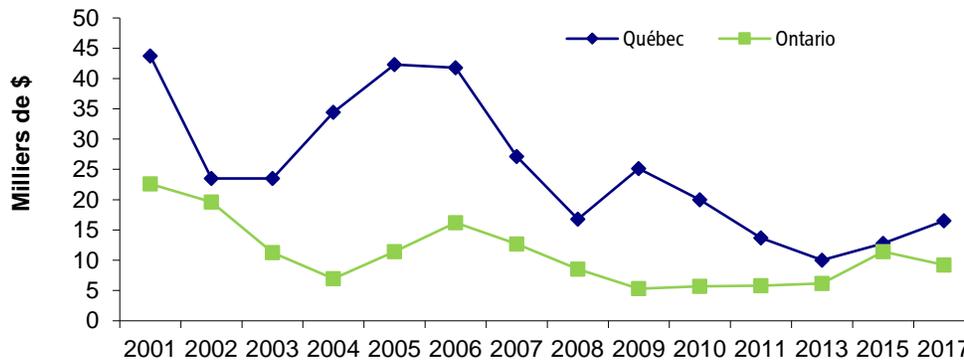
Source : Statistique Canada, enquête financière sur les fermes

7.3 Soutien gouvernemental

En 2017, les paiements de programmes gouvernementaux pour le secteur des grains représentaient environ 5 % des revenus agricoles, soit 16 500 dollars par ferme. Depuis l'année 2013, les paiements de programmes sont à la hausse au Québec après avoir connu une longue période de baisse entre les années 2006 et 2011. Toutefois, leur niveau est encore inférieur à celui du début des années 2000. L'augmentation des paiements de programmes s'explique par la baisse des prix qui s'est amorcée en 2013 (tableau 8). La tendance est similaire en Ontario, où les paiements de programmes sont à la hausse depuis l'année 2013. Cependant, les producteurs ontariens reçoivent moins de paiements de programmes que ceux du Québec (9 200 dollars par ferme en Ontario par rapport à 16 511 dollars par ferme au Québec).

¹⁰ Le revenu agricole net comptant est égal au revenu total, moins les dépenses totales (excluant l'amortissement, la variation des stocks, les retraits)

Figure 9 : Evolution des paiements de programmes pour les fermes céréalières (Québec et Ontario)



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes

7.4 Programmes de gestion des risques administrés par La Financière agricole du Québec

De 2013 à 2017, le Programme d'assurance Stabilisation des revenus (ASRA) a versé en moyenne près de 43 millions de dollars par année en compensation aux producteurs de grains comparativement à 67 millions de dollars par an (-36 %) pour la période 2008 à 2012 (annexe 7). L'avoine représente 49 %, l'orge 23 % et le blé d'alimentation humaine 22 %. De 2008 à 2015, la production de soya n'avait reçu aucune compensation ASRA et la production de maïs-grain avait reçu des compensations une seule année (en 2009).

Afin d'offrir des programmes adaptés selon l'évolution du contexte agricole, les secteurs de production couverts par le Programme ASRA ont eu la possibilité, avant le 1er juillet 2016, de faire un choix entre ce programme et les programmes Agri du Québec. Les producteurs de maïs-grain, de soya et de pomme de terre ont décidé de choisir les programmes Agri du Québec. Les secteurs de production couverts par l'ASRA qui ont choisi les programmes Agri sont devenus admissibles à Agri Québec de façon rétroactive à compter de l'année 2014 et à Agri-Québec Plus à compter de 2016.

En ce qui concerne le Programme d'assurance récolte (ASREC), les indemnités versées sont passées de 24,2 millions de dollars en moyenne par année pour la période 2008-2012 à 8,5 millions de dollars par an pour la période 2013-2017 ce qui constitue une baisse d'environ 65 %.

Pour les programmes Agri qui sont des programmes d'auto gestion des risques pour la majorité (Agri-Québec et Agri-investissement), les contributions gouvernementales ont oscillé aux alentours de 37,2 millions de dollars par an pour la période 2013-2017 comparativement à 30,4 millions de dollars par an pour la période 2008-2012 (tableau 12).

De plus, en 2013-2017, le MAPAQ a versé en moyenne par année près de 5,7 millions de dollars aux entreprises céréalières dont 2,3 millions de dollars ont été consacrés aux mesures environnementales, 3,3 millions de dollars au développement économique du secteur et le reste (environ 68 000 \$) à l'appui aux initiatives régionales et à la mise en valeur du territoire.

Les entreprises de grandes cultures participent aux différents programmes spéciaux en financement. Depuis la mise en œuvre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), 249 demandes ont été acceptées, totalisant des investissements de près de 120,0 M\$. Le montant admissible à une subvention s'élève à 24,0 M\$ pour lesquels l'aide financière accordée atteint près de 2,0 M\$.

De 2016 au 31 mars 2019, 558 entreprises de grandes cultures s'étaient prévaluées du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ), pour des investissements de près de 232,8 M\$. Le montant admissible à une subvention s'élève à 54,8 M\$ pour lesquels l'aide financière accordée atteint près de 7,3 M\$.

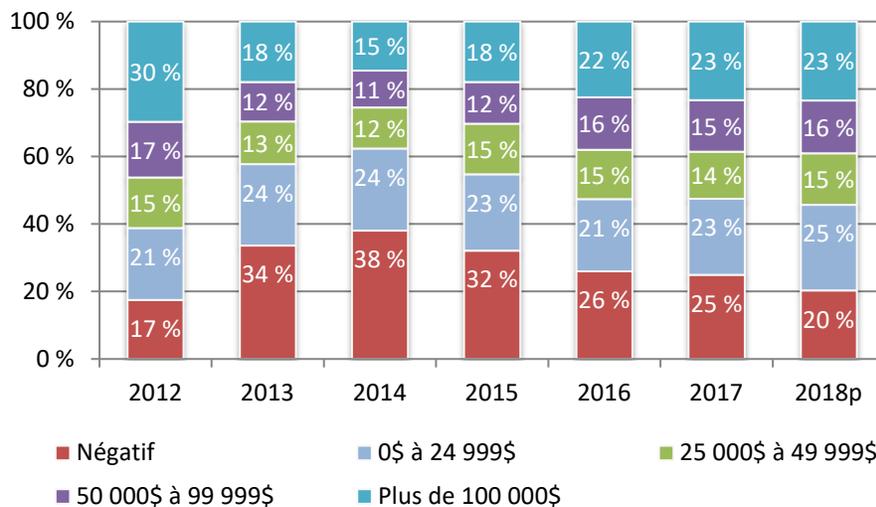
7.5 Performances économiques des entreprises de grains du Québec

Les entreprises sont en meilleure santé financière au Québec, mais les performances sont inégales entre les régions.

Selon les estimations du MAPAQ, en 2018, près de 23 % des exploitations agricoles spécialisées en production de grains avaient des revenus bruts agricoles supérieurs à 100 000 dollars. Ce nombre est relativement stable depuis l'année 2016. Environ 77 % des fermes ont des revenus bruts agricoles inférieurs à 100 000 dollars. Parmi ces dernières, 20 % ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses. Toutefois, cette proportion est en baisse constante. Elle est passée de 38 % en 2014 à 20 % en 2018 (figure 10).

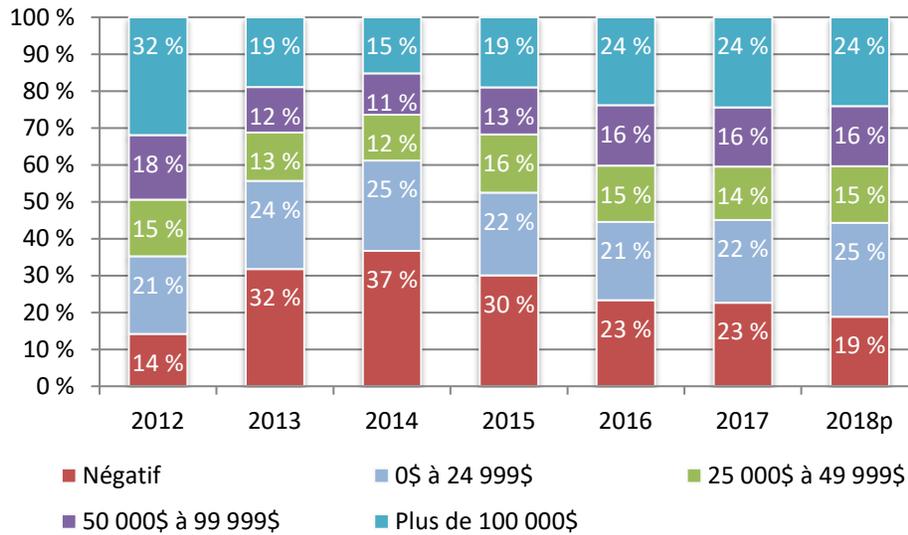
Par ailleurs, il existe une disparité entre les régions. En effet, dans les régions périphériques, en 2018, environ 41 % des exploitations ne couvraient pas leurs dépenses agricoles comparativement à 19 % dans les régions centrales (figure 11). Près de 24 % des entreprises en région centrale rapportent des revenus bruts supérieurs à 100 000 dollars alors que seulement 13 % des entreprises obtiennent ces résultats dans les régions périphériques (figure 12). Le niveau de spécialisation des entreprises et les types de productions, soit le maïs et le soya dans les régions centrales par rapport aux petites céréales dans les régions périphériques, pourraient expliquer ces performances contrastées.

Figure 10 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures au Québec



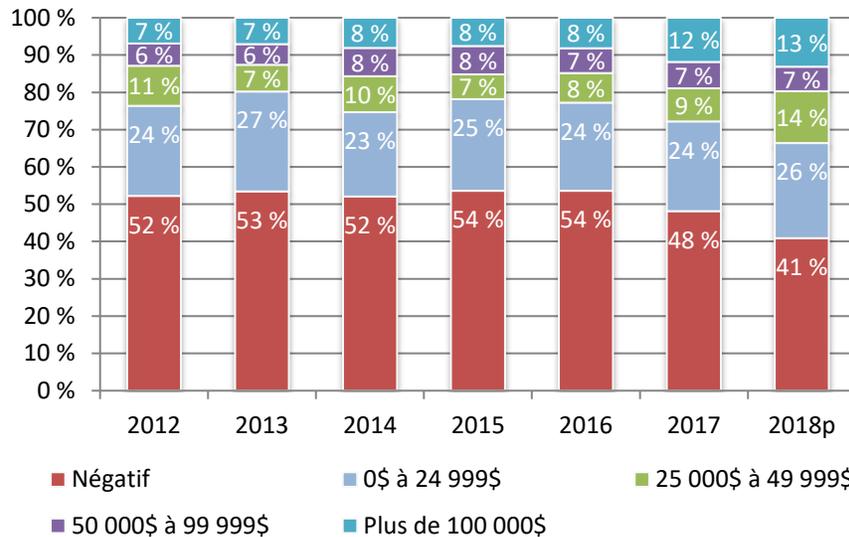
Sources : compilation du MAPAQ, La Financière agricole du Québec et statistiques du programme Agri-stabilité

Figure 11 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures dans les régions centrales



Sources : compilation du MAPAQ, La Financière agricole du Québec et statistiques du programme Agri-stabilité.

Figure 12 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures dans les régions périphériques



Sources : compilation du MAPAQ, La Financière agricole du Québec et statistiques du programme Agri-stabilité.

8. AGROENVIRONNEMENT

Malgré les progrès, il y a encore des défis à relever pour améliorer la durabilité de la production de grains au Québec.

Les préoccupations des populations à l'égard d'une saine alimentation, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des modes de production sont grandissantes. Cette tendance, qui avait été relevée dans le précédent portrait-diagnostic, s'est accentuée au cours de la période 2014-2018. Fort de ce constat, le MAPAQ a mis en place un plan d'action pour le développement durable du secteur des grains du Québec pour la période 2015-2020. Ce plan vise à déterminer et à mettre en place des mesures pour améliorer la compétitivité du secteur des grains du Québec dans un contexte de développement durable. En d'autres termes, son objectif est de favoriser un secteur des grains compétitif qui tire pleinement ses revenus du marché tout en minimisant les impacts sur l'environnement et en restant à l'écoute des préoccupations de la population.

8.1 Changements climatiques

Le climat est une composante essentielle en agriculture, plus particulièrement en production végétale. Au cours des dernières décennies, les températures moyennes ont augmenté, la saison de croissance s'est allongée, et les températures minimales se sont accrues, particulièrement en hiver.

Les changements climatiques auront des effets à la fois positifs et négatifs sur l'agriculture dans les différentes régions du Québec (Ouranos, 2015). Cela aura des conséquences directes sur la croissance des plantes, notamment à cause de l'augmentation de la pression des ennemis des cultures et des risques de stress hydrique, de l'accentuation de l'érosion ainsi que des dommages occasionnés aux cultures à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes.

Les changements climatiques seront également à l'origine de nouvelles occasions pour la production agricole au Québec. Il est probable que les rendements s'améliorent, à moyen terme, pour les espèces dont la croissance et le développement sont limités par la température. Certaines cultures, telles que le maïs et le soya, pourraient ainsi en profiter. La modification de la longueur de la saison de croissance permettra aussi de choisir des cultivars ou des hybrides plus tardifs et de cultiver de nouvelles espèces dans certaines régions (selon la qualité des sols, la topographie, etc.). Par contre, la réussite d'autres cultures pourrait s'avérer plus difficile. Les espèces sensibles aux conditions hivernales (le blé, par exemple) ou à des stress hydriques ou thermiques pourraient être affectées.

De plus, la lutte contre les changements climatiques devra s'accompagner d'efforts accrus de la part des producteurs de grandes cultures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts devront viser notamment l'optimisation de la gestion des matières fertilisantes azotées, la réduction de la consommation d'énergie fossile (par exemple, pour le séchage des grains) ainsi que la mise en place de pratiques pour améliorer les stocks de carbone et la santé des sols.

8.2 Réduction des risques liés à l'usage des pesticides

Au cours de la période 2014-2017, les données issues du bilan des ventes de pesticides ont permis de constater des améliorations en ce qui concerne l'usage de l'atrazine. Les risques de cet herbicide pour l'environnement et la santé ont diminué de 34,4 % et de 30,9 % respectivement par rapport à la moyenne des années de référence 2006 à 2008. L'atrazine fait l'objet de mesures d'encadrement réglementaire depuis le mois de mars 2018. Par conséquent, la réduction des risques devrait se poursuivre au cours des prochaines années. De plus, l'Ordre des agronomes du Québec a publié en 2017 un outil d'aide à la décision pour l'utilisation de cet

herbicide. Par contre, les risques liés au S.-métolachlore, un pesticide largement utilisé dans la culture du maïs-grain, sont en forte croissance (au-delà de 50 %). Détectée dans les cours d'eau, cette substance présente des risques élevés pour la santé et l'environnement.

Le gouvernement du Québec a mis en place des mesures afin d'accompagner l'industrie dans une démarche de responsabilisation visant la réduction de l'utilisation des pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement et l'utilisation de la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC).

Le gouvernement du Québec a adopté la nouvelle réglementation entourant l'usage des néonicotinoïdes dans le traitement des semences. Les entreprises agricoles doivent poursuivre leurs efforts pour réduire l'usage des traitements de semences à base d'insecticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), en collaboration avec les semenciers, publie chaque année l'offre de semences non traitées aux insecticides afin d'appuyer les entreprises agricoles dans leurs choix de semences.

L'accompagnement, la sensibilisation, la responsabilisation et l'information sont les solutions privilégiées. À ce chapitre, il convient de souligner les résultats positifs obtenus, dont l'augmentation du nombre d'abonnés au RAP. En novembre 2018, le RAP comptait plus de 2 000 abonnés comparativement à 1 099 en septembre 2015. De plus, en 2018-2019, près de 277 817 hectares servant à la production de grains ont fait l'objet d'une démarche d'accompagnement et de suivi en agroenvironnement pour réaliser des pratiques reliées à la GIEC. Cela représente une hausse de plus de 360 % par rapport à l'année financière 2014-2015. Un comité de suivi MAPAQ-CÉROM sur le service de détection a été formé.

8.3 Santé des sols

Selon Statistique Canada, la proportion des superficiesensemencées au Québec qui ont bénéficié d'une réduction du travail du sol est passée de 14,8 % en 1991 à 59 % en 2016. Ces résultats se rapprochent de ceux de l'Ontario (21,8 % en 1991 et 61,9 % en 2011). Le nombre d'entreprises qui déclarent utiliser des engrais verts et des cultures de couverture au Québec a également augmenté entre les années 2006 et 2016. En Ontario et dans le reste du Canada, on a constaté un recul pour ce qui est des engrais verts et une hausse en ce qui concerne les cultures de couverture d'hiver (tableau 13). Malgré les améliorations observées, les producteurs doivent poursuivre leurs efforts pour adopter de meilleures pratiques de conservation des sols.

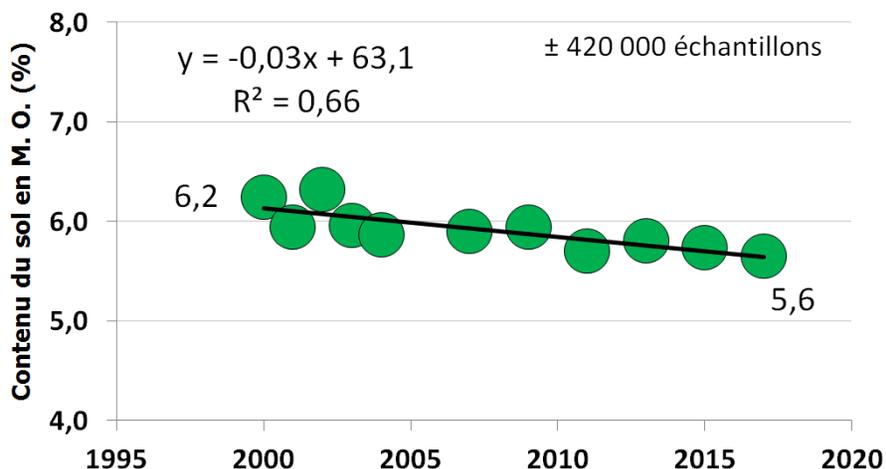
Tableau 13 – Mesures utilisées pour la conservation des sols au Québec, en Ontario et au Canada (nombre d'entreprises en 2006 et 2016)

	Québec			Ontario			Canada		
	2006	2016	Variation	2006	2016	Variation	2006	2016	Variation
Engrais verts	3598	3938	9,4 %	11 559	8626	-25,4 %	24 192	17 727	-26,7 %
Cultures de couverture	1294	2029	56,8 %	8585	12 451	45,0 %	13 166	20 501	55,7 %

Sources : Statistique Canada, [tableau 32-10-0411-01 pratiques et aménagements des terres](#)

Par ailleurs, les résultats des analyses de sol compilées par le MAPAQ démontrent une baisse du taux de matière organique au Québec. Des années 2000 à 2017, le taux moyen de matière organique pour l'ensemble de la province est passé de 6,24 % à 5,64 % (figure 17).

Figure 13 – Évolution du pourcentage de matière organique dans les sols agricoles québécois, pour les années 2000 à 2017



Source : compilation du MAPAQ.

Le problème de dégradation des sols touche plusieurs régions en Amérique du Nord. Les gouvernements de ces régions mettent en place des mesures pour inverser la tendance. L'Ontario a récemment élaboré une stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles pour la période 2018-2030¹¹. L'Alberta a mis en place une loi sur la conservation des sols (avec règlement obligatoire) pour empêcher l'érosion et la dégradation des terres. Depuis plusieurs années, le gouvernement américain recommande l'adoption de meilleures pratiques de conservation des sols.

Au Québec, en 2018-2019, quelque 4 148 entreprises qui produisent des grandes cultures ont adhéré à une démarche d'accompagnement et de suivi en agroenvironnement pour réaliser des pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols. Au moins 533 entreprises productrices de grains ont évalué la santé de leurs sols depuis le 1^{er} avril 2013.

8.4 Qualité de l'eau

La gestion déficiente de la fertilisation (dose d'engrais, période et endroit d'épandage) accélère l'enrichissement des sols en phosphore. Le transport du phosphore vers les cours d'eau par le ruissellement et l'érosion est plus à risque dans les zones de cultures annuelles à grand interligne et lorsque les sols sont saturés en phosphore.

Bien que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ait mesuré des progrès quant à la diminution des concentrations de phosphore, celles-ci dépassent souvent le critère de qualité de l'eau. Des efforts additionnels seront nécessaires pour améliorer et préserver une bonne qualité des cours d'eau.

¹¹ Source : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/landuse/soil-strategy.htm>

9. RECHERCHE ET INNOVATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS

9.1 Acteurs de la recherche

Au Québec, plusieurs organismes publics, privés et établissements d'enseignement effectuent des travaux de recherche sur des sujets qui touchent les grains.

9.1.1 Acteurs publics

Les deux principaux acteurs publics sont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le MAPAQ.

AAC gère un réseau d'une vingtaine de centres de recherche répartis à travers le pays, dont le Centre de recherche de l'Est, sur les céréales et oléagineux, basé à Ottawa. Les domaines d'intervention de ce centre sont les suivants : la mise au point de variétés améliorées d'orge, de maïs, d'avoine, de soya et de blé pour l'est du Canada et le contrôle biologique et l'amélioration génétique en matière de végétaux, de champignons et d'insectes.

Au début des années 1990, le gouvernement du Québec a contribué à la mise en place de plusieurs centres de recherche appliquée et d'expertise dans le but d'y transférer certaines activités réalisées précédemment par le MAPAQ. Ces organismes à but non lucratif reçoivent une partie de leur financement du gouvernement. Deux d'entre eux sont actifs dans le secteur des grains : le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Des années 2014-2015 à 2018-2019, le MAPAQ a versé 40,4 millions de dollars pour le financement du CÉROM (8 millions) et de l'IRDA (32,4 millions).

En 2018, à la demande du MAPAQ, le CÉROM a entrepris un exercice de révision de sa gouvernance. Depuis le mois de juin 2019, le conseil d'administration du CÉROM est composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Les postes de président et de vice-président sont eux aussi occupés par des administrateurs indépendants. L'arrivée d'un directeur scientifique et la mise en place d'un conseil scientifique sont prévus pour cette année.

Par ailleurs, le MAPAQ assurait antérieurement le transfert technologique et la vulgarisation des résultats de recherches sur les grandes cultures par l'entremise de son réseau de conseillers régionaux. Ces activités de transfert et de vulgarisation ont fait l'objet de changements importants avec la venue du réseau Agriconseils et des clubs agroenvironnementaux. De plus, des acteurs privés sont également présents.

9.1.2 Acteurs privés

Plusieurs établissements privés s'activent dans la recherche au Québec. Parmi ceux-ci, on trouve les suivants :

La Coop fédérée : en 2008, La Coop fédérée a mis en place un site de recherche et de démonstration dans le secteur des grains. Les activités du centre se concentrent sur l'amélioration génétique, l'adaptation de techniques de gestion des intrants agricoles et la recherche de technologies novatrices applicables aux champs. La Coop fédérée travaille également sur la mise au point de nouveaux produits de phytoprotection.

Le centre de recherche Nevico inc. : il intervient dans le développement de nouveaux cultivars de blé, d'orge, d'avoine et de soya, dans l'évaluation d'hybrides de maïs-grain ainsi que dans la mise au point de techniques de gestion des cultures adaptées à différentes espèces et variétés.

Semences Prograin : cette entreprise est spécialisée dans le développement de variétés de semences de soya. De plus, elle possède une pépinière de sélection en Amérique du Sud (Chili et Argentine) pour effectuer des tests de production à contre-saison, ce qui lui permet d'évaluer ses cultivars sur une plus courte période.

Synagri : cette entreprise travaille conjointement avec des partenaires des secteurs universitaire et gouvernemental ainsi qu'avec des producteurs d'élite pour vérifier l'efficacité de ses nouveaux produits et de ses nouvelles technologies.

Semican : cette entreprise mène des travaux de recherche sur l'orge de brasserie, l'avoine nue et l'avoine à gruau ainsi que sur le blé blanc panifiable pour la production de farine blanche et de blé entier. De plus, elle offre une gamme de produits de soya pour les marchés d'exportation.

Céréla : ce centre de recherche en amélioration génétique développe des variétés de blé de printemps et d'hiver, d'orge, d'avoine, de soya non génétiquement modifié et de chanvre. L'entreprise possède deux établissements de recherche situés à Saint-Hugues en Montérégie et à Causapscal dans le Bas-Saint-Laurent.

D'autres entreprises multinationales, telles que Syngenta, Monsanto, DuPont et Dow AgroSciences font de la recherche dans le secteur des grains. Elles financent notamment de la recherche universitaire aux États-Unis et au Canada, en partenariat avec les gouvernements ou avec d'autres entreprises. Une partie de ces investissements en recherche est financée par les redevances provenant de la vente de certaines variétés de semences.

9.1.3 Établissements d'enseignement

Deux établissements d'enseignement universitaires jouent un rôle majeur dans la recherche pour le secteur des grains au Québec. Il s'agit de l'Université Laval (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation) et de l'Université McGill (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement). Les travaux de recherche de ces deux facultés sont orientés principalement vers l'amélioration génétique, la gestion des cultures, la phytoprotection et la qualité intrinsèque du grain. De plus, l'Université du Québec à Montréal intervient principalement dans le domaine de la recherche en phytoprotection. Les projets de recherche sont ponctuels et généralement dictés par des programmes externes de subventions. Signalons également la participation de l'Université de Sherbrooke, de l'Institut Armand-Frappier et d'autres centres, qui peuvent à l'occasion jouer un rôle dans la recherche en amont ou en aval de la production de grains.

9.2 Financement de la recherche

Différents organismes publics ou privés assurent le financement de la recherche et de l'innovation (R-I) dans le secteur des grains au Québec. Selon les informations compilées par le MAPAQ, des années 2014 à 2018, près de 242 projets de R-I ont été réalisés au Québec au sujet des grains. Le financement total de ces projets s'élève à environ 23 millions de dollars (tableau 13) comparativement à 14,2 millions de dollars pour la réalisation de 198 projets durant la période 2009-2013. Ces montants¹² provenaient principalement des gouvernements fédéraux, du Québec, et de l'industrie incluant les producteurs de grains du Québec.

Les projets financés durant la période 2014-2018 portaient surtout sur la phytogénétique des céréales et des oléoprotéagineux, la gestion des cultures (fertilisation, semis, rotation, etc.) et la phytoprotection.

12. Le détail des montants par organisme n'est pas disponible.

Tableau 13 : Dépenses en recherche et l'innovation dans le secteur des grains au Québec, selon la discipline, des années 2014 à 2018

Disciplines	Nombre de projets	Financement total (M\$)	Proportion du financement
Phytoprotection	55	3,9	17 %
Entomologie, malherbologie	30	1,2	5 %
Phytogénétique des céréales	24	2,9	13 %
Phytogénétique des oléoprotéagineux	31	5,2	22 %
Régie des cultures	63	6,3	27 %
Autres	39	3,6	16 %
Total	242	23,1	100 %

Sources : organismes fédéraux, centres de recherche du Québec, banque du Système d'information sur la recherche universitaire, Répertoire des projets financés par le MAPAQ et compilation du MAPAQ

9.3 Résultats de la recherche

Plusieurs projets de recherche dans le secteur des grains au cours de la période 2014-2018 ont donné des résultats qui méritent d'être soulignés.

En 2017, une étude intitulée *Impact des changements climatiques et mesures d'adaptation pour les ravageurs présents et potentiels en grandes cultures au Québec* a révélé certaines répercussions potentielles des changements climatiques sur l'agriculture au Québec pour les prochaines décennies, notamment sur la croissance des plantes et l'importance des maladies et des insectes ravageurs dans les cultures.

Dans le domaine de la phytoprotection, le CÉROM a développé un outil d'aide à la prise de décision permettant de déterminer le niveau de risque que des vers fil de fer se propagent dans le maïs. Cet outil devrait permettre de réduire au Québec l'utilisation systématique des semences traitées aux néonicotinoïdes.

Une étude sur la tipule des prairies a permis de développer une méthode de lutte intégrée pour contrôler cet insecte ravageur qui s'attaque aux champs de céréales, de canola et de plantes fourragères dans plusieurs régions du Québec. Cette technique est une solution de remplacement à l'usage des pesticides pour ces cultures.

Un projet intitulé « Effets bénéfiques des rotations et des pratiques culturales sur les ennemis des cultures et la matière organique du sol » a permis de concevoir des outils de sensibilisation sur les avantages des rotations et autres bonnes pratiques culturales pour la répression des maladies, des mauvaises herbes et des insectes et l'augmentation de la matière organique du sol.

L'étude *Apports d'azote et qualité du sol de systèmes avec cultures de couverture* a déterminé les effets de certaines cultures de couverture sur la dynamique de l'azote et la qualité des sols.

10. CONCERTATION DANS LE SECTEUR DES GRAINS

La table filière du secteur des grains a repris ses activités en 2010 sous la nouvelle appellation de Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ) à la suite d'une recommandation de la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires. L'ensemble des maillons de l'industrie participe aux discussions à l'exception des consommateurs.

La mission du GCSGQ est de *concerter les acteurs pour relever les enjeux du secteur des grains afin de répondre aux besoins des marchés*. En 2019, le GCSGQ a adopté son deuxième plan stratégique (2019-2024). Ce dernier s'articule autour des axes stratégiques suivants :

Axe 1 – Saisir les opportunités de marché pour générer de valeur pour tous les maillons de la filière;

Axe 2 – Améliorer l'empreinte environnementale, sociale et économique du secteur des grains;

Axe 3 – Rehausser la notoriété du secteur et construire le lien de confiance avec les citoyens et les consommateurs;

Axe 4 – Renforcer la concertation dans le secteur.

L'industrie doit continuer à s'appuyer sur cette plateforme pour répondre aux enjeux du secteur. Des comités ont été mis en place et les travaux sont en cours.

11. RELÈVE DANS LE SECTEUR DES GRAINS

Selon les données du Recensement de la relève agricole établie du Québec en 2016, environ 16 % des entreprises de grandes cultures appartenaient à une personne âgée de moins de 40 ans, comparativement à 22 % pour l'ensemble des secteurs.

Environ 34 % des jeunes agriculteurs spécialisés dans les grandes cultures sont établis depuis moins de 5 ans. Près de 32 % possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC) et 15 %, un diplôme d'études universitaire.

Pour s'établir, 47 % des jeunes de ce secteur ont choisi de démarrer une entreprise.

Près de la moitié (49 %) de la relève dans ce secteur s'est établie grâce à un transfert familial, alors que la proportion est de 56 % pour l'ensemble des secteurs.

Dans le secteur des grandes cultures, 45 % des jeunes propriétaires détiennent plus de 50 % des parts de leur entreprise, comparativement à 38 % pour les jeunes dans l'ensemble des productions. En 2016, un peu plus du tiers (35 %) des jeunes établis dans ce secteur étaient locataires d'une partie ou de la totalité de leurs terres au moment de l'établissement, comparativement à 26 % pour l'ensemble des productions.

Près des deux tiers des jeunes entrepreneurs (65 %) occupent un emploi à l'extérieur de la ferme, comparativement à 42 % pour l'ensemble des productions. Dans le secteur des grandes cultures, la proportion des jeunes établis dans des entreprises générant plus de 250 000 dollars annuellement est passée de 26 % à 32 % (tableau 14).

Les entreprises de grandes cultures ont obtenu 11 % des subventions à la relève à temps plein en 2018-2019. Au cours des 5 dernières années, ce sont 113 relèves qui ont qualifié 103 entreprises à une subvention à temps plein dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole. Ces entreprises ont ainsi bénéficié de plus de 3,7 M\$ en subventions pendant cette période. Dans le même ordre d'idées, 126 entreprises ont reçu une subvention à la relève à temps partiel durant les 5 dernières années, pour un montant de 2,1 M\$.

Tableau 14 – Répartition de la relève agricole établie dans le secteur par catégorie de revenus, en 2011 et 2016

Catégorie de revenus	Grandes cultures		Ensemble des productions 2016
	2011	2016	
Moins de 10 000 \$	15 %	10 %	7 %
De 10 000 \$ à 24 999 \$	12 %	11 %	7 %
De 25 000 \$ à 49 999 \$	13 %	12 %	8 %
De 50 000 \$ à 99 999 \$	14 %	16 %	11 %
De 100 000 \$ à 249 999 \$	20 %	19 %	17 %
De 250 000 \$ à 349 999 \$	7 %	8 %	11 %
De 350 000 \$ à 499 999 \$	6 %	7 %	12 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	10 %	10 %	15 %
1 000 000 \$ ou plus	3 %	7 %	9 %

Source : MAPAQ, recensements de la relève agricole établie des années 2011 et 2016.

12. ENJEUX ET DÉFIS

◆ Améliorer la compétitivité du secteur dans une perspective de développement durable

Le secteur des grains du Québec évolue dans un marché mondial ouvert qui se caractérise par une forte concurrence. Les prix des grains sont très réactifs aux conditions de l'offre et de la demande dans les principaux pays producteurs et consommateurs. La taille du marché et le niveau de production relativement faibles du Québec limitent la capacité de la province à influencer les prix. Les accords de commerce et les tensions commerciales, par exemple la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, sont d'autres facteurs susceptibles d'affecter la dynamique des marchés. De plus, le climat nordique du Québec a une incidence sur les niveaux et les coûts de production comparativement aux autres régions productrices.

Des progrès notables ont été observés au Québec au cours des cinq dernières années en matière de compétitivité. En effet, sur le plan agronomique, les rendements sont à la hausse, et les écarts avec les compétiteurs comme l'Ontario se rétrécissent. Toutefois, ces derniers restent plus bas au Québec. Sur le plan économique, les revenus nets comptants avant paiements de programmes que touchent les producteurs du Québec sont positifs et poursuivent leur tendance à la hausse. Depuis l'année 2011, les producteurs québécois gagnent un revenu net comptant supérieur à celui des producteurs ontariens. Toutefois, le programme ASRA continue à aider les producteurs année après année dans le secteur des petites céréales. Plus de 50 millions de dollars ont été versés annuellement dans le cadre de l'ASRA des années 2008 à 2017.

En matière environnementale, des actions ont été entreprises pour réduire les risques liés à l'usage des pesticides et améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole. La santé des sols continue à se dégrader. Des efforts sont à prévoir pour mieux gérer la fertilisation, améliorer les pratiques culturales, etc.

Malgré ces résultats, le secteur des grains du Québec doit poursuivre ses efforts dans l'implantation de meilleures pratiques afin de réduire l'empreinte environnementale de la production de grains. La réduction de l'impact de la production sur l'environnement est une exigence sociétale ayant des incidences sur les marchés. Des détaillants de produits céréaliers comme Walmart commencent à considérer des critères de développement durable dans leurs choix de fournisseurs pour répondre aux exigences des consommateurs. Le gouvernement

fédéral a mis en place une table ronde nationale sur les productions durables pour aider l'industrie canadienne, dont celle des grains, à mieux se positionner sur les marchés face à la concurrence.

Le défi est d'autant plus grand, car il doit s'inscrire dans un contexte de changements climatiques auquel le secteur doit s'adapter rapidement. De plus, le secteur devra redoubler d'efforts pour réduire les coûts de production, surtout concernant les petites céréales.

Pour répondre à cet enjeu, le secteur peut compter sur des programmes de recherche et de transfert de connaissances adaptés et sur la présence au Québec de plusieurs établissements de recherche (publics, privés et établissements d'enseignement) dans le secteur des grains. L'augmentation des efforts en recherche et en transfert de connaissances est une des solutions pour améliorer la compétitivité dans un contexte de développement durable.

◆ **Saisir les occasions de marché pour accroître les revenus**

La production de grains du Québec est fortement orientée vers le marché de l'alimentation animale. Ce marché offre actuellement un débouché stable pour les producteurs. Ces derniers doivent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins de ce marché en matière de qualité et de quantité. Parallèlement, il existe une importante demande pour les protéines végétales, les grains pour l'alimentation humaine (blé, orge, etc.) et les grains de spécialité (grains biologiques, soya IP, etc.) qui est comblée par des importations. Le secteur des grains du Québec doit saisir ces occasions de marché.

Les débouchés non alimentaires (exemples : biocarburants, bioproduits et plantes énergétiques, etc.) constituent également des occasions de marché à saisir.

◆ **Poursuivre la concertation**

Les progrès sont notables, les améliorations sont à poursuivre. Des mécanismes doivent être mis en place pour prendre en considération les préoccupations des citoyens afin de faciliter l'acceptabilité sociale.

Annexe 1 : Principaux pays producteurs de grains dans le monde

Production de blé (en milliers de tonnes métriques)					Production de maïs-grain (en milliers de tonnes métriques)				
	Moyenne		Variation		Moyenne		Variation		
	2009-2013	2014-2018 %			2009-2013	2014-2018 %			
Chine	119 370	131 999 18 %	11 %	États-Unis	317 439	365 738 33 %	15 %		
U. européenne	125 164	135 619 18 %	8 %	Chine	210 668	258 954 24 %	23 %		
Inde	87 349	94 576 13 %	8 %	Brésil	69 593	84 297 8 %	21 %		
États-Unis	58 846	54 546 7 %	-7 %	U. européenne	63 454	65 621 6 %	3 %		
Canada	28 075	30 197 4 %	8 %	Argentine	26 555	44 214 4 %	67 %		
Pakistan	24 048	25 773 3 %	7 %	Inde	21 345	25 972 2 %	22 %		
Turquie	20 845	20 740 3 %	-1 %	Mexique	21 163	26 224 2 %	24 %		
Argentine	11 420	16 368 2 %	43 %	Canada	12 090	13 431 1 %	11 %		
Australie	25 461	23 207 3 %	-9 %	Afrique du Sud	12 431	12 969 1 %	4 %		
Royaume-Uni	13 879	15 651 2 %	13 %	Nigéria	8 597	10 961 1 %	27 %		
Monde	683 344	745 714 9 %		Monde	920 527	1 100 494 20 %			
Production de céréales secondaires (en milliers de tonnes métriques)					Principaux pays producteurs de riz (en milliers de métriques)				
	Moyenne		Variation		Moyenne		Variation		
	2009-2013	2014-2018 %			2009-2013	2014-2018 %			
U. européenne	82 818	84 101 28 %	2 %	Chine	141 277	148 071 29 %	5 %		
Inde	19 335	17 919 6 %	-7 %	Inde	100 451	109 567 22 %	9 %		
Éthiopie	9 805	12 969 4 %	32 %	Viet Nam	27 187	28 682 6 %	5 %		
États-Unis	13 381	16 219 5 %	21 %	Thaïlande	24 000	21 128 4 %	-12 %		
Canada	12 197	11 914 4 %	-2 %	Philippines	11 275	12 225 2 %	8 %		
Australie	11 465	12 545 4 %	9 %	Brésil	8 336	8 101 2 %	-3 %		
Nigéria	8 800	8 038 3 %	-9 %	Japon	7 792	7 646 2 %	-2 %		
Chine	6 002	7 247 2 %	21 %	Pakistan	6 040	7 039 1 %	17 %		
Turquie	8 121	7 708 3 %	-5 %	États-Unis	6 550	6 578 1 %	0 %		
Royaume-Uni	6 757	7 834 3 %	16 %	Nigéria	2 747	3 957 1 %	44 %		
Monde	280 484	295 785 5 %		Monde	482 014	507 441 5 %			

Principaux pays producteurs de soya (en milliers de tonnes métriques)					Principaux pays producteurs d'autres oléagineux (en milliers de tonnes métriques)						
	Moyenne		Moyenne		Variation		Moyenne		Moyenne		Variation
	2009-2013		2014-2018			%		2009-2013		2014-2018	
États-Unis	88 081,86	115 178	34 %	31 %		Chine	26 748	28 364	19 %	6 %	
Brésil	75 603,14	108 073	32 %	43 %		U. européenne	25 811	28 551	19 %	11 %	
Argentine	50 651,54	53 431	16 %	5 %		Canada	14 608	19 270	13 %	32 %	
Chine	14 285,00	13 979	4 %	-2 %		Inde	11 029	10 614	7 %	-4 %	
Inde	12 288,00	11 107	3 %	-10 %		Argentine	3 636	4 149	3 %	14 %	
Canada	4 587,00	6 865	2 %	50 %		États-Unis	3 485	4 347	3 %	25 %	
U. européenne	1 119,07	2 521	1 %	125 %		Australie	3 188	3 350	2 %	5 %	
Afrique du Sud	645,40	1 125	0 %	74 %		Royaume-Uni	2 317	2 245	2 %	-3 %	
Nigéria	617,60	688	0 %	11 %		Nigéria	2 102	2 177	1 %	4 %	
Mexique	196,12	421	0 %	115 %		Turquie	1 235	1 725	1 %	40 %	
Monde	267 683	339 952		27 %		Monde	128 057	147 819		15 %	

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Annexe 2 : Répartition des superficies ensemencées et de la production par type de grain au Canada

	Superficies ensemencées (ha)				Production (Tm)			
	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	%	Variation	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	%	Variation
Orge	2 978 540	2 555 880	10 %	-14 %	8 668 160	8 096 760	10 %	-7 %
Canola	7 747 860	8 765 140	33 %	13 %	14 542 860	19 211 300	24 %	32 %
Maïs-grain	1 342 380	1 400 740	5 %	4 %	12 089 800	13 431 040	16 %	11 %
Céréales mêlées	154 540	133 860	1 %	-13 %	211 120	165 820	0 %	-21 %
Avoine	1 303 520	1 258 860	5 %	-3 %	3 055 540	3 360 400	4 %	10 %
Soya	1 613 340	2 456 840	9 %	52 %	4 587 000	6 846 160	8 %	49 %
Blé	9 516 300	9 696 400	37 %	2 %	28 074 520	30 361 560	37 %	8 %
Total	24 656 480	26 267 720	100 %	7 %	71 229 000	81 473 040	100 %	14 %

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

Annexe 3 : Répartition des superficies ensemencées par province au Canada

	Québec		Ontario		Manitoba		Canada	
	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2015	Moyenne 2014-2020
Orge	80 980	53 260	60 840	40 360	207 200	143 640	2 978 540	2 555 880
Canola	14 720	13 900	28 600	17 620	1 313 600	1 308 400	7 747 860	8 765 140
Maïs-grain	389 540	380 620	832 640	843 520	100 360	141 720	1 342 380	1 400 740
Cér. Mél.	21 440	14 480	45 020	35 700	5 400	7 150	154 540	133 860
Avoine	100 340	81 040	30 440	35 700	216 500	190 920	1 303 520	1 258 860
Soya	278 040	364 420	1 021 820	1 204 220	273 960	690 840	1 613 340	2 456 840
Blé	52 920	87 520	446 960	414 600	1 222 240	1 209 080	9 516 300	9 696 400

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

Annexe 4 : Répartition de la production par province au Canada

	Québec		Ontario		Manitoba		Canada	
	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2014-2019	Moyenne 2009-2015	Moyenne 2014-2020
Orge	239 400	166 900	193 040	129 180	616 380	496 000	8 668 160	8 096 760
Canola	30 200	31 560	61 000	42 900	2 395 880	2 888 540	14 542 860	19 211 300
Maïs-grain	3 307 000	3 689 820	8 001 900	8 483 360	658 400	1 024 400	12 089 800	13 431 040
Cér. Mél.	49 380	37 200	117 900	84 820	2 767	7 900	211 120	165 820
Avoine	223 000	192 200	71 260	88 400	607 020	643 660	3 055 540	3 360 400
Soya	768 600	1 078 900	3 130 860	3 789 180	601 720	1 648 860	4 587 000	6 846 160
Blé	152 960	276 240	2 180 580	2 119 740	3 741 540	4 300 140	28 074 520	30 361 560

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

Annexe 5 : Bilan de la Production de grains au Québec

	Orge			Canola			Cér. Mél.		
	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)
2009	96 000	2,9	276 000	12 000	2,0	23 500	22 500	2,7	53 000
2010	91 000	3,0	270 000	12 500	2,0	25 000	24 000	2,7	59 000
2011	73 400	2,8	196 000	16 600	2,2	36 000	18 100	2,5	42 000
2012	73 000	3,3	234 000	17 000	2,0	33 000	21 300	2,5	47 600
2013	71 500	3,1	221 000	15 500	2,2	33 500	21 300	2,4	45 300
2014	55 700	3,1	163 500	14 000	2,1	27 500	16 500	2,8	43 500
2015	51 000	3,4	168 000	12 000	2,2	26 000	14 500	2,6	35 000
2016	52 000	3,4	175 000	13 800	2,4	32 700	16 200	2,6	39 800
2017	53 000	3,3	171 000	15 000	2,5	36 500	13 500	2,7	35 500
2018	54 600	2,9	157 000	14 700	2,5	35 100	11 700	2,9	32 200
2019	49 500	3,3	151 100	10 400	2,4	24 500	12 800	2,6	32 000

	Maïs-grain			Soya			Blé		
	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendt (t/ha)	Production (tonnes)
2009	382 000	7,5	2 720 000	242 000	2,2	530 000	56 500	2,7	148 500
2010	370 000	9,3	3 410 000	267 000	3,1	823 000	53 000	3,0	157 000
2011	379 600	8,3	3 125 000	300 000	2,7	800 000	43 300	2,8	116 000
2012	395 200	8,9	3 505 000	285 700	3,0	843 000	50 300	3,2	160 000
2013	420 900	9,1	3 775 000	295 500	2,9	847 000	61 500	3,1	183 300
2014	368 300	8,6	3 140 200	358 100	2,5	898 000	68 900	3,1	204 500
2015	372 300	10,2	3 787 800	344 000	3,2	1 088 100	83 500	3,5	281 500
2016	396 800	10,4	4 121 300	351 700	3,2	1 129 400	95 800	3,5	310 100
2017	380 000	10,0	3 780 200	398 000	2,8	1 115 000	94 000	3,2	295 000
2018	385 700	9,4	3 619 600	370 300	3,2	1 164 000	95 400	3,1	290 100
2019	382 500	9,1	3 422 600	366 700	2,9	1 051 000	91 600	3,2	250 100

	Avoine		
	Superficie	Rendt	Production
	(ha)	(t/ha)	(tonnes)
2009	105 000	2,2	220 000
2010	113 000	2,5	263 000
2011	103 600	2,3	223 000
2012	95 800	2,4	220 000
2013	84 300	2,4	189 000
2014	86 600	2,5	191 500
2015	100 000	2,6	249 000
2016	84 500	2,6	204 400
2017	60 000	2,6	149 000
2018	74 100	2,4	167 100
2019	73 500	2,4	168 600

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01, compilation MAPAQ

Annexe 6 : Bilan de la Production de grains par région administrative au Québec

	Avoine					
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
Québec	100 340	81 040	2,4	2,5	223 000	192 200
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	20 200	18 360	2,3	2,2	44 080	39 200
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	16 580	14 280	2,6	2,4	41 160	32 880
Capitale-Nationale et Mauricie	9 340	7 620	2,4	3,1	22 660	23 660
Estrie	3 620	3 080	2,0	2,2	5 760	6 240
Montréal, Laval et Lanaudière	4 040	N/D	2,5	N/D	9 940	5 400
Outaouais et Laurentides	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	13 680	13 360	2,4	2,6	31 280	31 100
Chaudière-Appalaches	11 540	7 260	2,3	2,5	24 340	17 040
Montérégie, nord-est ¹	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Montérégie, sud-ouest ²	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centre-du-Québec	13 180	9 700	2,3	2,8	29 000	26 360

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Blé

	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
Québec	51 900	85 040	3,0	3,3	152 960	276 220
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	5 800	8 520	2,8	2,8	15 780	23 760
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	3 460	7 840	3,1	3,1	10 700	23 700
Capitale-Nationale et Mauricie	5 340	7 460	2,9	3,3	15 740	24 380
Estrie		5 080		2,8		13 940
Montréal, Laval et Lanaudière	2 820	5 220	3,2	3,5	9 180	18 220
Outaouais et Laurentides	2 300		2,8		6 233	
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D		N/D		N/D	
Chaudière-Appalaches	8 880	14 400	2,5	3,1	22 040	43 720
Montérégie, nord-est ¹	9 600	13 120	3,3	3,9	31 680	50 500
Montérégie, sud-ouest ²	4 760	7 120	3,4	3,7	15 780	26 020
Centre-du-Québec	6 040	9 760	3,1	3,3	18 740	31 720

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Mais-grain

	Superficies ensemencées (Ha)		Rendements (Tm/Ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
Québec	389 540	380 620	8,6	9,7	3 307 000	3 689 780
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Capitale-Nationale et Mauricie	17 780	22 380	7,7	8,8	136 240	195 580
Estrie	6 550	6 900	7,0	8,3	41 825	56 760
Montréal, Laval et Lanaudière	34 540	26 720	8,5	9,5	289 380	255 420
Outaouais et Laurentides	14 020	13 000	8,3	9,1	115 140	115 600
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Chaudière-Appalaches	16 420	20 900	6,8	7,7	101 260	159 400
Montérégie, nord-est ¹	130 700	126 600,0	8,9	10,2	1 147 700	1 284 420
Montérégie, sud-ouest ²	109 220	109 200,0	9,4	10,4	1 020 620	1 136 560
Centre-du-Québec	58 940	53 000	7,7	8,9	445 540	469 440

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Soya						
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
Québec	278 040	364 420	2,8	3,0	768 600	1 078 900
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Capitale-Nationale et Mauricie	22 400	30 680	2,5	2,8	56 860	84 380
Estrie	7 440	11 280	2,3	2,4	16 900	26 400
Montréal, Laval et Lanaudière	26 000	31 660	2,9	3,0	73 840	92 880
Outaouais et Laurentides	14 860	22 680	2,7	2,8	39 040	62 100
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Chaudière-Appalaches	22 820	36 160	2,4	2,7	52 640	98 340
Montérégie, nord-est ¹	71 380	87 460,0	3,0	3,3	214 800	283 840
Montérégie, sud-ouest ²	62 280	81 480,0	3,0	3,2	187 860	256 960
Centre-du-Québec	48 080	56 400	2,5	2,8	120 840	159 300

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Orge						
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
Québec	80 980	53 260	3,0	3,2	239 400	166 900
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	27 320	16 900	2,9	3,0	78 640	49 100
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	12 840	11 040	3,6	3,6	47 080	39 060
Capitale-Nationale et Mauricie	7 920	3 640	2,8	3,3	21 980	11 920
Estrie	1 820	N/D	2,7	N/D	4 700	N/D
Montréal, Laval et Lanaudière	3 820	N/D	3,3	N/D	11 960	N/D
Outaouais et Laurentides	2 740	N/D	2,6	N/D	6 700	N/D
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	3 740	N/D	2,9	N/D	10 900	N/D
Chaudière-Appalaches	7 680	3 620	2,5	3,1	18 820	10 880
Montérégie, nord-est ¹	3 260	1 920,0	3,4	3,6	10 980	6 860
Montérégie, sud-ouest ²	3 780	2 560,0	3,4	3,4	12 340	8 460
Centre-du-Québec	6 060	4 220	2,6	3,1	15 300	13 000

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Canola						
	Superficies ensemencées (ha)		Rendements (Tm/ha)		Production (Tm)	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018	2009-2013	2014-2018
Québec	14 720	13 900	2,1	2,3	30 200	31 560
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	N/D	3 980		2,2	9 525	8 580
Saguenay--Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	4 880	6 320	2,2	2,4	10 920	15 020
Capitale-Nationale et Mauricie	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Estrie	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Montréal, Laval et Lanaudière	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Outaouais et Laurentides	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Chaudière-Appalaches	1 800		2,2		3 900	1 200
Montérégie, nord-est ¹	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Montérégie, sud-ouest ²	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centre-du-Québec	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Source : Institut de la Statistique, compilation MAPAQ

Annexe 7 : Soutiens financiers aux producteurs de grains dans le cadre des programmes de gestion des risques administrés par la Financière agricole du Québec

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ASREC										
Soya	3 418 211	10 352 428	406 144	1 681 918	624 769	1 925 676	8 072 354	959 699	565 916	4 696 357
Mais-grain	12 896 951	47 069 276	494 380	7 182 299	2 687 870	5 025 299	7 381 671	460 359	68 358	1 353 383
Autres grains	11 748 085	11 417 345	3 067 040	6 371 548	1 929 539	3 041 354	2 799 080	1 949 406	1 362 959	2 869 988
Total ASREC	28 063 247	68 839 049	3 967 564	15 235 765	5 242 178	9 992 329	18 253 105	3 369 464	1 997 233	8 919 728

ASRA										
Avoine	21 249 784	38 732 351	25 655 968	16 179 774	14 918 607	16 573 727	19 590 936	28 687 337	24 620 105	14 484 740
Blé fourrager	3 515 233	9 854 811	2 529 735	--	--	--	331 217	2 215 575	5 419 452	2 955 554
Blé humaine	5 368 900	12 313 994	7 287 765	930 596	--	3 648 496	5 768 190	7 207 477	18 367 692	10 903 730
Canola	--	2 252 843	--	--	--	--	1 619 369	1 414 503	540 428	477 673
Maïs-grain	--	97 136 122	--	--	--	--	--	--	N/A	N/A
Orge	19 250 649	38 606 331	17 698 580	159 080	--	11 463 649	9 577 610	8 838 097	11 610 929	6 879 608
Soya	--	--	--	--	--	--	--	--	N/A	N/A
Total ASRA	49 384 566	198 896 452	53 172 048	17 269 450	14 918 607	31 685 872	36 887 322	48 362 989	60 558 605	35 701 305

Agri										
Agri-investissement	9 130 089	7 441 290	9 006 982	11 814 794	14 229 422	8 439 145	7 383 569	8 156 671	8 883 231	8 281 676
Agri-stabilité	2 905 000	17 475 145	7 038 322	1 563 569	1 487 759	5 124 617	5 326 956	2 732 794	904 528	1 198 788
Agri-Québec	--	--	17 953 479	23 553 634	28 378 065	25 303 067	22 044 803	23 330 551	27 676 961	25 964 506
Agri-Québec plus	--	--	--	--	--	351 101	304 851	349 648	1 450 039	3 196 656
Total Agri	12 035 089	24 916 435	33 998 783	36 931 997	44 095 246	39 217 930	35 060 179	34 569 664	38 914 759	38 641 626

Source : Financière agricole du Québec, compilation du MAPAQ

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

COORDINATION ET RÉDACTION

Djiby Bocar Sall

COLLABORATION

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Claude Chartrand, Chloé Drapeau, Linda Paré

Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Stéphane Lacharité, Carl Lavoie, Yvon Boudreault, Ricardo Vargas

Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire

Charles-Antoine Légaré

Sous-ministériat au développement régional et au développement durable

Direction des pratiques agroenvironnementales

Jean-Thomas Denault, Hayani-Nezha, Janylène Savard, Marc-André Ouellet

Direction de la phytoprotection

Marie-Hélène April

La Financière agricole

Karine Labrecque

RÉVISION LINGUISTIQUE

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Format : PDF

ANNEXE 4

Producteurs de grains du Québec, Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, Rapport des Producteurs de grains du Québec, janvier 2020 (Mémoire des PGQ)

Évaluation périodique du
Plan conjoint des producteurs de grains du Québec

Rapport des
Producteurs de grains du Québec

présenté
à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Janvier 2020

TABLE DES MATIÈRES

1	Résumé.....	1
2	Introduction	3
3	Le niveau de maturité du Plan conjoint.....	4
4	Évolution de la mise en marché des grains	5
4.1	Les enjeux.....	5
4.2	Défis du secteur des grains	8
4.3	Contexte de l'application du Plan conjoint	9
5	Analyse des interventions des PGQ dans la mise en marché des grains.....	11
5.1	Les règlements pris en vertu du Plan conjoint et les conventions négociées ...	11
	■ Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec (RTR)	11
	■ Règlement sur la mise en marché des grains.....	14
	■ Gestion du prélevé de promotion, publicité et recherche des Producteurs de semences du Québec (PSQ)	15
	■ Convention de production et de mise en marché des céréales de semences (CPMMS)	17
	■ Développement et concertation de la filière biologique.....	19
5.2	Les interventions non réglementaires	21
	■ Vie associative	21
	■ Guide des bonnes pratiques commerciales (BPC)	24
	■ Service d'information sur les marchés (SIM)	26
	■ Développement de marchés	34
	■ Recherche.....	35
	■ Production durable	40
	■ Politiques et programmes économiques	43
	■ Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ)	45
	■ Promotion de la profession et acceptabilité sociale.....	46
5.3	Interventions administratives	52
	■ Plan stratégique des PGQ 2019-2022	52
	■ Modifications administratives liées au Plan conjoint	54
5.4	Autres interventions.....	56
	■ Programme de paiements anticipés (PPA)	56
5.5	Sommaire du financement.....	57
6	Analyse des résultats obtenus à l'égard des trois objectifs généraux visés par la mise en marché collective	58
7	Retour sur la révision périodique de 2015	60
7.1	Recommandations de la RMAAQ (dans sa décision)	60
7.2	Priorités et indicateurs des PGQ (dans leur rapport).....	64
8	Les priorités d'action pour la prochaine période	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Stades de développement du Plan conjoint	4
Tableau 2 : Contributions versées aux PSQ et déboursés du	16
Tableau 3 : Projets financés par le fonds de promotion, publicité et recherche	16
Tableau 4 : Données consultées et fréquence en pourcentage, site Web des PGQ.....	33
Tableau 5 : Contributions au Plan conjoint pour la recherche (\$).....	36
Tableau 6 : Ventilation des investissements avec ententes de 5 ans ('000 \$)	38
Tableau 7 : Financement des projets ponctuels (\$).....	38
Tableau 8 : Développement de variétés de grandes cultures (5 ans)	39
Tableau 9 : Résultats de la 1 ^{re} phase de la campagne de promotion Petit grain va loin .	49
Tableau 10 : Résumé des interventions selon les objectifs généraux.....	58
Tableau 11 : Pilier 1 – Efficience de l'organisation	70
Tableau 12 : Pilier 2 – Concertation et partenariat	70
Tableau 13 : Pilier 3 – Information/formation.....	71
Tableau 14 : Pilier 4 – Pérennité des entreprises	73

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre de vues de la page des marchés de niche, janvier 2019 à septembre 2019	32
Graphique 2 : Nombre de vues de la page des livraisons des stocks selon les prélevés au Plan conjoint, février 2017 à septembre 2019	32
Graphique 3 : Nombre de vues de la page de l'offre et la demande du maïs du Québec, février 2016 à septembre 2019	32
Graphique 4 : Nombre de vues de la page sur le prix des intrants, février 2016 à septembre 2019	33
Graphique 5 : Nombre de vues de la page des grains biologiques, février 2016 à septembre 2019	33
Graphique 6 : Nombre de vues de la page du répertoire des acheteurs, février 2016 à septembre 2019.....	33
Graphique 7 : Nombre de producteurs participant au PPA,	56
Graphique 8 : Avances totale et moyenne au PPA,	57
Graphique 9 : Ventilation du prélevé moyen (\$/tonne).....	57

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Résultats du sondage auprès des producteurs, PGQ	74
Annexe 2 : Bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec	87
Annexe 3 : Plan stratégique des PGQ 2019-2022	97
Annexe 4 : Résolution AGA « Collecte et diffusion de l'information sur le marché local des grains au Québec	119
Annexe 5 : Résolution AGA « Transparence des marchés au Canada et au Québec	120
Annexe 6 : Déclaration de vente en ligne	121
Annexe 7 : Résolution AGA « Incitatif financier à la participation au SRDI »	124

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES et ABRÉVIATIONS

AAC : Agriculture et agroalimentaire Canada
AGA : Assemblée générale annuelle
ANCQ : Association des négociants en céréales du Québec inc.
AMSQ : Association des marchands de semences du Québec
ASRA : Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
BPC : Bonnes pratiques commerciales
C. A. : Conseil d'administration
CÉROM : Centre de recherche sur les grains inc.
CFVS : Communication, formation et vie syndicale
CPMMS : Convention de production et de mise en marché des céréales de semences
FADQ : La Financière agricole du Québec
FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec
GCSGQ : Groupe de concertation du secteur des grains du Québec
GIEC : Gestion intégrée des ennemis des cultures
GM : Génétiquement modifié
LMMPAA : Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PGQ : Producteurs de grains du Québec
Plan conjoint : Plan conjoint des producteurs de grains du Québec
PSQ : Producteurs de semences du Québec
RGCC : Réseau grandes cultures du Québec
RMAAQ : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
RTR : Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec
SIM : Service d'information sur les marchés des PGQ
tc : Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec
SRDI : Système de recueil et de diffusion de l'information
TCN : La Terre de chez nous
TRCCD : Table ronde canadienne pour des cultures durables
UPA : Union des producteurs agricoles

1 RÉSUMÉ

Le secteur des grains a fait face à divers enjeux dans la période 2015-2019 :

- La qualité des grains est variables selon les années, la récolte 2019 en étant un exemple frappant;
- Les producteurs diversifient leurs cultures de plus en plus, de sorte que certaines se développent au détriment de d'autres;
- Les nouvelles ententes commerciales, les conflits commerciaux et les barrières liées à des exigences phytosanitaires démontrent que le secteur des grains évoluent dans un environnement commercial international;
- Certaines pratiques des producteurs de grains sont remises en question sur la place publique dans une perspective d'acceptabilité sociale;
- Les différences régionales sont présentes tant au niveau agronomique que commercial, affectant la rentabilité;
- Le prix des terres continue son influence sur les entreprises;
- Les enjeux précédemment énumérés impactent la capacité de la relève à s'établir de manière pérenne dans le secteur des grains.

Ce faisant, le secteur des grains doit se donner le défi de favoriser la présence d'entreprises productives et compétitives qui répondent aux besoins des marchés par une production durable, acceptée socialement.

Que les interventions des PGQ découlent des règlements et conventions ou qu'elles soient non réglementaires, elles sont réalisées dans un souci constant de répondre aux besoins des producteurs tout en s'adaptant aux réalités et exigences de leur environnement d'affaires.

Dans la période 2015-2019, la majorité des interventions des PGQ se sont poursuivies, sans grand changement. D'autres interventions avaient par contre pour but d'adapter les règlements ou conventions en place, par exemple : augmenter la participation à la transmission des données prévues au RTR par un incitatif, favoriser la protection financière des entreprises en modifiant le Règlement sur la mise en marché des grains, modifier la CPMMS pour être plus représentative des pratiques de négociation, s'impliquer davantage pour développer la filière des grains biologiques.

Les interventions non réglementaires ont quant à elles pris une place beaucoup plus grande, notamment pour solidifier la vie associative de l'organisation en portant une attention particulière à la relève et aux productrices, pour améliorer les communications internes et externes et l'acceptabilité sociale, pour diffuser l'information sur les marchés, pour développer des marchés, pour investir en recherche et production durable et pour favoriser l'environnement politico-économique dans lequel évolue les producteurs de grains.

Pour mieux encadrer les prochaines interventions, les PGQ se sont dotés d'un plan stratégique; les priorités et indicateurs pour les prochaines années y sont d'ailleurs tirés. La participation active des PGQ au GCSGQ lui permet d'identifier les défis du secteur et ainsi d'adapter ses interventions.

Les interventions pour les prochaines années visent l'efficacité de l'organisation, la concertation et le partenariat, l'information et la formation de même que la pérennité des entreprises.

2 INTRODUCTION

Comme tout office qui se voit confier l'administration d'un plan conjoint, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) se doivent de participer à l'évaluation périodique du leur.

La dernière évaluation du *Plan conjoint des producteurs de grains du Québec* (Plan conjoint) datant de 2015, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a demandé aux PGQ de s'y prêter de nouveau en 2020. La présente évaluation porte donc sur la période de 2015 à 2019.

Pour la rédaction de ce rapport, les PGQ s'en tiennent au cadre rédactionnel proposé par la RMAAQ. D'abord, ils se penchent sur le niveau de maturité de leur Plan conjoint. Ils poursuivent avec l'évolution de la mise en marché des grains pendant la période visée par l'analyse pour ensuite s'attarder plus longuement à l'analyse de leurs interventions, qu'elles soient en vertu du Plan conjoint ou non réglementaires, ce qui mène à l'analyse des résultats obtenus.

Un retour sur la révision périodique de 2015 s'imposait afin de mesurer l'atteinte des cibles stratégiques que les PGQ s'étaient fixées à l'aide des indicateurs retenus. Cette section permet également de voir comment les PGQ ont répondu aux recommandations formulées par la RMAAQ à la suite du processus d'évaluation périodique.

Le rapport se termine sur les cibles stratégiques et priorités d'action que les PGQ se fixent pour les prochaines années.

3 LE NIVEAU DE MATURITÉ DU PLAN CONJOINT

Nous sommes en présence d'un Plan conjoint qui existe depuis plusieurs années avec des pouvoirs limités puisque selon la volonté des producteurs, certains pouvoirs prévus à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (LMMPAA) n'y ont pas été inclus lors de sa mise en place.

C'est dans les céréales de semences que les pouvoirs du Plan conjoint sont davantage utilisés; une convention y étant en vigueur depuis plus de 30 ans. Dans les autres grains, les outils qui sont mis à la disposition des producteurs sollicitent dans une moindre mesure les pouvoirs du Plan conjoint. Le tTableau 1 présente les stades de développement du Plan conjoint pour les différents grains visés.

Tableau 1 : Stades de développement du Plan conjoint

GRAINS	OUTILS	STADES DE DÉVELOPPEMENT
Semences	Convention de production et de mise en marché des semences (CPMMS)	3 ^e stade de développement (maturité)
Autres grains	<ul style="list-style-type: none">▪ Service d'information sur les marchés (SIM)▪ Système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI)▪ Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de cultures commerciales (RTR)	2 ^e stade de développement (mise en place d'outils de mise en marché)

Peu importe l'intensité d'utilisation des pouvoirs que peut offrir le Plan conjoint, les PGQ considèrent que les outils doivent d'abord et avant tout répondre aux besoins et volontés exprimés par les producteurs. Comme mentionné lors des évaluations périodiques précédentes, les producteurs ont exprimé la volonté claire de se donner des outils collectifs pour une mise en marché individuelle efficace et ordonnée. Dans ce contexte, les PGQ sont d'avis que les outils en place correspondent aux dernières demandes exprimées par les producteurs. Si ceux-ci souhaitent que d'autres outils soient mis en place, en complément ou en remplacement, les PGQ veilleront à entamer le processus nécessaire.

4 ÉVOLUTION DE LA MISE EN MARCHÉ DES GRAINS

4.1 LES ENJEUX

Qualité des grains

L'enjeu de la qualité des grains est resté un sujet d'actualité au cours des dernières années. Bien que la majorité des grains se classent dans les grades 2 et mieux, une certaine proportion, qui varie d'une année à l'autre, se retrouve sous ces premiers grades ou déclassée pour présence de toxines. Cette proportion peut atteindre 20 % certaines années.

En 2019, le maïs, et le soya dans une moindre mesure, ont été affectés avec une proportion beaucoup plus forte de grains de classes inférieures. Le sujet de la qualité a aussi fait beaucoup les manchettes en 2018 alors que le maïs ontarien était fortement affecté par la présence de vomitoxines.

De façon plus générale, cet enjeu de qualité a pris la forme d'une tendance de plus en plus marquée vers des exigences commerciales segmentées selon les différents marchés.

Diversification des cultures

Le secteur a été marqué par des changements dans la gamme des espèces cultivées par les entreprises en production de grain.

Après avoir baissé de façon significative depuis plusieurs années, les superficies en production d'orge et d'avoine ont récemment commencé à se stabiliser sur la base d'une moyenne quinquennale. On note une hausse des superficies de soya de l'ordre de 10 à 15 % tandis que celles du maïs sont plutôt stables.

Le blé a connu une forte croissance. Les superficies ont crû de plus de 60 %. Plus spécifiquement, la croissance des superficies en blé d'automne dépasse 150 %. Ces variétés représentent dorénavant 15 % des superficies en blé. Observation intéressante, bien que les variétés de blé panifiable représentent 75 % des superficies selon le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), les volumes se destinant au marché de la consommation humaine selon les données du Plan conjoint ne représentent que 25 % des volumes. Il pourrait y avoir un lien avec l'enjeu précédent de la qualité des grains, mais plusieurs intervenants ciblent aussi le faible écart de prix entre les deux marchés.

Les cultures de spécialité étaient aussi en croissance. Étant donné que les statistiques officielles couvrent difficilement ces cultures, ce dernier constat s'appuie davantage sur les volumes commercialisés selon notre Plan conjoint. Toujours sur la base d'une moyenne quinquennale, les variations observées de 2014 à 2018 sont les suivantes :

- Lin (+315 %);
- Pois (+179 %);
- Triticale (-24 %);
- Seigle (+496 %);
- Sarrasin (+131 %);
- Haricots secs (+30 %);
- Grains mélangés (+53 %).

Commerce international

Le secteur des grains, au Canada et au Québec, a été très concerné par les enjeux de commerce international, notamment sous les angles suivants :

- Nouvelles ententes commerciales;
- Conflits commerciaux;
- Barrières liées à des exigences phytosanitaires.

Ces dernières années, on constate une montée du protectionnisme partout dans le monde. Les ententes commerciales multilatérales sont moins populaires. Le nationalisme politique et économique est de mise, mais quelle qu'en soit la cause, il en résulte une multitude d'obstacles qui affectent les exportations agricoles canadiennes et québécoises et les prix internationaux. De tels obstacles se sont imposés du côté de nombreux pays, particulièrement la Chine (canola et soya), l'Arabie saoudite (orge), le Pérou (blé), le Viet Nam (plusieurs grains), l'Italie (blé dur) et l'Inde (légumineuses).

Sans compter les effets collatéraux des conflits entre les autres pays.

Les tensions sino-américaines, caractérisées par l'imposition de tarifs douaniers, ont eu des impacts réels sur le secteur des grains québécois. En 2018, les tarifs imposés par la Chine sur le soya américain ont eu pour conséquence de plomber les importations, avec un effet à la baisse sur les prix. Comme les prix au Québec ont pour référence les prix américains, ils ont chuté eux aussi. Il faut ajouter à cela un retour des lourdes subventions au secteur des grains des États-Unis motivé par ce contexte international.

Acceptabilité sociale

Le secteur des grains est de plus en plus remis en question par la société quant à ses pratiques et leurs impacts sur l'environnement. Les grands fabricants alimentaires sont sensibles aux attentes des citoyens et prennent de plus en plus des engagements auprès de leurs consommateurs en matière de durabilité, exposant leur réputation. Ils relayent ces attentes à leurs fournisseurs, qui les transmettent à leur tour à toute la chaîne d'approvisionnement.

Cette évolution des attentes sociétales se reflète par ailleurs dans la politique bioalimentaire québécoise dont une des cibles principales est l'augmentation du taux d'adoption de pratiques responsables par les entreprises du secteur agroalimentaire. Cet

enjeu rejoint d'autres enjeux liés au soutien des secteurs de la recherche, des services-conseils et du gouvernement pour accompagner le secteur dans les moyens à mettre en œuvre.

Différences régionales

Les différences régionales sont importantes et représentent probablement un enjeu propre au secteur des grains :

- Possibilités agronomiques différentes selon l'emplacement géographique;
- Potentiel de rentabilité et de diversification moins grand dans les régions dites périphériques;
- Distance entre les lieux de production et les marchés : impact sur la logistique et les frais de transport.

Relève

La relève dans le secteur des grains fait partie des préoccupations des PGQ. Des facteurs difficilement contrôlables peuvent décourager les jeunes, tant apparentés que non apparentés, à prendre la relève de fermes spécialisées en production de grains. Par exemple, un secteur mis à mal dans l'opinion publique depuis de nombreuses années n'est pas attrayant : l'étiquette de pollueur, de tueur d'abeilles, d'utilisateur irresponsable de pesticides colle au secteur des grains. Plus encore, le capital nécessaire à l'acquisition de la terre et des équipements permettant à un exploitant de vivre de sa production représente un investissement considérable. En comparant la relève dans le secteur des grains à celle des autres secteurs, on remarque d'ailleurs qu'elle recourt davantage à la location d'actifs agricoles et occupe plus souvent un emploi à l'extérieur de la ferme. Par contre, elle est plus encline au démarrage d'une entreprise comme mode d'établissement, plutôt qu'aux transferts familiaux (*La relève agricole établie dans le secteur des grandes cultures, MAPAQ, Recensement 2016*). Plusieurs solutions sont proposées par différents intervenants, mais on constate qu'elles semblent souvent avantager le cédant plutôt que l'acquéreur.

Prix des terres

Le prix des terres n'est pas un nouvel enjeu, mais il continue d'influer sur le secteur des grains :

- Impact direct sur la capacité de la relève à s'établir;
- Problématique de la fiscalité foncière exacerbée;
- Pression financière sur les entreprises.

4.2 DÉFIS DU SECTEUR DES GRAINS

Les défis du secteur sont définis en grande partie par le Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ). De façon générale, les défis résident dans le renforcement des éléments suivants :

- Productivité et compétitivité ;
- Capacité à répondre aux besoins des marchés (qualité et quantité) ;
- Production durable selon les attentes sociétales.

Le GCSGQ s'est penché à trois (3) occasions sur des défis plus spécifiques qui se présentent comme suit :

- Mieux connaître les causes de l'évolution des rendements en grains au Québec;
- Mieux connaître les enjeux de coexistence des cultures génétiquement modifiées (GM) et non GM;
- Mieux connaître les exigences en qualité pour les différents marchés, notamment pour les marchés en émergence et les niches;
- Mieux comprendre la segmentation des marchés;
- Développer des outils pour appuyer la commercialisation et la gestion des risques;
- Mettre en place des outils pour améliorer la qualité des grains au champ et à l'entreposage;
- Améliorer le processus du classement;
- Encourager les bonnes pratiques commerciales;
- Optimiser la logistique du transport des grains;
- Favoriser la circulation de l'information;
- Renforcer la concertation des acteurs.

Plus récemment, le dernier exercice de plan stratégique du GCSGQ a permis de cerner quatre (4) axes prioritaires :

1. Saisir les opportunités de marché pour générer de la valeur pour tous les maillons de la filière;
2. Améliorer l'empreinte environnementale, sociale et économique du secteur des grains pour favoriser son acceptabilité sociale;
3. Rehausser la notoriété du secteur et construire un lien de confiance avec les citoyens et les consommateurs;
4. Renforcer la concertation dans le secteur.

Certains défis ne sont pas nécessairement mis en évidence dans le cadre des travaux du GCSGQ, mais sont apparus comme très importants dans le cadre des divers travaux du plan stratégique des PGQ 2019-2022 :

- Relève et pérennité des entreprises;

- Renforcement de la vie associative;
- Renforcement de l'information sur le marché local;
- Renforcement de la recherche publique et du transfert des connaissances;
- Renforcement des programmes de soutien et de gestion des risques;
- Amélioration continue des pratiques d'un point de vue agroenvironnemental;
- Concertation avec les partenaires canadiens;
- Développement des marchés extérieurs;
- Promotion de la production de grains et de la profession.

Il faut noter que le plan stratégique des PGQ inclut aussi plusieurs défis identifiés dans le cadre des travaux du GCSGQ.

4.3 CONTEXTE DE L'APPLICATION DU PLAN CONJOINT

La trame socio-économique, commerciale et syndicale de la période 2014-2019 représente une certaine continuité par rapport à la précédente pour ce qui est du contexte d'application du Plan conjoint.

Les réalités de la production et de la commercialisation, notamment les besoins du marché et les attentes sociétales, requièrent une concertation de plus en plus forte entre les divers maillons de la filière. Malgré cela, les producteurs de grains du Québec continuent de privilégier une approche de partenariat actif et engagé, mais volontaire; sans l'utilisation de règlements et conventions supplémentaires. Le Plan conjoint joue un rôle très important dans la mise en œuvre des activités et actions qu'impliquent les défis précédemment identifiés, car il permet un financement collectif de celles-ci.

Les PGQ ont tout de même travaillé à améliorer certains outils de type réglementaire, à l'intérieur des objectifs et de la portée prévus initialement.

L'accès à une information de qualité sur le marché local afin de favoriser les meilleures décisions possible en matière de mise en marché reste plus pertinent que jamais dans cet environnement économique qui nécessite toujours une plus grande circulation des informations et des données. Ceci permet entre autres de favoriser la consommation des grains locaux, l'obtention d'un prix équitable et l'écoulement régulier des grains locaux. Les PGQ ont donc été en processus d'amélioration continue de l'application du RTR, des données qu'il peut générer, mais aussi des diffusions d'information. À la suite de l'échec de la mise en place d'un financement obligatoire d'un incitatif encourageant l'envoi régulier des informations, les efforts reposent dorénavant sur la mise en place d'autres formes d'incitatif.

La consolidation continue des acheteurs et des utilisateurs de grains, la complexité de leurs opérations et l'instabilité grandissante de leurs marchés internationaux rendent

encore plus incontournable le besoin de bien encadrer une partie de la relation d'affaires qu'ils ont avec les producteurs de grains. C'est pour cette raison que les PGQ ont tenté et tentent toujours d'améliorer le *Règlement sur la mise en marché des grains*. Des discussions avec les associations accréditées ont démarré concernant l'amélioration des garanties de paiement et l'encadrement des activités d'entreposage.

L'arrivée de nouvelles sources d'information, notamment celles provenant du SRDI, et des changements dans le mode de négociation ont nécessité d'apporter des ajustements techniques à la CPMMS afin qu'elle soit représentative des nouvelles habitudes de négociation.

Les efforts concertés et non réglementaires visant une mise en marché efficace et ordonnée dans le contexte des cinq (5) dernières années portaient sur l'amélioration des pratiques commerciales en général, par l'entremise d'activités de promotion du *Guide sur les bonnes pratiques commerciales* (BPC) par les partenaires du GCSGQ, mais aussi par la prise en charge de nouveaux éléments de bonnes pratiques, notamment l'échantillonnage par sonde pneumatique. Dans ce dernier cas, nous avons constaté que plusieurs producteurs qui suivent de très près le classement et la qualité des grains entreposés à la ferme se questionnent sur les marges d'erreur de cet équipement qui remplace la sonde manuelle et l'échantillonnage manuel dans le flot d'écoulement. Cette problématique fait aussi surface dans le cadre de l'impossibilité des employés de la RMAAQ d'effectuer un échantillonnage par sonde manuelle sur le site de nombreux élévateurs. Il faut rappeler que toute la réglementation concernant l'échantillonnage et le classement s'est construite à une époque où ce type d'équipement n'existait pas.

Notons aussi plusieurs autres travaux et actions réalisés spécifiquement par les PGQ, en concertation avec les partenaires canadiens, avec certains partenaires québécois ou avec l'ensemble du GCSGQ afin de relever les défis décrits dans la section précédente.

Certaines interventions et actions (réglementaires ou non) stratégiques en termes de mise en marché nécessitant des ressources humaines et financières ne peuvent être prises en charge ou abordées en concertation volontaire étant donné le refus des associations accréditées de les aborder et d'y participer. Comme exprimé précédemment, l'accès à une information de qualité sur le marché local est plus pertinent que jamais, mais les efforts en ce sens ne peuvent pas pour l'instant prendre la voie de la concertation. Ainsi, tous les investissements et activités réalisés au cours des cinq (5) dernières années en matière d'information sur les marchés l'ont été sous la stricte gouverne des PGQ. L'objectif étant de diffuser les informations et de former les producteurs selon les meilleurs moyens et méthodes de communication.

5 ANALYSE DES INTERVENTIONS DES PGQ DANS LA MISE EN MARCHÉ DES GRAINS

5.1 LES RÈGLEMENTS PRIS EN VERTU DU PLAN CONJOINT ET LES CONVENTIONS NÉGOCIÉES

■ Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec (RTR)

Objectifs généraux

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs;
- Établir pour les producteurs des règles selon l'intérêt collectif.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la circulation de l'information sur les marchés et les conditions de mise en marché;
- Augmenter le pouvoir d'intervention des producteurs dans la mise en marché;
- Uniformiser les conditions de la concurrence entre les acheteurs;
- Obtenir un meilleur prix pour les producteurs;
- Uniformiser les conditions de la concurrence entre les producteurs.

Description

Faisant suite au souhait des producteurs de se doter d'un outil procurant une information neutre et de qualité sur les marchés, la mise en place du SRDI a été actée. Ne pouvant acquérir l'information des transactions auprès des acheteurs par convention, c'est auprès des producteurs par règlement que le recueil des données pouvait s'établir.

La mise en vigueur de ce règlement a eu lieu le 26 juillet 2011, à la suite de la décision 9565 de la RMAAQ. Cette décision faisait elle-même suite au dépôt du projet de règlement par le C. A. de la fédération, projet préalablement approuvé par la majorité des délégués d'une assemblée générale extraordinaire (AGE), le 22 novembre 2010, qui avait été précédée d'une tournée régionale d'information dans tous les syndicats affiliés.

Après une longue période de contestation de la part des associations accréditées et d'un groupe de producteurs, la décision 10454 de juillet 2014 a rejeté toutes les demandes d'abrogation et l'apport d'une légère modification du texte du RTR a été décidé afin que les coordonnées de l'acheteur ne soient plus exigées. Le RTR étant maintenu, le droit des producteurs à une information fiable et de qualité sur le marché local était préservé.

Il est à noter que, lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2012, les délégués avaient voté une résolution demandant à la fédération que l'AGA 2015 se penche sur la

vocation du SRDI, sur les moyens qui permettent son fonctionnement et sur la place à lui donner comme outil pour appuyer la mise en marché individuelle des grains des producteurs de cultures commerciales. Cette démarche visait à réfléchir en profondeur à l'importance de la connaissance du marché local pour une mise en marché efficace et ordonnée.

L'essence même de ce règlement, même après les modifications de 2014, prévoit que chaque information individuelle connue par chaque producteur, relativement aux transactions établies, soit transmise par le producteur aux PGQ pour que les compilations profitent à l'ensemble des producteurs.

Ressources et financement

Ressources :

- Deux (2) commis;
- Directeur général adjoint.

Financement :

- Contribution au Plan conjoint de 0,15 \$/tonne.

Résultats obtenus

Après les premières années de fonctionnement du RTR, compte tenu du contexte relativement houleux et parfois adverse dans lequel le message des PGQ était souvent perturbé, il est clair que l'amélioration de la contribution des producteurs à l'envoi régulier de leurs données de ventes représentait encore tout un défi.

Les actions mobilisatrices des PGQ se sont poursuivies en ce sens.

Dans un premier temps, dès le début de 2015, les moyens pour remplir le mandat de la résolution de l'AGA 2012 ont été mis en place. Lors de chacune des assemblées générales 2015 des syndicats affiliés, une présentation de l'état de la situation relativement au RTR et tout ce qui en découle a été faite. Au-delà de la stricte nécessité de considérer le RTR comme l'outil servant à la cueillette des données brutes sur les ventes effectuées par les producteurs, l'accent a été mis sur l'importance des compilations en découlant. Le tout a culminé en une résolution apparentée à un vote de confiance sur le SRDI lors de l'AGA 2015 du Plan conjoint (voir Annexe 4, page 119).

En même temps, une attention particulière a été portée sur la nécessité de transparence des marchés, à la fois à travers une campagne de promotion de cette transparence en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et sous la forme d'une résolution de l'AGA 2015 (voir Annexe 5, page 120).

Également, dans ce but, l'équipe responsable du SRDI a poursuivi l'envoi régulier de relevés de mise en marché montrant au producteur la mesure de sa collaboration en ce

qui a trait à l'envoi des documents. Chaque producteur a reçu, environ tous les trois mois, son « bilan », pour l'année récolte en cours, bilan faisant état de l'envoi de ses documents contenant les informations de vente, comparé aux quantités ayant fait l'objet d'un prélevé au Plan conjoint. Ce relevé de mise en marché permet, dans un climat positif qui vise tout simplement à mieux expliquer la situation et les besoins, de montrer au producteur l'importance de l'envoi régulier de ses données de vente pour l'enrichissement des informations sur les prix locaux.

Pour sensibiliser encore plus les producteurs à l'importance de leur collaboration, le personnel affecté au SRDI a maintenu la démarche d'appels téléphoniques à ceux qui transmettent peu ou pas de documents. En plus de viser à l'augmentation du nombre de contributeurs, ces appels tendent à renforcer l'objectif d'équité envers les producteurs qui participent plus « naturellement ».

D'un point de vue pratique, il a été mis à la disposition des producteurs une déclaration de vente en ligne (voir Annexe 6, page 121) pour permettre une transmission des données plus facile et faire en sorte qu'ils ne communiquent pas le nom de l'acheteur.

Au cours de 2015, les associations accréditées ont de nouveau tenté de forcer des modifications au RTR sous prétexte que la mention du lieu de livraison d'un grain (si le prix était établi pour un lot livré) permettait d'identifier l'acheteur. Au cours des séances publiques visant à traiter ce nouveau litige, les PGQ et les associations accréditées en sont finalement arrivés à une entente négociée permettant de caractériser de manière plus neutre les situations où le grain est livré. Cette entente a ensuite été entérinée par la RMAAQ sous la décision 10927 du 26-08-16.

Au cours de 2016, les PGQ ont travaillé sur un projet d'incitatif, à la fois parce que le suivi du taux de participation indiquait une stagnation du taux des volumes recueillis sur les volumes totaux, mais aussi parce que la RMAAQ, dans sa décision relative à l'évaluation périodique 2014, recommandait aux PGQ de trouver des moyens pour augmenter la participation des producteurs au recueil des données.

Les modifications réglementaires découlant d'une résolution adoptée par les producteurs lors de l'AGA 2016 (voir Annexe 7, page 124) ont été présentées à la RMAAQ. Le projet visait à ce que les producteurs qui envoient leurs informations suivant les termes du RTR obtiennent un montant incitatif égal au celui de la contribution supplémentaire, et même plus, selon le nombre de participants.

À la suite de nombreuses séances publiques sur le sujet, la RMAAQ, dans sa décision 11432 de juillet 2018, a conclu qu'elle ne pouvait autoriser la mise en place d'un tel incitatif du fait que la mesure proposée n'entrait pas dans le cadre de la loi.

Après cette décision, les PGQ ont réitéré l'importance du RTR dans le cadre du SRDI et ont entrepris des actions pour faciliter la transmission des renseignements et rendre

encore plus instructive et utile la publication des compilations obtenues. Le travail est en cours.

Selon un sondage réalisé auprès de producteurs de grains, l'accès à des données et analyses issues d'informations provenant d'autres producteurs est très ou assez important pour 62 % d'entre eux. Ils accordent une note de 6,3/10 au SRDI.

■ Règlement sur la mise en marché des grains

Objectifs généraux

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs.

Objectifs spécifiques

- Obtenir de meilleures conditions de vente pour les producteurs.

Description

Le *Règlement sur la mise en marché des grains* encadre les pratiques des centres et acheteurs de grains en matière de détention de permis, de classement et de paiement. Le *Règlement* prévoit entre autres que les producteurs qui vendent du grain à un titulaire de permis d'acheteur de grains, émis par la RMAAQ, soient protégés en cas de non-paiement du grain par ce dernier.

Les PGQ ont comme mandat de s'impliquer dans l'application du *Règlement* afin de maximiser sa portée et son respect, notamment dans la protection financière des producteurs lors de faillites. Toutefois, le *Règlement* actuel n'a pas répondu aux attentes des producteurs puisqu'il les a très mal protégés dans une majorité de faillites.

À la suite de nombreuses demandes des producteurs et des syndicats pour améliorer la protection financière, les PGQ ont présenté certaines demandes aux associations accréditées qui abordaient les points suivants :

- L'obligation pour tous les détenteurs de permis d'acheteur d'avoir aussi un permis de classeur;
- L'instauration d'un permis d'entreposage;
- L'augmentation du bon de garantie à 50 %;
- L'augmentation du cautionnement minimal des acheteurs;
- Le rallongement de la période de grâce pour réclamation à la RMAAQ ;
- Le contrat d'entreposage.

Avec ces propositions, les PGQ cherchent à améliorer la protection des transactions. Les mesures proposées protégeront mieux les producteurs faisant affaire avec des acheteurs

dûment cautionnés. Le marché sera mieux encadré et le risque que les producteurs soient pénalisés à la suite de fraudes s'en trouvera nettement réduit.

Très peu de rencontres avec les associations accréditées ont eu lieu à ce sujet au cours des cinq (5) dernières années. Celle tenue en juin 2019 misait beaucoup sur la bonification du bon de garantie. Des rencontres ont suivi au cours de l'automne 2019.

Plus spécifiquement pour le contrat type d'entreposage, les PGQ ont proposé que, sous l'égide du GCSGQ, un contrat type d'entreposage soit produit pour être utilisé de bonne foi par un entreposeur envers un producteur de grains. L'objectif était de diminuer les conflits commerciaux en raison de mécontentes sur les responsabilités de chacune des parties. Ce contrat type a été élaboré en collaboration avec l'Association des négociants en céréales du Québec inc (ANCQ). Il se limite strictement à la fonction « entreposage », donc n'aborde pas la notion d'achat, et conséquemment ne fait pas référence au Règlement sur la mise en marché des grains.

Ressources et financement

Les personnes impliquées (le directeur général, le directeur général adjoint et l'analyste principal des marchés) ont pris part à quelques réunions financées par le budget du fonds général des PGQ.

Résultats obtenus

Aucune modification au Règlement pour l'instant.

Après avoir été approuvé par le GCSGQ en décembre 2019, ce contrat type d'entreposage sera incorporé sous peu au Guide des bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec.

■ Gestion du prélevé de promotion, publicité et recherche des Producteurs de semences du Québec (PSQ)

Objectifs généraux

- Favoriser une mise en marché ordonnée et efficace.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés.

Description

En plus de la contribution de base, un montant additionnel de 0,50 \$/tonne est payé par les producteurs sur les grains de semences pour couvrir les frais relatifs à la promotion, la publicité et la recherche (article 2 du *Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec*). Sur le plan opérationnel, les PGQ remettent l'entièreté des sommes ainsi perçues aux PSQ qui créent un fonds, et ces derniers prennent toutes les décisions relatives à son administration.

Ressources et financement

Tableau 2 : Contributions versées aux PSQ et déboursés du fonds de promotion, publicité et recherche (\$)

ANNÉE	CONTRIBUTIONS	DÉBOURSÉS
2018	33 103	26 125
2017	36 542	46 573
2016	38 617	29 075
2015	40 299	15 234
2014	36 953	25 980

Résultats obtenus

Le fonds a permis le financement de projets de recherche pour développer de nouvelles variétés, des pratiques agronomiques et améliorer la qualité du produit.

Tableau 3 : Projets financés par le fonds de promotion, publicité et recherche

ANNÉE	PROJETS	\$	ORGANISMES
2019	Seigle hybride	5 000	CÉROM MAPAQ
	Survie hivernale du blé d'automne liée aux cycles gel-dégel et aux inondations	6 000 /2 ans	CÉROM Collaboration avec les Grain Farmers of Ontario
2018	Essais réalisés dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi	2 000	Réseau grandes cultures du Québec (RGCCQ)
	Contribution forfaitaire	5 000	CÉROM
	Guide de protection des céréales d'automne	2 500	CRAAQ
	Planification stratégique	6 208	Forest Lavoie
	Engrais verts	10 417	
2017	Essais réalisés dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi	2 000	RGCCQ
	Résistance aux mauvaises herbes	9 000	CÉROM
	Blé hybride		
	Fusariose, le développement des variétés		
	Lin	2 000	Producteurs de grains de l'Est du Québec
	Engrais verts	33 573	Agri-Conseils Maska
2016	Essais réalisés dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi	2 000	RGCCQ

	Résistance aux mauvaises herbes	4 000	CÉROM
	Améliorer le développement des variétés	2 500	
	Pépinière de fusariose	2 500	
	Engrais verts	18 225	Agri-Conseils
2015	Essais réalisés dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi	2 000	RGCC
	Transfert du programme de sélection des variétés de céréales de d'AAC	5 000	CÉROM
	Pépinière de fusariose	2 500	
	Engrais verts	5 734	PSQ
2014	Essais réalisés dans le Bas-Saint-Laurent et en Abitibi	2 000	RGCC
	Étude de marché pour le développement de nouveaux marchés pour la semence généalogique	23 980	CÉROM

■ **Convention de production et de mise en marché des céréales de semences (CPMMS)**

Objectifs généraux

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs;
- Établir pour les producteurs des règles selon l'intérêt collectif;
- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la circulation de l'information sur les marchés et les conditions de mise en marché;
- Augmenter le pouvoir d'intervention des producteurs dans la mise en marché;
- Uniformiser les conditions de la concurrence entre les acheteurs;
- Obtenir un meilleur prix pour les producteurs;
- Obtenir de meilleures conditions de vente pour les producteurs;
- Uniformiser les conditions de la concurrence entre les producteurs;
- Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés;
- Uniformiser et optimiser les modalités de paiement des producteurs;
- Diminuer et uniformiser le risque financier pour les producteurs dans la mise en marché de leur produit.

Description

La *Convention de production et de mise en marché des semences (CPMMS)* détermine les conditions de mise en marché, par exemple :

- Prix d'achat;
- Obligation d'achat et de vente;

- Modalités de paiement;
- Critères de qualité;
- Directives quant à la pesée, la classification et le rapport d'échantillonnage;
- Contrat de production et de vente.

En 2018, deux (2) modifications ont été apportées à la CPMMS :

1. Retrait des références de prix

Auparavant, des références de prix très précises étaient prévues à la CPMMS. Il pouvait arriver que l'une ou l'autre des parties (ou même les deux) soit en désaccord avec le résultat de ces références pour une période donnée. Comme les références étaient inscrites à la CPMMS, le pouvoir de négociation était limité. De plus, dans le cas où les prix dérogeaient à la CPMMS, il devenait nécessaire de faire homologuer une *entente relative à la CPMMS* pour qu'ils puissent entrer en vigueur. Étant donné que cette façon de faire a été utilisée à de nombreuses reprises dans les dernières années, les parties signataires à la CPMMS en sont venus à la conclusion que les références prévues devaient être modifiées ou retirées. Elles ont opté pour le retrait afin de laisser place à une pleine négociation des prix.

2. Frais d'inspection assumés par les acheteurs

La CPMMS a dû s'adapter à des changements survenus en amont concernant les services d'inspection. Pour des raisons pratiques, les parties se sont entendues pour que les frais d'inspection soient assumés par les acheteurs. Pour les premières années, elles ont procédé par des ententes relatives à la CPMMS. Les acheteurs souhaitent d'abord tester cette façon de faire avant d'apporter des changements à la CPMMS. Il est maintenant précisé dans la CPMMS que les frais d'inspection sont assumés par les acheteurs.

Ressources et financement

Le comité de négociation des grains de semences existe en vertu du Plan conjoint. Il est formé de cinq (5) producteurs de semences, dont un substitut. Ainsi, quatre (4) représentants des PGQ sont aussi membres du comité des conditions et modalités de la convention de production et de mise en marché des semences auquel siègent cinq (5) représentants des associations accréditées. Selon la volonté des parties, il est habituel que le président des PGQ agisse à titre de président des réunions et qu'un permanent assume le secrétariat.

Pour s'assurer que les modifications à la *Convention* soient bien rédigées et cohérentes, les services juridiques de l'UPA sont sollicités lorsque nécessaires.

Tous ces frais sont assumés par le fonds général des PGQ.

Résultats obtenus

Retrait des références de prix

Par les années passées, une seule séance de négociation s'avérait nécessaire. À la première année d'application de la convention modifiée, l'absence de références de prix a engendré un processus de négociation plus étoffé. Malgré une rencontre additionnelle et des échanges par courriels, il n'a pas été possible d'arriver à une entente. Le processus de conciliation a été enclenché : une conciliatrice a rencontré les parties séparément et, lors de la rencontre commune qui a suivi, les parties se sont entendues.

À la suite de cette première expérience, les parties ont souhaité apporter des changements pour éviter autant que possible de recourir à la conciliation. Par exemple, une rencontre a eu lieu plus tôt dans l'année afin de discuter des références de prix qui peuvent être soumises par les parties, pour notamment obtenir des explications au sujet des informations que cumule le SRDI.

Frais d'inspection assumés par les acheteurs

Étant donné que le changement apporté entérine une façon de faire qui a été testée pendant quelques années, les résultats sont favorables puisque celle-ci semble convenir à tous. Ne pas avoir tout de suite changé la CPMMS pour permettre une période de rodage a eu un effet positif.

■ Développement et concertation de la filière biologique

Objectifs généraux

- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés;
- Assurer la mise en marché d'un produit à un prix et une qualité concurrentiels sur le marché;
- Améliorer la circulation de l'information sur les marchés et les conditions de mise en marché;
- Obtenir un meilleur prix pour les producteurs;
- Diminuer et uniformiser le risque financier des producteurs dans la mise en marché de leur produit;
- Augmenter la production.

Description

Le développement de la production biologique, qui est le segment le plus important de l'investissement dans le développement de cultures nouvelles et à forte valeur ajoutée,

reçoit une attention particulière sur une base continue. Les activités et initiatives pour la période à l'étude touchent à la fois la production et la mise en marché, et sont réalisées en appui ou en concertation avec le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec (SPGBQ).

- Amélioration de l'assurance récolte pour les grains biologiques;
- Information sur le coût de production et analyse des facteurs économiques et techniques en production de grains biologiques au Québec;
- Révision de la Norme biologique canadienne;
- Journée annuelle sur la mise en marché des grains biologiques entre producteurs, acteurs et intervenants;
- Page Web d'information sur les grains biologiques et bulletin sur le prix des grains biologiques;
- Analyse de la disponibilité et la demande pour des semences biologiques;
- Analyse de besoins particuliers pour les garanties de paiement;
- Bonification du Programme de paiements anticipés (PPA) pour les besoins du secteur des grains biologiques;
- Suivi des dossiers de défaut de paiements (Homestead Organics);
- Trousse Web de transition vers l'agriculture biologique pour les grandes cultures;
- Exercice de planification stratégique pour le secteur des grains biologiques;
- État de situation des variétés adaptées pour une meilleure production biologique;
- Implication à la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques;
- Portes ouvertes sur les fermes du Québec et Semaine bio canadienne;
- Collaboration avec Cultivons biologique Canada;
- Concertation avec l'Association des marchands de semences du Québec (AMSQ) sur les défis d'avoir accès à de la semence biologique;
- Présence conjointe PGQ-SPGBQ au Groupe de concertation du secteur des grains du Québec;
- Participation aux travaux de la Filière biologique du Québec;
- Intégrité du caractère biologique des grains importés et surveillance;
- Cohabitation entre les productions de grains biologiques et conventionnelles;
- Participation à la 2^e conférence canadienne en agriculture biologique;
- Projet sur la cohabitation entre les semences GM et non GM
- Portrait de l'offre et de la qualité de semences GM, non GM et biologiques pour le maïs-grain, le soya et le canola au Québec;
- Diverses collaborations et appui à d'autres projets de recherche avec le CÉROM : fiche sur les vers fil-de-fer, le CÉTAB + (cultivars de blé adaptés, libération de N par les fientes granulées) et l'IRDA (conditions de valorisation des effluents d'élevage);
- Journée sur la production de semences de grains biologiques;
- Journée de réflexion sur les OGM.

Ressources et financement

Un fonds de 0,50 \$/tonne de grains biologiques se destine au financement de certaines initiatives et activités du secteur biologique.

Comité de liaison SPGBQ-PGQ :

- Financement du comité de liaison;
- Financement de projets et activités spécifiques (traduction d'un livre d'agronomie destinée à l'agriculture biologique, présence aux activités de révision des normes) : 2 000 \$;
- Implication d'un membre de l'exécutif : 3 000 \$/année;
- Un professionnel à 10 % de son temps : 10 000 \$/année.

Résultats obtenus

Selon les données du site Web du MAPAQ Portail BioQuébec, les superficies en production biologique de grains sont passées de 22 530 ha en 2014 à 40 558 ha en 2018 soit une hausse de 80 %.

5.2 LES INTERVENTIONS NON RÉGLEMENTAIRES

■ Vie associative

Objectifs généraux

- S'assurer que les PGQ soient une organisation vivante, inclusive et qui reflète bien les producteurs qu'elle représente.

Objectifs spécifiques

- S'assurer de répondre aux attentes de toutes les catégories ou groupes de producteurs;
- S'assurer d'offrir des services de qualité, appréciés des producteurs;
- Offrir une information diversifiée, mais simple et facilement accessible aux producteurs.

Description

Les PGQ se sont impliqués pour consolider la vie associative de l'organisation.

- Place des femmes et relève : Le président des PGQ a soulevé l'importance de faire une place aux femmes et à la relève, tant sur le plan syndical qu'en matière de production (AGA 2018);
- Grains biologiques : Informations et soutien au développement du secteur;
- Syndicats régionaux : Informations et cohésion dans la structure syndicale;
- Ensemble des producteurs de grains : Promotion de la profession, informations sur le secteur et les actions des PGQ, offre de services qui répond aux besoins.

Ressources et financement

L'équivalent de la moitié du temps et des dépenses associés à une ressource professionnelle et à une ressource technique.

L'équivalent de la moitié des dépenses de fonctionnement du comité Communication, formation et vie syndicale (CFVS) (4 000 \$/an).

Ces activités sont financées par les contributions de base au fonds général.

Résultats obtenus

Les objectifs liés aux différents groupes ont permis plusieurs initiatives :

- **Place des femmes**
 - Conférence Les défis de la relève féminine dans le secteur des grains, par une entrepreneure et productrice agricole (AGA 2019);
 - Conférence À la rencontre des agricultrices, par la directrice générale de la Fédération des agricultrices du Québec (Journée provinciale 2018).
- **Relève**
 - Mise en place d'un comité relève au sein des PGQ (décembre 2019);
 - Rencontre de la relève du secteur des grains (décembre 2019);
 - Participation à l'Analyse multisectorielle des enjeux de l'établissement agricole, pilotée par l'UPA et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (2015);
 - Actions prévues au plan stratégique des PGQ (2019-2022) :
 - Réaliser une étude externe sur la relève syndicale (hiver 2020);
 - Créer un comité consultatif de jeunes producteurs (septembre 2020);
 - Tenir une activité annuelle en leadership destinée à la relève (hiver 2020);
 - Intégrer un bilan des perspectives de relève avec un volet voué à la relève féminine dans le portrait de l'état de la maturité des entreprises (septembre 2020);
 - Développer une stratégie avec le comité consultatif relève pour valoriser la profession auprès de la relève (décembre 2020);
 - Développer un plan de communication sur la profession de producteur de grains qui visera à influencer positivement les producteurs et leur

entourage, les organismes liés de près ou de loin à la formation agricole ainsi que la population en général (décembre 2020).

- **Grains biologiques**
 - Voir la section Développement et concertation de la filière biologique, page 19.
- **Syndicats régionaux**
 - Conférences téléphoniques après chaque C. A. pour assurer un meilleur suivi auprès des personnes-ressources des syndicats régionaux.
- **Ensemble des producteurs de grains**
 - Nouveau format et abonnement à l'Infolettre des PGQ permettant de suivre l'actualité en général qui touche le secteur des grains et les activités des PGQ : 3 700 abonnés.
 - Campagne publicitaire (voir section Promotion de la profession et acceptabilité sociale, page 46).
 - Sondage auprès des producteurs (Annexe 1, page 74) pour mieux cerner les besoins des producteurs et faciliter les propositions d'améliorations. Celui-ci a de plus servi à l'élaboration du plan stratégique des PGQ.

Pour s'assurer de la cohérence des actions avec les objectifs, les PGQ se donnent des moyens de consultation au sein de sa structure :

- **Comité communication, formation et vie syndicale**

Le comité assure que les décisions en matière de communication, formation et vie syndicale favorisent l'atteinte d'objectifs positifs pour l'organisation ainsi que pour l'ensemble des producteurs qu'elle représente. Lorsqu'une action ou un enjeu requiert l'approbation d'une autre instance de l'organisation, les membres ont la responsabilité de recommander que les membres du C. A. ou du comité exécutif se prononcent sur la question. Pour la période 2015-2019, le comité a siégé en moyenne trois fois par année et a traité de quelque 30 enjeux/dossiers annuellement.
- **Assemblée générale annuelle (AGA)**

L'AGA est encadrée par les exigences établies dans le *Règlement général des producteurs de grains du Québec*. On y dresse un bilan des activités et les délégués orientent les décisions et les interventions de l'organisation pour l'année à venir. Ainsi, les membres des syndicats affiliés aux PGQ ont transmis annuellement quelque 50 résolutions pour faire part de leurs positions et attentes à l'égard des actions de l'organisation. Ces résolutions servent de base à la rédaction des résolutions qui seront étudiées, débattues et adoptées par l'assemblée. Un rapport annuel ainsi qu'un rapport des états financiers sont présentés annuellement afin de diffuser publiquement le bilan des activités des PGQ.
- **Journée provinciale**

Cette journée annuelle a pour but de réunir les administrateurs des syndicats affiliés, et permet de discuter des dossiers et enjeux d'importance du secteur,

d'obtenir de la rétroaction de la part des administrateurs, mais également de proposer des formations et séances de perfectionnement.

Pour s'assurer de bien informer les producteurs de grains, tant ceux qui sont impliqués dans la structure syndicale que ceux qui ne le sont pas, les PGQ ont veillé à améliorer ses canaux de communication :

- **Site Web des PGQ**

Véritable portail d'information, le site Internet de l'organisation (www.pgq.ca) est une référence pour l'ensemble du secteur. En moyenne, plus de 10 000 visiteurs le consultent annuellement. Mis à jour quotidiennement, il contient une foule de renseignements de diverses natures, comme des statistiques, des données économiques, des analyses, des communiqués, et de nombreux liens vers des documents et d'autres sites Internet.

Soucieux de répondre aux besoins des producteurs ainsi qu'à l'évolution des technologies, les PGQ cherchent continuellement à améliorer les aspects visuels et fonctionnels de leur site Web, et ce, dans le but de permettre une expérience conviviale et agréable aux utilisateurs.

- **Infolettre**

Les PGQ ont remplacé deux de leurs outils de communication par une infolettre dans le but d'améliorer les moyens de communication aux producteurs. Envoyée pour la première fois en juillet 2019, cette nouvelle infolettre, qui compte maintenant plus de 3 700 abonnés, dont plus de 3 500 producteurs de grains, rassemble diverses informations sur un support unique, plus actuel et attrayant. Un module d'abonnement a également été ajouté sur le site Web afin de permettre aux personnes intéressées de s'abonner en tout temps.

■ Guide des bonnes pratiques commerciales (BPC)

Objectif général

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs.

Objectif spécifique

- Obtenir de meilleures conditions de vente pour les producteurs.

Description

Ce guide a pour objectif d'encourager la mise en marché des grains du Québec selon des standards établis et approuvés par l'industrie des grains, d'améliorer les transactions

commerciales, d'éliminer les mésententes et, finalement, de suggérer une procédure pour faciliter le règlement de celles-ci.

Ce guide des BPC des grains produits au Québec, lancé officiellement en janvier 2016 et élaboré par l'ANCQ et les PGQ, remplace le document précédant qui datait de 1997.

Le guide aborde 49 points selon les thèmes suivants :

- Description d'une transaction commerciale;
- Responsabilités de l'acheteur;
- Responsabilités du vendeur;
- Responsabilités du transporteur;
- Litige et arbitrage;
- Les cas de litige dans la pesée;
- Les cas de litige dans le classement;
- Les cas de litige dans les spécifications commerciales;
- Règles pour la pesée;
- Règles pour le classement;
- Règles pour les spécifications commerciales;
- Règles pour le chargement ou le déchargement;
- Règles pour les frais de service.

Depuis sa publication, les parties ont convenu d'en faire la promotion auprès de leurs membres respectifs.

Ressources et financement

Les personnes impliquées (le directeur général, le directeur général adjoint et l'analyste principal des marchés) ont pris part à quelques réunions financées par le budget du fonds général des PGQ pour la partie relative à l'élaboration.

Pour le volet promotion, les ressources utilisées sont :

- Le conseiller aux communications dans le cadre d'une promotion cyclique sur le site Web des PGQ ;
- L'analyste principal des marchés et l'agent d'information sur les marchés, qui parlent du guide lors de leurs conférences.

Résultats obtenus

Le guide a été publié en janvier 2016 et une mise à jour sera publiée sous peu (Annexe 2, page 87).

Acheteurs et producteurs ont dorénavant un guide reconnu par la filière pour revendiquer le respect des règles établies et favoriser la confiance des parties.

■ Service d'information sur les marchés (SIM)

Objectifs généraux

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs;
- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la circulation de l'information sur les marchés et les conditions de mise en marché;
- Assurer un suivi des volumes commercialisés.

Description

Le SIM effectue constamment des tâches consistant à transmettre aux producteurs des informations sur le marché des grains, et informe ces derniers sur les conditions de mise en marché, ce qui contribue à améliorer la circulation de l'information sur les marchés et les conditions de mise en marché.

Activités en place à la fin de la période d'évaluation précédente (fin 2014) :

- **Section spécifique aux marchés sur la page d'accueil du site Internet**

Les visiteurs ont maintenant accès à des informations sur les marchés sur la page d'accueil du site Internet, regroupées en trois (3) sections :

1. Section *À l'instant sur les marchés...* : court commentaire sur le marché des grains, mis à jour deux (2) fois par jour;
2. Prix locaux : prix que les producteurs pourraient s'attendre à recevoir sur le marché local. Les prix/bases sont mis à jour selon l'évolution des Bourses;
3. Marché boursier : données sur les contrats boursiers, en temps réel avec un délai de 10 minutes, mises à jour à chaque minute. C'est similaire à ce qui se trouve sur les sites Internet des différentes Bourses (CME-Chicago, ICE-Winnipeg, etc.), avec les mêmes délais de diffusion. Le visiteur peut ainsi retrouver sur une même page l'information de plusieurs Bourses.

Ainsi, en accédant seulement à la page d'accueil du site Internet, le visiteur peut avoir une idée de ce qui se passe à l'instant sur les marchés, tout en observant des données du marché local et des Bourses.

- **Un meilleur positionnement pour l'information sur les marchés**

Le nouveau site Internet permet un accès rapide à des publications pertinentes, mais peu consultées. Des visiteurs qui se rendent sur la page d'accueil du site Internet, 56 % se dirigent ensuite sur la page du rapport quotidien, qui est la plus populaire.

- **Le Quotidien (rapport d'information sur les prix du marché)**

Ce rapport est mis à jour quotidiennement par le personnel du SIM. Il est en quelque sorte la photo de la journée lors de la fermeture, présentant les prix des marchés locaux, les valeurs de référence ainsi que les fermetures des Bourses. Il inclut un commentaire qui explique le comportement des marchés à terme pour la journée, qui analyse, vulgarise et synthétise les grands enjeux qui affectent les marchés des grains, tant locaux qu'internationaux. Le commentaire quotidien traite également des particularités du marché local.

Le Quotidien est l'un des rares rapports à être rédigé en français en Amérique du Nord, simplifiant ainsi l'accès à l'information quotidienne sur les marchés des grains aux producteurs pour qui la langue anglaise est une barrière.

Le SIM avait pris l'habitude de publier un tableau indiquant la valeur de remplacement du maïs. Le nouveau rapport quotidien ajoute un graphique illustrant les prix et l'évolution dans le temps des valeurs de référence comparativement à la valeur locale du marché au comptant. Ainsi, il est possible de constater l'évolution journalière du marché de référence par rapport au marché local et de savoir si le marché est en situation d'importation ou d'exportation.

- **Flash local**

Il s'agit d'une nouvelle section ajoutée au rapport quotidien, qui indique les prix locaux FAB ferme observés pour les grandes régions productrices au Québec, et ce pour les différents grains (maïs, soya, canola, blé fourrager, orge et avoine). Ces prix sont calculés à partir des bases ou prix compilés par le SRDI. Les producteurs peuvent ainsi avoir une idée des prix transigés sur les marchés locaux.

Avec la nouvelle version du rapport quotidien, le titre *Flash local* a été placé en évidence sur le côté de la page pour donner une place encore plus grande à l'ensemble des prix locaux de chacun des grains. De cette façon, les producteurs peuvent aisément comparer les prix locaux aux marchés de référence selon la période de livraison. Ces données sont mises à jour continuellement avec les données boursières.

- **L'Hebdo**

L'Hebdo vient compléter la série d'infolettres; le SIM publiant déjà un commentaire quotidien et une infolettre mensuelle. Il a pour objectif de faire le point sur les faits saillants des marchés pour une semaine. En date du 18 juillet 2014, il arrivait à la neuvième (9^e) position de la consultation des pages du site Internet.

- **Publication d'un bulletin mensuel : L'Écho-Marché**

Ce bulletin inclut des articles, des tableaux et divers graphiques traçant le portrait des éléments marquants du dernier mois sur le marché des grains et oléagineux. Il y est question des principaux grains produits au Québec (maïs, soya, blé, avoine, orge, canola) dans une perspective tant provinciale que nationale ou mondiale.

- **Les tendances**

Cette publication fait également partie des plus consultées sur le site Internet, étant en huitième (8^e) position. Son objectif est d'analyser les marchés des grains pour en retirer les grandes tendances des prix du maïs et du soya pour les mois à venir. Les scénarios de prix fournis aux producteurs leur viennent en aide dans la commercialisation de leurs grains.

- **Diffusion d'historiques des valeurs de référence**

Les historiques des valeurs de référence ont continué d'être un attrait pour les producteurs et les intervenants du milieu. Le SIM a continué de publier mensuellement ces données. De plus, afin de rendre le tout plus facile d'utilisation, des fichiers Excel sont disponibles sur le site, ce qui est maintenant possible avec la nouvelle plateforme Web.

- **Présentation sommaire de la livraison des stocks**

Compilation et publication des informations relatives aux livraisons des stocks au Plan conjoint afin d'informer le producteur sur l'évaluation des stocks restants, assurant ainsi un suivi des volumes commercialisés.

- **Parutions d'articles dans La Terre de chez nous (TCN) et dans la Revue Grandes cultures (RGC)**

Le SIM continue de rédiger des articles d'analyse des marchés autant pour la section de revue des marchés de la TCN (un (1) article par mois) que pour la RGC (quatre (4) articles par année).

- **Création d'une page Facebook**

À l'été 2011, le comité des marchés a recommandé que le SIM crée une page Facebook afin d'y publier le commentaire rédigé à chaque fin d'avant-midi, relatant les faits saillants du début de la journée, de même que des articles généraux sur le marché des grains. Pour l'instant, cette page compte seulement 131 abonnés; en progression depuis la mise en ligne du nouveau site Internet. Les PGQ jugent que cette présence sur les médias sociaux lui permet de joindre un public jeune ou branché, en croissance. Notons que très peu de ressources sont requises pour alimenter cette page.

- **Participation aux cours de mise en marché des grains**

Le SIM participe au cours offert en formation continue par l'Institut technologique et agroalimentaire (ITA); il offre une formation d'une demi-journée sur ce que sont les PGQ, les services offerts et le site Internet, sous l'angle des marchés. L'ITA offre cette formation aux producteurs de grains de toutes les régions du Québec, à la demande.

- **Présentation à des groupes de producteurs ou d'intervenants**

L'équipe du SIM se déplace à travers la province pour offrir des conférences sur l'état des marchés des grains, tant local que mondial, et y inclut toute autre information pertinente sur la commercialisation des grains.

- **Soutien téléphonique aux producteurs**

L'analyste principal des marchés et l'agent d'information sur les marchés offrent un soutien téléphonique aux producteurs. Plusieurs sujets sont abordés : tendance des prix du marché, garantie de paiement, etc.

- **Section marché biologique**

- *Info-prix*

À l'origine, cette publication était produite par le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec. Elle est maintenant sous la responsabilité du SIM, qui collige les données nécessaires, la rédige et la met en ligne sur le site Internet des PGQ. Elle donne aux producteurs biologiques, pour les différents grains, des indications de prix issues d'enquêtes auprès d'acheteurs.

- *Référence du prix aux États-Unis*

Le SIM traduit librement un commentaire publié aux deux (2) semaines aux États-Unis concernant spécifiquement le marché biologique américain, ce qui se révèle une information pertinente pour les producteurs du Québec.

- **Évolution des prix locaux**

Cette publication répond à la demande de producteurs de présenter les prix du SRDI pour les grains biologiques. Elle est mise à jour aux deux (2) semaines, soit à la même fréquence que la *référence du prix aux États-Unis*. Elle permet aux producteurs d'avoir une idée précise de ce qu'ils pourraient recevoir sur le marché, en moyenne.

- **Répertoire d'acheteurs**

Cette initiative répond à un besoin exprimé par les producteurs d'avoir un portrait des possibilités d'affaires qui s'offrent à eux. Le répertoire a été lancé à l'automne 2010 et les producteurs y ont montré un intérêt au fil des ans. Il permet de mieux identifier les grains transigés, les modalités ainsi que les services offerts par les acheteurs. Une deuxième version du répertoire est en préparation, laquelle sera bonifiée en incluant les régions d'affaires des acheteurs.

- **Marché des fertilisants**

Cette publication répond à la demande des producteurs d'avoir plus d'information sur le marché des intrants. Elle permet de suivre l'évolution du marché des engrais comparativement à l'année précédente.

- **La paille annoncée**

Cette publication répond à une résolution de l'AGA des PGQ demandant de mettre en place un réseau d'échanges entre les vendeurs de paille et les utilisateurs, sous forme de babillard. Elle présente les offres d'achat et de vente de paille, regroupées par région.

En plus des tâches présentées lors de la dernière évaluation périodique, le SIM offre de nouveaux services aux producteurs afin d'améliorer la circulation de l'information sur les marchés. Bien souvent, ce sont des améliorations aux services et publications existantes qui ont été réalisées.

- **Livraison des stocks**

Tableaux montrant l'évolution des quantités vendues, sous forme de pourcentage, par rapport à celles estimées par le SIM pour l'année en cours selon les prélevés au Plan conjoint. Comparaison des livraisons aux deux dernières années ainsi qu'à la moyenne de cinq ans.

- **Rapport de mise en marché des grains du Québec**
Deux rapports par année (intérimaire et annuel) visant l'analyse des principaux facteurs influençant les prix des grains. Les producteurs peuvent en tirer des enseignements sur leur mise en marché.
- **Offre et demande du maïs au Québec**
Mise à jour réalisée régulièrement.
- **Grains biologiques**
 - Liste des semences de variétés certifiées biologiques;
 - Tableaux des prix des grains biologiques locaux provenant du SRDI;
 - Les *références du prix aux États-Unis* sont maintenant présentées en dollars canadiens la tonne afin de donner une valeur de référence pour les producteurs du Québec.
- **Répertoire des acheteurs de grains**
Ajout des acheteurs de grains biologiques.
- **Page dédiée aux marchés de niche (site Internet) - 2019**
Articles portant sur des grains qui sont moins cultivés au Québec par rapport aux principaux grains (ex. : chanvre, lin, légumineuses), sur des marchés spécialisés (ex. : orge brassicole) ou sur de nouveaux produits faits à partir de grains (ex. : tortillas de maïs).
- **Prix des intrants**
Tableaux et graphiques du prix des intrants provenant de l'USDA et de l'Université de Guelph, avec des comparaisons aux années antérieures.
- **Page Facebook**
Messages supplémentaires le matin et lors des rapports importants.
- **Tournée des Grandes Cultures**
Depuis 2018, les PGQ sont des partenaires de la Tournée des Grandes Cultures organisée par GrainWiz : contribution financière, participation aux rencontres et à la collecte de données.
- **Webinaire – 2019**
 - Perspective du marché des grains (présentée conjointement avec l'industrie);
 - Séchage et entreposage des grains;
 - D'autres webinaires sont prévus dans la prochaine année.

Le sondage auprès des producteurs de grains confirme l'importance du SIM dans les activités des PGQ : 71 % des répondants considèrent que l'information sur les marchés des PGQ est très ou assez importante.

Ressources et financement

Tous les coûts du SIM sont à la charge du fonds général des PGQ.

Équipe de trois (3) personnes (un analyste principal, un agent d'information et une technicienne).

10 % du temps du directeur général adjoint.

Comité de travail interne (sept (7) administrateurs du C. A.).

Résultats obtenus

Les services ajoutés sont pour la plupart une bonification du site Internet des PGQ. Parmi les indicateurs qui peuvent être extraits par Google Analytics, le « nombre de vues » est le plus représentatif. À noter qu'une contrainte technique qui n'a été résolue qu'en janvier 2016 ne nous permet pas de présenter les données avant cette date.

Graphique 1 : Nombre de vues de la page des marchés de niche, janvier 2019 à septembre 2019



Graphique 2 : Nombre de vues de la page des livraisons des stocks selon les prélevés au Plan conjoint, février 2017 à septembre 2019

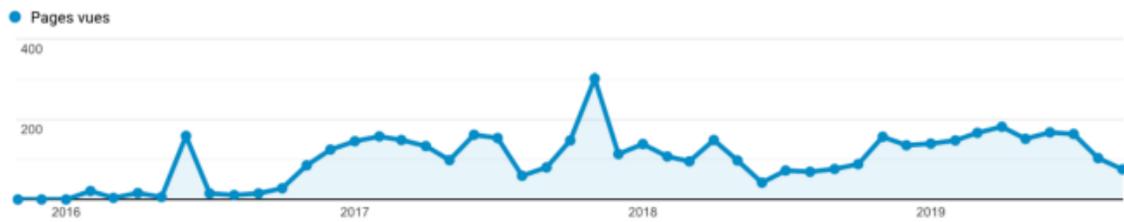


Non disponible avant février 2017 (changement de nom de la page).

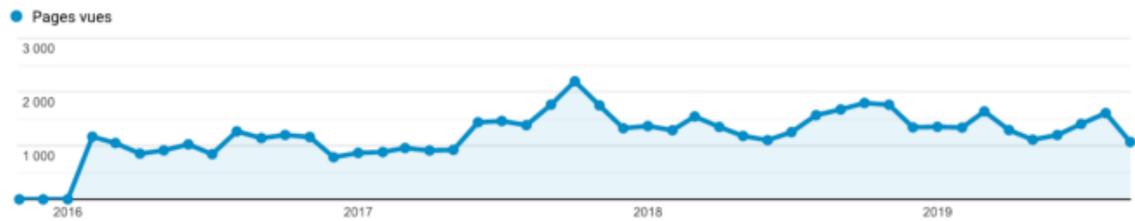
Graphique 3 : Nombre de vues de la page de l'offre et la demande du maïs du Québec, février 2016 à septembre 2019



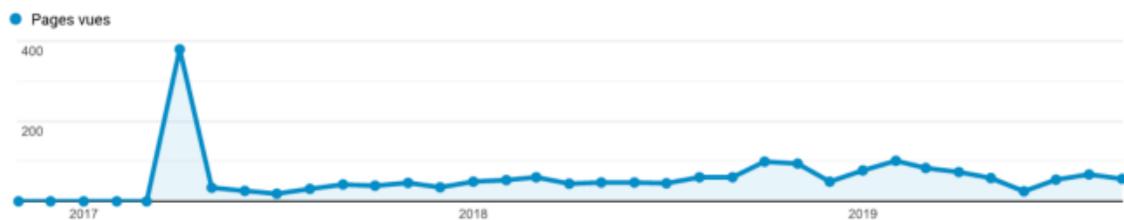
Graphique 4 : Nombre de vues de la page sur le prix des intrants, février 2016 à septembre 2019



Graphique 5 : Nombre de vues de la page des grains biologiques, février 2016 à septembre 2019



Graphique 6 : Nombre de vues de la page du répertoire des acheteurs, février 2016 à septembre 2019



Mis à jour en avril 2017.

Selon un sondage réalisé auprès des producteurs de grains, 45 % d'entre eux consultent les données et analyses du SIM sur le site Web des PGQ. Le Tableau 4 présente les données les plus consultées.

Tableau 4 : Données consultées et fréquence en pourcentage, site Web des PGQ

DONNÉES CONSULTÉES	>1 FOIS PAR SEMAINE	<1 FOIS PAR SEMAINE	JAMAIS
Marché et prix local du grain	53	44	3
Marché boursier des grains	47	35	17
Données et analyses de la production au Québec et au Canada	16	58	26
Données et analyses sur le prix mondial	19	51	30
Prix des intrants et autres données	9	51	40

Source : Sondage réalisé auprès de producteurs de grains, printemps 2018

Les producteurs sondés accordent une note de 7/10 au SIM.

■ Développement de marchés

Objectif général

- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.

Objectifs spécifiques

- Équilibrer l'offre en fonction de la demande afin de maintenir un prix d'équilibre jugé suffisant pour les producteurs;
- Optimiser les recettes tirées de la vente du produit sur le marché.

Description

Les interventions et actions en matière de développement de marchés ont principalement pris la forme d'une concertation avec nos partenaires canadiens afin de favoriser le développement des marchés internationaux et canadiens des grains.

Ces partenaires sont :

- Soy Canada;
- Céréales Canada;
- Conseil canadien de l'orge;
- Conseil des grains du Canada;
- Producteurs de grains du Canada;
- Table ronde sur l'industrie des grains;
- Table ronde pour des cultures durables.

Les travaux de ces organisations portent sur un ensemble de sujets et d'enjeux qui peuvent en grande partie se résumer par cette énumération des groupes de travail de la Table ronde sur l'industrie des grains :

- Groupe de travail sur les statistiques agricoles;
- Groupe de travail sur la recherche sur les cultures;
- Groupe de travail sur la salubrité des aliments et des aliments du bétail;
- Groupe de travail sur l'accès aux marchés;
- Sous-groupe de travail sur les mesures sanitaires et phytosanitaires;
- Sous-groupe de travail sur les négociations commerciales;
- Sous-groupe de travail sur la biotechnologie;
- Groupe de travail sur l'environnement et le changement climatique;
- Groupe de travail sur la confiance du public.

Bien que non visé par cette précédente liste, le développement des marchés domestiques et internationaux est un champ d'intervention majeur de ces organisations.

Compte tenu de la présence de représentants fédéraux à cette table, les associations agricoles et les associations de développement de l'industrie poursuivent aussi des travaux en marge de celle-ci, notamment en ce qui a trait à la réglementation. Les principaux champs d'intervention de ces travaux ont été les suivants :

- Modernisation des classes de blé, notamment pour l'est du Canada;
- Modernisation du guide de classement;
- Modernisation de la Commission canadienne des grains;
- Modernisation des méthodes d'évaluation et de réévaluation des produits phytosanitaires (ARLA).

Ressources et financement

- De 2015 à 2019, l'équivalent de 20 % et de 10 % du temps et des dépenses associés respectivement à une ressource professionnelle et au directeur général;
- 30 000 \$/année destinés à la présence d'un administrateur;
- 110 000 \$/année destinés au financement des organisations canadiennes.

Ces activités sont financées par les contributions de base au fonds général.

Résultats obtenus

- La présence des PGQ au sein de diverses organisations et tables permet au secteur des grains québécois d'ajuster la réglementation fédérale et les efforts en développement de marché aux besoins particuliers du marché québécois;
- La présence des PGQ, par ses ressources humaines et financières, permet à l'industrie canadienne des grains de bonifier sa capacité d'action.

Un sondage mené auprès des producteurs de grains au printemps 2018 nous informe que la grande majorité (72 %) accorde une importance relative au rôle joué par les PGQ quant au développement des marchés.

■ Recherche

Objectif général

- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés;

- Assurer la mise en marché d'un produit à une qualité concurrentielle sur le marché.

Description

- **Fonds de recherche et contribution au Plan conjoint**

Les PGQ maintiennent le prélevé de 0,15 \$/tonne pour le financement de la recherche depuis 2009. La moyenne des contributions au Plan conjoint destinées à la recherche, de 2014 à 2018, est de 678 243 \$. Le Tableau 5 précise le montant annuel des prélevés au cours des cinq (5) dernières années.

Tableau 5 : Contributions au Plan conjoint pour la recherche (\$)

2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL 5 ans	MOYENNE
645 196	590 361	735 288	705 295	715 075	3 391 216	678 243

- **Mobilisation du fonds de recherche**

Le fonds de recherche ainsi constitué est alloué à trois destinations distinctes, dont deux sont régies par des ententes récurrentes sur une période de 5 ans :

1. Contribution au cofinancement du CÉROM et du RGCQ;
2. Cofinancement récurrent des grappes agroscientifiques de recherche, par l'entremise de l'Alliance de recherche sur les cultures commerciales du Canada (ARCCC), dont les PGQ sont membres cofondateurs;
3. Financement à court et à moyen termes de projets prioritaires pour le secteur des grains ou des initiatives ponctuelles avec moins de financement que pour 1 et 2.

Ressources et financement

1. Cofinancement récurrent

Les deux premières mobilisations du fonds de recherche représentent environ 77 % des contributions au Plan conjoint pour la recherche. L'investissement total en recherche de 2014 à 2018 était de 2 878 393 \$ dont 2 607 500 \$ étaient destinés à l'investissement récurrent dans le cadre d'une entente de financement à long terme (sur 5 ans) avec les partenaires.

Les investissements en recherche avec engagement de longue durée ont presque doublé entre 2009-2013 et 2014-2018. En effet, pour 2009-2013, l'investissement annuel en recherche était en moyenne de 288 841 \$. Ce montant était investi dans les activités des grappes et du CÉROM. Pour 2014-2018, l'investissement annuel dans ces mêmes structures/travaux de recherche était de 521 500 \$.

En additionnant les investissements ponctuels, qui ne sont pas régis par une entente de long terme, les PGQ ont investi en moyenne 575 679 \$/année pour la période 2014-2018.

- **CÉROM**

L'entente de financement du CÉROM consiste en une contribution annuelle de 245 000 \$ à laquelle s'ajoutent 30 000 \$ annuellement qui sont destinés au financement du RGCQ et administrés par le CÉROM. De 2014 à 2018, l'investissement total dans le CÉROM et les RGCQ était de 1 375 000 \$.

Les domaines de recherche couverts par le CÉROM sont :

- L'amélioration génétique des oléagineuses (soya et lin);
- L'amélioration génétique sur le blé (blé d'hiver et blé de printemps, marché de la consommation humaine et animale);
- La phytopathologie;
- La malherbologie;
- La régie de cultures;
- L'entomologie et la biosurveillance.

Le CÉROM gère également deux réseaux. Le premier effectue des essais sur des plantes bioindustrielles et le deuxième est le Réseau d'avertissements phytosanitaires - grandes cultures.

- **Grappe canadienne d'amélioration de la génétique des plantes de grandes cultures**

Pendant la période 2014-2018, les PGQ ont investi 228 500 \$ annuellement dans les projets conduits sous la grappe de la génétique des grandes cultures. Cette grappe, dotée d'un budget 10,3 M\$, est gérée par l'ARCCC, formée des organisations suivantes :

- Atlantic grains council;
- FP Genetics;
- Grain Farmers of Ontario;
- Manitoba Corn Growers Association;
- Manitoba Pulse and Soybean Growers;
- Prairie Oat Growers Association;
- Producteurs de grains du Québec;
- Saskatchewan Pulse Growers;
- SeCan.

Les PGQ se sont aussi impliqués, par l'entremise de l'ARCCC, dans une grappe de recherche spécifique au blé, connue sous le nom de Programme national canadien sur l'amélioration du blé. Le financement global mis à la disposition des projets de recherche dans cette grappe agroscientifique était de 25,2 M\$ (pour la période 2014-2018).

Le Tableau 6 détaille les ententes de financement des PGQ sur cinq (5) ans et pour la période 2014-2018.

Tableau 6 : Ventilation des investissements avec ententes de 5 ans ('000 \$)

INVESTISSEMENTS	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
CÉROM et RGCQ	275,0	275,0	275,0	275,0	275,0	1 375,0
Grappes agroscientifiques	228,5	228,5	228,5	228,5	228,5	1 142,5
ECODA	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
SoyaGen	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	65,0
TOTAL	521,5	521,5	521,5	521,5	521,5	2 607,5

Les PGQ ont contribué au cofinancement du projet SoyaGen, financé par Génome Canada, dont les requérants sont des professeurs de l'Université Laval et dont les collaborateurs viennent de différentes provinces et institutions de recherche. Le projet a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 8,3 M\$ et a permis de mettre au point différentes techniques de génomique utiles pour les différents modes de sélection en génétique sur le soya.

ECODA a bénéficié d'un financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et a conduit des activités de recherche totalisant un budget de 6,65 M\$ pour 2014-2018. Ce financement s'est fait dans le cadre de l'incitative du programme fédéral d'innovation : Programme de développement de produits agricoles innovateurs. L'orientation de recherche des activités d'ECODA s'articule principalement autour du volet d'essais agronomiques pour les cultures d'oléagineuses dans l'est du Canada et au Québec.

2. Projets ponctuels

Au cours de la période 2014-2018, les PGQ ont mis en oeuvre cinq (5) projets portant sur des aspects économiques de mise en marché des grains (bonnes pratiques commerciales), de performance technico-économique (référentiel de coût de production), socioéconomiques et environnementaux (analyse de cycle de vie) de même qu'agronomiques (sentinelle azote). Les PGQ ont aussi entrepris un projet pilote de mobilisation de producteurs de grains, regroupés dans des régions comportant les mêmes caractéristiques économiques et climatiques de production. Le montant total investi durant cette période est de 270 893 \$, comme montré au Tableau 7.

Tableau 7 : Financement des projets ponctuels (\$)

PROJETS	2014	2017	2018	TOTAL
Sentinelle azote maïs			141 500	141 500
Mobilisation des producteurs de l'est		58 000		58 000
Outils de bonnes pratiques commerciales		13 862		13 862
Analyse du cycle de vie de l'industrie des grains	23 781			23 781
Référentiel de coût de production			33 750	33 750
TOTAL	23 781	71 862	175 250	270 893

Note : Le tableau présente les années où il y a eu un investissement.

3. Ressources humaines

Les PGQ attirent l'équivalent de la moitié d'une ressource professionnelle (temps et dépenses) au suivi des dossiers de recherche.

Résultats obtenus

- **CÉROM**

Au cours de la période 2014-2018, 23 projets de recherche ont été mis sur pied, dont certains sont encore en réalisation. Ces projets sont répartis comme suit :

- Entomologie et biosurveillance (5);
- Programme d'amélioration génétique des oléoprotéagineuses (6);
- Régie de cultures (5);
- Phytopathologie (4);
- Programmes d'amélioration génétique du blé de printemps et du blé d'hiver (3).

- **Grappe en génétique de grandes cultures**

Le cofinancement de la recherche a permis de développer ou rendre disponibles aux producteurs cent quarante-deux (142) nouvelles variétés ou lignées durant la période de Cultivons l'avenir 2 (2013 à 2018). Le Tableau 8 illustre les résultats par type de culture.

Tableau 8 : Développement de variétés de grandes cultures (5 ans)

CULTURE	RÉSULTATS
Avoine	9 variétés
Blé	61 variétés
Maïs	22 lignées autofécondées
Orge	8 variétés
Soya	42 variétés

Les priorités de recherche en ce qui a trait à l'amélioration génétique sont les suivantes :

- Développer des variétés plus résistantes aux maladies et aux ravageurs;
- Développer des variétés à plus haut niveau de rendement (l'objectif étant une augmentation annuelle du potentiel de rendement par la génétique d'entre 1,5 et 2 % durant la période de la grappe);
- Développer des variétés adaptées à des régions à plus courte saison de croissance, comme les régions périphériques (nord et est du Québec);
- Développer des cultivars et variétés possédant de meilleures qualités alimentaires (bêta-glucane et protéines).

De plus, au cours de la période 2014-2018, il y a eu une augmentation du nombre de collaborateurs dans les initiatives de recherche. En effet, de nouveaux membres se sont

ajoutés à l'ARCCC. Un engagement ferme a été conclu avec le CÉROM, traduit par la signature d'une entente de financement sur cinq (5) ans. Les PGQ sont le seul membre actif de la corporation à avoir pris cet engagement sur une aussi longue période.

La représentation effectuée par les PGQ a permis d'allouer un cofinancement aux programmes d'amélioration génétique menés au CÉROM et de continuer les travaux déjà engagés depuis grâce au cofinancement de l'ARCCC. Ces projets ont permis de renforcer les capacités des chercheurs en génétique en ajoutant un nouveau chercheur en amélioration génétique sur le blé d'hiver.

Un sondage mené auprès des producteurs de grains au printemps 2018 démontre que la grande majorité (76,7 %) d'entre eux accorde de l'importance au soutien fourni par les PGQ à la recherche et au développement de la production.

■ **Production durable**

Objectifs

- Permettre un meilleur positionnement de la production de grains;
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la production de grains;
- Répondre aux exigences des acheteurs et utilisateurs de grains en termes d'adoption de pratiques de développement durable.

Description

Un sondage mené auprès des producteurs de grains au printemps 2018 démontre que 52 % de ceux-ci voient un intérêt à adopter un guide des bonnes pratiques en production durable. Aussi, 84,9 % des répondants considèrent que les exigences du public concernant les pratiques agricoles auront une incidence sur le droit de produire.

Il est donc important de souligner que les producteurs sont conscients de la pression sociétale sur le secteur de la production de grains.

Analyse de cycle de vie

Les PGQ ont réalisé une analyse du cycle de vie (ACV) de l'industrie des grains qui a permis d'identifier la contribution relative de chaque pratique à l'empreinte environnementale et socioéconomique de la production de grains. Cette ACV pourra témoigner de la performance du secteur par rapport à d'autres productions de grains dans le monde.

L'ACV, réalisée selon les normes ISO reconnues mondialement, a permis de cibler les éléments où il est nécessaire d'intervenir. La diminution de l'empreinte dans les activités de production considérées prioritaires permet d'améliorer la performance globale de la

production. Les résumés de la performance de certaines cultures ont été publiés. Un exemple peut être consulté en suivant ce lien :

http://www.pgq.ca/media/199413/depliant_acv_final.pdf

Un examen exhaustif des activités et de leurs faiblesses a permis de retenir des champs d'intervention spécifiques et ciblés. Dans la perspective d'améliorer la performance de ces activités, les PGQ ont produit une série de fiches aide-mémoire sur les pratiques qui méritent une attention particulière. Ces fiches fournissent des sources d'information pouvant aider les producteurs à choisir les meilleures pratiques socioéconomiques et environnementales pour leur ferme. Elles ont été mises en ligne sur le site des PGQ : <http://www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie-production-durable-recherche-et-developpement/production-durable/aide-memoire-sur-les-bonnes-pratiques-de-gestion/> et les PGQ en ont fait la promotion. Une mise à jour des liens Internet contenus dans certaines fiches a été effectuée en 2019.

Table ronde canadienne pour des cultures durables (TRCCD)

Les consommateurs, les acheteurs et les utilisateurs de grains sont de plus en plus exigeants en matière de production durable. Bien que cette nouvelle réalité ne se limite pas à la production de grains, elle devient de plus en plus déterminante quant à l'accès aux marchés des produits agricoles et y répondre est nécessaire pour renforcer la confiance du public. À l'heure actuelle, les marchés classiques n'exigent pas nécessairement d'accréditation ou de certification en pratiques durables de production de grains. Mais selon plusieurs observateurs et experts, ce type de certification sera une exigence inévitable pour conquérir les marchés dans le futur.

C'est dans cette optique que la TRCCD a pris naissance. Elle est appelée à jouer un rôle de rassembleur des intervenants de la filière des grains ainsi qu'à mettre en valeur les actions entreprises pour une production durable des grains. Elle est formée de quarante-cinq (45) membres, représentant les différents maillons de la chaîne de valeur des grains. Les PGQ sont membres actifs de la TRCCD et de différents comités de travail. La TRCCD met en œuvre des projets et initiatives stratégiques pour répondre à sa mission.

Les deux principales réalisations de la TRCCD sont le développement d'une plateforme d'indicateurs de production durable et le projet de la mise en place d'un code de pratique de la production de grains.

Plateforme d'indicateurs de développement durable

Au Canada, il y a quelques initiatives d'appréciation du niveau d'adoption des pratiques durables dans la production de grains. Celles-ci sont développées pour un produit bien déterminé ou l'utilisation d'un outil spécifique. Devant la variété d'approches pour mettre en valeur cet aspect de la production de grains, la plateforme d'indicateurs (qui est une base de données portant sur des actions ou pratiques bien définies) a été développée dans la perspective d'offrir une représentativité à toutes les productions de grains et dans les différentes provinces. Cette plateforme permet ainsi de faire un comparatif des performances dans l'adoption des pratiques durables pour une même production, d'une

région à l'autre du Canada. La plateforme est accessible, en anglais seulement pour l'instant, à cette adresse : <http://metrics.sustainablecrops.ca/>

Code de bonnes pratiques

La Table ronde sur l'industrie des grains a mandaté la TRCCD de développer un code national de bonnes pratiques pour la production de grains. Cette initiative consiste à doter le secteur à travers tout le Canada d'un code servant de dénominateur commun à plusieurs initiatives réalisées par des groupes ou des individus. Ce code met en relief la conformité de la production des grains aux meilleurs standards et exigences agronomiques, environnementales, réglementaires et socioéconomiques, ce qui permet d'expliquer aux acheteurs de grains et au public les standards canadiens de production de grains. Bien que la production de grains canadienne jouisse d'une bonne réputation à l'échelle internationale, ce code se veut une réaffirmation du respect des principes de développement durable pour produire des grains.

Gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC)

Une étude sur les risques associés à l'adoption de la GIEC révèle que plusieurs producteurs en appliquent les principes lors de leurs interventions contre les ennemis des cultures. Toutefois, les producteurs n'en sont pas conscients. Ce constat remet en question la compréhension des principes de la GIEC pour l'ensemble des producteurs, et leur vulgarisation. D'ailleurs, certains producteurs estiment que la GIEC est l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Un sondage effectué par le MAPAQ en 2012, visant à évaluer le niveau d'adoption des producteurs de la GIEC, a révélé que le score du secteur des grains se situe dans la moyenne (4,9/10). Dans l'optique d'améliorer ce score, les PGQ ont organisé en janvier 2016 un symposium provincial sur la GIEC afin d'évaluer le niveau d'appropriation des producteurs des principes de la GIEC, d'en identifier les freins et de suggérer des pistes de solution.

Des intervenants de la filière des grains dans le domaine de la phytoprotection ont participé à cet événement (gouvernement, conseillers, vendeurs de pesticides, etc.), de même que des producteurs des différentes régions du Québec. Au total, 70 personnes ont pris part à ce forum, dont près de la moitié étaient des producteurs.

Ressources et financement

La mise en place du code est cofinancée par les membres du Conseil canadien des grains et le gouvernement fédéral. Le budget prévu pour le développement du code est de 989 000 \$ sur trois (3) ans (2019-2021) et la part du financement provenant du gouvernement fédéral représente 735 000 \$. Les organismes membres de la Table ainsi que les membres du Conseil canadien des grains contribuent en argent et en nature à l'élaboration de ce code.

Les PGQ attirent l'équivalent de la moitié d'une ressource professionnelle (temps et dépenses) pour le suivi des dossiers liés à la production durable.

Résultats obtenus

Le transfert de connaissances

À la suite des symposiums sur la GIEC, on a constaté que le transfert des connaissances dans le secteur est peu performant lorsqu'il s'agit de favoriser l'intégration à la ferme des résultats de la recherche. Les PGQ ont donc organisé un symposium sur le transfert des connaissances dans le secteur des grains, le 24 janvier 2017, afin d'identifier les faiblesses dans le schéma actuel de transfert des connaissances. Quelque 50 intervenants du milieu de la recherche et du transfert de connaissances ont participé à l'évènement.

Les ateliers de travail de ce symposium ont permis d'identifier un clivage entre la sphère de la recherche, d'une part, et la réalité quotidienne et les vrais besoins des fermes, d'autre part. L'absence des utilisateurs de la recherche, en l'occurrence les producteurs, aux premières étapes de conception et de planification de la recherche, est l'une des entraves à l'orientation des recherches selon les besoins. Un autre constat est que le service-conseil étant offert par plusieurs organisations, il n'y a pas de communication entre elles et le partage des connaissances n'est pas à son optimum, que ce soit sur le plan du transfert des besoins des producteurs vers le milieu de la recherche ou entre les différents intervenants dans le transfert des connaissances vers le producteur. Le rapport détaillé de ce forum est accessible sur le site des PGQ : <http://www.pgq.ca/media/261670/pgq-rapport-forum-20-janvier-2016.pdf>

■ Politiques et programmes économiques

Objectifs généraux

- Établir des règles selon l'intérêt collectif;
- Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs.

Objectif spécifique

- Uniformiser les conditions de la concurrence entre les producteurs d'ici et ceux de l'extérieur du pays.

Description

Les PGQ se donnent pour objectif général de faire en sorte que l'environnement politico-économique soit favorable aux producteurs de grains du Québec et à leur production. Les interventions se font auprès des gouvernements fédéral et provincial.

Nos principales demandes :

- Des programmes qui interviennent lorsque les producteurs en ont besoin;
- Des programmes aptes à compenser les lacunes et dysfonctionnements observés sur les marchés internationaux (les effets directs et indirects de la guerre commerciale en sont un bon exemple);
- Des programmes qui permettent aux entreprises d'être compétitives;
- Des programmes qui offrent le même niveau de soutien que ceux qu'ont les producteurs américains et européens;

En pratique, les PGQ visent à :

- Effectuer la cueillette de l'information et des analyses;
- Établir des stratégies de communication et d'information;
- Réaliser des activités de consultation et de réflexion sur les programmes offerts au Québec;
- Entretenir des relations solides et continues avec les politiciens et le personnel des gouvernements fédéral et provincial;
- Collaborer avec d'autres organisations agricoles.

Ressources et financement

- 50 % du temps et des dépenses d'une ressource professionnelle;
- Une moyenne de 10 % du temps du conseil exécutif;
- Les dépenses liées sont à la charge du fonds général des PGQ.

Résultats obtenus

De façon générale, les résultats de ces interventions ne sont pas quantifiables. Il est difficile d'attribuer les changements de programmes ou, au mieux, la conservation de certains acquis aux interventions des PGQ.

En 2016, les producteurs de maïs-grain et de soya ont eu à faire un choix important à savoir s'ils souhaitaient que ces cultures demeurent admissibles au programme ASRA. Dans la négative, elles devenaient admissibles aux programmes Agri. Les PGQ ont fait plusieurs actions dans ce dossier :

- Échanges avec La Financière agricole du Québec (FADQ) pour établir les paramètres;
- Tournée d'informations (conséquences des options);
- Référendum par vote postal ou électronique;
- Représentation sur l'utilisation des surplus cumulés aux fonds d'assurance.

Les producteurs ont choisi de rendre inadmissibles à l'ASRA les cultures de maïs-grain et de soya. La part des producteurs des fonds d'assurance leur a été remise, sans plus.

Les conditions de la récolte 2019 ont été difficiles pour les producteurs de grains. Les PGQ ont échangé à de nombreuses reprises avec la FADQ pour que des ajustements soient apportés au programme d'assurance récolte pour tenir compte des particularités de la récolte (humidité, verse, neige, vents violents). Les ressources des PGQ ont aussi été grandement sollicitées pour répondre aux questions des producteurs.

Toujours à l'automne 2019, dans le contexte du rationnement de l'accès au propane pour les producteurs de grains, à la suite du déclenchement de la grève au CN, les PGQ ont demandé l'aide du gouvernement québécois pour compenser les pertes subies par les producteurs de grains. Les discussions sont en cours.

La fiscalité foncière agricole est un sujet important pour l'ensemble des producteurs agricoles et principalement pour les producteurs de grains. Les PGQ ont illustré à de nombreuses reprises la problématique et fait plusieurs revendications. Le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi et les PGQ participeront aux audiences en commission parlementaire.

D'autres dossiers sont d'intérêt pour les PGQ :

- Politique sur les biocarburants : dépôt d'un mémoire;
- Allègement réglementaire : préparation en cours;
- Main-d'œuvre agricole : implication pour la mise en place d'un programme d'apprentissage en milieu de travail pour les opérateurs de machineries agricoles dans le secteur des grains;
- Politique de tarification du carbone.

Selon un sondage mené auprès des producteurs de grains au printemps 2018, la grande majorité (81,6 %) accorde une importance relative à la représentation faite par les PGQ quant aux programmes de soutien à l'agriculture et à l'encadrement réglementaire. Ils donnent une note de 6,6 à la représentation faite par les PGQ.

■ **Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ)**

Objectifs généraux

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs;
- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la circulation de l'information;
- Favoriser la mise en marché d'un produit de qualité correspondant aux caractéristiques demandées par les marchés;

- Diminuer et uniformiser le risque financier des producteurs dans la mise en marché de leur produit.

Description

Le secteur des grains fait face à un défi de taille : demeurer compétitif tout en répondant aux attentes élevées des acheteurs et des concitoyens. Le GCSGQ a la conviction que c'est par la concertation de tous les acteurs de la chaîne de valeur, de la recherche aux utilisateurs finaux, des régions périphériques aux régions centrales, du conventionnel au biologique, que le secteur pourra y parvenir avec succès.

Ressources et financement

- De 2014 à 2019, l'équivalent de 20 % du temps et des dépenses associés à une ressource professionnelle ou cadre;
- De 2015 à 2019, 34 800 \$ pour la coordination du GCSGQ et des projets;
- Ces activités sont financées par les contributions de base au fonds général.

Résultats obtenus

- Dans le cadre d'exercice de planification stratégique ou de mises à jour d'un plan stratégique, le GCSGQ a veillé à la mise à jour continue des divers objectifs stratégiques et priorités (voir section Défis du secteur des grains, page 8);
- Financement des activités de coordination (réunions, suivis des initiatives, réseautage, rencontres des intervenants) de l'agent de développement;
- Le *Guide des bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec*;
- Appui à deux projets déposés par le CÉROM au Programme de développement sectoriel (mars 2016) sur la coexistence des semences GM et non GM;
- Projet : Identification des facteurs explicatifs de l'évolution des rendements en production de grains au Québec;
- Rapport sur les exigences en qualité du MAPAQ;
- Rapport sur les enjeux liés à la logistique de transport du grain.

■ Promotion de la profession et acceptabilité sociale

Contexte

La présente section expose les réalisations des PGQ en matière de promotion de la profession et de la production ainsi que sur le plan de l'amélioration de l'acceptabilité sociale du secteur. Afin d'inscrire la description de ces activités de nature non réglementaire dans la présentation des interventions des PGQ en tant qu'office de mise en marché responsable de l'administration du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, il paraît opportun de souligner deux (2) des cinq (5) recommandations émises

par la RMAAQ dans son Rapport d'évaluation périodique 2009-2014, publié le 17 octobre 2016.

En effet, en guise de conclusion de son rapport, la RMAAQ recommande aux PGQ d'effectuer les actions suivantes de manière prioritaire :

- Entreprendre une réflexion sur la situation de la relève agricole dans le secteur de la production des grains et identifier des pistes pour soutenir cette relève;
- Soutenir un dialogue avec des intervenants de l'extérieur du secteur en vue d'accroître l'acceptabilité sociale de ses pratiques.

En clair, ces deux recommandations ont guidé la poursuite d'une variété d'activités de l'organisation pour la période 2015-2020. Il importe de mentionner que la portée des initiatives entreprises par les PGQ pour cette période ne s'est toutefois pas limitée à l'atteinte des objectifs proposés par ces recommandations. À titre de référence, les activités décrites ci-dessous s'intègrent donc plus largement dans les domaines de la communication interne et externe, mais également sur le plan de la formation et de la vie syndicale.

Il est primordial de souligner que l'ensemble des activités réalisées dans le cadre de ces domaines d'intervention sont approuvées par les membres d'un comité destiné entièrement aux questions relevant de ceux-ci, soit le comité CFVS, dont les membres se réunissent en moyenne trois fois par année pour définir les orientations à adopter sur ces sujets.

Ressources et financement

L'équivalent de la moitié du temps et des dépenses associés à une ressource professionnelle et à une ressource technique;

L'équivalent de la moitié des dépenses de fonctionnement du comité CFVS (4 000 \$/an);

Un budget de 200 000 \$/an pour 2018 et 2019;

Ces activités sont financées par les contributions de base au fonds général.

Réalizations – Objectifs et résultats obtenus des activités

Au cours de la période 2015-2020, les PGQ ont réalisé un certain nombre d'activités sur une base récurrente, alors que d'autres initiatives ont été menées de manière ponctuelle. Bien que la liste suivante ne soit pas exhaustive, les actions décrites ci-après représentent des activités d'importance ayant marqué les interventions de l'organisation.

1. Campagne de promotion Petit grain va loin

Objectifs

- Valoriser la profession de producteur de grains, en :
 - Informant le grand public sur l'importance des grains dans leur vie;
 - Conscientisant la population sur l'existence des producteurs de grains ainsi que sur leur contribution à la société et à l'économie locale.

Description

Tout au long de l'année 2018, les PGQ ont travaillé avec une agence de publicité afin de créer une toute première campagne de promotion s'adressant au grand public. Intitulée *Petit grain va loin*, cette campagne se poursuivra au cours des deux prochaines années et sera adaptée en fonction de l'évolution des besoins identifiés par l'organisation. Par cette démarche, l'organisation souhaite faire mieux connaître ceux qu'elle représente et sensibiliser la population sur les bienfaits des produits qu'ils cultivent.

En effet, les grains du Québec sont non seulement à la source de toute une agriculture, mais ils contribuent aussi à une saine alimentation, et leur consommation encourage grandement l'économie locale. Le fruit de la collaboration entre les PGQ et l'agence publicitaire a été dévoilé aux producteurs lors de l'AGA, en mars 2019, avant d'être diffusé au grand public dans les jours suivants. Plus précisément, cette campagne a été déployée en deux (2) phases sur des plateformes numériques, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 26 mai (printemps 2019) et du 9 septembre au 6 octobre (automne 2019). La campagne, qui a inclus la création d'une page Web informative pour le grand public, comprenait également la diffusion de capsules vidéo, de publicités Facebook et de diverses bannières sur des sites Internet ciblés.

Appuyée par le développement d'un nouveau logo, la campagne de promotion *Petit grain va loin* a entraîné une réflexion de la direction générale sur l'adoption d'une marque de certification pour identifier les produits faits à base de grains du Québec. Bien que cette démarche n'en soit qu'à ses débuts en 2019, l'organisation aimerait que cette initiative de valorisation permette aux consommateurs de reconnaître le logo *Grains du Québec* sur certains produits (alimentaires, alcool, produits de soins du corps, etc.) et que ce logo favorise l'achat local. Les démarches pour la création de cette certification se poursuivront en 2020.

Résultats

En bref, la première phase de la campagne a permis d'obtenir les résultats suivants :

Tableau 9 : Résultats de la 1^{re} phase de la campagne de promotion Petit grain va loin

STRATÉGIE	MÉDIA	IMPRESSIONS	NOMBRE DE CLICS
Être visible sans provoquer d'action	La Presse +	1.4 M	2 500
	YouTube	830 K	1 000
	Vidéos publicitaires sur sites ciblés	500 K	3 200
Être visible et provoquer une action	Facebook	1.2 M	19 000
	Bannières publicitaires	2.2 M	8 000
Être trouvé et proposé lors des recherches Google*	Google Search	8 K	500

*Achat de mots clés pour orienter les recherches des internautes

2. Page Facebook et site Web Grains du Québec

Objectifs

- Promouvoir la production de grains du Québec en diffusant des informations de différentes natures pour sensibiliser le grand public à l'importance de cette production dans leur vie.

Description

Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'agriculture et à l'alimentation peuvent s'abonner à la page Facebook *Grains du Québec*, mise en ligne en janvier 2018. Comptant actuellement plus de 5 200 abonnés, la page permet aux consommateurs de découvrir une foule de renseignements sur la production de grains au Québec. Alimentée quotidiennement par l'équipe des communications des PGQ, la page Facebook *Grains du Québec* a été lancée dans le but de promouvoir la production auprès du grand public en présentant du contenu à la fois amusant et informatif sur ces aliments riches en saveurs et en nutriments que sont les grains du Québec. En suivant cette page, les abonnés sont tenus informés des plus récentes publications, comme des recettes, des vidéos, des nouvelles et des faits intéressants sur une multitude d'aspects de la production, et ils peuvent partager ce contenu à leur tour.

Quant au site Web *Grains du Québec*, il a été lancé dans le cadre de la campagne de promotion *Petit grain va loin*. Cette plateforme informative, qui ne comporte qu'une seule page pour le moment, sera développée au cours des trois prochaines années, et ce, pour offrir au grand public un portail d'information plus complet sur la production de grains ainsi que sur la certification *Grains du Québec*.

Page Facebook : www.facebook.com/grainsduquebec/

Site Web : www.grainsduquebec.ca

Résultats

- À ce jour, plus de 5 200 personnes sont abonnées à la page Facebook *Grains du Québec*.
- À ce jour, plus de 30 000 personnes ont visité le site *Grains du Québec*.

3. Événements grand public

• Portes ouvertes sur les fermes du Québec

Objectifs

- Valoriser la profession de producteur de grains, en :
 - Informant le grand public sur l'importance des grains dans leur vie;
 - Conscientisant la population sur l'existence des producteurs de grains ainsi que sur leur contribution à la société et à l'économie locale;
 - Établissant un lien de confiance avec le grand public afin d'expliquer la réalité de l'agriculture contemporaine.

Description

Les PGQ participent chaque année à l'activité Portes ouvertes sur les fermes du Québec, organisée par l'UPA. Le kiosque des PGQ permet à des milliers de citoyens d'échanger avec des producteurs et d'en apprendre davantage sur la production de grains. Conçu pour amuser les petits comme les grands, le kiosque, à vocation pédagogique, présente des échantillons de grains, des plants de diverses cultures ainsi que des produits visant à démontrer les nombreuses utilisations des grains.

Par ailleurs, depuis 2017, afin de faire rayonner la production de grains en région, une ferme inscrite à l'événement Portes ouvertes est sélectionnée par un syndicat affilié pour construire un labyrinthe de maïs sur sa terre. Élaboré spécialement pour l'événement, le parcours, tracé sur une superficie d'environ 20 000 pieds carrés, représente une occasion idéale pour amuser les enfants et profiter du grand air.

Résultats

- Depuis 2015, plus de 500 000 personnes ont participé à l'événement Portes ouvertes sur les fermes du Québec;
- Depuis 2017, près de 10 000 personnes ont visité une ferme dans laquelle un labyrinthe de maïs avait été élaboré par un syndicat affilié pour l'événement.

• Mise en valeur de la production de l'orge

Objectifs

Promouvoir la production de l'orge auprès du grand public en présentant les bienfaits de cette culture dans le cadre d'événements visant à découvrir à des journalistes et à des influenceurs une variété de plats et de bières faits à base de cette céréale.

Description

En 2016, les PGQ, en collaboration avec le Conseil de l'orge du Canada, ont organisé deux événements mettant en valeur la production de l'orge. Prenant la forme d'un dîner et d'un souper dégustation en compagnie d'un représentant des PGQ, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, ces événements visaient à promouvoir les diverses utilisations et les nombreux bienfaits de cet ingrédient produit localement. Ces événements s'inscrivaient dans le cadre d'une initiative lancée à l'échelle canadienne par le Conseil de l'orge du Canada pour souligner l'importance culturelle et économique de cette céréale.

Résultats

- Ces événements ont entraîné une couverture médiatique positive, notamment par la publication d'articles dans le quotidien *Le Devoir*, le magazine *Ricardo*, le journal *Bières et plaisirs*, ainsi que dans de nombreux médias numériques animés par des influenceurs.

4. Publications

Objectifs

- Défendre les intérêts des producteurs de grains du Québec dans différents médias traditionnels et numériques;
- Transmettre des informations de diverses natures aux producteurs à l'aide de différents médias traditionnels et numériques;
- Stimuler l'intérêt des producteurs aux enjeux d'importance du secteur des grains;
- Sensibiliser le grand public et les membres du gouvernement aux enjeux du secteur des grains.

Description

Les PGQ contribuent chaque année à diverses publications diffusées par des médias numériques ou traditionnels. En plus de collaborer à la production du magazine *Grains*, en collaboration avec l'équipe de la TCN, l'organisation rédige chaque mois des textes pour la section des marchés de la TCN ainsi que pour le *Quebec Farmer's Advocate*, un journal agricole mensuel destiné aux producteurs anglophones.

L'organisation publie également des communiqués de presse dans les médias afin d'informer les journalistes, les membres du gouvernement et le grand public sur les positions des producteurs de grains à l'égard de différents enjeux. La publication de ces communiqués entraîne chaque année de nombreuses retombées dans les médias traditionnels comme dans les médias numériques. Les PGQ sont également grandement sollicités par les journalistes pour commenter des événements, fournir des données ou offrir des opinions sur une multitude de sujets.

Résultats

En moyenne, plus de 100 mentions de l'organisation sont publiées dans les médias et autres types de publications chaque année.

- Plus de 50 articles et nouvelles ont été publiés dans la TCN et le *Quebec Farmer's Advocate*;
- Chacune des cinq (5) éditions du magazine *Grains* est distribuée à près de 27 000 lecteurs;
- Plus de 20 communiqués et lettres ouvertes sont diffusés dans les médias québécois;
- Près de 30 entrevues sont accordées par des membres de l'organisation, à la radio, à la télévision et dans les journaux de la province.

5.3 INTERVENTIONS ADMINISTRATIVES

■ Plan stratégique des PGQ 2019-2022

Objectifs généraux

- Organiser collectivement les rapports avec les acheteurs;
- Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée;
- Établir des règles selon l'intérêt collectif.

Objectifs spécifiques

- Obtenir les informations pertinentes et consulter les producteurs de grains afin de mieux identifier le rôle des PGQ dans l'accomplissement des objectifs généraux;
- Réaliser un plan d'action qui met l'accent sur les priorités;
- Identifier les moyens et les ressources nécessaires afin de permettre aux PGQ de jouer pleinement leur rôle dans l'accomplissement des objectifs généraux.

Description

Les PGQ ont effectué des travaux de consultation et de réflexion afin d'élaborer un nouveau plan stratégique de l'organisation, qui trace les grandes lignes de son action et de ses interventions pour les trois (3) prochaines années.

Une première activité préparatoire a été mise en oeuvre en novembre 2017 afin de fournir au consultant les pistes nécessaires pour élaborer le sondage destiné aux producteurs. Celui-ci servait à valider les préoccupations des producteurs afin de s'assurer qu'elles soient prises en compte pour la consultation.

Le sondage a été réalisé durant les premiers mois de 2018 et les résultats s'appuient sur un taux de réponse impressionnant : plus de 1 900 producteurs ont rempli le questionnaire. Les résultats ont été discutés lors d'une réunion avec les producteurs en avril 2018 pour faire ressortir les points importants à considérer dans l'analyse.

Des entrevues en profondeur ont aussi été menées avec une dizaine de producteurs et un nombre équivalent de partenaires du secteur afin d'approfondir les constats et apporter des nuances selon la perception des autres acteurs du secteur.

L'analyse diagnostique a ensuite été faite avec l'équipe de la permanence des PGQ.

Le rapport du plan stratégique se trouve à l'Annexe 3, page 95. Ce dernier aborde les forces, faiblesses, menaces, opportunités et facteurs de succès de l'organisation. Quatre piliers d'interventions plus prioritaires ont été identifiés :

1. Efficience de l'organisation;
2. Concertation et partenariat;
3. Information et formation;
4. Pérennité des entreprises.

Plus spécifiquement, ces piliers couvrent les buts suivants :

1. Capter les signaux des tendances significatives ainsi que leurs impacts afin de bien s'y adapter;
2. S'adapter aux aléas du marché avec les partenaires;
3. Poursuivre l'amélioration de la qualité des grains et de l'approvisionnement;
4. Promouvoir la relève syndicale;
5. S'assurer de conserver une organisation mobilisée et motivée;
6. Optimiser les ressources disponibles en priorisant les stratégies porteuses;
7. Dynamiser le GCSGQ, accroître l'engagement des partenaires;
8. Poursuivre les activités de recherche et de transfert de connaissances en impliquant les partenaires et les transformateurs;
9. Bien communiquer avec les producteurs;
10. Rassembler/diffuser l'information sur les marchés, cultures et modes de production émergents/niche;
11. Promouvoir la production de grains et le secteur auprès du grand public et des influenceurs;
12. Définir l'entreprise durable de demain et intervenir en fonction de ses besoins;
13. Aider à la relève des entreprises;
14. Valoriser la profession auprès de la relève.

Ressources et financement

- De 2017 à 2019, l'équivalent du quart du temps et des dépenses associés à une ressource professionnelle;

- 35 000 \$ pour le soutien d'un consultant;
- Ces activités sont financées par les contributions de base au fonds général.

Résultats obtenus

- Une vision plus claire des attentes et de la satisfaction des producteurs, des enjeux du secteur, des priorités et de l'utilisation des ressources
 - Pour ce qui est des attentes et de la satisfaction des producteurs de grains, voici les principaux résultats :
 - 81 % des répondants jugent assez ou très utiles les actions collectives (ex. : représentation politique, concertation avec l'industrie, appui à la recherche);
 - 66 % des participants jugent assez ou très important de faire de la concertation avec les acheteurs pour rendre la mise en marché plus efficace;
 - 71 % des participants trouvent assez ou très importante l'information sur les marchés (site Web des PGQ, message téléphonique, articles de la TCN, etc.) fournie par les PGQ;
 - 62 % des participants trouvent assez ou très important d'avoir accès à des données et des analyses issues d'informations recueillies auprès d'autres producteurs;
 - 45 % des participants consultent les informations sur le site Web des PGQ (52 % pour les 500 tonnes et plus);
 - 82 % des participants trouvent assez ou très importante la représentation faite par les PGQ concernant des programmes de soutien à l'agriculture et à l'encadrement réglementaire;
 - 77 % des participants trouvent assez ou très important le soutien fourni par les PGQ à la recherche et au développement de la production;
 - 72 % des participants trouvent assez ou très important le rôle que jouent les PGQ dans le développement des marchés.
- Le plan s'est enclenché tout récemment et les résultats sont à venir.

■ Modifications administratives liées au Plan conjoint

Objectifs généraux

- Établir des règles selon l'intérêt collectif.

Objectifs spécifiques

- Simplification des procédures administratives;

- Cohérence avec les actions pratiques.

Description

1. Remplacement du nom « Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec » par « Producteurs de grains du Québec » dans le Plan conjoint et ses règlements ainsi qu'au *Règlement général* de la fédération;
 - Les producteurs ont entériné ce choix dans le but de valoriser la profession de producteur de grains et de faciliter les activités de communication et de développement auprès des consommateurs et des instances gouvernementales;
2. Modification du *Règlement de division en groupes du Plan conjoint* afin d'établir que les coordonnées du producteur visé sont celles de la ferme;
3. Modification de la définition du rôle du comité exécutif au *Règlement des Producteurs de grains du Québec* selon les termes suivants :
 - Exécuter les décisions du C. A.;
 - Aider le secrétaire et le président à la préparation de l'ordre du jour des réunions du C. A.;
 - Faire rapport de ses actes au C. A.;
 - Coordonner et diriger les efforts de représentation;
 - Agir à titre de conseiller auprès du C. A. pour appuyer ses décisions;
 - Administrer les affaires courantes et voter les dépenses administratives.
4. Modification du *Règlement des Producteurs de grains du Québec* pour en faire aussi un règlement de régie interne de l'office;
5. Modification des articles 9 du *Règlement général des Producteurs de grains du Québec*;
 - Le vote aux assemblées générales s'effectue par un système de vote électronique qui doit permettre d'assurer le secret, la sécurité et l'intégrité du vote et en cas de défaut du système de vote électronique, le vote se fait à main levée, à moins que deux (2) délégués proposent que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret.
6. Modification de l'article 6 afin de prendre en compte la possibilité des envois par courriel des avis de convocation;
7. À l'étude par la RMAAQ, une demande d'ajout de grains ou graines visés par le Plan conjoint et clarification du nom de certains grains ou graines déjà visés;
8. À l'étude par la RMAAQ, une demande de modification du 2^e alinéa de l'article 3 du Plan conjoint pour en clarifier sa compréhension quant à l'utilisation du grain du producteur par son fournisseur de moulée pour l'alimentation des animaux du producteur.

5.4 AUTRES INTERVENTIONS

■ Programme de paiements anticipés (PPA)

Description

Le PPA est offert par AAC. Au Québec, ce sont les PGQ qui l'administrent et en font bénéficier les producteurs de grains. Notons cette activité n'est pas liée au Plan conjoint. Celle-ci contribue toutefois à aider les producteurs dans la mise en marché de leurs grains.

En obtenant un prêt, en tout ou en partie sans intérêt, les producteurs peuvent plus facilement étaler leurs ventes dans le temps. Dès la période des semis, ils ont accès à des liquidités qui leur permettent d'acquitter certains frais d'exploitation sans avoir à vendre rapidement.

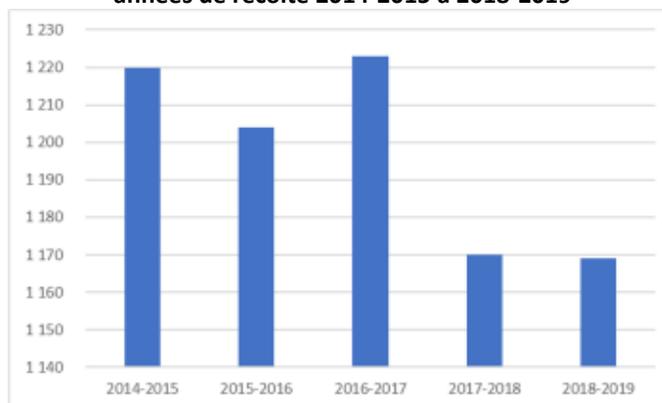
Ressources et financement

Équipe de six (6) personnes et 75 % du temps du directeur administratif.
Comité de travail interne (six (6) administrateurs du C. A.)
Frais d'administration payés par les participants.

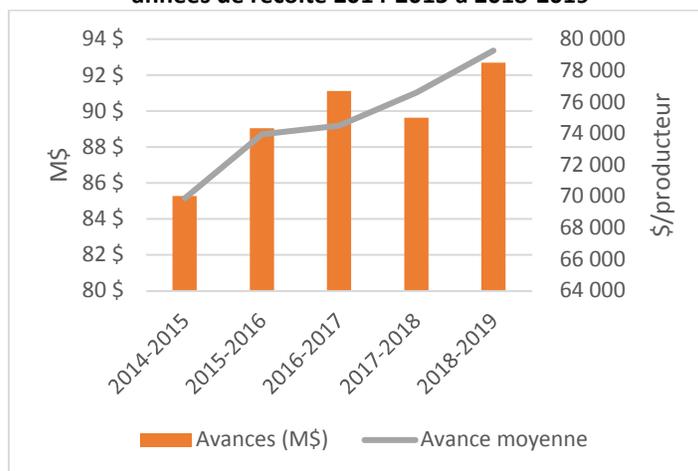
Résultats obtenus

Légère baisse du nombre de producteurs, mais augmentation des avances, donc de l'avance moyenne par producteur.

Graphique 7 : Nombre de producteurs participant au PPA, années de récolte 2014-2015 à 2018-2019



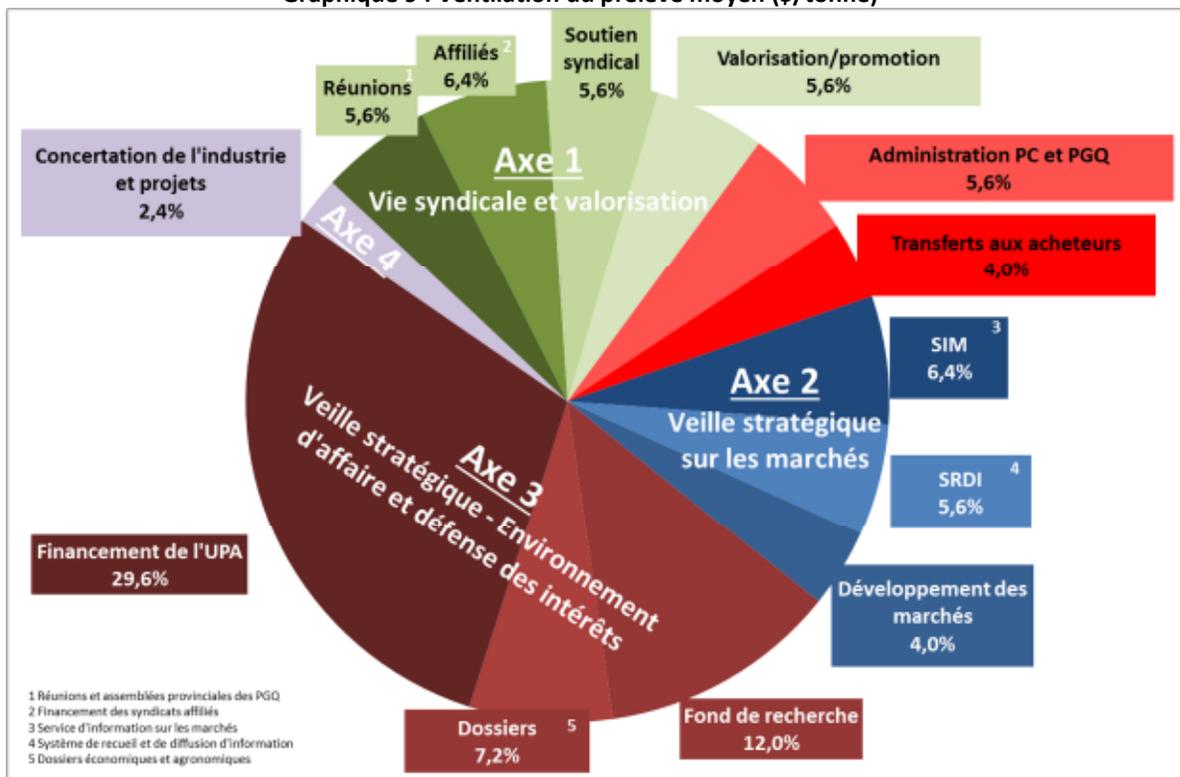
Graphique 8 : Avances totale et moyenne au PPA, années de récolte 2014-2015 à 2018-2019



Selon un sondage mené auprès des producteurs de grains au printemps 2018, la majorité (60,7 %) accorde une importance relative au Programme de paiements anticipés et une note de 7/10 à la gestion de celui-ci.

5.5 SOMMAIRE DU FINANCEMENT

Graphique 9 : Ventilation du prélevé moyen (\$/tonne)



6 ANALYSE DES RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉGARD DES TROIS OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS PAR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Tableau 10 : Résumé des interventions selon les objectifs généraux

OBJECTIFS	INTERVENTIONS
Organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les rapports avec les acheteurs qui permettent de défendre les intérêts de l'ensemble des producteurs visés par le Plan conjoint.	<ul style="list-style-type: none"> • RTR • Règlement sur la mise en marché des grains • CPMMS • Guide des BPC • SIM • GCSGQ
Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • RTR • CPMMS • Politiques et programmes économiques
Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du prélevé de promotion, publicité et recherche des PSQ • CPMMS • Développement et concertation de la filière biologique • SIM • Développement de marchés • Recherche • Production durable • GCSGQ

En mise en marché collective, la grande majorité des interventions des PGQ visent à améliorer l'accès à l'information aux producteurs. Ce sont les mandats qui ont été donnés aux PGQ par les producteurs de grains. Ceci se matérialise de différentes façons, que ce soit par le SIM ou le RTR, allant de la cueillette à la diffusion, en passant par l'analyse. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour améliorer toutes ces facettes. En ce sens, les PGQ répondent aux besoins des producteurs, l'information étant à la base d'un marché de libre concurrence, ce qui est d'autant plus vrai dans le secteur des grains. Les PGQ respectent aussi les volontés exprimées par les producteurs, soit de conserver leur mise en marché individuelle.

Les PGQ veillent à ce que la CPMMS réponde aux besoins des producteurs tout en s'adaptant aux réalités du marché.

D'autres initiatives ont une incidence indirecte sur l'organisation collective des relations entre les producteurs et les acheteurs afin de défendre les intérêts de l'ensemble des producteurs, comme les actions volontaires du GCSGQ et le Guide des BPC.

Le développement de marché, particulièrement de la filière biologique, ainsi que les investissements en recherche et les initiatives en production durable permettent quant à eux d'influencer le produit mis en marché.

Les interventions des PGQ ne se limitent pas qu'à la mise en marché collective. Les actions pour améliorer l'environnement d'affaires et la valorisation de la profession peuvent influencer positivement les perceptions à l'égard du secteur et ainsi favoriser de meilleures relations au sein de toute la chaîne d'approvisionnement.

7 RETOUR SUR LA RÉVISION PÉRIODIQUE DE 2015

7.1 RECOMMANDATIONS DE LA RMAAQ (DANS SA DÉCISION)

	RECOMMANDATIONS	ACTIONS DES PGQ
1	Identifier et mettre en place des mesures permettant d'augmenter la participation au SRDI de manière à accroître le degré de fiabilité des informations qu'il collige.	Voir section Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec (RTR), page 11.
2	Poursuivre son implication dans le GCSGQ et contribuer à réaliser le plan stratégique défini par ce dernier.	La section Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ), page 45, décrit les travaux réalisés et le rôle qu'y jouent les PGQ.
3	Soutenir un dialogue avec des intervenants de l'extérieur du secteur en vue d'accroître l'acceptabilité sociale de ses pratiques.	Voici une liste des implications et des initiatives mises de l'avant, visant le dialogue avec les intervenants extérieurs pour l'accroissement de la confiance du public : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation et promotion d'une analyse du cycle de vie de l'industrie des grains; 2. Mise en place d'une campagne de promotion de la production de grains et de la profession, d'une durée de trois (3) ans, dans le contexte où le grand public urbain ne sait pas qu'il existe une production locale de grains selon une évaluation réalisée par une agence de publicité (section Promotion de la profession et acceptabilité sociale, page 46); 3. Participation à des activités de promotion de la profession (section Promotion de la profession et acceptabilité sociale, page 46);

		<ol style="list-style-type: none"> 4. Participation à des entrevues avec les médias; 5. Rencontres avec divers politiciens; 6. Développement d'une stratégie canadienne par l'intermédiaire de la Table ronde canadienne pour des cultures durables (http://sustainablecrops.ca/); 7. Création d'un comité en production durable et en confiance du public au sein du GCSGQ.
4	<p>Entreprendre une réflexion sur la situation de la relève agricole dans le secteur de la production des grains, et identifier des pistes pour soutenir cette relève.</p>	<p>Voici une liste des implications et des initiatives mises de l'avant concernant la relève agricole :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participation au volet Production de grains de l'Analyse multisectorielle des enjeux de l'établissement agricole, réalisée par l'UPA et la FRAQ; 2. Participation de la relève au développement d'une application d'information sur les marchés; 3. Création d'un comité Relève au sein des PGQ pour conseiller les instances, notamment le conseil d'administration; 4. Négociations pour l'obtention de programmes dirigés vers la relève dans le cadre de la récupération des surplus des fonds ASRA maïs et soya (38 M\$); 5. Établissement d'un pilier Pérennité de l'entreprise agricole dans le cadre du plan stratégique 2019-2022 qui couvre les éléments d'action suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Portrait de l'état de la maturité des entreprises (présence de relève, mode de production, investissement au niveau des sols); • Étude sur le type, le nombre, les perspectives d'affaires et les défis des entreprises dans 10 ans;

		<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les producteurs et les partenaires dans la réflexion sur les impacts de l'entreprise durable de demain; • Intégrer un bilan des perspectives de relève avec un volet voué à la relève féminine dans le portrait de l'état de la maturité des entreprises; • Développer une stratégie avec le comité consultatif de la relève; • Développer un plan de communication sur la profession de producteur de grains qui visera à influencer positivement les producteurs et leur entourage, les organismes liés de près ou de loin à la formation agricole ainsi que la population en général.
5	<p>Poursuivre ses efforts dans la recherche et dans le développement de la diversification des marchés en assurant une veille stratégique et une vigie qui permettraient de dégager de nouvelles tendances et de mieux identifier les besoins de l'industrie et des consommateurs.</p>	<p>Voici une liste des implications et des initiatives mises de l'avant concernant les cultures et marchés en émergence ainsi que le suivi des nouvelles tendances en matière de besoins de l'industrie et des consommateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élargissement du programme d'assurance récolte aux cultures en émergence; 2. Élargissement du Programme de paiements anticipés à de nouvelles cultures; 3. Consolidation de la définition de produit visé au Plan conjoint étant donné que plusieurs cultures en émergence ne sont pas spécifiquement nommées; 4. Veille documentaire sur les enjeux de marchés et cultures en émergence, et site Internet d'information

[\(http://www.pgg.ca/articles/services-dinformation-sur-les-marches/autres/les-marches-de-niche/\)](http://www.pgg.ca/articles/services-dinformation-sur-les-marches/autres/les-marches-de-niche/);

5. Financement et implication dans le développement du plan stratégique de la filière des microbrasseries;
6. Financement et suivi des activités du groupe Le goût du grain : conférence annuelle unique qui a eu lieu à Montréal pour promouvoir les céréales locales canadiennes, bâtir une communauté et créer des opportunités de dialogue entre les artisans du grain <http://atasteforgrain.ca/>;
7. Articles dans la revue *Grains* (une vingtaine);
8. Veille et compilation des produits locaux issus de la transformation de grains locaux liées à la campagne et aux activités de promotion de la production et de la profession (voir section Promotion de la profession et acceptabilité sociale, page 46);
9. Mandat de veille et d'offre de services du GCSGQ pour les filières en développement, notamment pour les grains destinés à la consommation humaine;
10. Suivi des travaux de la Table ronde canadienne sur la chaîne de valeur des cultures spéciales
<https://www5.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/cultures-speciales/?id=1385995694580>).

7.2 PRIORITÉS ET INDICATEURS DES PGQ (DANS LEUR RAPPORT)

1 - Offrir une information de qualité sur le marché des grains		
INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
L'information est accessible .	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir les diffusions sur le marché local au grand public <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentement, les diffusions sur le marché local ne sont accessibles que dans une section sécurisée du site Internet, aux détenteurs d'un code d'accès. • Améliorer constamment les diffusions <ul style="list-style-type: none"> ○ Adapter le site Internet aux besoins des utilisateurs; ○ Produire des rapports d'analyse des données du marché local, minimalement une fois par année; ○ Adapter les moyens de diffusion aux nouvelles technologies. • Réaliser un sondage auprès des utilisateurs pour connaître leur niveau de satisfaction et leurs besoins pour orienter les changements à apporter. • Cibler une augmentation de l'achalandage des différentes publications du SIM sur le site Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les diffusions sont accessibles à tous sur le site Internet des PGQ. • Des pages spécifiques ont été ajoutées au site Internet pour couvrir de nouveaux sujets ou des informations complémentaires. • Publication annuelle de deux (2) rapports de mise en marché des grains. • Des travaux ont été entamés pour développer une application mobile. • Sondage réalisé au printemps 2018 (voir Annexe 1, page 74). • Voir section Service d'information sur les marchés (SIM), page 26.
Les données recueillies et diffusées sont de qualité .	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de tonnes pour lesquelles le SRDI reçoit les données des contrats. • Convaincre un plus grand nombre de producteurs de fournir les données de leurs contrats <ul style="list-style-type: none"> ○ À court terme, recourir le moins possible aux mesures coercitives. 	Voir section Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec (RTR), page 11.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer ultérieurement si des mesures coercitives doivent s’appliquer. 	
Le système d’information est efficace .	<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer que les procédures administratives et informatiques du SRDI permettent d’en minimiser les coûts et d’en maximiser la facilité d’utilisation par les producteurs (transfert des données et accès aux diffusions). • Évaluer la possibilité d’obtenir la collaboration des acheteurs afin que le transfert des données des contrats puisse se faire électroniquement, réduisant le personnel nécessaire. • Réaliser un sondage pour évaluer le degré de satisfaction des producteurs, considérant les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de main-d’œuvre du SRDI ont diminué. Des outils ont été développés pour faciliter la transmission des informations. • La collaboration des acheteurs n’a pas été obtenue. • Un sondage a été réalisé dans le cadre du plan stratégique et les producteurs ont accordé une note de 6,3 au SRDI.

2 - Développer le secteur des grains biologiques		
INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
Le nombre d’hectares en production de grains biologiques augmente.	<ul style="list-style-type: none"> • S’impliquer afin de favoriser le développement du secteur des grains biologiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Viser une augmentation des superficies de 20 % au cours des cinq (5) prochaines années. • Poursuivre la participation au financement des projets stratégiques identifiés par le SPGBQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le portail BioQuébec du MAPAQ, les superficies en production de grains biologiques étaient en hausse de 80 % de 2014 à 2018. • Les investissements financiers ont été à la hausse au cours des cinq (5) dernières années étant donné les divers projets et la mise en place de la contribution

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Viser la stabilité ou la hausse des sommes investies annuellement. 	de 0,50 \$/tonne de grains biologiques commercialisée.
--	--	--

3 - Améliorer la Convention de production et de mise en marché des céréales de semences

INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
La prime de production de céréales de semences est indexée .	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'indexation des composantes de la prime selon des indices reconnus et accessibles <ul style="list-style-type: none"> ○ La prime est actuellement fixée à 55 \$/tonne sans ajustement depuis 2009. • Négocier avec les Associations accréditées, sans avoir besoin de recourir à la médiation ou à l'arbitrage pour parvenir à une entente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les discussions sur la prime ont été entamées à la toute fin de la période sur laquelle porte l'évaluation périodique. Les discussions et analyses devraient se poursuivre en 2020. Il sera question de mettre à jour la prime dans un premier temps. L'indexation pourrait faire partie des discussions. • À la suite d'un changement apporté à la CPMMS, le recours à la conciliation a été nécessaire pour dénouer l'impasse dans les négociations.

4 - Recherche et développement

INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
La qualité avant la récolte (offre) est connue.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en place du projet du GCSGQ visant la création d'un système d'échantillonnage et d'information en continu de la qualité et de la quantité des grains au Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux autour de ce projet ont débuté en novembre 2019.

<p>Les besoins des utilisateurs en quantité et en qualité (demande) sont connus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la réalisation d'une étude visant à faire le portrait des besoins, dont le GCSGQ s'est donné le mandat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAPAQ a réalisé un document intitulé Étude sur les exigences de qualité des grains recherchées par l'industrie du Québec, à la demande du GCSGQ. • Un comité de travail du GCSGQ se penche sur l'établissement de bilans d'offre et demande pour les principaux grains depuis novembre 2019.
<p>Un environnement d'innovation actif est entretenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver et créer de nouveaux partenariats de recherche. • Maintenir en place le CÉROM. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collaborations dans la recherche entamées en 2013 sont maintenues, et de nouvelles collaborations sont créées. • Le cofinancement du CÉROM est maintenu.

5 - Mettre en place de bonnes pratiques commerciales		
INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
<p>Un Guide des bonnes pratiques commerciales est publié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier une convention avec les Associations accréditées pour donner force au Guide. • Encourager les intervenants du secteur à faire la promotion du Guide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Guide a été publié, mais les Associations accréditées s'opposent à en faire une convention en vertu de la LMMPAA. • Les membres du GCSGQ ont fait la promotion du Guide auprès de leurs membres à deux occasions. Pour les PGQ, la fréquence est plus grande étant donné que le sujet est abordé régulièrement dans les différents véhicules d'information des producteurs visés. Il reste que la gestion du contrat

		<p>est une tâche normalement prise en charge par l'acheteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon des informations reçues des producteurs, en règle générale, les principales composantes sont présentes. Il y aurait eu une amélioration dans le libellé et la présentation des contrats depuis cinq (5) ans et ces composantes seraient présentes dans 100 % des cas ou presque. Par contre, il manquerait souvent les précisions attendues sur la qualité et les spécifications commerciales. Dans ce cas, les PGQ évaluent qu'à peine 20 % des contrats indiquent ces précisions dans leur ensemble.
<p>Le Guide est utilisé par les producteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Viser que 50 % des contrats reçus par le SRDI respectent les bonnes pratiques commerciales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur se basait sur le fait que les producteurs devaient envoyer leurs contrats reçus de leur acheteur (dans le cadre du SRDI), et que, au passage, le personnel du SRDI vérifierait les clauses contractuelles et constaterait que ces clauses respectent ou pas les dispositions du Guide des BPC. • Tel qu'indiqué dans la section sur le SRDI, la décision 10454 de juillet 2014 a entraîné une modification au texte du RTR en n'exigeant plus les coordonnées de l'acheteur, ni l'envoi du contrat, mais seulement d'un document comportant les informations de base spécifiques à la vente. De ce fait, il n'était plus possible de faire un examen rigoureux des clauses contractuelles, celles-ci étant de moins en moins disponibles au personnel du SRDI du fait que les

		producteurs n’envoient plus les contrats comme tels, mais des informations contenues sur un contrat.
--	--	--

6 – Moderniser le système de garantie de paiement		
INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
Les producteurs bénéficient d’une meilleure protection lors d’un défaut de paiement d’un acheteur.	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter de 50 % le montant du bon de garantie <ul style="list-style-type: none"> Présentement, le calcul se base sur deux (2) semaines d’achat. Baser le calcul sur trois (3) semaines serait préférable. Mettre en place un système permettant au grain entreposé d’être admissible à la garantie de paiement. 	<p>Voir la section Règlement sur la mise en marché des grains, page 14.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les discussions visant à bonifier le montant du bon de garantie sont toujours en cours, mais les Associations accréditées s’opposent à une bonification de 50 % comme souhaité. La protection financière du grain entreposé a été discutée, mais aucune proposition sérieuse n’a été mise de l’avant étant donné qu’il y a un lien direct avec la valeur de la garantie.

7 – Mettre à jour le plan directeur des PGQ		
INDICATEURS	CIBLES et MOYENS	ACTIONS DES PGQ
Le plan directeur est mis à jour aux cinq (5) ans .	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un sondage auprès des producteurs afin de cerner leurs besoins, qui auront sûrement évolué depuis la mise en place du dernier plan directeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Les éléments d’action et de suivi pour ce point se retrouvent à la section Plan stratégique des PGQ 2019-2022, page 52.

8 LES PRIORITÉS D'ACTION POUR LA PROCHAINE PÉRIODE

Les priorités reprennent les objectifs et indicateurs identifiés dans le plan stratégique 2019-2022 des PGQ.

Tableau 11 : Pilier 1 – Efficience de l'organisation

OBJECTIFS	INDICATEURS
Mettre en œuvre un plan de communication stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> • Un audit des outils de communication est réalisé. • Un plan de communication est mis à jour régulièrement.
Capter les signaux des tendances significatives et s'y adapter.	<ul style="list-style-type: none"> • Un sondage et un suivi médias sont réalisés pour évaluer l'image.
Optimiser le dynamisme de la vie syndicale de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité consultatif composé de producteurs de la relève est formé. • Au moins une rencontre par année a lieu par la suite. • Augmentation de la présence de la relève et des femmes au sein de la structure syndicale <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 5 %. • Amélioration de la performance de la structure syndicale par une évaluation externe. • Une étude sur la relève syndicale et féminine est réalisée.
Des ressources suffisantes pour atteindre les buts et objectifs.	Les besoins en ressources humaines sont définis.

Tableau 12 : Pilier 2 – Concertation et partenariat

OBJECTIFS	INDICATEURS
Dynamiser et générer l'engagement des partenaires du GCSGQ.	<ul style="list-style-type: none"> • L'information sur les marchés et les récoltes est partagée. • La demande pour les marchés de consommation humaine est développée. • Les partenariats sont renforcés. • La qualité est améliorée. • Les approvisionnements sont réguliers. • Les livraisons sont gérées de façon optimale.

Promouvoir et faire rayonner.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GCSGQ et ses outils sont promus auprès des producteurs, notamment pour la qualité des grains <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : six (6) parutions par année. • Un guide et des indicateurs en production durable sont développés. • Une certification en production durable est développée.
S'adapter aux aléas du marché avec les partenaires canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> • Présence active dans les organisations canadiennes les plus stratégiques. • Les actions et dossiers sont promus auprès des producteurs et du MAPAQ.
Renforcer la crédibilité de la recherche dans le secteur des grains.	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins et priorités en recherche des producteurs sont sondés. • Un plus grand nombre de projets du CÉROM répondent aux besoins des PGQ. • Les résultats en provenance du CÉROM sont promus. • Des projets des PGQ sont réalisés hors CÉROM. • Un forum industrie-gouvernement sur les besoins pour l'avenir est organisé. • Un engagement sur le financement public à long terme pour le CÉROM est obtenu.
Optimiser le transfert des connaissances et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets appliqués intégrant la démonstration à la ferme sont réalisés <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : trois (3) projets par année. • La capacité de transfert de connaissances du CÉROM et son rayonnement sont renforcés <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : hausse de 10 % des activités de transfert. • Les relations avec les bureaux régionaux du MAPAQ et les clubs sont renforcées <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : deux (2) activités par année. • Le réseau de recherche concertée (GCSGQ) est relancé.

Tableau 13 : Pilier 3 – Information/formation

OBJECTIFS	INDICATEURS
Maintenir à jour les outils et modes de communication afin de joindre les producteurs de façon efficace.	<ul style="list-style-type: none"> • Le site Web et la page Facebook sont mis à niveau selon les meilleures pratiques de communication. • La visioconférence est intégrée pour permettre la participation à distance

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : offerte à chaque réunion. ● Un outil de cueillette de commentaires des producteurs en continu est mis en place.
<p>Optimiser les outils de formation et de diffusion d'informations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Des webinaires sont offerts <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : six (6) webinaires par année. ● L'aspect visuel du SIM et du SRDI est amélioré. ● Des outils exclusifs pour favoriser la participation au SRDI sont développés <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : un (1) outil par année. ● Une réflexion sur le SRDI est amorcée avec le GCSGQ.
<p>Augmenter la visibilité des réalisations de l'organisation auprès des producteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le niveau de satisfaction des producteurs à l'égard des démarches de promotion de la profession est augmenté <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 70 %. ● Le nombre de producteurs abonnés aux publications des PGQ est augmenté <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : hausse de 10 % par année. ● Les occasions de visibilité avec les syndicats affiliés sont maximisées. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : trois (3) occasions par année.
<p>Renforcer la confiance du public à l'égard des pratiques de la production de grains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les résultats de l'ACV du secteur des grains sont promus <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : douze (12) fois par année. ● Les pratiques, technologies et biotechnologies adoptées sont mises en valeur <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : douze (12) fois par année. ● Les grains biologiques, les cultures émergentes et la consommation humaine sont mis en valeur <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : douze (12) fois par année. ● La crédibilité de spécialistes ou d'instances reconnues est utilisée <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : deux (2) activités par année. ● Des cas de succès et récipiendaires sont publiés <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : deux (2) fois par année.
<p>Améliorer l'image de la production de grains auprès du public et des décideurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mesure de la perception du grand public à l'égard du secteur des grains par un sondage <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 70 %. ● Mesure de l'opinion par rapport à la campagne de promotion par une étude d'opinion <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : 70 % d'opinion positive. ● Le dynamisme de la page Facebook <i>Grains du Québec</i> est accru

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : hausse de 10 %/année du nombre d'amis. ● Une certification <i>Grains du Québec</i> est développée. ● Des événements de promotion des grains auprès des consoeurs sont organisés <ul style="list-style-type: none"> ○ Cible : deux (2) fois par année.
--	---

Tableau 14 : Pilier 4 – Pérennité des entreprises

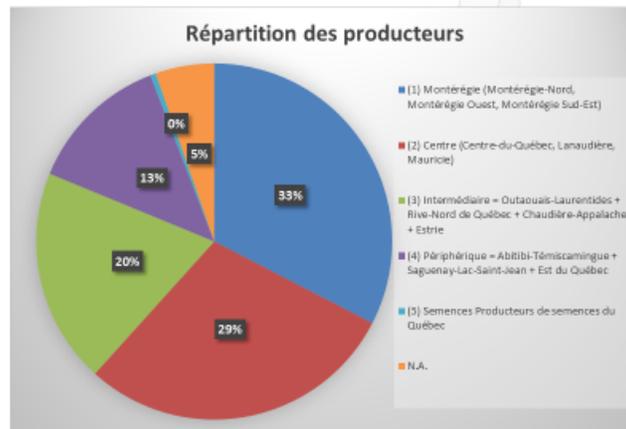
OBJECTIFS	INDICATEURS
Se donner les informations nécessaires pour mieux connaître les entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> ● Un portrait de l'état de la maturité des entreprises est réalisé. ● Une étude sur le type, le nombre, les perspectives d'affaires et les défis des entreprises dans 10 ans est réalisée.
Intervenir en fonction des besoins de l'entreprise durable de demain.	<ul style="list-style-type: none"> ● Les producteurs et les partenaires sont impliqués dans la réflexion sur les impacts de l'entreprise durable de demain.
Bien identifier les enjeux de relève en production de grains.	<ul style="list-style-type: none"> ● Un bilan des perspectives de relève avec un volet voué à la relève féminine est intégré au portrait de l'état de la maturité des entreprises.
Valoriser la profession auprès de la relève.	<ul style="list-style-type: none"> ● Une stratégie avec le comité consultatif de la relève est développée. ● Un plan de communication sur la profession de producteur de grains, qui visera à influencer positivement les producteurs et leur entourage, les organismes liés de près ou de loin à la formation agricole ainsi que la population en général, est développé.

Annexe 1 : Résultats du sondage auprès des producteurs, PGQ



Q1

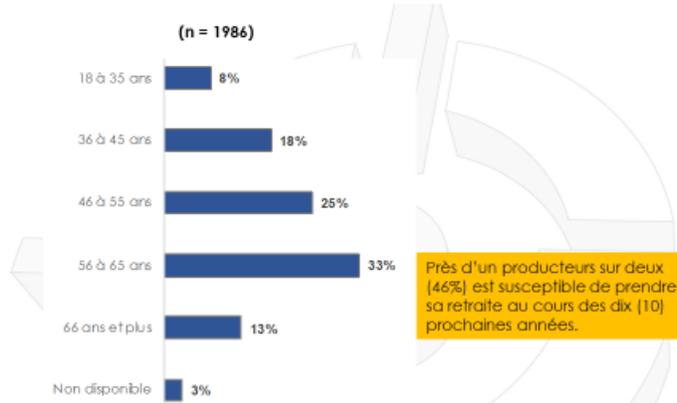
Veillez sélectionner le syndicat régional auquel vous appartenez, parmi les choix suivants : (n = 1986)



MARCON

Q2

Dans laquelle des catégories d'âge suivantes vous situez-vous ?



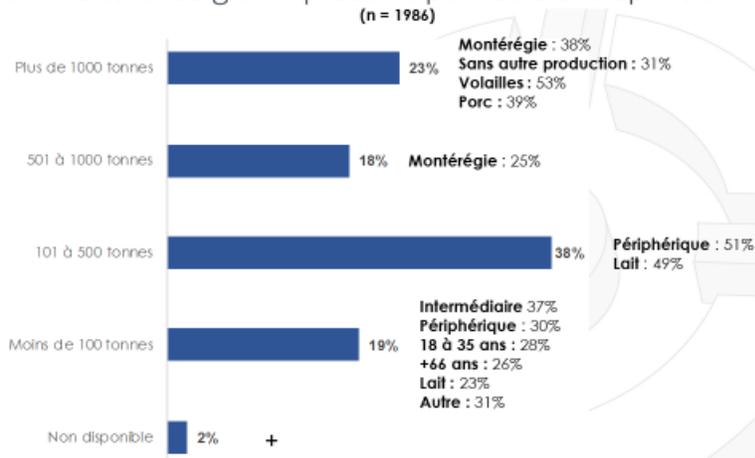
Cette répartition par groupes d'âges est similaire dans les différentes régions (Montérégie, centre, intermédiaire, périphérique)

2

MARON

Q4

Laquelle des catégories suivantes correspond le mieux au volume total de grains produits par votre entreprise en 2017 ?

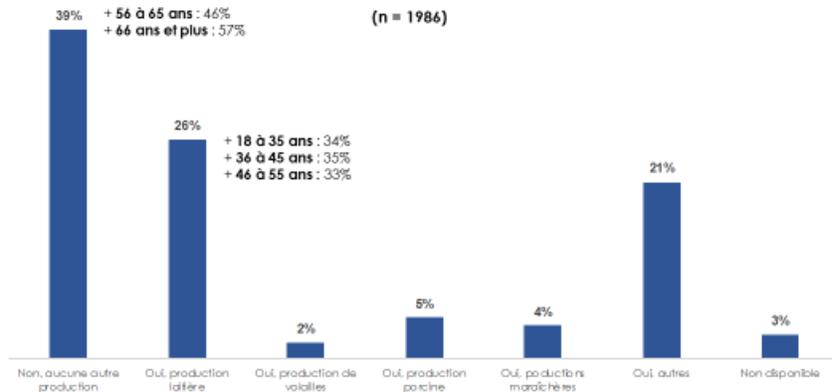


3

MARON

Q8

Est-ce que votre entreprise est active dans une autre production ?
Au besoin, veuillez cocher votre principale autre production.



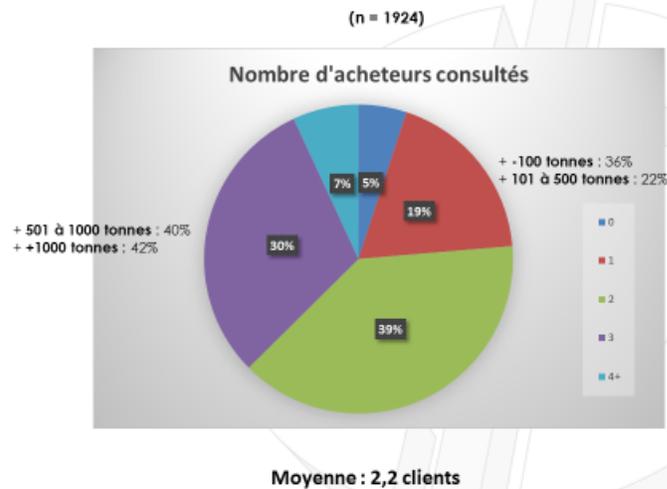
- Pour plus de la moitié (58%) la culture des grains est activité secondaire
- Parmi les producteurs qui cultivent uniquement les grains, la moyenne d'âge est nettement plus élevée

4

MARON

Q9

En moyenne, combien d'acheteurs consultez-vous avant d'effectuer une transaction ?

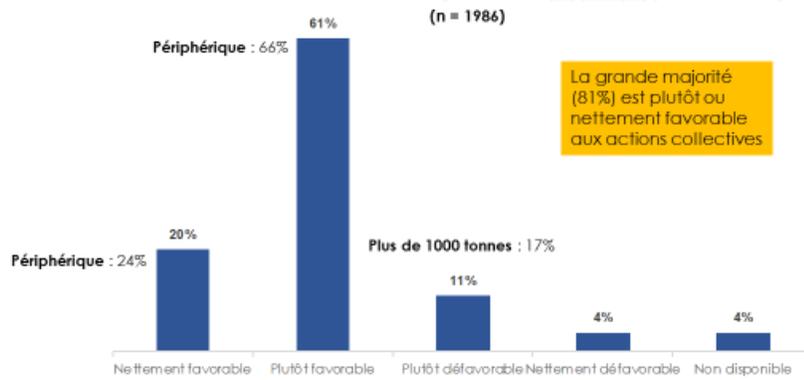


5

MARON

Q10

Lequel des choix suivants exprime le mieux votre opinion par rapport à l'utilité des actions collectives (ex.: représentation politique, concertation avec l'industrie, appui à la recherche) dans le secteur des grains ?



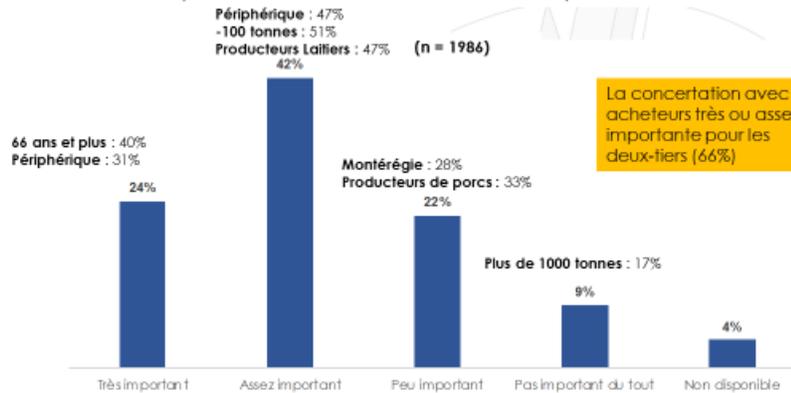
- Appui plus marqué auprès des producteurs en région périphérique
- Appui un peu plus faible auprès des producteurs de plus de 1000 tonnes

6

MARON

Q11

Quelle importance accordez-vous au rôle joué par Les Producteurs de grains du Québec dans la concertation avec les acheteurs pour rendre la mise en marché plus efficace ?



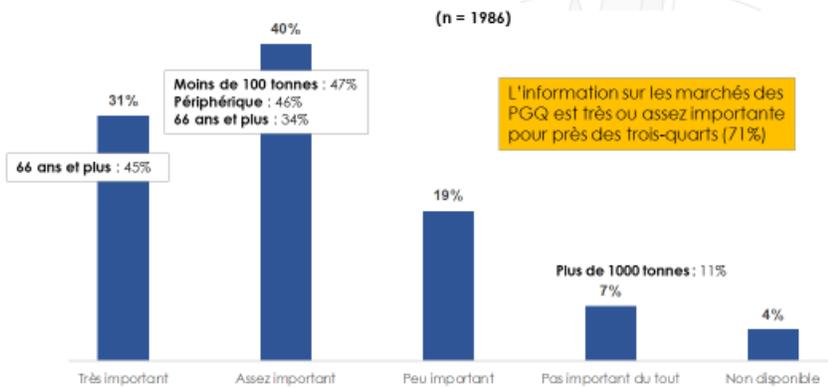
- **Appuis plus forts** : région périphérique, 66 ans et plus, production de moins de 100 tonnes, producteurs laitiers
- **Appuis plus faibles** : production de plus de 1000 tonnes, région Montérégie, producteurs de porcs

7

MARON

Q12

Quelle importance accordez-vous à l'information sur les marchés (site web des PGQ, message téléphonique, articles de la TCN, etc.) fournie par les Producteurs de grains du Québec ?



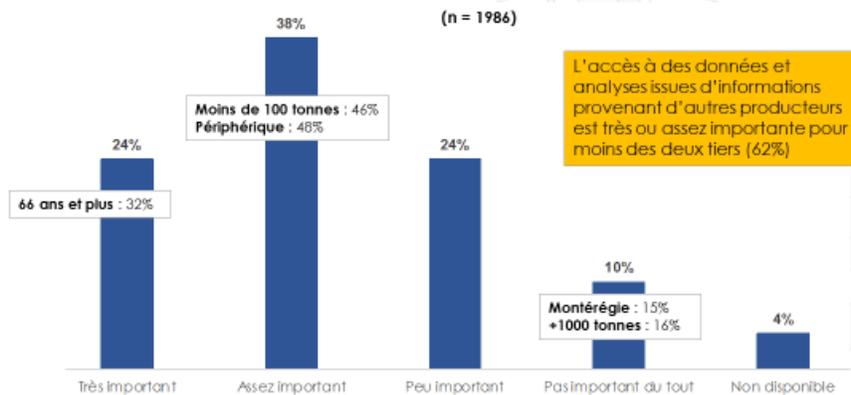
- **Appuis plus forts :** producteurs de 66 ans et plus, région périphérique, producteurs de moins de 100 tonnes

8

MARON

Q13

Est-ce important pour vous d'avoir accès à des données et analyses issues d'informations recueillies auprès d'autres producteurs de grains du Québec ?



- **Appuis plus forts :** producteurs de moins de 100 tonnes, producteurs de 66 ans et plus, région Périphérique
- **Appuis plus faibles :** producteurs de plus de 1000 tonnes, région de Montérégie

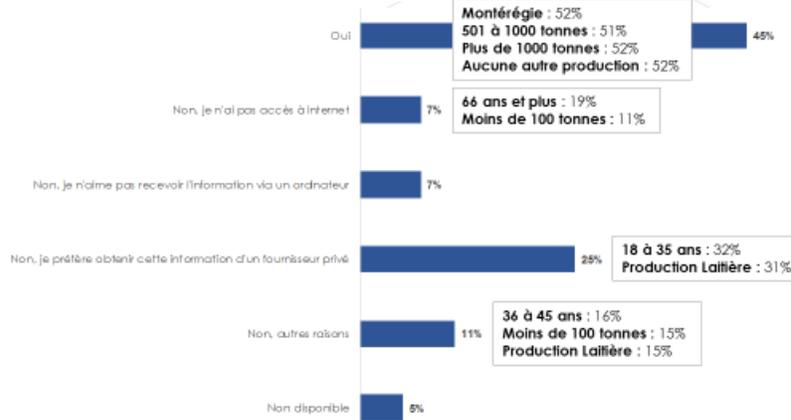
9

MARON

Q14

Consultez-vous les données et analyses du Service d'information sur les marchés (SIM) diffusées sur le site web des Producteurs de grains du Québec? Veuillez cocher.

(n = 1986)



20% des répondants n'ont pas accès à Internet (10%) ou n'aime pas recevoir d'informations par ordinateur (10%)

10

MARON

Q15

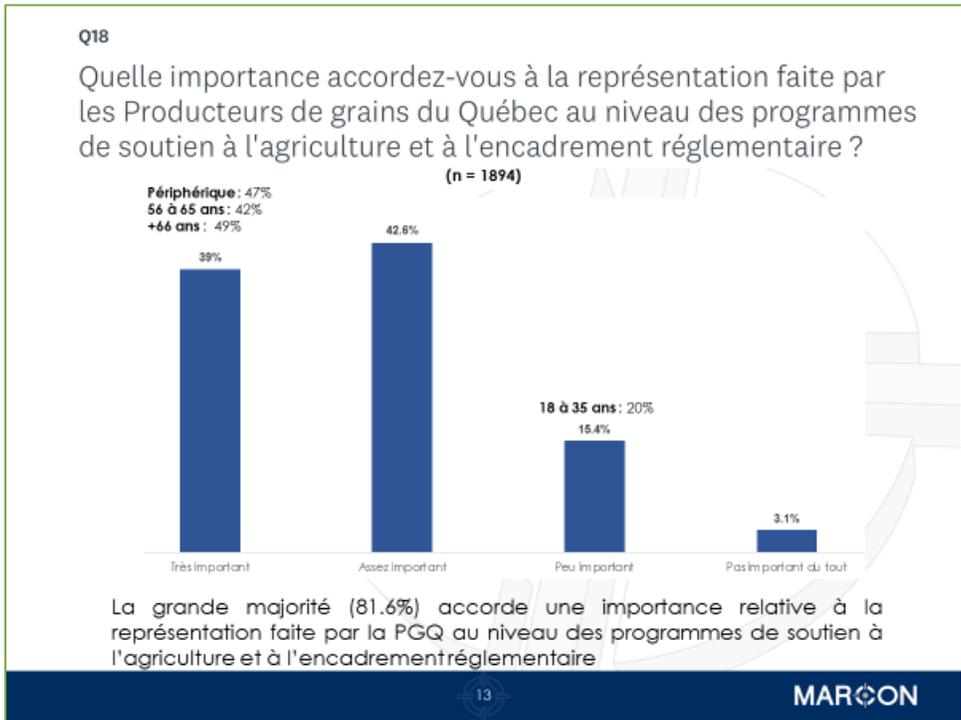
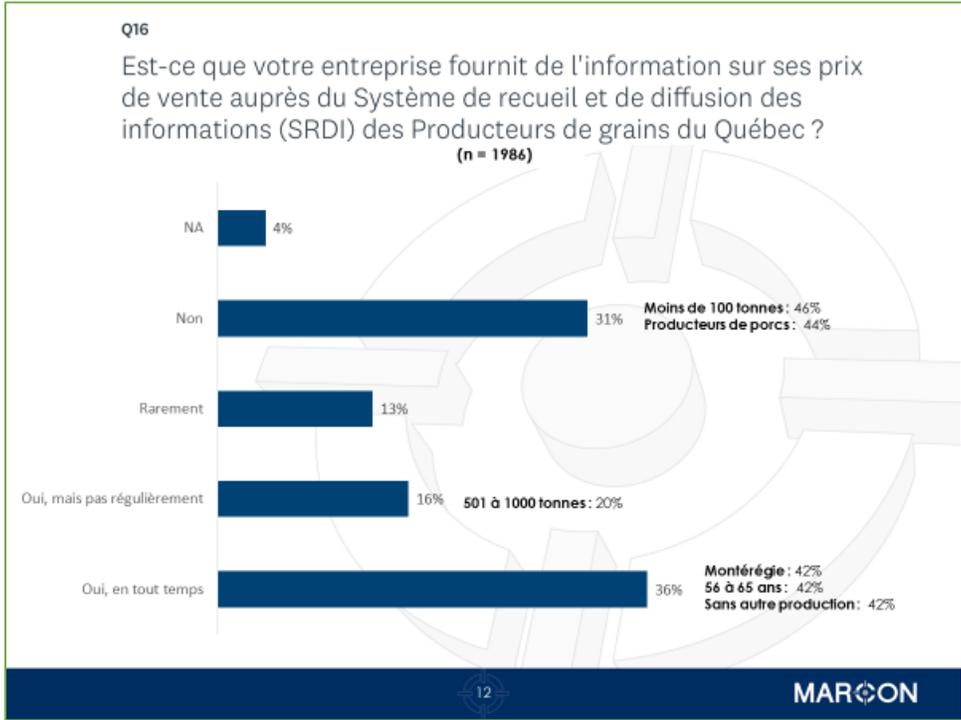
Quelles données et analyses sur les marchés du site web des Producteurs de grains du Québec consultez-vous et à quelle fréquence ? Veuillez cocher.

(n = 919)

Type de données consultées du site web des Producteurs de grains du Québec et fréquence de consultation	Consulté une fois ou plus par semaine	Consulté moins d'une fois par semaine	Jamais consulté
Marché et prix local du grain	53%	44%	3%
Marché boursier des grains	47%	35%	17%
Données et analyses de la production au Québec et au Canada	16%	58%	26%
Données et analyses sur le prix mondial	19%	51%	30%
Prix des intrants et autres données	9%	51%	40%

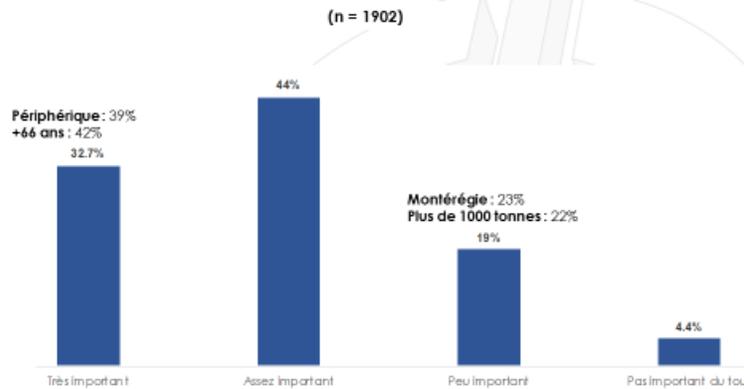
11

MARON



Q19

Quelle importance accordez-vous au soutien fourni par les Producteurs de grains du Québec à la recherche et au développement de la production ?



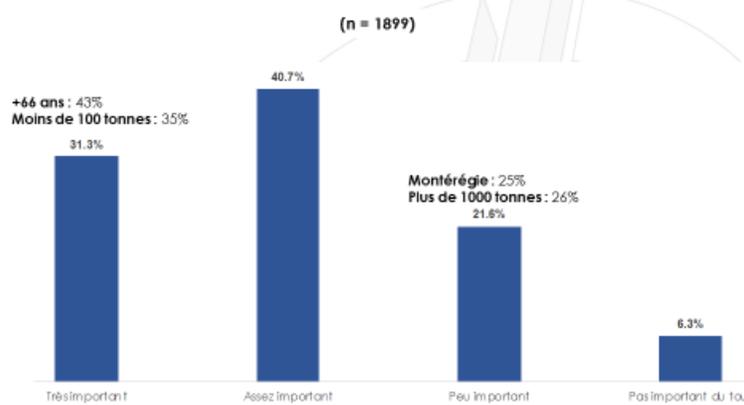
La grande majorité (76.7%) accorde une importance relative au soutien fourni par la PGQ à la recherche et au développement de la production.

14

MARON

Q20

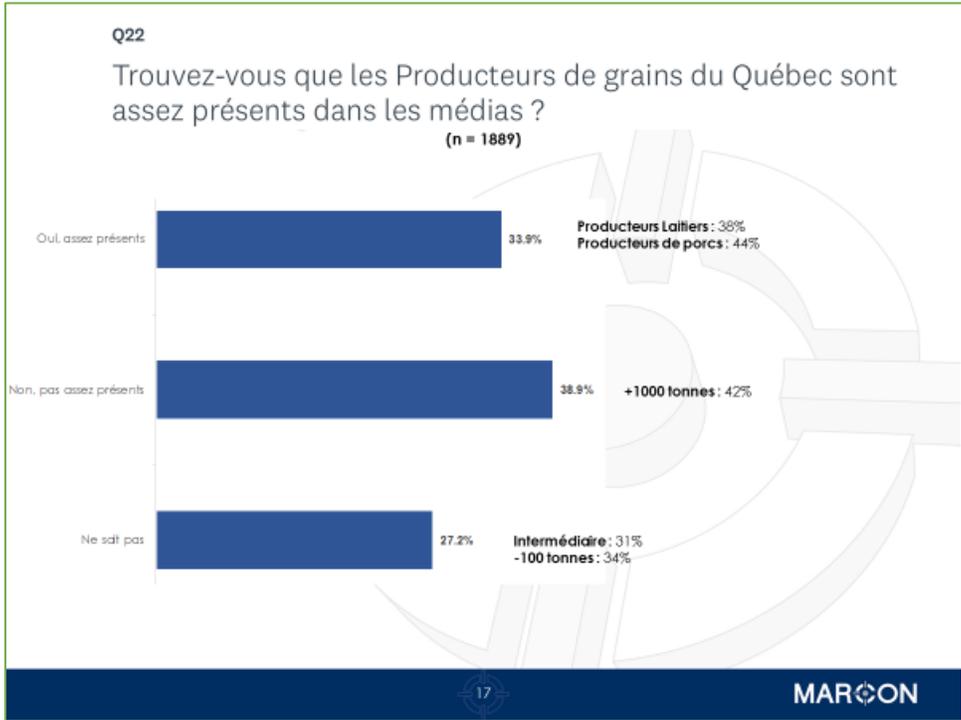
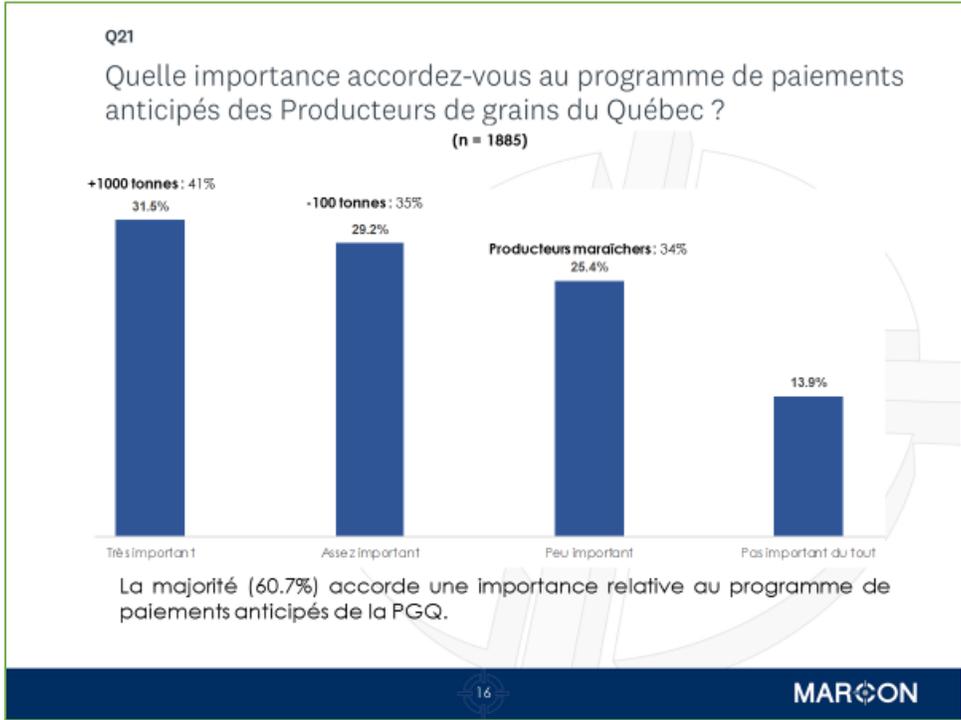
Quelle importance accordez-vous au rôle joué par les Producteurs de grains du Québec quant au développement des marchés ?



La grande majorité (72%) accorde une importance relative au rôle joué par la PGQ quant au développement des marchés

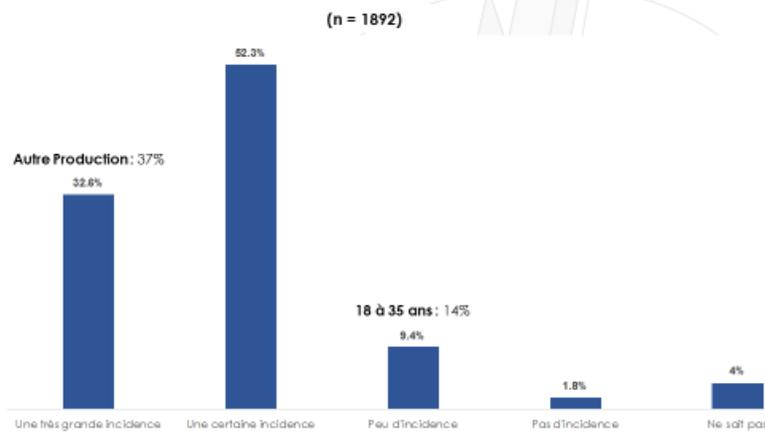
15

MARON



Q23

Croyez-vous que les exigences croissantes du public concernant les pratiques agricoles auront une incidence sur le droit de produire, dans le cas des productions conventionnelles?



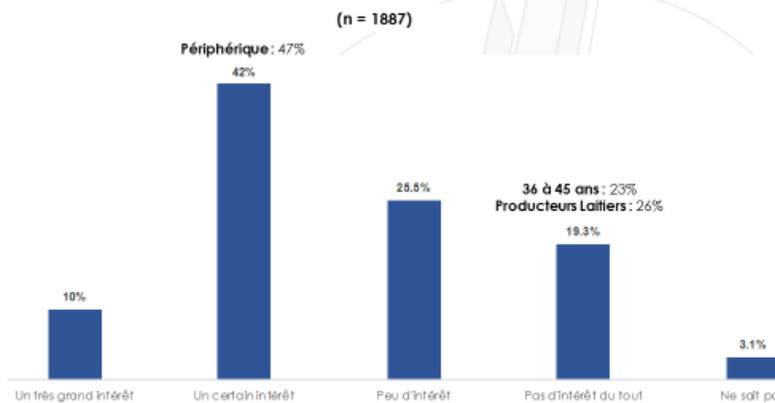
La majorité (84.9%) pense que les exigences du public concernant les pratiques agricoles auront une incidence sur le droit de produire.

18

MARON

Q24

Voyez-vous un intérêt à adopter un guide des bonnes pratiques dans l'éventualité du développement d'un cahier de charges en production durable ?

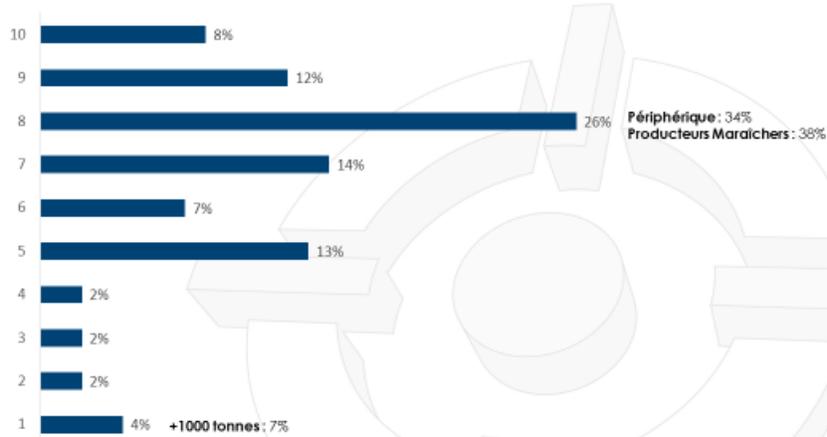


52% des répondants voient un intérêt à adopter un guide des bonnes pratiques en production durable.

19

MARON

Q28 :
1- Le Service d'Information sur les Marchés (SIM)

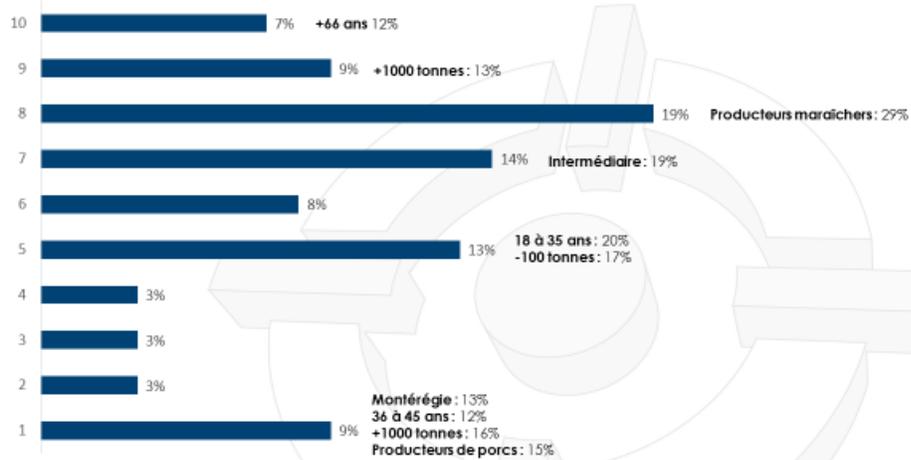


Évaluation des Producteurs des Grains du Québec	Moyenne
Service d'Information sur les Marchés (SIM)	7

20

MARON

Q28 :
2- Le Système de Recueil et de Diffusion des Informations (SRDI)

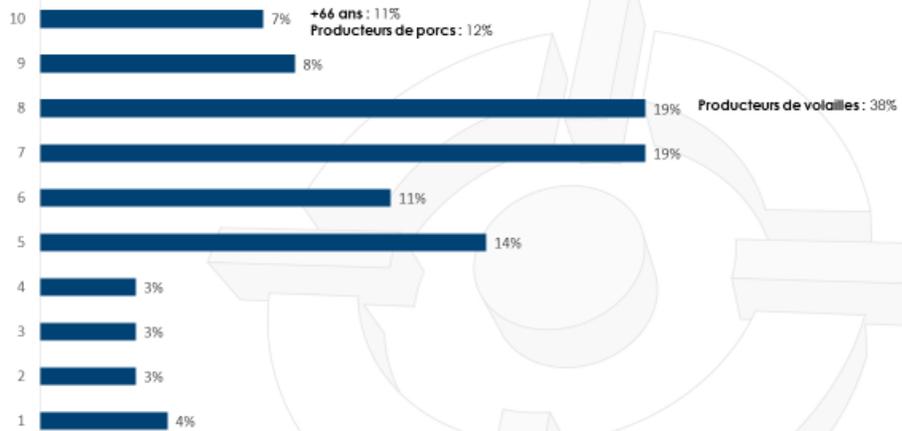


Évaluation des Producteurs des Grains du Québec	Moyenne
Système de Recueil et de Diffusion des Informations	6.3

21

MARON

Q28 :
3- Représentation au niveau des programmes de soutien à l'agriculture et de l'encadrement réglementaire

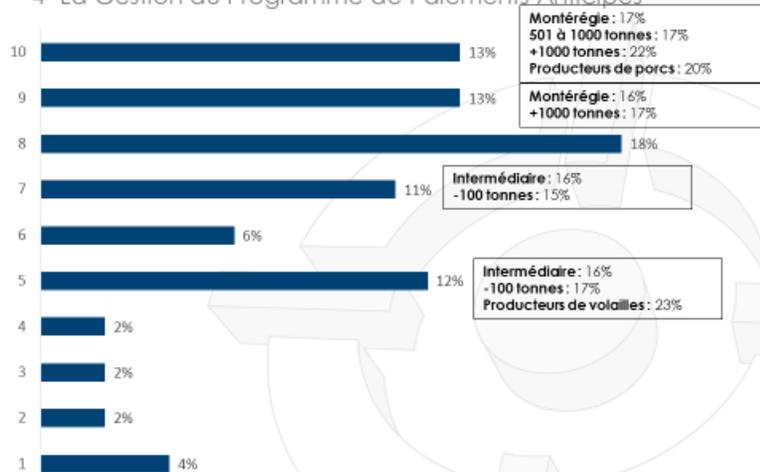


Évaluation des Producteurs des Grains du Québec	Moyenne
La représentation au niveau des programmes de soutien à l'agriculture et de l'encadrement réglementaire	6.6

22

MARON

Q28 :
4- La Gestion du Programme de Paiements Anticipés



Montérégie: 17%
501 à 1000 tonnes: 17%
+1000 tonnes: 22%
Producteurs de porcs: 20%

Montérégie: 16%
+1000 tonnes: 17%

Intermédiaire: 16%
-100 tonnes: 15%

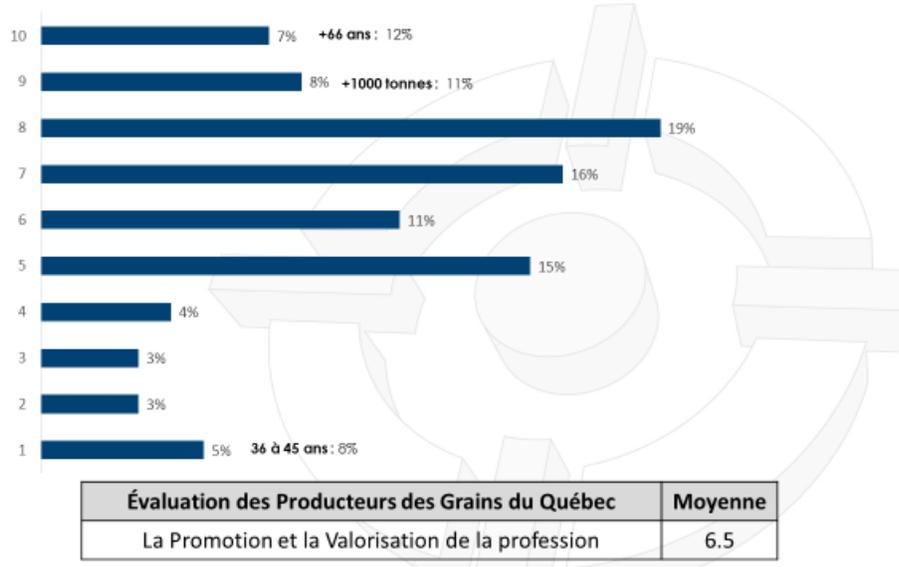
Intermédiaire: 16%
-100 tonnes: 17%
Producteurs de volailles: 23%

Évaluation des Producteurs des Grains du Québec	Moyenne
Gestion du Programme de Paiements Anticipés	7

23

MARON

Q28 :
5- La Promotion et la Valorisation de la profession

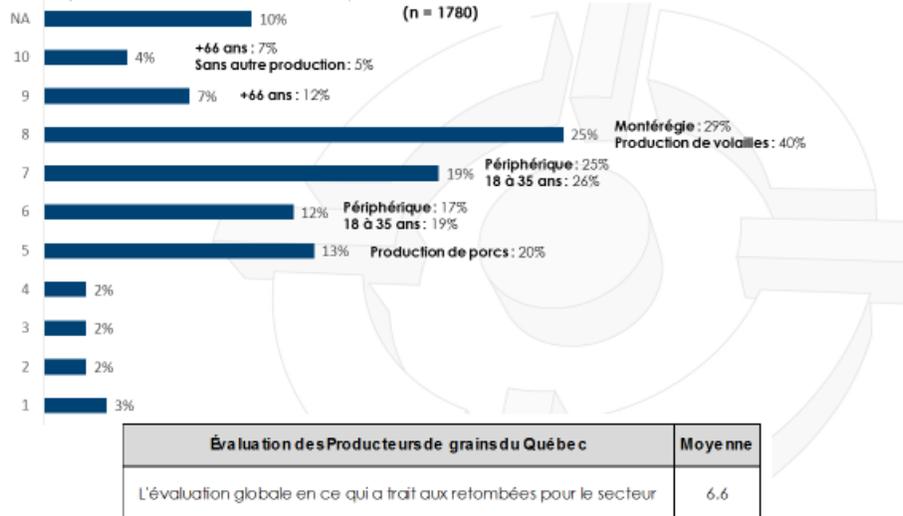


24

MARON

Q29

Sur une échelle de 1 et 10, "1" étant la plus basse note et "10" la meilleure, quelle note globale donneriez-vous aux Producteurs de grains du Québec en ce qui a trait aux retombées pour le secteur ?



25

MARON

**GROUPE DE CONCERTATION
DU SECTEUR DES GRAINS DU QUÉBEC**

**BONNES PRATIQUES COMMERCIALES
DES GRAINS
PRODUITS AU QUÉBEC**

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR :
L'ASSOCIATION DES NÉGOCIANTS EN CÉRÉALES DU QUÉBEC INC.
ET LES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

ADOPTÉ LE 21 DÉCEMBRE 2015



Membres du Groupe de concertation du secteur des grains du Québec :**Représentants gouvernementaux**

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- La Financière agricole du Québec (FADQ)

Représentants des producteurs de grains

- Producteurs de grains du Québec
- Producteurs de semences du Québec

Représentants des utilisateurs

- Les Éleveurs de porcs du Québec
- Les Producteurs de lait du Québec
- Les Éleveurs de volailles du Québec
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec

Représentants des transformateurs et distributeurs

- La Coop fédérée
- Association des négociants en céréales du Québec inc. (ANCO)
- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)
- Association professionnelle en nutrition des cultures (APNC)
- TRT-ETGO
- Éthanol Greenfield
- Association des marchands de semences du Québec (AMSQ)
- Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)

Représentant des centres de recherche et d'enseignement

- Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

Mission

Concertar les acteurs pour faire face aux enjeux du secteur des grains tels que l'amélioration de la rentabilité, de la productivité et de la compétitivité ainsi que la satisfaction des besoins actuels et futurs (en qualité et quantité) des clientèles (marchés de l'alimentation animale et humaine, marchés industriels).

INTRODUCTION

- [1] Le Groupe de concertation du secteur des grains approuve et encourage l'utilisation des bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec.
- [2] Le Groupe de concertation vise, à l'aide de ces bonnes pratiques, à encourager la mise en marché des grains du Québec selon des standards établis et approuvés par l'industrie des grains, dans le but d'améliorer les transactions commerciales, d'éliminer les mésententes et, finalement, de suggérer une procédure pour faciliter le règlement de ces dernières.
- [3] Les lois et règlements qui s'appliquent spécifiquement aux transactions commerciales du grain québécois sont :
- La Loi sur les grains du Canada et ses règlements
 - La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (Québec), et les règlements des Producteurs de grains du Québec
 - Le Règlement sur la mise en marché des grains (Québec)
- [4] Organismes impliqués dans la réglementation sur la mise en marché des grains :
- Agence canadienne d'inspection des aliments
 - Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
 - Commission canadienne des grains
 - Producteurs de grains du Québec
- [5] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a la responsabilité de la classification des grains et de l'application des garanties de responsabilité financière pour les détenteurs de permis, en vertu du Règlement sur la mise en marché des grains (Québec). Tout acheteur¹ qui transige directement avec un producteur est titulaire d'un permis d'acheteur délivré par la RMAAQ.
- [6] Un acheteur de grains qui transige directement avec un producteur perçoit les contributions dues et les remet aux Producteurs de grains du Québec conformément au Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec et au Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs.
- [7] Il est de la responsabilité des vendeurs et des acheteurs de connaître et de respecter les lois, les règlements et les conventions concernant la mise en marché des grains au Québec.

¹ Une personne qui achète, pendant la période visée à l'article 15 du Règlement sur la mise en marché des grains, un volume de grain pour la consommation de ses animaux d'au plus 1 000 tonnes, n'a pas à déposer de cautionnement.

RÈGLES ET DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX BONNES PRATIQUES COMMERCIALES DES GRAINS PRODUITS AU QUÉBEC

Règle 1 : Description d'une transaction commerciale

[8] Une transaction commerciale s'effectue entre un acheteur et un producteur (ci-après appelé « vendeur »). Une transaction doit être confirmée par un contrat écrit (voir annexe A), signé par les deux parties ou, si un mode technologique de transaction est utilisé, cet échange doit comporter les modalités de la transaction et leur acceptation par les parties.

1.2. Responsabilités de l'acheteur

[9] L'acheteur expédie au vendeur le contrat d'achat par télécopieur ou par un autre moyen de communication dans un délai d'une journée, sur la base de jours ouvrables, suivant l'entente verbale ou électronique.

1.3. Responsabilités du vendeur

[10] Le vendeur retourne à l'acheteur une copie signée du contrat d'achat ou une confirmation électronique dans un délai d'une journée, sur la base de jours ouvrables, suivant la réception du contrat, selon les moyens techniques dont il dispose.

[11] Si une modification est apportée par le vendeur, elle est inscrite au contrat et celui-ci est retourné à l'acheteur, pour approbation, à l'intérieur du même délai.

[12] Le vendeur fait les analyses nécessaires afin de connaître la qualité et le classement des grains dans ses différents silos avant de conclure une transaction.

[13] Le vendeur fait les analyses nécessaires afin de connaître la qualité du chargement expédié.

[14] Le vendeur reconnaît que seules les transactions payables dans un délai de quatorze (14) jours de la date à laquelle l'acheteur en prend possession sont couvertes par le cautionnement. Il reconnaît également que si le grain est vendu après une période d'entreposage ou s'il s'agit de grain de semence, la transaction n'est pas couverte par le cautionnement.

1.4. Responsabilités du transporteur

[15] Lorsque le transport est fait par une tierce partie, la partie qui engage le transporteur s'assure que les bonnes pratiques commerciales seront respectées.

[16] Le transporteur est responsable de la détérioration de la cargaison liée au transport, et de la perte de quantité de grain qui serait due à sa négligence.

[17] Le transporteur détient des assurances suffisantes pour protéger la valeur de la cargaison.

[18] Le transporteur et le vendeur rapportent à l'acheteur et, le cas échéant, au vendeur, toute anomalie constatée lors du chargement.

[19] Le transporteur avise le vendeur et l'acheteur des matières transportées dans son camion lors du dernier chargement, et ce, selon les règles de l'ACIA.

Règle 2 : Litige et arbitrage

- [20] Si l'une des clauses du contrat ne peut être respectée, le changement est confirmé par écrit par la partie demanderesse, et les deux parties tentent d'en arriver à un accord.
- [21] Advenant un litige, elles pourront s'adresser au comité d'arbitrage. Ce comité pourra être formé à la demande de l'une des deux parties. Ce processus est facultatif et a pour objet de tenter de trouver une solution afin d'éviter des procédures judiciaires.
- [22] Le comité d'arbitrage est composé de trois personnes : un représentant des Producteurs de grains du Québec, une personne nommée par l'Association des négociants en céréales du Québec inc. (ANCQ), et un troisième membre neutre nommé d'un commun accord par les Producteurs de grains et l'ANCQ. Les représentants sont nommés à ces postes pour une durée d'un an. Les membres du comité pourront désigner un secrétaire. Les frais encourus sont à la charge des deux parties, quelle que soit la décision rendue.
- [23] Les deux parties ont alors le loisir d'accepter la décision du comité ou de porter le litige devant les tribunaux. Toutefois, le comité n'est en aucun temps tenu d'arbitrer le litige qui lui est soumis.

2.1 Les cas de litige dans la pesée

- [24] Dans le cas du grain qui est vendu FAB origine : si la pesée à la réception est différente de celle faite à l'origine, cette dernière prévaut.
- [25] Dans le cas du grain qui est vendu livré à destination : si la pesée à l'origine est différente de celle faite à la réception, cette dernière prévaut.
- [26] Si les deux parties n'arrivent pas à une entente, elles se réfèrent aux procédures de litige et arbitrage prévues à la règle 2.

2.2 Les cas de litige dans le classement

- [27] Que ce soit pour du grain vendu FAB origine ou livré à destination, le vendeur est informé immédiatement lorsque les résultats du classement ne respectent pas les termes du contrat. Le cas échéant, le litige est réglé avant que le camion ne soit déchargé.
- [28] Advenant que le vendeur ne soit pas en accord avec le classement du lot de grain donné par l'acheteur, les parties peuvent procéder de deux façons :
- [29] Par la demande d'un classement sur échantillon témoin conforme à la procédure prévue au Règlement sur la mise en marché des grains;
- [30] Par la demande d'un classement officiel par un employé de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec si le prélèvement peut être effectué selon les règles de sécurité imposées par la Commission de la santé et de la sécurité au travail. La Régie facture toujours le demandeur. Mais les frais sont à la charge de la partie en défaut.
- [31] Dans tous les cas, le titulaire de permis de classement classe le grain selon les règles édictées par la RMAAQ.

2.3 Les cas de litige dans les spécifications commerciales

- [32] Que ce soit pour du grain vendu FAB origine ou livré à destination, le vendeur est informé immédiatement lorsqu'une des spécifications commerciales ne respecte pas les termes du contrat. Le cas échéant, le litige est réglé avant que le camion ne soit déchargé.
- [33] Advenant que le vendeur ne soit pas en accord avec le résultat de l'évaluation d'une des spécifications commerciales, les parties en arrivent à une entente ou, d'un commun accord sur les procédures, effectuent une autre évaluation de l'échantillon ou d'un autre échantillon.
- [34] Si le désaccord persiste, les deux parties peuvent décider d'expédier un échantillon à un laboratoire indépendant choisi d'un commun accord. Elles peuvent à cet effet utiliser le formulaire de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec portant sur le règlement d'un différend autre que le classement.
- [35] Les frais sont alors à la charge de la partie en défaut.
- [36] Si les deux parties n'arrivent pas à une entente, elles se réfèrent aux procédures de litige et arbitrage prévues à la règle 2.

2.4 Informations complémentaires concernant les opérations suivantes :

2.4.1. La pesée

- [37] Lors de la signature du contrat, les deux parties conviennent du lieu de la pesée.
- [38] Le camion est pesé vide à cette même balance.
- [39] Le choix de la balance est fonction de sa capacité à peser le chargement en une seule opération. Celle-ci est aussi inspectée par un mandataire de l'autorité gouvernementale reconnue. L'exploitant de la balance délivre un document attestant de la pesée du chargement.
- [40] S'il s'agit d'un contrat FAB origine, chaque chargement de grain est accompagné d'une pesée qui a été faite à une balance acceptée par les deux parties, le plus près possible de l'origine. Dans ce cas, le coût de la pesée est à la charge du vendeur.
- [41] S'il s'agit d'un contrat pour du grain livré à destination, chaque chargement de grain est accompagné d'un document attestant de la pesée qui a été faite à une balance acceptée par les deux parties, au lieu de destination ou au lieu le plus près de ce dernier. Dans ce cas, le coût de la pesée est à la charge de l'acheteur.

2.4.2. Le classement

- [42] Lors de la signature du contrat, les deux parties conviennent du lieu de classement.

2.4.3. Les spécifications commerciales

- [43] Lors de la signature du contrat, les deux parties conviennent des spécifications commerciales.
- [44] Pour gérer un éventuel écart, au moment de la récolte ou avant la livraison, entre l'analyse et les spécifications commerciales prévues au contrat, les parties conviennent d'au moins une des trois options suivantes : la valeur d'un escompte, les modalités d'une éventuelle renégociation du contrat ou encore les conditions qui encadreraient le refus du grain transigé.

2.4.4. Le chargement ou le déchargement

- [45] Lorsque les règles de sécurité le permettent, le vendeur fait une inspection visuelle de l'état de propreté du camion pour s'assurer qu'il n'y a pas de matières provenant d'un chargement précédent qui pourraient contaminer son grain.
- [46] Lorsque le grain est vendu FAB origine, le connaissance de chargement (voir annexe B) prévu par les Producteurs de grains du Québec est complété et signé par le transporteur et le vendeur. Une copie est remise au transporteur.
- [47] Tout acheteur qui reçoit du grain d'un vendeur remet à ce dernier un récépissé de grain (voir annexe C) contenant les informations minimales requises par le Règlement sur la mise en marché des grains.

2.4.5. Les frais de services

- [48] La nature des services prévisibles tels que nettoyage, séchage, entreposage, etc. est spécifiée au contrat.
- [49] Avant le déchargement du voyage, le vendeur est informé de tous les frais de services qui s'appliquent à la cargaison.

ANNEXE A

Le contrat signé comprend les informations suivantes :

- le type de contrat;
- le nom et l'adresse du vendeur;
- le nom et l'adresse de l'acheteur accrédité;
- la date;
- le numéro du contrat;
- le type de grain;
- le grade du grain;
- la quantité (sacs ou en vrac);
- les composantes du prix (prix, base, contrat à terme);
- le moment de fermeture du prix, s'il y a lieu;
- les conditions de paiement;
- la période de livraison;
- le lieu de transfert de propriété à l'acheteur;
- la teneur en eau maximum;
- le pourcentage d'impuretés maximal;
- le lieu de pesée;
- le lieu de classement;
- les spécifications commerciales (toxines, indice de chute, protéines, etc.);
- Le montant de la prime ou de l'escompte relié au grade ou aux spécifications commerciales, s'il y a lieu, etc.;
- les copies aux personnes concernées.

ANNEXE B

CONNAISSEMENT DE CHARGEMENT

PRODUCTEUR

Nom : _____
 Adresse : _____
 Tél. : _____

TRANSPORTEUR

Nom : _____
 Adresse : _____
 Tél. : _____
 Numéro de permis : _____
 Numéro de plaque du camion : _____
 Numéro de plaque de la remorque : _____

ACHETEUR

Nom : _____
 Adresse : _____
 Tél. : _____
 Numéro de contrat : _____
 Numéro d'ordre : _____

Date : _____
 Heure d'arrivée : _____
 Heure de départ : _____
 Poids estimé : _____
 Poids réel : _____
 Numéro de bon de pesée : _____

TYPE DE GRAIN

Mais
 Avoine
 Soya
 Autre : _____

Numéro du silo : _____

X _____
 Signature du **PRODUCTEUR**

X _____
 Signature du **CHAUFFEUR**

 Nom en lettres moulées

 Nom en lettres moulées

Note : _____



ANNEXE C

Le récépissé de grain numéroté émis par l'acheteur comprend les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du vendeur et de l'acheteur;
- la date et l'heure;
- le numéro d'ordre;
- le type de grain;
- le poids à vide imprimé;
- le poids brut imprimé;
- le poids net;
- le pourcentage d'impuretés;
- la teneur en eau;
- le grade, si applicable;
- les résultats des analyses concernant les spécifications commerciales convenues au contrat;
- la signature ou le nom de la personne affectée au classement;
- les copies aux personnes concernées;
- une mention attestant que le grain est livré pour entreposage et demeure la propriété du producteur, le cas échéant.

ANNEXE D

Le relevé de paiement numéroté comprend les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du vendeur et de l'acheteur;
- la date;
- le numéro du chèque ou du transfert bancaire;
- le montant;
- les numéros d'ordre ou de récépissés et de contrats associés, et, s'il y a lieu, le montant des escomptes ou des primes;
- le montant de la contribution au Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.



Plan stratégique 2019-2022

Mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

1-INTRODUCTION	3
2-MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
3-MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
4-ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS	6
5-FACTEURS CRITIQUES DE SUCCÈS	8
6-VISION ET MISSION	9
7-PILIERS, BUTS ET OBJECTIFS	10
8-PLAN D'ACTION	12
9-INDICATEURS DE PERFORMANCE ET COMITÉ DE SUIVI	21

1-INTRODUCTION

Tout au long de l'année 2018, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) ont travaillé au développement de leur plan stratégique triennal. Répondant aux recommandations présentées dans le rapport d'évaluation périodique 2009-2014 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), ce plan est axé principalement sur les commentaires recueillis lors d'une vaste consultation des producteurs.

La démarche de planification s'est concrétisée par l'élaboration d'un cadre de travail fondé sur des orientations claires et articulé par des actions ciblées, appuyées sur quatre piliers stratégiques, c'est-à-dire l'efficacité de l'organisation, la concertation et le partenariat, l'information et la formation ainsi que la pérennité des entreprises. Ces champs d'intervention ont été identifiés comme prioritaires pour atteindre les objectifs de l'organisation. Au terme de ce processus, les PGQ sont convaincus que la mise en œuvre de ce plan permettra de répondre efficacement aux nombreux défis avec lesquels ils devront composer au cours des prochaines années, mais aussi d'accomplir leur mandat en maintenant la qualité et la pertinence des services qu'ils offrent aux producteurs de grains de la province.

Qui sommes-nous

Fondé en 1975 et constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*, l'organisme Producteurs de grains du Québec est formé de 14 syndicats de producteurs de grains. Répartis dans toutes les régions du Québec, ces syndicats regroupent près de 10 500 productrices et producteurs. Les Producteurs de grains du Québec travaillent en collaboration avec de nombreuses organisations agricoles du Québec et du Canada, et sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Notre mandat

Par l'entremise d'un travail d'échanges avec les productrices et producteurs de grains, de veille, d'analyse, de concertation et de communication avec l'industrie et les gouvernements, les PGQ ont la responsabilité d'agir sur divers leviers économiques et politiques, notamment dans les domaines suivants :

- Information sur les marchés
- Développement de la commercialisation et des marchés
- Recherche, transfert technologique et services-conseils
- Protection financière
- Gestion du risque
- Valorisation de la profession

2-MESSAGE DU PRÉSIDENT

La production de grains est essentielle dans l'industrie bioalimentaire québécoise; elle compte près de 10 500 productrices et producteurs et s'étend sur un peu plus d'un million d'hectares, soit plus de 50 % des superficies cultivées au Québec. Avec un chiffre d'affaires annuel de 1,3 milliard de dollars, la production occupe, selon les années, la deuxième ou la troisième place en importance parmi les secteurs agricoles.

Au cours de la dernière décennie, les techniques de production de grains se sont perfectionnées et professionnalisées au Québec, en fonction des nouvelles connaissances disponibles. En plus d'être résiliente lors des cycles difficiles, la génération actuelle de producteurs de grains a su s'adapter pour répondre aux attentes diversifiées des consommateurs d'ici et d'ailleurs, de même qu'à celles de la société. Par ailleurs, il faut souligner que l'obligation de produire des grains de qualité à des prix compétitifs représente un défi de taille dans un contexte où les exigences, qu'elles soient de nature sociétale, gouvernementale ou autre, sont en croissance.

Notre action collective doit s'ajuster à ce contexte évolutif. Par l'entremise d'un travail d'échanges avec les productrices et producteurs de grains, de réflexion et de communication, les PGQ doivent prendre les meilleurs moyens pour stimuler et appuyer une production de grains durable. Ceci nécessite d'agir de façon constructive sur divers leviers économiques et politiques, avec la collaboration de nos partenaires du secteur.

Ainsi, notre organisation doit, sur une base régulière, prendre le temps de réfléchir sur son rôle et sa place au sein de cet environnement en mouvance, bien que les grands dossiers tels l'information sur les marchés, le développement de la commercialisation et des marchés, la recherche, le transfert technologique, les services-conseils ainsi que la protection financière et la gestion du risque demeurent des enjeux primordiaux et toujours d'actualité.

Le plan stratégique 2019-2022 cherche donc à offrir une vision inspirante pour l'avenir et qui s'inscrit dans les défis et les opportunités qui interpellent notre organisation. À cet égard, il est fondamental de rappeler l'importance de la consultation menée auprès des producteurs, qui a permis de recueillir une foule d'informations et d'identifier les pistes de travail à privilégier. En clair, la réalisation de cet exercice aura entraîné une réflexion de fond sur des sujets déterminants, comme la structure syndicale, la relève, les travaux avec le Groupe de concertation et les communications avec les producteurs. Cette réflexion se traduira tout au long des trois prochaines années par la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer tant les services offerts aux producteurs de grains que l'environnement dans lequel ils exercent leurs activités.

Christian Overbeek
Président

3-MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le plan stratégique 2019-2022 des Producteurs de grains du Québec vise avant tout à instaurer une direction claire et commune afin d'orienter toutes les ressources de l'organisation et de ses instances. Ce processus, qui a permis de reconnaître nos forces et nos faiblesses et, par la même occasion, d'identifier les menaces ainsi que les opportunités qui se dessinent dans l'avenir, s'avère indispensable pour faire évoluer l'organisation.

En effet, un plan stratégique est un outil d'une grande valeur pour adopter les meilleures stratégies et mettre en place des actions coordonnées face aux enjeux qui auront une incidence sur les producteurs de grains comme sur le secteur en général. Il faut souligner que cette planification a aussi pour objectif d'accroître l'engagement des membres et du personnel, ainsi que de faciliter le travail des instances. Enfin, ajoutons que ce plan sera un apport indéniable pour guider le développement de l'image de l'organisation, son rayonnement et les démarches de promotion de la profession.

Il importe de mentionner que le processus de planification stratégique ne vise pas à faire table rase des réalisations passées des PGQ et à redéfinir le rôle complet de l'organisation. Bien au contraire, ce travail a avant tout pour but de déterminer ses activités futures à partir d'un bilan de ses accomplissements. D'ailleurs, les grandes orientations demeurent. Toutefois, celles-ci nécessitent d'être révisées périodiquement pour mieux répondre au contexte d'affaires et aux enjeux sociaux, économiques et politiques, qui subissent des transformations constantes. Bien que ce plan stratégique mise énormément sur l'établissement de priorités et propose une gestion des ressources en fonction de celles-ci, ce cadre de travail correspond tout à fait à la mission première de l'organisation, soit de défendre et de promouvoir les intérêts économiques et sociaux des producteurs de grains.

Nous concevons que ce plan doit être mis en branle de façon structurée et graduelle étant donné son impact sur les ressources et les instances. C'est pourquoi il sera accompagné d'un tableau de bord qui permettra de suivre précisément le degré d'avancement selon des indicateurs. Il faut préciser que ces indicateurs sont principalement énoncés sous forme de jalons; c'est-à-dire selon une évaluation du résultat des activités dans le temps. Cette méthode imposera donc un suivi fréquent et rigoureux pour atteindre les objectifs concrets et ambitieux établis par ce plan.

Benoit Legault
Directeur général

4-ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS

CUEILLETTE DE L'INFORMATION EN VUE DE L'ANALYSE

Une première activité préparatoire a été mise en œuvre en novembre 2017 afin de fournir au consultant les pistes nécessaires à l'élaboration du questionnaire pour le sondage aux producteurs.

Le sondage a ensuite été réalisé durant les premiers mois de 2018 et les résultats s'appuient sur un taux de réponse impressionnant puisque plus de 1900 producteurs ont rempli le questionnaire. On peut donc affirmer avec assurance que les résultats sont représentatifs des producteurs de grains du Québec.

Ces résultats ont ensuite été discutés lors d'une réunion avec les producteurs en avril 2018 pour en faire ressortir les points importants à considérer dans l'analyse.

Par la suite, des entrevues en profondeur ont été menées avec une dizaine de producteurs et un nombre équivalent de partenaires du secteur afin d'approfondir les constats et les nuancer en fonction de la perception des autres acteurs du secteur.

L'analyse diagnostique a été réalisée avec l'équipe de la permanence et discutée ensuite à deux reprises avec le comité exécutif. Voici les grandes lignes des forces, faiblesses, menaces et opportunités des PGQ, selon cette analyse :

FORCES, FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS

FORCES

- Organisation réputée et flexible; approche de gestion méthodique et consultative;
- Réseau et présence sur le territoire québécois par les syndicats affiliés;
- Administrateurs disponibles, engagés et impliqués à la cause du secteur des grains; ressources humaines adéquates à l'interne;
- Expertise et maîtrise des dossiers du secteur des grains; analyses et outils d'information aux producteurs; centre de recherche (CEROM);
- Partenaire d'un groupe de concertation réunissant les acteurs de la filière.

FAIBLESSES

- Les actions de PGQ ne sont pas suffisamment connues par les producteurs;
- Les PGQ n'interviennent pas directement dans le développement commercial du secteur;
- Absence de stratégie active quant aux marchés de niche et biologiques;
- Communications perfectibles avec les producteurs, les partenaires et le grand public;
- Opposition d'un groupe de producteurs aux approches collectives de mise en marché des grains;

- Difficultés avec le taux de participation au SRDI;
- Défi de relève syndicale; peu de producteurs s'impliquent dans la structure;
- Position à préciser du côté des produits chimiques; image de pollueur;
- Absence de grands joueurs dans l'industrie (partenaires) pour appuyer la représentation politique;
- Programmes gouvernementaux moins généreux envers le secteur des grains versus d'autres filières;
- La satisfaction globale des producteurs envers les PGQ est perfectible (6,6/10).

MENACES

- 1 producteur sur 2 passera à l'âge de la retraite d'ici 10 ans;
- Les jeunes producteurs et les producteurs locataires sont moins mobilisés par le syndicalisme;
- Pénurie de main-d'œuvre attendue dans les fermes;
- Les producteurs deviendront plus indépendants face aux PGQ à mesure que les entreprises grandiront;
- Image de pollueur : perception du secteur à redorer; impact négatif auprès de la relève; impact auprès de l'opinion publique;
- Pratiques perfectibles quant à la qualité des grains.

OPPORTUNITÉS

- Investir sur l'image du secteur auprès du public: en général, des acheteurs et de la relève potentielle;
- Encourager l'amélioration de la qualité des grains pour maintenir la réputation de la production de grains québécoise;
- Meilleure optimisation de la quantité de pesticides et des données agronomiques;
- Travailler activement à la relève des producteurs et à la relève syndicale, en portant une attention particulière à la relève féminine;
- Faire évoluer les communications afin de mieux rejoindre les producteurs;
- Intéresser les jeunes à s'impliquer activement;
- Se rapprocher des acheteurs/partenaires et travailler ensemble plus officiellement/activement;
- Informer/Intéresser les producteurs aux activités du Groupe de concertation;
- Utiliser le Groupe de concertation comme porte-parole du secteur;
- Développer les marchés de consommation humaine et de niche; explorer les opportunités de la culture biologique pour les producteurs.

5-FACTEURS CRITIQUES DE SUCCÈS

Les participants du comité de la permanence ont eu à déterminer une courte liste de facteurs critiques de succès, c'est-à-dire les éléments essentiels à traiter sur l'horizon de planification de ce plan. Les points suivants furent discutés avec le comité exécutif, et approuvés :

Facteur	Commentaires
Besoin de capter les signaux et tendances à venir pour les producteurs, de même que les impacts pour les PGQ, et s'y adapter.	Rester agile dans un contexte où l'on doit moderniser les structures en place dans un environnement changeant.
Optimiser les ressources disponibles en priorisant les stratégies porteuses.	S'assurer que les ressources financières et humaines des PGQ travaillent en priorité sur les dossiers névralgiques.
Définir l'entreprise durable de demain et intervenir en fonction de ses besoins.	Comprendre quelle sera l'entreprise de demain pour pouvoir adapter les actions des PGQ de façon évolutive.
Promouvoir la production de grains et le secteur auprès du grand public et des influenceurs.	Améliorer la connaissance du public et des influenceurs à l'égard des produits et de la production; Expliquer les efforts en production durable; Positionner favorablement l'entreprise en production de grains.
Aider la relève des entreprises, valoriser la profession auprès de la relève et promouvoir la relève syndicale.	La relève est nécessaire à court terme et vitale tant pour les entreprises que pour les PGQ, le tout dans un contexte d'entreprise durable.
Bien joindre/communiquer avec les producteurs.	Actualiser les stratégies et adopter des moyens de communication efficaces envers les producteurs.
Poursuivre l'amélioration de la qualité des grains et de l'approvisionnement, et répondre aux besoins du marché.	S'assurer d'obtenir un revenu optimal en répondant aux demandes du marché, aux critères de qualité des clientèles, tant en ce qui a trait aux produits qu'en matière de services exigés (amélioration de la qualité, production biologique, marchés de niche).

6-VISION ET MISSION

Dans ce contexte dynamique de réflexion stratégique, la vision et la mission de l'organisation furent discutées avec le comité exécutif. La nouvelle vision a été formulée de la façon suivante :

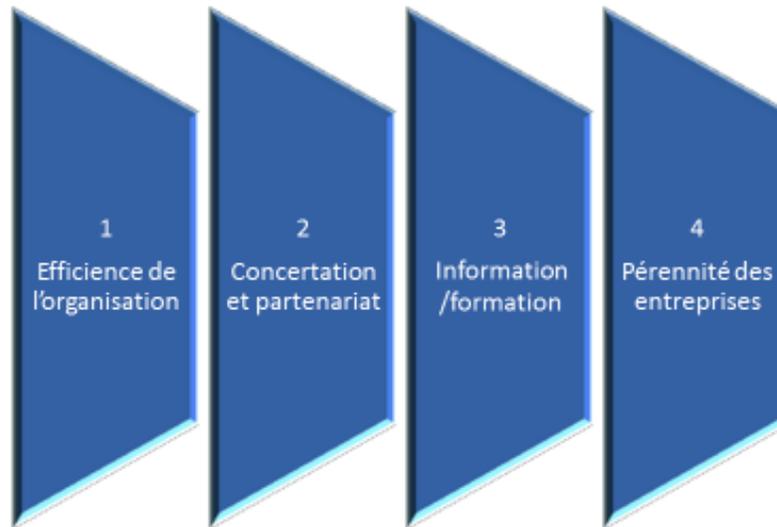
Les Producteurs de grains du Québec sont un regroupement qui unif dans l'action collective des producteurs fiers, responsables, soucieux de développer des entreprises durables et engagés à offrir des produits de qualité en concertation avec leurs partenaires.

La mission est toutefois demeurée la même, énoncée ainsi :

Avec la mission de promouvoir, défendre et développer de façon collective les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres, les Producteurs de grains du Québec se veulent avant tout un lieu de réseautage ayant pour but d'améliorer l'environnement d'affaires des entreprises qu'ils représentent.

7-PILIERS, BUTS ET OBJECTIFS

Les facteurs critiques de succès ont servi de base à l'établissement des 4 piliers du plan stratégique, soit les principales assises sur lesquelles seront déterminés les buts, les objectifs et le plan d'action.



Pilier	Buts et objectifs
Efficience de l'organisation	Des communications qui répondent aux besoins évolutifs de l'organisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Concevoir un plan de communication stratégique Prise en charge rapide des dossiers <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capturer les signaux et tendances significatives et s'y adapter Une organisation mobilisée et motivée <ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser le dynamisme de la vie syndicale ➤ Avoir les ressources suffisantes pour atteindre les buts
Concertation et partenariat	Maximiser les retombées du Groupe de concertation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamiser et générer l'engagement des partenaires ➤ Promouvoir et faire rayonner le Groupe de concertation ➤ Répondre aux besoins du marché (de niche, bio) S'adapter aux aléas du marché <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'adapter aux aléas et risques du marché avec les partenaires canadiens Générer des activités de recherche et de transfert des connaissances concertées et bien structurées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la crédibilité de la recherche ➤ Optimiser le transfert des connaissances et l'adoption des nouvelles technologies et pratiques chez les producteurs

Pilier	Buts et objectifs
Information/formation	Améliorer les communications avec les producteurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et mettre à jour des outils et modes de communication afin de joindre les producteurs de façon efficace Enrichir la diffusion d'informations sur les marchés et la commercialisation des grains <ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser les outils de formation et de diffusion de l'information Accroître le rayonnement de la production de grains auprès de divers publics <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la visibilité des réalisations de l'organisation auprès des producteurs ➤ Renforcer la confiance du public à l'égard des pratiques de production de grains ➤ Améliorer l'image de la production de grains auprès du grand public et des décideurs
Pérennité des entreprises	Définir l'entreprise durable de demain et intervenir en fonction de ses besoins <ul style="list-style-type: none"> ➤ Se donner les informations nécessaires afin de mieux prévoir l'évolution des entreprises ➤ Intervenir en fonction des besoins de l'entreprise durable de demain Aider à la relève des entreprises, valoriser la profession auprès de la relève <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bien identifier les enjeux de la relève en production de grains Valoriser la profession auprès de la relève

8-PLAN D'ACTION

Voici les objectifs qui se fondent aux buts afin de préciser le plan d'action et les budgets :

PILIER 1 - EFFICIENCE DE L'ORGANISATION

But 1- Des communications qui répondent aux besoins évolutifs de l'organisation

Objectif 1 : Mettre en œuvre un plan de communication stratégique pour l'organisation

Action	Responsable	Échéance et indicateurs
Réaliser un audit des outils de communication de l'organisation, élaborer un plan de communication (cibles pour chaque public) et le mettre à jour régulièrement	Externe Interne	Mai 2020
Réaliser régulièrement une démarche d'évaluation des retombées	Externe	Avril 2021

But 2- Prises en charge rapide des dossiers

Objectif 1 : Capturer les signaux des tendances significatives et s'y adapter

Action	Responsable	Échéance
Sondage et suivi médias pour évaluer l'image	Externe	Automne 2020
Consolider le processus de consultation et décisionnel interne	Interne	Mai 2020
Bien impliquer et définir le rôle des partenaires lors des actions et activités	Interne	Juin 2019 Modèle de suivi
Recourir aux services-conseils externes pour certains travaux urgents	Externe	Dès avril 2019

Bul 3- Une organisation mobilisée et motivée

Objectif 1 : Optimiser le dynamisme de la vie syndicale de l'organisation

Action	Responsable	Échéance
Plus d'activités récréatives et d'attrait	Interne	Déc. 2019
Offrir des incitatifs ou récompenses pour la participation	Interne	Févr. 2020
Évaluation externe de la performance de la structure syndicale	Externe	Hiver 2020
Maximiser la synergie avec les syndicats	Interne	Déc. 2019 Rapport
Étude externe sur la relève syndicale (+ volet sur les femmes)	Externe	Hiver 2020
Créer un comité consultatif de jeunes producteurs	Interne	Sept. 2020
Activité annuelle en leadership destinée à la relève	Interne	Hiver 2020

Objectif 2 : Des ressources suffisantes pour atteindre les buts et objectifs

Action	Responsable	Échéance
Définir les besoins en ressources humaines en priorisant les stratégies porteuses, et planifier la gestion du capital humain	Interne	Déc. 2019 Rapport
Maximiser l'utilisation des ressources offertes par l'UPA	Interne	Mars 2022 Rapport

PILIER 2 - CONCERTATION ET PARTENARIAT

Bul 1- Maximiser les retombées du Groupe de concertation

Objectif 1 : Dynamiser et générer l'engagement des partenaires

Action	Responsable	Échéance et indicateurs
Miser sur les actions en approvisionnement de qualité <ul style="list-style-type: none">• Information sur les marchés et les récoltes• Développement de la demande pour les marchés de consommation humaine• Renforcement de partenariats• Amélioration de la qualité• Régularité des approvisionnements• Gestion optimale des livraisons (transport et réception)	Interne	Présence dans le plan stratégique du GCSGQ 2019-2022
Fournir les ressources humaines et financières adéquates	Interne	Présence d'une agente Respect des échéanciers
Maintenir le leadership et proposer des règles de gouvernance assurant la transparence	Interne	Plan stratégique GCSGQ aborde la question

Objectif 2 : Promouvoir et faire rayonner

Action	Responsable	Échéance
Promouvoir le GCSGQ et ses outils auprès des producteurs, notamment pour la qualité des grains	Interne	Sept. 2019 6 parutions /an
Développer un guide et des indicateurs en production durable	Interne	Avril 2020
Développer une certification en production durable	Interne	Mars 2021

But 2- S'adapter aux aléas du marché avec les partenaires canadiens

Objectif 1 : S'adapter aux aléas du marché avec les partenaires canadiens

Action	Responsable	Échéance
Investir dans une présence active (C. A.) dans les organisations canadiennes les plus stratégiques	Interne	Avril 2019
Impliquer les partenaires québécois dans ces dossiers	Interne	Avril 2019 Tous les enjeux transmis
Promouvoir ces actions/dossiers auprès des producteurs et du MAPAQ	Interne	Avril 2019 6 parutions /an

But 3 - Des activités de recherche et de transfert de connaissances concertées et bien structurées

Objectif 1 : Renforcer la crédibilité de la recherche dans le secteur des grains

Action	Responsable	Échéance
Sonder les besoins et les priorités en recherche des producteurs	Externe	Déc. 2019 Déc. 2021
Plus de projets CÉROM basés sur les besoins des PGQ (même budget)	Interne	Avril 2019 2 projets/an
Promouvoir les résultats en provenance du CÉROM	Interne	Avril 2019 6 parutions/an
Projets PGQ en dehors du CÉROM (approche projets-vitrines)	Interne	Avril 2019
Forum industrie-gouvernement sur les besoins pour l'avenir	Externe	Févr. 2020
Obtenir un engagement sur le financement public à long terme pour le CÉROM	Interne	2021 Entente 5 ans

Objectif 2 : Optimiser le transfert des connaissances et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques

Action	Responsable	Échéance
Projets appliqués intégrant la démonstration à la ferme (liés à l'objectif)	PGQ CÉROM	3 projets/an. dont 1 PGQ
Renforcer la capacité de transfert de connaissances du CÉROM et accroître son rayonnement	PGQ- CÉROM- MAPAQ	Hausse de 10 % des activités de transfert
Renforcer les relations avec le MAPAQ-régions et les clubs (ateliers, prix, reconnaissance)	Interne	2 activités/an
Relancer le réseau de recherche concertée (GCSGQ)	Interne	Mars 2022

PILIER 3 - INFORMATION/FORMATION

But 1- Améliorer les communications avec les producteurs

Objectif 1 : Maintenir à jour les outils et modes de communication afin de joindre les producteurs de façon efficace

Action	Responsable	Échéance
Site Web et Facebook, selon les meilleures pratiques de communication, et outil de rétroaction pour s'en assurer	Interne	Mise à niveau Déc. 2020
Intégration de la visioconférence pour la participation à distance	Interne	Offert à chaque réunion
Outil de cueillette de commentaires des producteurs en continu	Interne	Mars 2020
Module d'abonnement aux outils de communication de l'organisation	Interne	Déc. 2019

But 2- Enrichir la diffusion d'informations sur les marchés et la commercialisation des grains

Objectif 1 : Optimiser les outils de formation et de diffusion d'informations

Action	Responsable	Échéance
Webinaires sur les marchés/suivi des formations	Interne	6 Web/an
Outils sur les coûts de production	Interne	Déc. 2019
Améliorer l'aspect visuel du SIM et du SRDI	Interne	Mars 2021
Tutoriels pour expliquer l'information diffusée sur le site Web	Interne	Déc. 2019
Page Web pour sensibiliser aux marchés de niche, de consommation humaine et aux productions émergentes, notamment pour le grain bio	Interne	Déc. 2019
Développer des outils exclusifs pour favoriser la participation au SRDI	Interne	1 outil/an
Amarcer une réflexion avec le Groupe de concertation sur le SRDI	Interne	Discussion de C. A. Déc. 2019

Bul 3- Accroître le rayonnement de la production de grains auprès de divers publics

Objectif 1 : Augmenter la visibilité des réalisations de l'organisation auprès des producteurs

Action	Responsable	Échéance
Augmenter la visibilité dans les publications des PGQ et hors PGQ	Interne	70 % jugent visible
Augmenter le nombre de producteurs abonnés aux publications des PGQ	Interne	Hausse de 10 %/an
Maximiser les occasions de visibilité avec les syndicats affiliés	Interne	3 occ./an

Objectif 2 : Renforcer la confiance du public à l'égard des pratiques de la production de grains

Action	Responsable	Échéance
Promotion des résultats de l'ACV des grains	Interne GCSGQ	12 fois/an
Mise en valeur des pratiques, technologies et biotechnologies adoptées	Interne	12 fois/an
Mise en valeur des grains bio, cultures émergentes et consommation humaine	Interne	12 fois/an
Utilisation de la crédibilité de spécialistes ou d'instances reconnues	Interne	2 activités/an
Conversion de la page Web agronomie en page Production durable	Interne	Mai 2019
Publication de cas de succès et récipiendaires (publireportage, articles, etc.)	Interne	2 fois/an

Objectif 3 : Améliorer l'image de la production de grains auprès du public et des décideurs

Action	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre la campagne de promotion des grains du Québec	Externe	3 déploie.
Accroître le dynamisme de la page Facebook Grains du Québec	Interne	Hausse de 10 %/an des amis

Promotion par une certification <i>Grains du Québec</i>	Interne	Analyse d'opportunité Déc. 2020
Événements/promotion des grains auprès des consommateurs	Interne	2 fois/an
Outil/dossier médias afin de présenter la production de grains	Interne	Déc. 2019
Dossier politique standard mis à jour pour les représentations politiques	Externe	Dossier pour chacune des rencontres

PILIER 4 - PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

But 1- Une vision de l'entreprise durable de demain et intervention en fonction de ses besoins

Objectif 1 : Se donner les informations nécessaires pour mieux connaître les entreprises

Action	Responsable	Échéance
Portrait de l'état de la maturité des entreprises (présence de relève, mode de production, investissement sols)	Externe	Sept. 2020
Étude sur le type, le nombre, les perspectives d'affaires et les défis des entreprises dans 10 ans	Externe GCSGQ	Sept. 2020

Objectif 2 : Intervenir en fonction des besoins de l'entreprise durable de demain

Action	Responsable	Échéance
Impliquer les producteurs et les partenaires dans la réflexion sur les impacts de l'entreprise durable de demain	Interne Externe GCSGQ	Déc. 2020

But 2- Aider à la relève des entreprises, valoriser la profession auprès de la relève

Objectif 1 : Bien identifier les enjeux de relève en production de grains

Action	Responsable	Échéance
Intégrer un bilan des perspectives de relève avec un volet voué à la relève féminine dans le portrait de l'état de la maturité des entreprises	Externe	Sept. 2020

Objectif 2 : Valoriser la profession auprès de la relève

Action	Responsable	Échéance
Développer une stratégie avec le comité consultatif relève	Interne	Déc. 2020
Développer un plan de communication sur la profession de producteur de grains qui visera à influencer positivement les producteurs et leur entourage, les organismes liés de près ou de loin à la formation agricole ainsi que la population en général	Interne	Déc. 2020

9-INDICATEURS DE PERFORMANCE ET COMITÉ DE SUIVI

PLAN D'ACTION DANS SON ENSEMBLE

Indicateur	Cible
Augmentation du taux de satisfaction globale des producteurs à l'égard des services offerts par l'organisation	8/10
Augmentation du taux de producteurs qui s'identifient à l'organisation et qui voient positivement ses actions collectives	70 %

PILIER 1 - EFFICIENCE DE L'ORGANISATION

But 3- Une organisation mobilisée et motivée

Objectif 1 : Optimiser le dynamisme de la vie syndicale de l'organisation

Indicateur	Cible
Un comité composé de producteurs de la relève est formé.	Les membres du comité sont nommés et une première rencontre aura lieu avant septembre 2020.

PILIER 1 - EFFICIENCE DE L'ORGANISATION

But 3- Une organisation mobilisée et motivée

Objectif 1 : Optimiser le dynamisme de la vie syndicale de l'organisation

Indicateur	Cible
Augmentation de la présence de la relève et des femmes au sein de la structure syndicale	Hausse de 5 %

PILIER 3 – INFORMATION/FORMATION

But 3- Accroître le rayonnement de la production de grains auprès de divers publics

Objectif 1 : Augmenter la visibilité des réalisations de l'organisation auprès des producteurs

Indicateur	Cible
Augmentation du niveau de satisfaction des producteurs à l'égard des démarches de promotion de la profession	70 %

PILIER 3 – INFORMATION/FORMATION

But 3- Accroître le rayonnement de la production de grains auprès de divers publics

Objectif 3 : Améliorer l'image de la production de grains auprès du public et des décideurs

Indicateur	Cible
Perception du grand public à l'égard du secteur des grains	Mise en œuvre d'un sondage et obtention d'un résultat de 70 %
Pourcentage de personnes ayant une opinion positive de la campagne de promotion	Mise en œuvre d'une première étude d'opinion et obtention d'un résultat de 70 %

Annexe 4 : Résolution AGA « Collecte et diffusion de l'information sur le marché local des grains au Québec

Collecte et diffusion de l'information sur le marché local des grains au Québec

➤ à la Fédération :

- de maintenir le rôle du SRDI ainsi que les moyens qui permettent son fonctionnement et d'en faire la promotion;
- de coordonner des activités de promotion, de sensibilisation, de vulgarisation et de formation, de concert avec les SPCC et les fédérations régionales de l'UPA, afin de renforcer la collaboration des producteurs à l'envoi des documents ainsi que leurs habiletés dans l'utilisation des informations sur le marché local produites par le SRDI;
- en tenant compte des besoins exprimés par les producteurs lors de diverses rencontres de consultation, de procéder à une série d'améliorations de la collecte et la diffusion d'information par des mesures visant :
 - à diminuer les coûts;
 - à faciliter le travail de transmissions de l'information sur les transactions réelles;
 - à faire évoluer les modes et le processus de diffusion en fonction des nouveaux besoins, des enjeux technologiques et des moyens de communication.

Transparence des marchés au Canada et au Québec

- à AAC et au gouvernement du Canada :
 - de se doter d'une politique de transparence des marchés agricoles par la collecte et la diffusion des informations nécessaires au bon fonctionnement des marchés agricoles;
 - d'y investir les ressources nécessaires directement par l'intermédiaire de ses propres services ou indirectement en finançant des projets provinciaux ou nationaux;
- au MAPAQ et au gouvernement du Québec :
 - de revendiquer cette politique auprès du gouvernement fédéral;
 - de reconnaître la contribution du SRDI à la transparence des marchés et conséquemment à améliorer la capacité des producteurs de grains à obtenir un prix juste ainsi qu'à mieux répartir leurs ventes dans le temps;
 - d'appuyer financièrement le SRDI;
- à l'UPA :
 - de porter les demandes précédentes auprès des gouvernements;
 - de continuer de soutenir les initiatives de la FPCCQ en matière de production et diffusion d'information sur les marchés.

Annexe 6 : Déclaration de vente en ligne

Déclaration de vente en ligne - SRDI

Identification

Producteur *

Roxanne

Courriel *

roxanne@maufh.com



**PRODUCTEURS DE
GRAINS**
DU QUÉBEC

Produit et quantité

1- Produit *

Maïs

Autres critères

Autre produit, référence, grade ou toute information additionnelle sur la qualité du grain

2 - Quantité (tonnes) *

110

Prix et date de vente

Veillez indiquer le prix et la date à laquelle vous avez négocié ce prix.

3 - Prix (\$/tonne) ou base + CAT (\$/bu) *

245

4 - Date de vente *

JJ MM YYYY

01 / 10 / 2020

Livraison

5 - Période de livraison *

- Janvier 2020



Si autre date de livraison, veuillez préciser.

6 - Lieu de prise de possession *

Ferme

Livré

Vous avez répondu livré

Veuillez indiquer le taux de transport à la tonne ou la distance ::

Lieu de livraison *

Avez-vous une deuxième vente à déclarer? *

Oui

Non

Incitatif financier à la participation au SRDI

- Considérant la mise en place du SRDI en 2011 par les Producteurs de grains du Québec, un outil ayant comme objectif de fournir aux producteurs une information stratégique indépendante et de qualité sur les composantes fondamentales du marché local des grains (volumes transigés, prix, bases, périodes de livraison) afin de favoriser une plus grande efficacité de la mise en marché des grains;
- Considérant que durant les quatre dernières années, de nombreux moyens de promotion positive du SRDI ont été mis en œuvre, entre autres la sensibilisation à l'importance de l'envoi assidu des renseignements sur les transactions pour l'obtention d'une information fiable et indépendante sur le marché local des grains;
- Considérant que des données fiables au SRDI servent à l'ensemble des acteurs du marché des grains;
- Considérant que dans sa décision 10454 de juillet 2014, la RMAAQ a confirmé l'importance de l'information sur le marché local et des moyens mis en place par les Producteurs de grains du Québec pour la produire;
- Considérant que les Producteurs de grains du Québec ont reçu une résolution unanime de l'AGA 2015 du Plan conjoint des producteurs de grains demandant non seulement le maintien du rôle du SRDI et des moyens permettant son fonctionnement, mais aussi d'en faire la promotion;
- Considérant que les références de prix autres que celles du SRDI sont de moins en moins fiables, en particulier pour les céréales;
- Considérant la valeur ajoutée d'une plus grande participation à la transmission des informations sur les transactions;
- Considérant qu'il serait pertinent d'encourager ceux qui envoient les informations requises dans le cadre du Règlement sur la transmission des renseignements (RTR);
- Considérant qu'une information stratégique telle que celle issue du SRDI permet d'optimiser les conditions de production en offrant la possibilité aux producteurs de planifier plus adéquatement la production de leurs grains;
- Considérant que l'information stratégique issue du SRDI permet aux producteurs de prendre des décisions d'affaires optimales concernant la mise en marché de leurs grains;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu de façon majoritaire par les délégués, réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

❖ aux Producteurs de grains du Québec :

- d'instaurer une nouvelle contribution de 0,50 \$/tonne visant l'optimisation des conditions de production et de mise en marché;
- de mettre en place un Règlement créant un fonds spécial, à partir de cette nouvelle contribution, dont les conditions d'utilisation se basent sur les principes suivants :
 - verser sur une base trimestrielle un montant préliminaire de 0,50 \$/tonne pour les tonnages qui remplissent les conditions prévues au RTR; soit d'avoir fait l'objet de l'envoi préalable, au moment de la vente, des informations requises par le RTR et selon ses termes;
 - verser sur une base annuelle, aux producteurs ayant transmis les informations requises selon les termes du RTR pour au moins 60 % de leur volume annuel, et ce, pour les tonnes ayant rempli les conditions du RTR, tout surplus accumulé dans le fonds spécial et non versé trimestriellement. Le taux correspondra au montant total restant dans le fonds divisé par le nombre total de tonnes éligibles à ce deuxième versement;
- de mettre en vigueur l'augmentation de la contribution et les dispositions du nouveau règlement sur le fonds spécial à compter du 1^{er} août 2016;
- que les frais engendrés par la mise en place de l'incitatif financier soient entièrement assumés à même les frais administratifs du SRDI (0,15 \$/tonne);
- de soumettre en AGA, après une période de deux ans, le résultat de l'impact de l'incitatif financier, et à la suite du constat, décider du maintien ou non de l'incitatif financier à la participation au SRDI.

ANNEXE 5

**Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière,
Association des négociants en céréales du Québec et
Association professionnelle en nutrition des cultures,
Évaluation périodique des Producteurs de grains du Québec, Document commun
résumé, présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, mars 2020
(Mémoire AQINAC/ANCQ/APNC)**

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

« Document commun résumé »
présenté à la Régie des marchés
agricoles et alimentaires du
Québec

12 mars 2020

AQINAC
Association québécoise des Industries
de nutrition animale et céréalière

VOTRE
PARTENAIRE
EN ACTION

ANECQ inc.
Association des négociants
en céréales du Québec inc.

APNC
Association professionnelle
en nutrition des cultures
**Professional Association
in Crop Nutrition**
PACN



Table des matières

Remerciements	1
Introduction	1
Concertation avec la filière	1
Nos observations.....	3
Conclusion et recommandations	3
Qui sommes-nous	5
Association des négociants en céréales du Québec inc. (ANCQ inc.)	5
Association professionnelle en nutrition des cultures (APNC)	5
Association québécoise des industries en nutrition animale et céréalière (AQINAC).....	6

Remerciements

1. En tant que partenaires du secteur des grains au Québec, nous tenons à remercier la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (La Régie) de donner à l'Association des négociants en céréales du Québec (ANCQ), l'Association professionnelle en nutrition des cultures (APNC) ainsi qu'à l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du *Plan conjoint des producteurs de grains du Québec* et des règlements, ainsi que sur les principaux défis auxquels doit faire face le secteur.

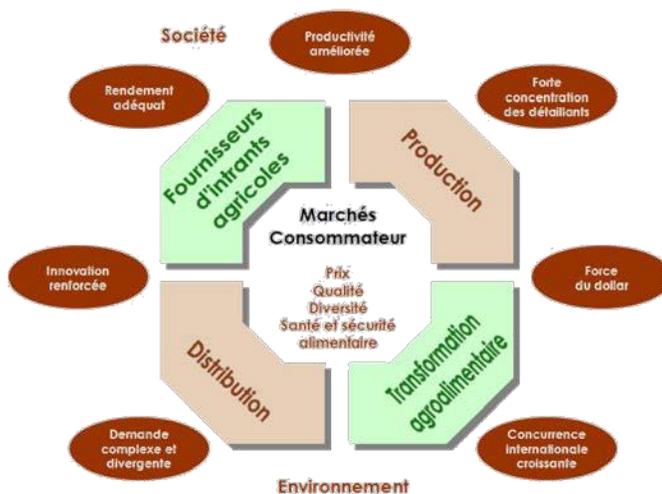
Introduction

2. La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche prévoit que les offices doivent rendre compte de leurs interventions devant la Régie, au plus tard tous les cinq ans, et que les personnes intéressées à la mise en marché du produit visé peuvent, à cette occasion, présenter leurs observations. Cette obligation des offices de faire rapport, et à la Régie d'évaluer leurs interventions dans la mise en marché, est justifiée par la délégation de pouvoirs accordés par la Loi.

Concertation avec la filière

3. L'ANCQ, l'APNC et l'AQINAC souhaitent témoigner du niveau de concertation et de cohésion des Producteurs de grains du Québec (PGQ) au sein de la filière et de leur implication dans le développement de l'industrie.
4. Tel que mentionné dans le « Portrait diagnostique de l'industrie des grains au Québec » réalisé par le MAPAQ pour la présente évaluation périodique, la table filière du secteur des grains a repris ses activités en 2010 sous la nouvelle appellation du Groupe de concertation du secteur des grains du Québec (GCSGQ). Les membres de ce Groupe dont l'ANCQ, l'APNC et l'AQINAC font partie, ont adopté un plan stratégique quinquennal en 2019. Cet outil vise à réunir les différents maillons de la filière autour d'objectifs communs en proposant une vision claire pour réaliser des actions concrètes. En tant que membres du GCSGQ, nous sommes fiers de promouvoir ce plan dont le but est d'optimiser le potentiel de synergie de la filière tout en permettant d'arrimer les actions du secteur avec les orientations de la Politique bioalimentaire du gouvernement du Québec.

5. La mission du GCSGQ est de concerter tous les acteurs pour faire face aux enjeux du secteur des grains tel que l'amélioration de la rentabilité, de la productivité et de la compétitivité ainsi que la satisfaction des besoins présents et futurs (en qualité et en quantité) des clientèles (marchés de l'alimentation animale et humaine, marchés industriels). Le marché de l'alimentation animale est le marché #1 et principal du secteur des grains. Au niveau du Québec, plus de 80 % des grains produits sont destinés à l'alimentation animale.
6. En tant que partenaires et fournisseurs d'intrants en amont et en aval de la production des grains, l'ANCQ (négociants en céréales), l'APNC (fertilisants et produits phytosanitaires) et l'AQINAC (alimentation animale), sommes convaincus du rôle important que nous pouvons jouer pour faire réussir ce secteur au Québec.
7. Nous sommes persuadés que toute la filière trouve un grand intérêt à développer un réseau efficace grâce à une collaboration accrue, tel que démontré par la figure ci-jointe représentant une chaîne de valeurs :



8. L'ANCQ, l'APNC et l'AQINAC tiennent à souligner l'importance de créer un climat de confiance envers les consommateurs et les différents marchés, en favorisant la collaboration avec ses partenaires, et ce, pour le développement de solutions porteuses envers l'acceptabilité sociale et le respect de l'environnement.
9. Chaque intervenant de la chaîne de valeurs a pour mandat de répondre aux exigences, toujours grandissantes des consommateurs et des marchés afin de réaliser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

Nos observations

10. Nos observations porteront sur les sujets suivants et seront présentées oralement via un PowerPoint lors de l'audience.
 1. Implication dans le secteur agricole (représentation, intervention, évènements, GCSGQ)
 2. Exportations des grains (Promotion, certification, allègement administratif)
 3. Guide des bonnes pratiques commerciales
 4. La qualité des grains (Sonde pneumatique)
 5. Garantie de paiement (Cautionnement)
 6. Support financier en région (Blé, avoine, etc.)
 7. Recherche et développement (Public-privé)
 8. Accompagnement d'un service-conseil de qualité
 9. Développement durable du secteur des grains - Responsabilité partagée des acteurs

Conclusion et recommandations

10. L'environnement de la production agricole québécoise subit des changements importants sous l'impulsion de différents facteurs :
 - Redéfinition des règles de commerce national et international découlant de la mondialisation et de la libéralisation des marchés;
 - Augmentation de la population mondiale et des besoins alimentaires;
 - Accroissement de la conscience environnementale de la population et des exigences sociétales qui en découlent;
 - Accroissement de l'intérêt pour l'agriculture de proximité et les produits agricoles du terroir;
 - Etc.

11. Ces facteurs influencent la compétitivité de la filière et les enjeux sont nombreux. À la lecture du mémoire des Producteurs de grains du Québec et de son plan stratégique, nous sommes à même de croire que ces derniers se sont concertés pour faire face à ces nouvelles réalités et peuvent compter sur l'ANCQ, l'APNC et l'AQINAC pour les supporter et les accompagner dans ces défis et enjeux actuels et futurs.
12. Peu importe le secteur ou la filière, nous soulignons que la Régie devrait jouer un rôle dans la surveillance de ses recommandations lors d'une révision périodique. Il serait intéressant de mettre en place des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Une révision au bout de deux (2) ans serait de mise.

Qui sommes-nous

Association des négociants en céréales du Québec inc. (ANCQ inc.)

L'ANCQ inc. regroupe les négociants en céréales du Québec. Les buts poursuivis par l'Association :

- Regrouper en corporation les personnes ou sociétés de personnes, physiques ou morales, qui font le commerce de céréales ou qui ont un intérêt dans le commerce des céréales.
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres.
- Promouvoir des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui œuvrent dans le commerce des céréales.
- Requérir l'accréditation auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ou de tout autre régie ou organisme y substitué ou assurant des fonctions similaires.

L'Association compte 25 membres. Cependant, de par son accréditation auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires, elle représente plus de 117 personnes et entreprises qui achètent du grain aux fins de revente dans le même état.

Association professionnelle en nutrition des cultures (APNC)

L'APNC compte parmi ses membres des entreprises impliquées dans le secteur des productions végétales (fertilisants, semences, produits phytosanitaires, etc.) ou des services complémentaires (laboratoires, équipements, financement, transport, consultants, additifs, inoculant, etc.).

Les membres de l'APNC comptent plus de 1 200 personnes à leur emploi au Québec, dont près de 300 conseillers et conseillères en production végétale (agronomes et technologues). Ils ont tous été formés et ont acquis, à travers les années, des connaissances et une expertise importante en production végétale.

Association québécoise des industries en nutrition animale et céréalière (AQINAC)

L'AQINAC regroupe des entrepreneurs dont l'objectif commun est de contribuer efficacement au développement et à l'essor de l'industrie agricole et agroalimentaire québécoise. L'association réunit des membres de l'industrie en amont de la production. Elle compte plus de 200 membres actifs et associés : les fabricants d'aliments pour le bétail et la volaille, les négociants en céréales et les fournisseurs de sous-produits, de biens et de services, qui emploient plus de 5000 employés, dont près de 1100 conseillers agricoles (agronomes, technologues, vétérinaires et autres professionnels). Ils sont d'importants générateurs d'emplois et des piliers économiques dans plusieurs régions du Québec.

Les membres de l'AQINAC produisent annuellement près de 5 200 000 tonnes métriques (tm) d'équivalents en moulées complètes pour l'ensemble des productions animales (porc, avicole, ruminant, etc.).

ANNEXE 6

***Céréaliers du Québec, Évaluation périodique des interventions relatives au
Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec, mars 2020
(Mémoire des Céréaliers)***



LES CÉRÉALIERES DU QUÉBEC

Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des
producteurs de cultures commerciales du Québec

12 mars 2020
9 h 30, Centrexpo Cogeco, Salle F
Drummondville

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
115-20-01

Les Céréaliers du Québec Inc.
C.P. 348 – Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0
Téléphone : (450) 278-7798
Site Internet : www.cerealiersduquebec.com
Courriel : info@cerealiersduquebec.com

1. LES CÉRÉALIERS DU QUÉBEC : 15 ANS D'IMPLICATION

Cette année, les Céréaliers du Québec soulignent leur 15^e année d'existence. À l'époque, deux événements importants directement en lien avec la mise en marché collective des grains ont convaincu spontanément des producteurs céréaliers de se regrouper pour se donner une voix et défendre leurs libertés d'entrepreneurs : le processus de mise en place d'une agence de vente du blé et le vote sur la mise en place de plusieurs outils de mise en marché collective.

Depuis, notre association a connu une suite ininterrompue d'initiatives et d'actions visant à défendre les droits et les intérêts des céréaliculteurs du Québec :

- Présences et interventions médiatiques
- Interventions auprès des instances politiques et commissions parlementaires
- Représentations devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires

Les Céréaliers du Québec regroupe plus de 300 producteurs de grandes cultures issus de plusieurs régions du Québec. Malgré les défis que cela impose, nous sommes fiers d'assurer notre financement à même des cotisations volontaires versées librement par nos membres.

Notre histoire des 15 dernières années démontre que de meilleures décisions sont prises lorsque l'ensemble des voix en agriculture sont écoutées et soutenues par les instances publiques : fin de l'agence de vente obligatoire dans le blé, rejet de la cotisation de 50 cents pour le SRDI, liberté de transaction des terres agricoles (accaparement des terres), utilisation raisonnée des pesticides, sécurité des revenus.

Les positions défendues par les Céréaliers du Québec ont eu comme impact positif d'éviter de nouvelles contributions obligatoires aux producteurs de céréales et d'ouvrir de nouvelles opportunités de marché pour le développement de certains créneaux de production.

Après 15 années d'actions, les Céréaliers du Québec font la démonstration qu'il est essentiel que d'autres voix puissent s'élever librement en agriculture à l'extérieur du syndicat unique et être reconnues par les instances décisionnelles.

2. FAITS MARQUANTS

Les Céréaliers du Québec considèrent que deux faits marquants des dernières années sous le Plan conjoint doivent être brièvement rappelés pour appuyer nos observations et nos recommandations.

Le premier :

Décision 11432ⁱ de la Régie publiée le 17 juillet 2018 concernant la *Demande d'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains* et du *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec et contestation de la procédure de vote* par les Producteurs de Grains du Québec (PGQ).

Pour l'essentiel, ces règlements visaient à ce que tout producteur paie une contribution supplémentaire de 0,50\$ la tonne métrique de produit visé mis en marché. Cette contribution aurait été versée dans le fonds constitué en vertu du *Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de grains du Québec* pour encourager son respect par les producteurs visés.

Alors que les PGQ plaidaient la justesse et l'appui des producteurs à ces règlements, la décision de la Régie donnait plutôt raison aux Céréaliers du Québec, Ferme Darox inc. et Vincent Kelhetter qui s'opposaient à l'approbation par la Régie de ces règlements.

Le deuxième :

L'abolition de l'Agence de vente obligatoire de commercialisation du blé pour consommation humaine à la suite du résultat du référendum organisé par la Régie en mai 2012 directement auprès des producteurs (par vote secret) ayant utilisé l'Agence. Les Céréaliers du Québec avaient dès le début dénoncé ce service comme ne répondant pas à un besoin réel des producteurs. Avec 83% des producteurs qui ont rejeté l'Agence lors du vote, il n'y a aucun doute que la position défendue par les Céréaliers du Québec représentait l'opinion de la très vaste majorité des producteurs.

3. RETOUR SUR LA DERNIÈRE ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Dans cette section, nous survolerons les principales recommandations effectuées lors de l'évaluation périodique précédente. Nous verrons par la suite à valider la pertinence de ces recommandations ou les suites à donner selon les événements survenus durant la période visée par la présente évaluation.

3.1 Avenir du SRDI

Dans le rapport d'évaluation périodique d'octobre 2016, la Régie formulait une recommandation spécifique concernant le SRDI :

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec devrait identifier et mettre en place des mesures permettant d'augmenter la participation au SRDI de manière à accroître le degré de fiabilité des informations qu'il collige.

Cette recommandation de la Régie tenait compte de sa décision de l'époque à l'effet que ce service était jugé raisonnable. Nous soutenions malgré tout qu'à notre connaissance, une majorité des producteurs visés désapprouvaient ce service et qu'ils le démontraient par leur faible taux de participation et de conformité au règlement.

Nous recommandions ainsi à l'époque à la Régie (recommandation 2015-1) :

- De tenir un référendum sur le désir des producteurs de maintenir le caractère obligatoire du SRDI.

Évolution :

Depuis cette évaluation périodique, les PGQ ont tenté de faire approuver par la Régie un *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec* stipulant que tout producteur doit payer une contribution supplémentaire de 0,50\$ la tonne métrique de produit visé mis en marché.

Les audiences de la Régie sur cette demande d'approbation ont été l'occasion d'obtenir un portrait clair du niveau d'adhésion des producteurs à l'outil du SRDI. Le portrait dressé confirme la position des Céréaliers du Québec lors de la dernière évaluation périodique (voir décision 11432) :

- Seulement 34 producteurs sur un peu plus de 9 500 membres du Plan conjoint respectent les dispositions du Règlement sur la transmission (informations à envoyer et délais)!
- Uniquement 1 762 producteurs (19%) auraient quant à eux fait parvenir au moins 60% des données requises, mais sans égard au respect du délai prescrit.

Il est aussi noté dans la décision que les PGQ ont, en vain, utilisés plusieurs moyens de promotion au cours des dernières années afin d'augmenter de façon significative le taux

de participation des producteurs à l'envoi des informations requises par le Règlement sur la transmission.

Ainsi, malgré tous les efforts des Producteurs de grains du Québec, cette absence de volonté des producteurs est clairement le signe que le SRDI n'est pas jugé aujourd'hui comme un outil utile ou pertinent et que le SRDI ne possède pas l'appui des producteurs visés. Le contexte d'information sur les marchés a d'ailleurs grandement évolué depuis son adoption, si bien qu'il est possible d'obtenir davantage d'informations et plus rapidement par d'autres réseaux.

Aucune démonstration n'est disponible encore aujourd'hui à l'effet que cet outil réponde à l'objectif d'une mise en marché efficace et ordonnée. Les conséquences observées sont plutôt des coûts additionnels pour les producteurs et une utilisation inadéquate des ressources du Plan conjoint. Il nous semble également que cette réalité puisse remettre en question l'opinion à l'effet que le SRDI demeure encore aujourd'hui un service jugé raisonnable. La Régie devrait ainsi revoir sa recommandation de la dernière évaluation périodique à l'effet que les PGQ devraient identifier et mettre en place des mesures permettant d'augmenter la participation au SRDI de manière à accroître le degré de fiabilité des informations qu'il collige.

Recommandation 2020-1 :

Nous recommandons à la Régie d'ordonner la tenue d'un référendum directement auprès des producteurs visés afin de mesurer leur intérêt à maintenir ce service en place. Ce référendum devra être tenu par un organisme indépendant des Producteurs de grains du Québec.

3.2 Administration du Plan conjoint : à qui appartient le Plan conjoint ?

Lors de la dernière évaluation périodique, Les Céréaliers du Québec soulevaient des enjeux de transparence et de gouvernance dans l'administration du Plan conjoint. Nous avons donc formulé des recommandations spécifiques sur cet aspect (recommandations 2015-2 à 2015-4).

Évolution :

L'expérience du vote libre des producteurs sur le maintien de l'Agence de vente de blé (83% des producteurs votent contre cet outil pourtant soutenu par les PGQ) et de la décision de l'abandon de la contribution supplémentaire de *50 cents* pour le SRDI (démonstration que seulement 34 producteurs sur environ 9 500 respectent le règlement instauré par les Producteurs de grains du Québec) sont des indicateurs clairs qu'il existe des problématiques évidentes de gouvernance et de représentation dans l'administration du Plan conjoint.

Dans sa décision sur le *50 cents*, la Régie mentionne qu'il manquait de preuve pour conclure que l'administrateur du Plan conjoint exerce une influence excessive dans les décisions prise lors de l'AGA du Plan conjoint. Pourtant, lorsque l'on additionne les règles de représentation, de gouvernance, de même que le code de déontologie auquel sont soumis les délégués et les mécanismes d'information en place, il est clair que cette influence existe.

Les conséquences en sont l'adoption de règlements qui ne sont pas issus des réels besoins des producteurs et du secteur visé par le Plan conjoint. Lorsque les contestations de ces outils sont acceptées par la Régie, comme ce fût le cas pour l'Agence de vente pour le blé panifiable et celui du *50 cents*, la démonstration d'appui des producteurs, pourtant promue par les Producteurs de grains du Québec, fait cruellement défaut.

Recommandation 2020-2 :

Faire réaliser une étude indépendante qui permet de mesurer l'influence réelle de l'organisme mandaté pour administrer le plan conjoint sur les orientations de ce dernier. Des recommandations permettant de mieux équilibrer les rapports de forces entre les producteurs et l'administrateur permettraient d'améliorer la performance du plan conjoint.

3.3 Soutenir la diversité des opinions

Dans le cadre de la dernière évaluation périodique, Les Céréaliers du Québec critiquaient que le principal moyen utilisé par l'administrateur pour mesurer la satisfaction des producteurs envers le Plan conjoint et ses outils étaient des sondages sporadiques avec des taux de participation souvent décevants. Nous recommandons une démarche beaucoup plus structurée, objective et publique à l'extérieur des PGQ, soit sous l'initiative du ministère de l'Agriculture.

Évolution :

La décision sur le 50 cents et le résultat du référendum sur l'Agence de vente dans le blé sont des illustrations évidentes que les producteurs ne sont pas satisfaits des outils du Plan conjoint. Ces résultats démontrent aussi que le cadre de gouvernance en place du Plan conjoint n'incite pas à l'implication pour faire connaître leur opposition. C'est d'autant pire qu'un membre d'une organisation comme les Céréaliers du Québec, ne peut accéder à un poste d'administrateur qui lui permettrait d'exercer une influence différente et ce, par règlement décrété par le gestionnaire du plan conjoint.

C'est pourquoi il est fondamental que des groupes comme Les Céréaliers du Québec puissent demeurer actifs et présents pour défendre et représenter les opinions des producteurs devant la Régie dans le cadre de l'administration du Plan conjoint.

Cependant, pour se faire entendre, une opinion divergente à celle de l'administrateur du plan conjoint ne dispose d'aucun appui ou support prévu par le Plan conjoint. Alors que l'administrateur dispose de budget permettant de débattre devant la Régie de tout sujet, c'est à même leurs revenus; c'est-à-dire en sacrifiant une partie de leur rentabilité financière, que les producteurs divergents doivent puiser les ressources de leur contestation.

Recommandation 2020-3 :

Les ressources du plan conjoint devraient soutenir les débats et frais légaux de toutes les parties lors des contestations plutôt que de favoriser seulement l'organisme qui gère le Plan conjoint.

Il en va du respect des principes de saine gouvernance que sont la transparence, l'équilibre et l'équité reconnus par l'Institut de Saine Gestion et qui devraient guider toutes les administrations publiques et les outils mis en place par des lois publiques, comme le Plan conjoint.

4. RETOUR SUR L'IMPORTANCE DE LA MESURE DES RÉSULTATS

Au cours de nos dernières interventions devant la Régie, nous avons insisté sur l'importance d'instaurer davantage d'indicateurs précis de mesures des résultats à l'intérieur du Plan conjoint afin de démontrer clairement que l'objectif d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée est réellement atteint.

Nous sommes persuadés que l'évocation de statistiques économiques de type amélioration de la rentabilité de nos fermes ou encore d'accroissement de la production céréalière, développement de nouveaux marchés sont davantage révélateurs de la vitalité de notre secteur, et non parce que la mise en marché s'y effectue de manière réellement efficace et ordonnée.

À l'automne 2005, la Régie avait d'ailleurs entrepris une réflexion en vue d'améliorer l'évaluation périodique des interventions des offices dans l'administration des plans conjoints de mise en marché. La Régie avait alors déterminé qu'elle souhaitait que les offices se dotent d'indicateurs plus précis. Ces indicateurs s'adressent en premier lieu aux producteurs afin qu'ils puissent mesurer la pertinence et l'efficacité de leurs interventions dans la mise en marché.

Près de 15 ans plus tard, et puisque l'adoption de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche remonte à 1956, nous recommandons :

Recommandation 2020-4 :

Que la Régie pilote au cours de la prochaine année, en consultation avec l'ensemble des partenaires du secteur, un nouveau chantier pour définir des indicateurs de résultats auxquels seraient soumis l'administrateur du Plan conjoint.

Il s'agit d'une procédure essentielle pour permettre à la Régie d'évaluer si les interventions de l'administrateur du Plan conjoint dans la mise en marché sont justifiées par la délégation de pouvoirs accordée par la Loi, et tel que stipulé par le vérificateur général du Québec dans son rapport de 1997-1998.

5. CONCLUSION

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche accorde un grand pouvoir au responsable de l'administration du Plan conjointⁱⁱ :

- Pouvoir d'imposer des prélèvements et contributions obligatoires par le Règlement sur le prélèvement des contributions.
- Pouvoir d'imposer des exigences administratives et des contraintes de gestion à tous les producteurs visés par le Règlement sur la transmission des renseignements.
- Pouvoir d'encadrer les transactions de l'ensemble des producteurs visés via l'application de conventions relatives à la gestion des prélevés et à la mise en marché des grains.

Un tel pouvoir de contrôle sur l'ensemble des entreprises céréalères a de grands impacts sur la santé économique des fermes, la gestion de nos entreprises et nos opportunités d'affaires. Il mérite donc d'être rigoureusement et systématiquement encadré, questionné et évalué.

C'est pourquoi la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche accorde en contrepartie une grande responsabilité à l'organisme régulateur, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Le rôle de la Régie dans les évaluations périodiques consiste à évaluer si les moyens mis en œuvre favorisent une mise en marché efficace et ordonnée des produits visés, avec la collaboration des intervenants concernés, dans le contexte dynamique et concurrentiel du secteur et si ces moyens servent l'intérêt de l'ensemble des producteursⁱⁱⁱ.

Il n'existe qu'une méthode valide pour déterminer si les moyens mis en place dans le Plan conjoint servent l'intérêt de l'ensemble des producteurs : demander directement et librement aux producteurs visés leur opinion. L'administrateur du Plan conjoint, ayant mis lui-même en place des règles de gouvernance et de représentation strictes et contrôlant les mécanismes d'information, ne peut donc être présumé comme représentant de l'intérêt collectif des producteurs.

C'est pourquoi nous encourageons la Régie à donner suite à nos recommandations dans son rapport.

En conclusion, Les Céréaliers du Québec remercient donc la Régie pour l'opportunité offerte d'émettre ses observations et opinions sur le Plan conjoint des producteurs de céréales du Québec. Nous croyons toujours qu'un virage important est nécessaire pour favoriser la modernisation et l'ouverture de notre Plan conjoint. De tels changements favoriseront l'efficacité et l'accroissement de la compétitivité de notre secteur de production. Nous sommes prêts à y participer en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur.

ⁱ http://cerealiersduquebec.com/wp-content/uploads/2018/07/115-06-01-et-115-12-05-Rglt-transmission-et-contributions_FermeDarox_PGQ_11432.pdf

ⁱⁱ <http://www.pgq.ca/qui-sommes-nous/plan-conjoint/>

ⁱⁱⁱ <https://www.rmaa.qc.ca/index.php?id=413>

ANNEXE 7

Mémoire de M. Jean-Louis Tinant

MÉMOIRE DE JEAN-LOUIS TINANT

I – MISE EN SITUATION

Notre PME, Ferme Tinant 2002 inc., qui œuvre principalement en production laitière et céréalière, est établie à St-Bernard de Lacolle. Nous avons participé, à titre de production témoin, au « **Projet sur l'impact des traitements de semences insecticides sur les insectes de sol et paramètres agronomiques du maïs-grain** » en 2013 (tout début de l'étude), tel qu'il apparaît au rapport de synthèse déposé en annexe « A ».

Selon l'étude menée, dont un rapport résumé nous a été transmis, celle-ci établit :

« le traitement de semences insecticides de la famille des Néonicotinoïdes sont appliqués sur plus de 500 000 hectares en culture. Pour les superficies en maïs, il s'agit de la presque totalité »

L'étude démontre que l'utilisation a un **impact environnementale significatif** puisque que par l'effet du lessivage on a retrouvé des traces dans des cours d'eau de la Montérégie. Il est aussi établi que ces deux insecticides (**Poncho et Cruiser**) peuvent persister dans le sol pour une période qui peut varier de 100 à 900 jours. On a aussi remarqué que les insecticides de ce type ont un impact direct sur la mortalité de colonies d'abeilles.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit :

*« Globalement **il n'y a pas de différence significative de rendement** entre les parcelles traitées et non traitées pour les retours de soya et les retours de prairies pour 2012 et 2013 (gain variant entre 0,21 % et 1,02%) »*

Viendra par la suite le rapport final déposé en mars 2017 qui omet, dans sa nomenclature (est-il utile de le mentionner?) les producteurs qui ont participé à celle-ci en 2012 et 2013 « *Évaluation de l'impact des traitements de semences insecticides sur les insectes de sol et paramètres agronomiques du maïs-grain au Québec* » qui arrive à la même conclusion.

*« Les résultats de ce projet ont **clairement démontré** qu'en absence ou en abondance sous les seuils d'insectes ravageurs des semis, les traitements de semence néonicotinoïdes ne sont pas utiles et ne génèrent pas de gain de rendement pour justifier l'utilisation systématique de ces produits phytosanitaires. »*

L'étude démontre que le seuil d'utilisation de ce type de produit est beaucoup moins élevé ailleurs dans le monde. En fait, l'insecte de sol que l'on désire combattre n'est qu'une cause mineure des problèmes de levée du maïs au Québec. J'ajoute que suite aux résultats qui m'ont été transmis en 2013, il m'a été difficile de me procurer des variétés de semences non traitées aux néonicotinoïdes, celles-ci n'étant tout simplement pas disponibles.

Je vous montre ici le pouvoir des semenciers.

II - SONNER L'ALERTE : LOUIS ROBERT

C'est en 2019 que Louis Robert va sonner l'alerte. Dans un article paru dans l'Actualité (annexe « C » <https://lactualite.com/environnement/louis-robert/>) de 2019, on y mentionne que l'agronome est au carrefour de deux événements qui ont marqué 2019.

« La défaillance du système de protection des lanceurs d'alerte malgré une loi adoptée en 2017, Et une prise de conscience collective que le bonheur n'est pas dans les prés lorsqu'il est question de meilleures pratiques en matière d'épandage de pesticides et d'engrais. Il a dénoncé un détournement de fonds publics, des conflits

d'intérêts ainsi que l'ingérence des lobbys privés dans la recherche sur l'utilisation de ses produits et les conséquences pour l'environnement, ce qui a mené à une enquête de Thomas Gerbet de Radio-Canada. . »

Il est mentionné un fait très troublant :

« Des recherches étaient cachés et des centre d'expertise noyauté par des représentants des entreprises désireuses de vendre toujours plus leurs produits. »

L'article reprend ainsi les propos de Louis Robert comme suit :

« J'en veux à ceux qui sont payés pour servir le bien commun et qu'ils ne font pas leur job. »

Il ajoute :

« C'est grave, et ce n'est pas encore réglé, mais ça s'améliore. Il y a une prise de conscience du public, ce qui met beaucoup de pression sur le gouvernement »

N'eut été du courage de Louis Robert, la population et plus particulièrement les producteurs agricoles, seraient encore dans l'ignorance.

III- DISCUSSION

L'étude en annexe « B » ainsi que son résumé transmis aux producteurs participants en annexe « A » A été réalisé par le CEROM « Centre de recherche sur les grains inc. ». L'étude du CEROM, pourtant déposé en mars 2017, ne sera pas publicisée par l'Office des producteurs de culture commerciale du Québec alors qu'il était dans l'intérêt de ses membres d'en connaître les tenants et aboutissants. Comment se fait-il qu'un sujet aussi important ne fasse pas l'objet d'un questionnement de la Régie des Marchés Agricole? Il a pourtant fait les manchettes dans l'opinion publique et créé un véritable remous au sein du gouvernement fraîchement élu.

À qui pouvait bien profiter ce silence? L'agronome Louis Robert nous bien donné quelques explications, qui selon moi, ne sont pas suffisantes pour déterminer les motifs véritables de l'Office de ne pas distribuer, à grande échelle, cette étude dont les conclusions étaient significatives pour l'amélioration des connaissances de tous ses membres. Ce faisant, le Québec fait bande à part, affectant ainsi l'environnement par l'utilisation de pesticides dont l'efficacité est loin d'avoir été démontrée, bien au contraire, puisqu'ils seraient inutiles dans la majorité des cas.

À l'époque de la réalisation de l'étude en annexe « B », un membre et du conseil d'administration de l'Office des producteurs de grain du Québec, était également membre du conseil d'administration du CEROM. Ce membre du conseil d'administration des deux organismes était donc en mesure de bien connaître les conclusions de cette importante étude.

IV- SYSTÈME DE RENSEIGNEMENT DES INFORMATIONS (SRDI)

Il a été clairement démontré lors de l'audition sur le SRDI qu'il y a certains abus dans la gestion du plan conjoint. Des problèmes qui sont toujours bien présents et sur lesquels la Régie devrait se pencher sérieusement.

1. le choix des délégués pouvant voter lors de l'Assemblée générale annuelle
2. la participation des producteurs lors des assemblées régionales (en chute libre!)
3. la prise de décisions par un nombre restreint de délégués

À l'ère des média sociaux et des communications simples et efficaces, il y aurait lieu de revoir l'élection des délégués d'une part et de l'autre le vote des producteurs devrait se faire par voie électronique, le vote à main levée n'ayant clairement plus sa place en démocratie participative.

Il faut ainsi éliminer la peur (ou gêne) du vote à main levée en favorisant des opinions et des choix différents.

De plus, la web diffusion devrait être instaurée pour permettre à un plus grand nombre de producteurs d'y participer et par la même occasion d'y intervenir lors d'une période de question. Cela permettrait d'instaurer un système plus démocratique de prises de décisions.

V- QUESTION DE LA RÉGIE

Je ne retiendrai, au fin de mon mémoire, que les deux questions qui suivent :
Dans un deuxième temps, j'élaborerai sur des questions que la Régie aurait dû se poser .

6. De quelle façon l'office évalue les retombées des sommes consacrées en recherche par rapport aux priorités identifiées?

7. Le transfert des connaissances auprès des producteurs a été identifié comme un enjeu important. Comment l'office et ses partenaires entendent-ils relever ce défi afin de mieux soutenir le transfert des résultats de recherche auprès des producteurs? Plus précisément, quelles actions relèvent, ou doivent relever, de l'office?

Il est noté que le mot environnement ne fait pas partie du mémoire présenté par les Producteurs de grain du Québec, pas plus que la recherche et l'amélioration des connaissances. En résumé, l'office ne répond pas aux questions dans son volumineux mémoire.

Les questions que l'on doit se poser relativement à l'administration de l'Office et son avenir sont les suivantes :

1. Qu'est ce qui a motivé l'Office à ne pas divulguer, de façon large, l'étude (annexe « B »)?
2. Pourquoi il aura fallu un lanceur d'alerte pour finalement mettre au jour cette étude?
3. L'office, finalement, travaille-t-il dans l'intérêt des producteurs?
4. Quelle importance l'Office accorde t-il à l'environnement?
5. N'y aurait-il pas lieu qu'une enquête soit menée afin déterminer les motifs pour lequel l'étude n'a pas été diffusée de façon large et qui sont le ou les responsables de ce bâillon?
6. Quel a été le rôle de l'état et surtout celui du ministre et du sous ministre?
7. Est-ce que l'accréditation unique est soutenable dans une économie de marché?
8. Serait-il opportun que le plan conjoint soit partagé entre différents acteurs pour amener différentes visions de développement ?

Merci de votre écoute

Le tout respectueusement soumis.

Jean Louis Tinant
Ferme Tinant 2002 inc.

Annexe A

Ferme Tinant 2002 inc.

Vos résultats 2013

Projet sur l'impact des traitement de semences insecticides sur les insectes de sol et les paramètres agronomiques du maïs grain

Annexe B

Évaluation de l'impact des traitements de semences néonicotinoïdes sur les ravageurs des semis et les paramètres agronomiques du maïs-grain au Québec

<https://lactualite.com/environnement/louis-robert/>

Louis Robert : Sonner l'alerte

L'agronome de 59 ans est au carrefour de deux événements qui ont marqué 2019 : la défaillance du système de protection des lanceurs d'alerte, et une prise de conscience collective que le bonheur n'est pas dans les prés.

Environnement

Les personnalités de l'année 2019

Alec Castonguay

4 décembre 2019

Ce n'est que le 21 octobre dernier, lors d'une tournée à Saint-Hyacinthe, que le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, a rencontré l'agronome Louis Robert pour s'excuser de vive voix, 270 jours après s'être vanté d'avoir autorisé son renvoi. « C'était la première fois qu'on se parlait », note l'agronome.

Devant un café, en ce vendredi venteux de novembre, Louis Robert raconte, avec le sourire de celui qui a retrouvé son poste en août dernier, l'année « angoissante » et « rocambolique » qu'il a vécue. « Ça été très difficile par moments, mais les résultats ont dépassé mes espérances », dit-il.

L'agronome de 59 ans est au carrefour de deux événements qui ont marqué 2019 : la défaillance du système de protection des lanceurs d'alerte malgré une loi adoptée en 2017, et une prise de conscience collective que le bonheur n'est pas dans les prés lorsqu'il est question des meilleures pratiques en matière d'épandage de pesticides et d'engrais. Il a dénoncé un détournement de fonds publics, des conflits d'intérêts ainsi que l'ingérence des lobbys privés dans la recherche sur l'utilisation de ces produits et les conséquences pour l'environnement, ce qui a mené à une enquête de Thomas Gerbet de Radio-Canada. Des recherches étaient cachées et des centres d'expertises noyautés par des représentants des entreprises désireuses de vendre toujours plus de leurs produits.

Louis Robert n'en veut pas au ministre Lamontagne, même si les rumeurs que celui-ci a colportées — sur son comportement et ses compétences — lui ont fait mal, jusqu'à générer des nuits d'insomnie. « Je n'exonère pas le ministre, parce qu'il aurait dû faire ses devoirs, mais il s'est fait passer un sapin par son sous-ministre Marc Dion. » Ce dernier a pris une retraite anticipée l'été passé, dans la foulée d'un rapport accablant de la protectrice du citoyen.

Selon la convention collective, parler aux médias sans autorisation aurait dû valoir à Louis Robert une semaine de suspension, et non quatre mois, de septembre 2018 à janvier 2019. Et certainement pas un congédiement par la suite. « C'était un prétexte. On a voulu se débarrasser de moi », dit-il.

En près de 30 ans au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Louis Robert a prononcé plus de 600 conférences et écrit 300 articles, dont beaucoup démontrent que le Québec pulvérise trop d'engrais et d'insecticides, ce qui met en

danger la qualité de l'eau, la faune (les abeilles, notamment) et la pérennité des sols. « À quelques reprises, le sous-ministre a reçu des plaintes parce que je disais qu'on utilise trop d'engrais d'azote pour le maïs, raconte-t-il. Or, c'est une business de plusieurs dizaines de millions de dollars par année au Québec. C'était toujours la même chose : un représentant de l'industrie appelait le sous-ministre pour lui dire que ça leur faisait du tort. » Contacté par L'actualité, Marc Dion nie avoir reçu personnellement des plaintes lorsqu'il était sous-ministre au MAPAQ, de 2008 à 2011 et de 2017 à 2019.

Ce qui fâche Louis Robert : le manque de colonne vertébrale de la fonction publique, qui s'est d'abord écrasée devant le secteur privé, puis s'est tue après son congédiement. « Quand un lobbyiste appelle un sous-ministre ou un ministre et qu'une décision contraire à l'intérêt public est prise, qui est à blâmer ? C'est la personne en autorité, l'employé de l'État. J'en veux à ceux qui sont payés pour servir le bien commun et qui ne font pas leur job. »

À son retour au travail, le 6 août, ses collègues immédiats ne lui ont pas fait la gueule, « au contraire ». Mais lui leur en a voulu un peu, convient-il en riant. « Je me suis dit : Quand je vais croiser mes collègues, des agronomes, des ingénieurs, des cadres, je vais les regarder droit dans les yeux. Et je l'ai fait. » La plupart des supérieurs de Louis Robert ont été mutés ou sont partis, de sorte que le groupe de cadres a changé. « Ça va super bien. »

Sa cause progresse tranquillement. La recherche scientifique est moins soumise aux caprices des entreprises privées. Les producteurs l'écoutent davantage. « C'est grave, et ce n'est pas encore réglé, mais ça s'améliore. Il y a une prise de conscience du public, ce qui met beaucoup de pression sur le gouvernement », dit-il.

Avec le recul, referait-il la même chose ? Il cherche ses mots quelques secondes. « Oui, ça valait la peine. J'ai vécu des moments pénibles, mais je m'en sors indemne. »

La vague d'amour l'a touché. « J'ai ressenti un fort appui du public, de ma famille, de mes amis, et même des journalistes quand ç'a mal tourné. Je ne m'attendais pas à ça. Les gens étaient fiers de moi. Il y a eu des pétitions, des marches d'appui devant l'Assemblée nationale. Wow ! »

Il prend une gorgée de café. Un sourire illumine son visage légèrement buriné par le soleil et les grands vents. « Ça faisait plus de 20 ans que je me demandais comment le public réagirait si c'était connu. Maintenant, je sais. Et je suis content. »



Ferme Tinant 2002 inc. Vos résultats 2013

Projet sur l'impact des traitements de semences insecticides sur les insectes de sol et les paramètres agronomiques du maïs-grain

Projet du



Financé par



En collaboration avec



Mise en contexte

Au Québec, des traitements de semences insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont appliqués sur plus de 500 000 hectares en culture. Pour les superficies en maïs, il s'agit de la presque totalité. Les deux principaux insecticides utilisés dans cette culture sont la clothianidine (Poncho[®]) et le thiaméthoxame (Cruiser[®]). Ils sont utilisés pour le contrôle du ver fil-de-fer, de la mouche des semis, du vers gris noir, du hanneton européen et de l'altise du maïs. Les doses les plus élevées contrôleraient la chrysomèle des racines du maïs.

Impact environnemental

Ils ont un potentiel de lessivage très élevé. Ils ont été retrouvés dans des cours d'eau en Montérégie⁽¹⁾;

Ces deux insecticides peuvent persister dans le sol de 100 à 900 jours⁽²⁾;

Ces insecticides sont potentiellement cancérogènes pour les utilisateurs si appliqués sans protection⁽²⁾.

Depuis 2009, **plusieurs cas de mortalité de colonies d'abeilles** en Montérégie ont été associés directement à une intoxication aux néonicotinoïdes.

Deux voies d'exposition des abeilles à ces insecticides sont possibles.

- 1- Elles peuvent entrer directement en **contact avec la poussière insecticide lors des semis.**
- 2- Puisque ce sont des insecticides systémiques dans la plante, les abeilles peuvent être **exposées aux résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs** (SAgE pesticides).

1 : Giroux, I, Pesticides dans les cours d'eau de la Montérégie, État de la situation, Agri-Vision, 2012

2: SAgE Pesticides

Protocole

14 sites en Montérégie

8 sites sur retour de prairie et 6 sites sur retour de soya

2 traitements comparés

1– Non traité

Semence traitée fongicide (azoxystrobine, fludioxonil, metalaxyl-M, thiabendazole)

2- Traité

Semence traitée fongicide & insecticide (clothianidine 0,25 mg de matière active/grain de maïs)

Données suivantes recueillies à 18 endroits par champ

La température du sol, la population des plants de maïs, le dépistage du **ver fil-de fer**, de la **mouche des semis**, de la **chrysomèle des racines** du maïs et les **rendements du maïs** (évalués manuellement et par 6 pesées lors du battage).

Résultats 2013

Vers fil-de-fer

Trois genres de vers fil-de-fer ont été piégés dans nos sites dans le cadre du projet en 2013. Selon la littérature, **les vers fil-de-fer seraient dommageables aux cultures lorsqu'ils ont plus de 9 mm de longueur.**



Melanotus sp

Ce vers a été retrouvé dans 18% des cas . **Grandes culture hôtes:** Surtout le maïs mais également le soya, le sorgho et le blé et les vieilles prairies de graminées.
Conditions favorables: Recherche les sols froids et humides.



Hypnoidus sp.

Ce vers a été retrouvé dans 82% des cas .
Grandes culture hôtes: Surtout le blé mais également l'orge, le seigle, l'avoine, etc
Conditions favorables: Recherche les sols frais mais peut tolérer des conditions de sécheresse. Il est attiré par les vieilles prairies de graminées.

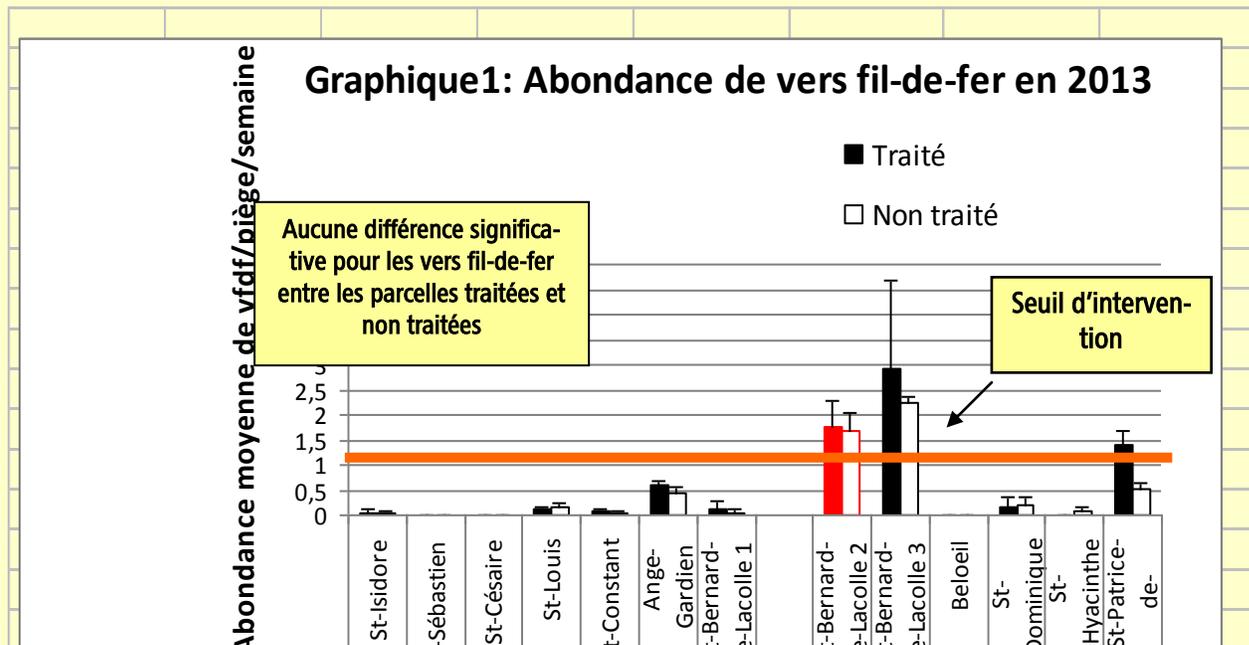


Agriotes mancus

Ce vers a été retrouvé dans 0,2% des cas .
Grandes culture hôtes: Surtout le blé mais également l'avoine, le soya, etc
Conditions favorables: Sols lourds, zones humides et vieilles prairies de graminées.

Résultats 2013-tous les sites (votre site en rouge)

Vers fil-de-fer

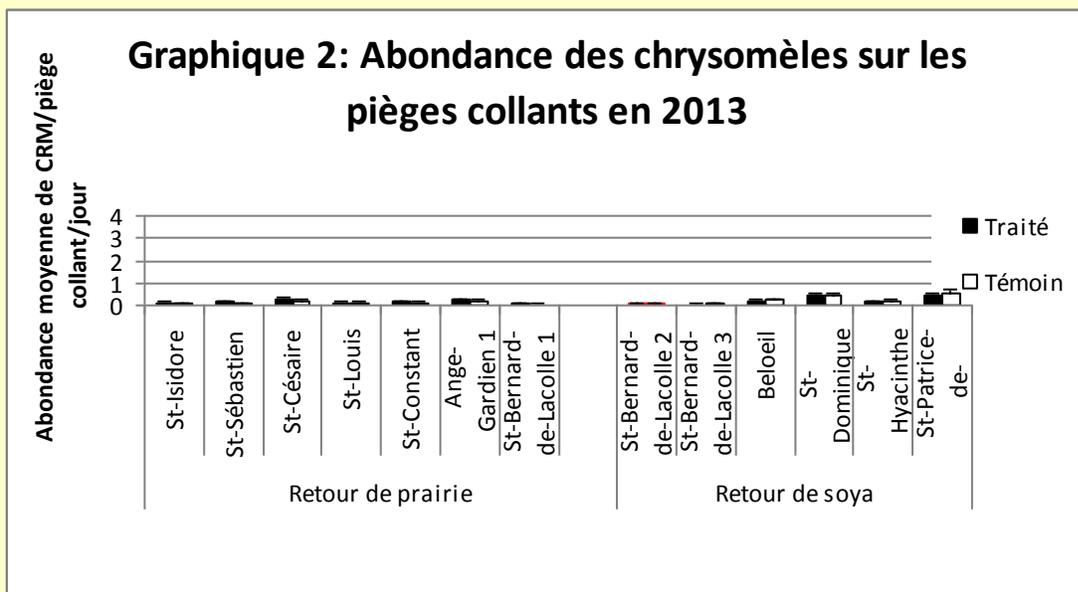


En 2013, 3 sites (dont 2 en terre noire) sur 14 ont atteint le seuil d'intervention de 1 vers fil-de-fer par piège par semaine.

Chrysomèle des racines du maïs



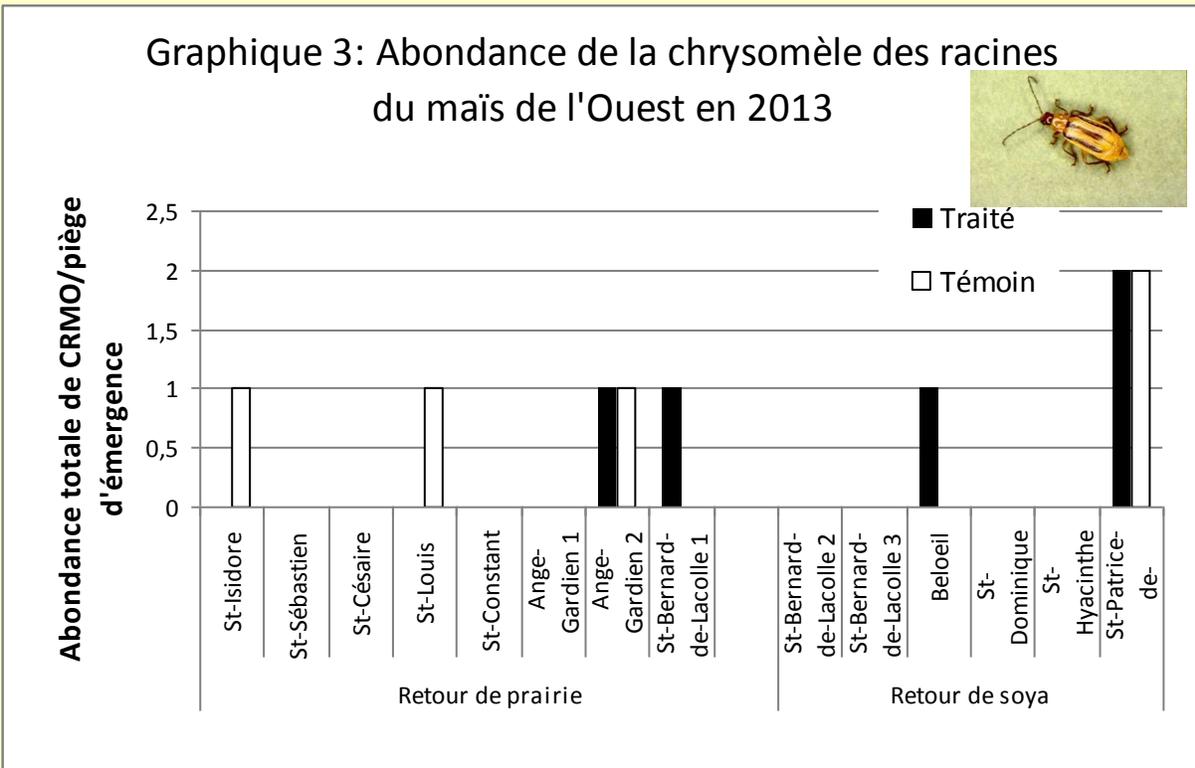
Des chrysomèles des racines du maïs de l'ouest et du nord ont été capturées dans les pièges collants sur les retours de soya et sur les retours de prairie. Ces données indiquent que les chrysomèles ont été pondre dans ces champs en 2012 pour y passer l'hiver. Le graphique illustre les captures totales au cours de la saison. En ramenant ces données en captures par piège par jour on n'atteint pas le seuil d'intervention de 4 à 7 chrysomèles par piège par jour.



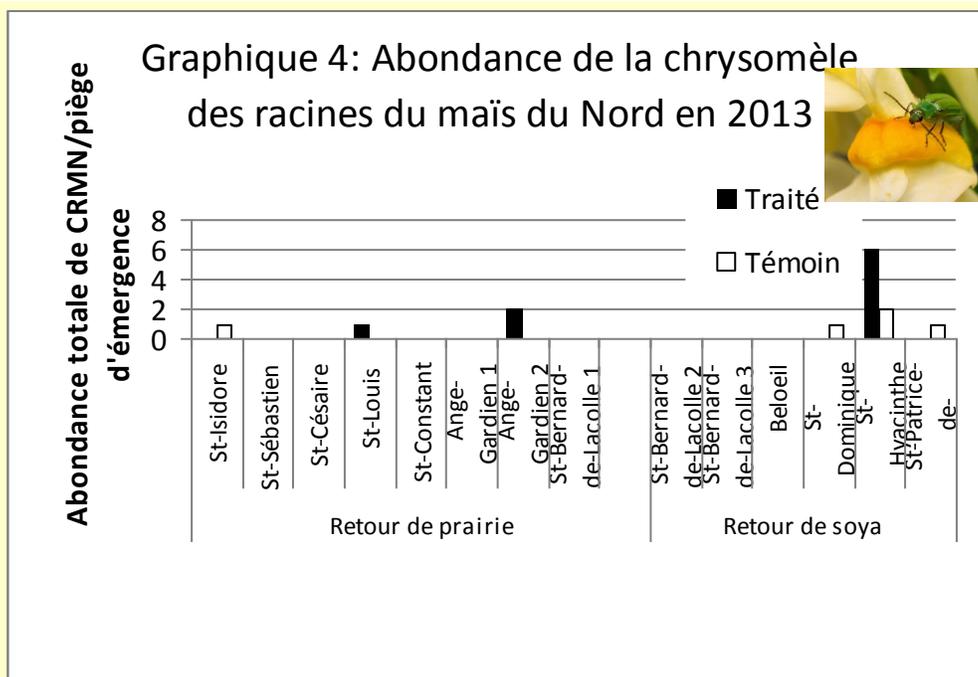
En 2013, aucun des sites n'a atteint le seuil d'intervention de 4 à 7 chrysomèles par piège par jour.

Chrysomèle des racines du maïs

Graphique 3: Abondance de la chrysomèle des racines du maïs de l'Ouest en 2013



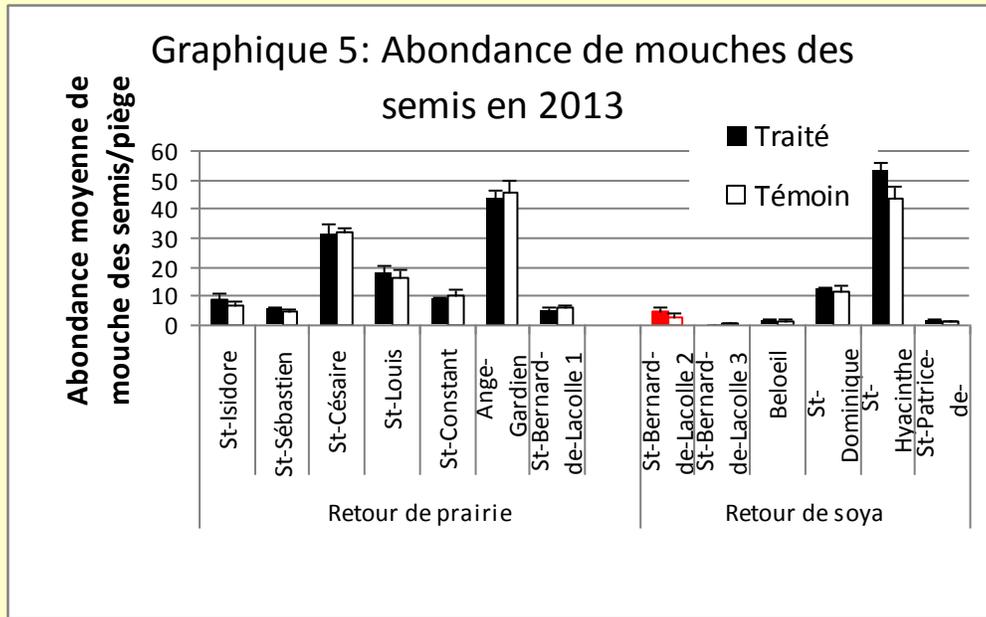
Graphique 4: Abondance de la chrysomèle des racines du maïs du Nord en 2013



Des chrysomèles des racines du maïs de l'ouest et du nord ont été capturées dans les pièges à émergence (entonnoir) sur les retours de soya et sur les retours de prairie. Ces données pour toute la saison indiquent que la pression est très faible et que les rotations ont probablement contribué à réduire les populations de chrysomèles.

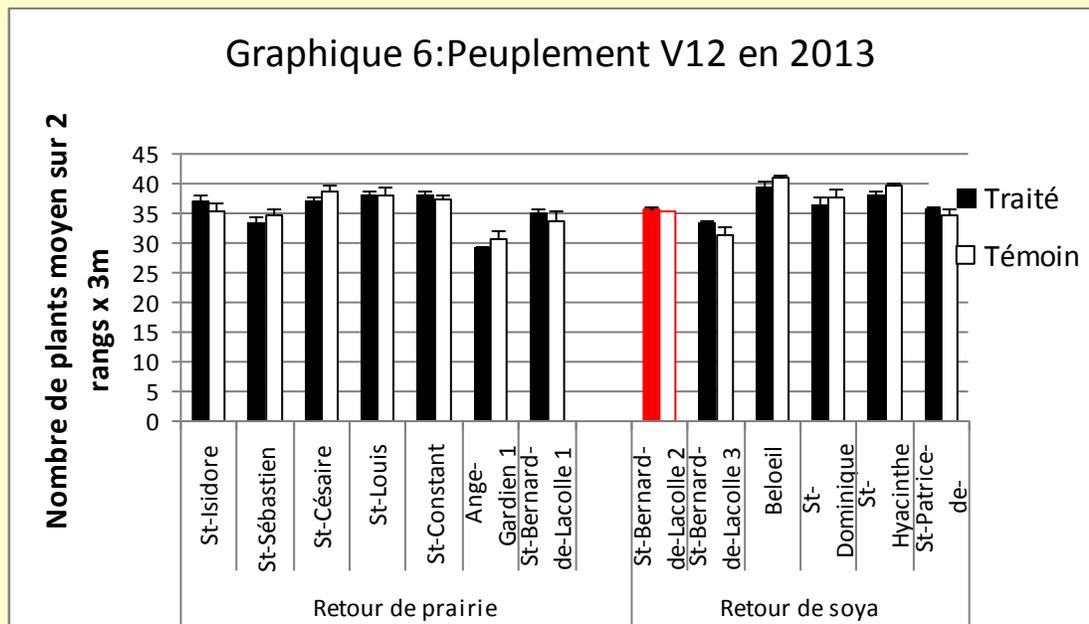
En 2013, aucun des sites n'a atteint le seuil d'intervention de 4 à 7 chrysomèles par piège par jour.

Mouche du semis, tous les sites



Nous n'avons observé aucune différence significative selon le traitement ou le précédent cultural. Un total de 13000 individus ont été identifiés pour la durée du dépistage(3 semaines) sur les 14 sites*18 stations

Résultats peuplements 2013, tous les sites



Nous n'avons observé aucune différence significative selon le traitement ou le précédent cultural.

Résultats 2013-tous les

Rendement du maïs en fonction du traitement de semence

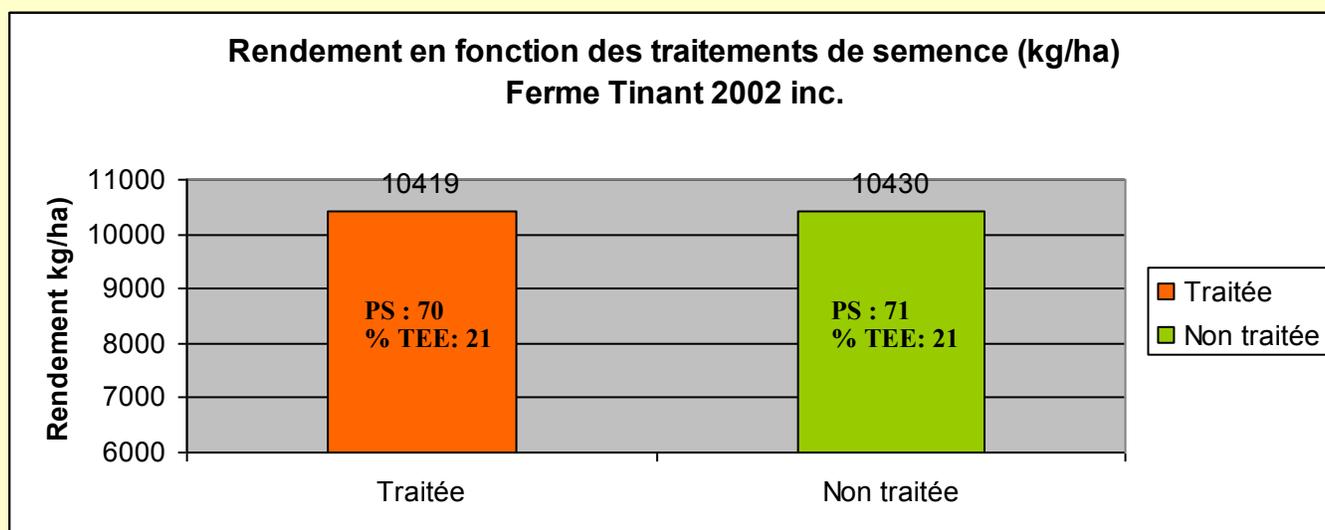
Tableau 1: Données agronomiques moyennes pour tous les sites sur précédents culturaux de prairie et de soya, année 2013.

	Traitement	Rendement batteuse (kg/ha)
Prairie	Non traité	11 048
	Traité	11 148
Soya	Non traité	10 095
	Traité	10 136

Vos résultats 2013

Rendement du maïs en fonction du traitement de semence

Graphique 7



Vos résultats 2013

Nombre et espèces de vers fil-de-fer et de chrysomèles piégés

	Espèces de vers fil-de-fer			Espèce de chrysomèle		Espèce de chrysomèle	
	Melanotus	Hypnoidus	Agriote	CRO	CRN	CRO	CRN
Nombre	29	88	1	27	20	0	0

Tableau 2: Nombre et espèces de vers fil-de-fer et de chrysomèles piégés, Ferme Tinant 2002, année 2013.

Dans votre champ, 118 vers fil-de-fer ont été piégés.

Nous avons relevé 27 chrysomèles des racines de l'Ouest et 20 chrysomèles des racines du Nord avec les pièges collants et 0 chrysomèle des racines du Nord et 0 chrysomèle des racines de l'Ouest avec les pièges à émergence pendant toute la saison.



Chrysomèle des racines de l'ouest

Ce champ dépasse le seuil d'intervention de 1 ver fil-de-fer/piège par semaine mais est sous le seuil de 4 à 7 chrysomèles par piège/jour



Chrysomèle des racines du Nord

Conclusion

Globalement il n'y pas de différence significative de rendement entre les parcelles traitées et non traitées pour les retours de soya et les retours de prairies pour 2012 et 2013 (gain variant entre 0,21 % et 1,02 %).

En 2013, trois (dont 2 en terre noire) des 13 sites suivis dans le cadre de ce projet ont atteint le seuil de traitement de 1 ver fil-de-fer par piège par semaine et aucun sur 14 en 2012

Aucune différence de l'abondance des vers fil-de-fer et de la mouche du semis entre les parcelles traitées et non traités

Les traitements de semences insecticides sont des applications de pesticides qui ont des impacts sur l'environnement et qui devraient être justifiés agronomiquement !

Du dépistage d'insectes de sol peut être fait à l'automne ou au printemps afin de connaître le niveau d'infestation de votre champ; **PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER AGRICOLE !**

Nous vous remercions de votre participation au projet !

Vous pouvez me joindre au (450) 427-2000 poste 5116
Yves Perreault, agronome

**ÉVALUATION DE L'IMPACT DES TRAITEMENTS DE SEMENCES NÉONICOTINOÏDES SUR LES
RAVAGEURS DES SEMIS ET LES PARAMÈTRES AGRONOMIQUES DU MAÏS-GRAIN AU QUÉBEC**

PV 3.2-2014-003

DURÉE DU PROJET : 04-2014 / 01-2017

RAPPORT FINAL

Réalisé par :

Geneviève Labrie, Jennifer de Almeida, Alexis Latraverse, Annie-Ève Gagnon,
(CEROM), Julie Breault, Brigitte Duval, (MAPAQ) et Isabelle Martineau (Club Gestrie-
Sol)

Mars 2017

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES TRAITEMENTS DE SEMENCES NÉONICOTINOÏDES SUR LES RAVAGEURS DES SEMIS ET LES PARAMÈTRES AGRONOMIQUES DU MAÏS-GRAIN AU QUÉBEC

PV3.2-2014-003

RÉSUMÉ DU PROJET

L'objectif principal de ce projet était d'évaluer à grande échelle l'impact des traitements de semences néonicotinoïdes sur les ravageurs des semis dans le maïs, des organismes bénéfiques (prédateurs, vers de terre) et sur les paramètres agronomiques du maïs (peuplement, rendement) au Québec. Le projet de recherche s'est déroulé sur 52 sites dans 7 régions du Québec en 2014 et 2015. Les semis ont été effectués entre le 12 mai et le 1^{er} juin 2014 et entre le 4 et le 23 mai 2015 et l'échantillonnage des insectes ravageurs a été effectué dès le semis des parcelles. Le principal genre de vers fil-de-fer (VFF) retrouvé dans les pièges-appâts et les échantillons de sol était le taupin trapu *Hypnoidus abbreviatus*. Le seuil d'intervention préliminaire (1 VFF/piège) pour les taupins a été dépassé sur 6 sites en 2014 et atteint sur 1 site en 2015. Des larves de mouche des semis ont été retrouvées sur les plantules de maïs sur 10 sites (39 larves) en 2014 et 8 en 2015 (14 larves). Seules 16 larves de hanneton commun ont été capturées sur les 52 sites au cours des deux années d'étude. Le peuplement du maïs était significativement plus élevé dans les parcelles traitées aux néonicotinoïdes sur 6 sites en 2014 et aucun site en 2015. Seuls 3 sites en 2014 présentaient une différence significative de rendement dans les parcelles traitées avec des néonicotinoïdes, dont 2 avec une présence d'insectes. La différence dans l'uniformité et la profondeur du semis entre les parcelles traitées et non traitées aux néonicotinoïdes sur le troisième site pourrait expliquer cette variation de rendement en faveur des parcelles traitées, sans qu'il n'y ait présence d'insectes. Globalement, c'est donc 3,8 % des sites à l'étude qui auraient bénéficié du traitement de semence insecticide d'après les abondances d'insectes qui étaient au-delà des seuils d'intervention. Toutefois, en tenant compte des données d'un précédent projet où le même protocole a été utilisé, ce serait 4 sites sur 68 qui auraient bénéficié du traitement de semence insecticide (5,9%).

Des formations de terrain et des conférences ont été données à 33 reprises entre le printemps 2014 et l'automne 2016 et ont permis de rejoindre plus de 2000 producteurs et intervenants du milieu agricole. Le Guide des ravageurs de sol en grandes cultures a été réimprimé à 4000 exemplaires après quelques améliorations et a été distribué largement lors des formations et conférences. Un outil d'évaluation de la qualité des semis a été mis à jour en 2014 et testé sur plus de 90 sites. En 2015, une version améliorée a intégré un volet Diagnostique de problématiques. Quatre formations web ont été données aux conseillers agricoles et un soutien technique a été offert pour l'utilisation de cet outil.

OBJECTIFS POURSUIVIS ET APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

Les objectifs du projet étaient 1) d'évaluer l'impact des néonicotinoïdes sur les insectes ravageurs des semis, les espèces bénéfiques et le rendement du maïs-grain en fonction de divers paramètres (type de sol, travail de sol et précédent cultural); 2) de valider un outil d'évaluation de la qualité des semis de maïs en y intégrant les données de ravageurs des semis ainsi qu'un volet Diagnostique de problématiques; 3) de donner des formations sur le dépistage et les moyens de lutte intégrée contre les ravageurs des semis; et de 4) réimprimer le Guide des ravageurs de sol en grandes cultures.

Objectif 1. Le semis des six parcelles (3 traitées et 3 non-traitées aux néonicotinoïdes) a été effectué sous la supervision des agronomes du MAPAQ et des clubs-conseils entre le 12 mai et le 1^{er} juin 2014 et entre le 4 et le 23 mai en 2015 sur 26 sites chaque année à travers 7 régions (Figure 1). Trois bandes de 6 à 9m de large et 200 à 300m de long étaient semées côte-à-côte, dans le sens de la pente (s'il y lieu) pour éviter le ruissellement. Les hybrides utilisés étaient : R E50G22, RR2, Genuity E61P12 R: RR, Genuity VT Double Pro, et R E65F12, RR, Genuity VT Double pro. Les semences traitées étaient enrobées de clothianidine (250 mg) et de Maxim Quattro (azosystrobine, fludioxonil, métalaxyl-M, thiabendazole), tandis que les semences non-traitées l'étaient seulement avec du Maxim Quattro. Cinq visites ont été effectuées par le CÉROM sur les sites afin d'installer les différents pièges, d'effectuer leur relevé, de prendre des données d'observation et de récolter du matériel végétal (racines, feuilles, plantules, épis à la récolte manuelle – cette étape avec l'aide des conseillers régionaux et les clubs-conseils). Au cours des trois premières visites, 5 échantillons de sol étaient prélevés dans chaque parcelle (soit 30 échantillons/champ) et ramenés au CÉROM afin que les insectes et les vers de terre soient extraits à l'aide d'entonnoirs de Berlèse. À chaque station (3/parcelle, 18/champs), un piège-appât, composé de grains de farine, grain de blé et de gruau, était installé à la visite 1 et relevé aux visites 2 et 3. Un piège fosse (6/champ) et un bol jaune (6/champ) étaient installés dans chaque parcelle. Aux visites 2 ou 3, une évaluation du peuplement était effectuée sur les 2 rangs centraux de chaque station (3 m de long). Lors de la visite 2, trois plantules de maïs (stade V2) ont été récoltées à chaque station (total de 54 plantules par champ; 2808 plantules pour les 52 sites) et observées au laboratoire pour identifier les dommages. Lorsqu'il y avait des insectes sur ou près du grain, ceux-ci étaient ramenés au laboratoire et identifiés à l'espèce. La visite 4 à la fin du mois d'août a permis d'évaluer les maladies foliaires sur trois plants de maïs par station (une feuille par plant). Une récolte manuelle des épis de maïs sur les deux rangs centraux (sur 3 m) a été effectuée à chaque station entre le début du mois d'octobre et le début décembre. Les épis étaient ramenés au CÉROM ou à l'Université Laval pour prendre les mesures de rendement (18 stations récoltées par champ). Une récolte de chaque parcelle (3 traitées et 3 non-traitées) par batteuse commerciale a été effectuée sous la supervision des agronomes des clubs-conseils et du MAPAQ impliqués dans le projet entre les mois d'octobre et décembre 2014 et 2015. Les analyses statistiques ont été effectuées à l'aide du logiciel R (version 3.1.2; R CoreTeam 2014), avec des GLM avec une distribution de Poisson ou binomiale inverse (selon la distribution des résidus) sur les données d'abondance et de dommages pour les différents organismes récoltés, et des modèles linéaires avec distribution normale pour le peuplement et le rendement.

Objectif 2. Un utilitaire Excel a été développé par le Club Gestrie-Sol afin de permettre aux conseillers de faire l'évaluation de la qualité des semis du maïs. Cette évaluation consiste à vérifier l'uniformité du semis de chaque unité de semoir, en prenant des mesures de distance entre les plants, de nombre de feuilles et de description de dommages sur 30 plants par unité à différents endroits d'un champ. Lorsqu'un plant est manquant, plus petit, ou endommagé, on trouve la cause, en creusant ou en retirant le plant pour vérifier s'il y a présence d'insecte ou de dommage au grain, aux racines ou à la tige sous le sol. Une vérification de la profondeur de semis est aussi effectuée sur 5 plants au hasard pour chaque unité du semoir. L'utilitaire Excel permet de comptabiliser toutes ces mesures pour un semoir jusqu'à 32 unités, et d'attribuer un code à différents problèmes d'émergence. L'utilitaire Excel génère alors un rapport personnalisé pour chaque champ ainsi testé, qui montre l'uniformité du semis (80% des plants doivent être semés à ± 2 po d'écart pour maximiser le potentiel de rendement), le pourcentage d'émergence, la variabilité de la profondeur de semis, la variabilité dans le stade du maïs, ainsi que la description des problèmes d'émergence principaux et le nombre de plants manquants (Figure 2 pour un exemple). Le Club Gestrie-Sol a ajouté différents problèmes d'émergence liés aux insectes

ravageurs des semis et l'outil a été validé avec les données récupérées sur plus de 50 sites par le Club lui-même et sur 40 sites par le CÉROM en 2014. En 2015, un volet Diagnostic de problématiques a été développé et ajouté à l'outil, qui précisait plusieurs causes de problèmes d'émergence qui n'étaient pas liés aux insectes.

Objectif 3. Des formations sur le terrain ont été organisées et données par G. Labrie (CÉROM) et I. Martineau (Club Gestrie-Sol) à 7 reprises au cours du printemps et de l'automne 2014 et à 7 reprises au printemps 2015. La formation comprenait une section d'information sur les ravageurs de sol en début de saison (biologie, identification, dommages) ainsi que des exercices pratiques au champ (relevés de pièges, observation de dommages, outil d'évaluation de la qualité des semis).

Objectif 4. Le Guide des ravageurs de sol en grandes cultures a été remis à jour et réimprimé à 4000 exemplaires. Il a été distribué lors des formations et conférences données par G. Labrie au cours des années 2014 à 2016, ainsi que sur demande à divers organismes et institutions d'enseignement.

RÉSULTATS NOTABLES OBTENUS

Projet de recherche

Caractéristiques des sites

Un total de 52 sites (26 sites par année) a été semé dans 7 régions du Québec en 2014 et 2015. En 2014, il n'a pas été possible d'obtenir du grain traité et non-traité issu du même lot de semence pour un même champ. Toutefois, il était du même hybride issu du même champ. En 2015, tous les grains traités et non-traités dans un même champ provenaient du même lot de semence. Les dates de semis ont varié du 12 mai au 1^{er} juin 2014 et du 4 au 23 mai 2015 (Tableau 1). Il y avait 26 sites en sol léger et 26 en sols lourds; 30 sites en précédent cultural de soya et 22 en précédent de prairie; ainsi que 15 champs en travail réduit, 13 en travail conventionnel et 24 en semis direct (Tableau 1). L'âge des prairies variait de 3 à 20 ans. Une fertilisation organique a été appliquée sur 29 sites, avec 17 sites en lisier de bovin, 4 en fumier de poulet, 3 en lisier de porc, 3 en fumier de canard et 2 en boue de papetière (Tableau 1).

Abondance d'insectes ravageurs et ennemis naturels

- A) **Taupins.** Le principal taupin retrouvé dans les pièges-appâts (2014 : 46,2 %; 2015 : 76,2 %) et les échantillons de sol (2014 : 47,1 %; 2015 : 87 %) était le taupin trapu, *Hypnoidus abbreviatus* (Say) (Figure 3). L'abondance brute de toutes les espèces confondues est présentée aux Tableaux 2 et 3. Le seuil de 1 larve/piège-appât a été atteint sur 6 sites (valeur maximale atteinte lors d'une des visites) en 2014 (Figure 4) et sur 1 site en 2015 (Figure 5). Une abondance importante (+ de 50/m²) a été observée dans les échantillons de sol sur 4 sites en 2014 (Figure 6) et 7 sites en 2015 (Figure 7). Globalement, il n'y avait pas de différence dans l'abondance des vers fil-de-fer dans les pièges-appâts entre les parcelles traitées ou non avec un néonicotinoïde en 2014 ($F_{25,416} = 28,57$; $P = 0,28$; Figure 4) ni en 2015 ($F_{25,410} = 28,55$; $P = 0,28$; Figure 5). Pour les échantillons de sol, il n'y avait pas de différences dans l'abondance des larves de taupins entre les parcelles traitées et non-traitées en 2014 ($\chi^2 = 21,12$, ddl = 25, $P = 0,69$; Figure 6) et en 2015 ($\chi^2 = 20,48$, ddl = 25, $P = 0,72$; Figure 7). L'abondance totale des taupins adultes capturés dans les bols jaunes en 2014 et 2015 est présentée aux Tableaux 4 et 5. Les deux espèces principales capturées dans les bols jaunes (adultes qui volent) sont *Corymbitodes* sp. (273

individus) et *Limonius* sp. (228 individus). Il est à noter qu'aucune larve de taupin appartenant au genre *Corymbitodes* sp. n'a été capturée dans les pièges-appâts ou les échantillons de sol. Concernant *H. abbreviatus*, 35 individus ont été capturés dans les bols jaunes et 1650 dans les pièges-fosses, démontrant ainsi que cette espèce ne vole que très peu.

- B) **Hannetons.** Un total de 239 larves de hannetons a été retrouvé dans les pièges-appâts et les échantillons de sol (Tableau 6). Seules 16 larves de hanneton commun ont été observées. Les autres larves appartiennent au genre *Ataenius* sp. et *Aphodius* sp., des ravageurs de gazons et de golfs, qui sont trop petites pour causer des dommages au maïs. L'abondance trop faible de larves de hannetons communs ne permet pas d'effectuer d'analyses statistiques. Toutefois, 180 adultes de hannetons communs ont été capturés dans les bols jaunes en 2014 et 2015 (Tableaux 4, 5 et 6).
- C) **Mouche des semis.** L'abondance totale des mouches des semis adultes dans les bols jaunes était de 3606 en 2014 (Tableau 4) et de 10 164 en 2015 (Tableau 5). L'ajout d'un attractif pour les mouches du genre *Delia* accroché aux bols jaunes explique cette abondance trois fois plus élevée en 2015. Cette abondance très élevée d'adultes de mouche des semis n'amène toutefois pas plus de dommages aux plantules de maïs (voir la section *Observation des plantules de maïs au stade V2*).
- D) **Ennemis naturels.** Les ennemis naturels recherchés étaient les carabes, les staphylins et les araignées. Les prédateurs capturés dans les pièges-fosses sont présentés aux Tableaux 7 à 9. Les principales espèces de carabes retrouvées au Québec étaient *Pterostichus melanarius* (2014 : 32 %; 2015 : 15,3 %), *Poecilus chalcites* (2014 : 27 %; 2015 : 14,9 %) et *Harpalus rufipes* (2014 : 17,6 %; 2015 : 21,7 %) (Tableau 7). Les staphylins et les araignées étaient moins abondants que les carabes dans les pièges-fosses, mais bien présents sur tous les sites. C'est un des sites d'étude du CÉROM à St-Mathieu-de-Beloeil qui présentait l'abondance de carabes la plus élevée en 2014 (Tableau 8) et 2015 (Tableau 9).
- E) **Vers de terre.** Les vers de terre ont été récupérés dans tous les échantillons de sol prélevés au cours des étés 2014 et 2015 (4680 au total). Les spécimens n'étant pas facilement identifiables à l'espèce, les vers de terre ont été classés selon leur type écologique (Tableaux 10 et 11). Il existe trois types écologiques pour les vers de terre, soit le type anécique, épigéique et endogéique (voir au bas du tableau 10 pour la description des types écologiques). Aucune différence dans l'abondance ou la biomasse des vers de terre n'a été observée entre les parcelles traitées et non-traitées avec des néonicotinoïdes en 2014 et 2015 ($P > 0,05$).

Observation des plantules de maïs au stade V2 et peuplement

- A) **Observation des plantules.** De façon générale, en 2014, 399 plantules sur 1404 présentaient un ou des dommages qui pourraient être causés par des insectes (28 %) (Tableau 12A), tandis qu'il y avait 266 plantules présentant des dommages d'insectes (18,9 %) en 2015 (Tableau 12B). Des larves de taupins ont été récupérées lors de l'observation des plantules de maïs sur 21 sites en 2014 (Figure 8A) et sur 12 sites en 2015 (Figure 8C) et ont causé entre 1 et 26 % de dommages en 2014 (Figure 8B) et entre 3 et 70 % de dommages en 2015 (Figure 8D). Il faut toutefois noter que ces plantules étaient ciblées (nous prélevions systématiquement le ou les plants plus petits ou présentant des dommages) et ne représentent pas le portrait global des parcelles. En 2014, des larves de mouche des semis ont été observées

sous 39 plantules (2,7 % des 1404 plantules observées) sur 10 sites, tandis qu'en 2015, 14 larves ont été retrouvées sur 8 sites (1 % des 1404 plantules observées). Aucune différence significative n'a été observée de façon globale pour les plantules endommagées par des insectes entre les parcelles traitées (0,6%) ou non (1,6%) avec un néonicotinoïde en 2014 ($F_{1,466} = 1,85$; $P = 0.17$). En 2015 toutefois, plus de plantules endommagées ont été retrouvées dans les parcelles non-traitées (12%) comparé aux parcelles traitées (7%) ($F_{1,464} = 6,39$; $P = 0.01$).

- B) Peuplement de maïs Le peuplement était significativement plus élevé dans les parcelles traitées aux néonicotinoïdes sur 8 sites en 2014 ($F_{25,416} = 2,08$; $P = 0.002$; Figure 9A), mais non significatif pour tous les sites en 2015 ($F_{24,399} = 1,12$; $P = 0.45$; Figure 9B).

Maladies foliaires

Les observations de maladies sur les feuilles récoltées au mois d'août ont démontré entre 0,06 et 5,5 % de recouvrement de feuilles par la rouille et entre 0 et 1,41 % de recouvrement par la kabatiellose en 2014 (Tableau 13). En 2015, le recouvrement était de 0,16 à 5,89 % pour la rouille et de 0 à 3,02 % pour la kabatiellose (Tableau 14). Aucune différence n'a été observée entre les parcelles traitées ou non avec des néonicotinoïdes ($P > 0.05$).

Performance de semis

La performance de semis a été évaluée sur 49 des 52 sites à l'étude. Pour chaque unité de semoir, 30 plantules de maïs était observé (entre 6 et 16 unités de semis selon le champ; 180 à 480 plants observés/champ). Un semis uniforme (plus de 80 % des plants semés avec un écart de ± 2 pouces) a été observé sur 63 % des sites (15/24) en 2014 et 76 % des sites en 2015 (19/25). En 2014, 6 sites présentaient un semis non-uniforme dans les parcelles non-traitées seulement (Tableau 15), tandis qu'en 2015, 4 sites n'étaient pas uniformes dans les parcelles non-traitées. Les études démontrent qu'un semis uniforme à 2 pouces d'écartement permet de gagner entre 300 et 475 kg/ha (Nafziger et al. 1991; Nielsen 2001). Cette différence dans l'uniformité entre les parcelles traitées et non-traitées pourrait occasionner un écart de rendement entre les traitements, qui ne serait pas dû aux insectes. Une grande variation dans la profondeur de semis (+ de 15 %) a aussi été observée sur 17 sites (70,8 %) en 2014 et 16 sites en 2015 (64 %), ce qui peut occasionner des différences de rendement puisqu'une différence dans le temps d'émergence des plants de maïs peut mener à une anthèse différée et réduire la pollinisation.

Des problèmes d'émergence ont été notés lors de l'évaluation de l'uniformité du semis et variaient entre 0 et 15,8 % des plants observés en 2014 et entre 1,1 et 16,1 % en 2015 (Tableau 15; Figure 10). En 2014, le principal problème d'émergence était lié à l'absence de grains (35 %; Figure 10A), tandis qu'en 2015 il s'agissait du froid (26 %; Figure 10B). L'absence de grain peut être causée par un semoir mal calibré, le prélèvement du grain par des animaux ou la dégradation complète du grain si l'évaluation est effectuée trop tardivement. Les symptômes de froid sur le grain en germination sont très caractéristiques, le cotylédon et la tige s'entortillant autour du grain sous le sol. En 2014, les vers fil-de-fer étaient la cause de 12,5 % des problèmes d'émergence (pour les sites qui présentaient des problématiques d'émergence), tandis qu'ils étaient de 2 % seulement en 2015.

Rendement

Récolte par batteuse commerciale

Il y avait une différence de rendement statistiquement significative à utiliser une semence traitée aux néonicotinoïdes sur 3 sites en 2014 ($F_{18,54} = 2,46$; $P = 0,006$; Figure 11A), soit St-Flavien (site no 1), Mascouche (site no 2) et St-Mathieu-de-Beloeil (site no 22), et aucune différence en 2015 ($F_{20,70} = 0,81$; $P = 0,69$; Figure 11B). En 2014, la différence de rendement en faveur des parcelles traitées peut être expliquée par la présence d'insectes pour deux sites seulement (St-Flavien et Mascouche; Tableau 15), où le seuil d'intervention a été atteint pour un ou des ravageurs de sol. Le troisième site ne présentait pas une abondance élevée d'insectes ravageurs, mais le semis et la profondeur de semis n'étaient pas uniformes, ce qui pourrait expliquer cette différence en absence d'insectes.

Objectifs 2 à 4

Le logiciel de performance des semis a été testé en 2014 sur 24 sites de la présente étude, 14 sites additionnels avec l'Association des marchands de semence du Québec (AMSQ) et une cinquantaine de sites par le club Gestrie-Sol. Dans le présent projet de recherche, 63 % des sites présentaient une uniformité de semis (80% des plants à ± 2 po d'écart) en 2014 et 73 % en 2015 (Tableau 15). En 2014, dans les 14 sites de l'AMSQ, 64 % des sites présentaient une uniformité dans le semis. Cette année-là, pour les sites suivis par Gestrie-Sol, 69 % des sites présentaient une uniformité dans le semis. Sur leurs sites, 29 % des plants présentaient des dommages d'insectes, mais aucun site ne présentait de pertes de plantules de plus de 5 % dus aux insectes, le seuil ou des pertes de rendement pourraient être observés. Le logiciel a été mis à la disposition des conseillers au début de la saison 2015 et des formations web et terrains ont été données pour que les usagers puissent apprendre adéquatement son fonctionnement (voir les détails à l'annexe 2).

Le tableau 16 présente les différentes formations terrain et les conférences données en 2014, 2015 et 2016 pour répondre à l'objectif 3. Au total, plus de 2000 personnes ont été formées et la population en général a été informée via des entrevues à la télévision et à la radio.

Le Guide des ravageurs de sol en grandes cultures a été réimprimé à 4000 exemplaires et distribué lors des formations et conférences ainsi qu'à des enseignants pour les cours d'entomologie (Université Laval, Institut technologique en agriculture de St-Hyacinthe, École professionnelle de St-Hyacinthe, Cégep de St-Jean-sur-Richelieu). Il est aussi à noter que le MAAARO a traduit le guide québécois en anglais et l'a intégré à un guide plus volumineux qui a été imprimé au début de l'hiver 2015 intitulé *Guide des ravageurs en grandes cultures de l'Ontario*.

Discussion

Au cours des deux années du projet, 13,4 % (7/52) des sites ont dépassé le seuil de 1 VFF/piège appât et entre 1 et 2,7 % des plantules ciblées ont été endommagées par des larves de mouche des semis. Le second plus important ravageur des semis, le hanneton commun, était quasi inexistant sur tous les sites. Le nombre de sites dépassant le seuil pour les VFF est similaire à ce qui est observé dans les sites du RAP Grandes cultures, où 10,6 % des sites ont dépassé ce seuil entre 2011 et 2015 (Labrie et al. 2016). Malgré cette présence d'insectes, cela ne s'est pas traduit par des pertes de rendement importantes, puisque seuls deux sites sur 52 ont eu un gain de rendement dans les parcelles traitées avec un enrobage de semence néonicotinoïde. Le troisième site qui présentait un gain de rendement dans les parcelles traitées (au CÉROM à St-Mathieu-de-Beloeil), ne présentait aucun insecte, ni aucun dommage d'insecte, mais le semis n'était pas uniforme.

De façon générale, il est clair que la capture d'adultes de ravageurs des semis (taupins, vers blancs, mouche des semis) ne permet pas d'identifier les sites à risque puisqu'il n'y a pas de correspondance entre l'abondance des adultes et leurs dégâts sur les plantules de maïs. De plus, cette étude a permis de montrer que l'espèce principale de taupin retrouvée au Québec, le taupin trapu *Hypnoidus abbreviatus*, ne se disperse que très peu puisqu'on le retrouve presque exclusivement dans les pièges-fosse. Cette espèce ne volant presque pas, nous pouvons donc supposer que les sites où on retrouve cette espèce seront les mêmes, année après année.

L'évaluation des dommages aux plantules ciblés nous a permis de bien documenter les dommages causés aux grains et aux jeunes plantules par les différents insectes ravageurs de sol, ce qui nous a permis de bonifier grandement le logiciel de performance des semis. Cet outil s'est avéré essentiel pour identifier les sites où la différence de rendement entre les parcelles traitées ou non avec un insecticide de semence n'était générée que par le traitement, et non pas par d'autres problématiques liées plutôt à l'ajustement du semoir, aux conditions de sol ou à la température. Cette étude aura permis de démontrer que la majeure partie des problématiques d'émergence et de levée non uniforme dans le maïs sont causées principalement par autre chose que les insectes.

En conclusion, en tenant compte des abondances d'insectes et de la performance des semis, 2 sites sur 52 (3,8 % des sites à l'étude) auraient nécessité l'utilisation de semences traitées aux néonicotinoïdes en 2014 et aucun en 2015. Il faut toutefois noter que l'analyse des 4 années du projet (en incluant le rapport précédent CERO-1-LUT-11-1582) démontrent que 4 sites sur 68 (5,9%) présentaient une pression d'insecte suffisante et ont eu un gain de rendement significatif dans les parcelles traitées avec un traitement de semence aux néonicotinoïdes.

DIFFUSION DES RÉSULTATS

Trente-trois conférences et formations ont été données par G. Labrie dans des journées régionales et de clubs-conseils, en plus de conférences scientifiques (Tableau 16). Différentes entrevues à la télévision et à la radio ont aussi permis de rejoindre le grand public. Les formations terrain et les conférences ont permis de rejoindre plus de 2000 personnes et de sensibiliser les intervenants et les producteurs à la lutte intégrée face aux traitements de semences insecticides.

L'outil de performance des semis a aussi été présenté à différentes occasions (formations terrain et conférences), et en 2015, quatre formations web ont été données aux conseillers agricoles et un soutien technique a été offert pour l'utilisation de ce logiciel.

Un article scientifique combinant les quatre années du projet de recherche et portant sur l'impact des néonicotinoïdes sur les ravageurs des semis et le rendement dans le maïs sera soumis à une revue scientifique au printemps 2017.

TYPES D'APPLICATIONS POSSIBLES DANS L'INDUSTRIE

Les résultats de ce projet ont clairement démontré qu'en absence ou en abondance sous les seuils d'insectes ravageurs des semis, les traitements de semence néonicotinoïdes ne sont pas utiles et ne génèrent pas de gain de rendement pour justifier l'utilisation systématique de ces produits phytosanitaires.

De plus, ce projet a permis de démontrer que, bien que des insectes ravageurs soient présents en assez grande quantité parfois dans les champs, les seuils d'intervention sont visiblement beaucoup plus élevés que ceux utilisés pour d'autres espèces ailleurs dans le monde, puisque peu de dommages ont été observés sur les plantules de maïs. Un projet en 2016 (PV-3.2-2015-002) a permis de valider que le seuil d'intervention contre les vers fil-de-fer au Québec serait de 3 VFF/piège plutôt que de 1/piège.

Le logiciel de performance des semis, mis à jour au cours de ce projet, s'est avéré crucial pour mieux comprendre les causes de mauvaise germination et de levée. Tous les intervenants devraient utiliser cet outil pour aider les producteurs à optimiser leur semis et permettre un rendement maximal selon les conditions de chacun. Nous avons mis en évidence dans ce projet que les insectes de sol n'étaient qu'une cause mineure des problèmes de levée du maïs au Québec.

PERSONNE RESSOURCE (POUR INFORMATION)

Geneviève Labrie
740 chemin Trudeau, St-Mathieu-de-Beloeil,
QC, J3G 0E2
450 464-2715 poste 230
genevieve.labrie@cerom.qc.ca

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Nous remercions **les producteurs (23 entreprises)** : Des Aigles; Tourigny; Ferme Candrine, G. Roch et fils senc.; Jaguy; R. Paré et fils; Bessette et frères Waterville; Patrivan senc; CÉROM; F. Dubreuil; Paroucel; Bonne Escale; Amiénoise; C. Lavoie; Drumdale; Simak; Jadies; P. Omer et D. Lavallée SENC; SP Leroux; L. Charbonneau; M.A Dubreuil; C. Dumouchel; S. Malette; G. Deslauriers et **les clubs-conseils (9 Clubs)** : Fertior; Club fertilisation Beauce; Yamasol; Dura-Sol; Cogenor; Profit-eau-sol; CAE Estrie; Gestrie-Sol; Pleine Terre qui ont accepté de participer à ce projet.

Un très grand merci aux **responsables régionaux du MAPAQ** : L. Bilodeau, B. Duval, D. Ruel, J. Breault, S. Goyette, E. Menkovic, A. Rondeau, Y. Faucher, S. Mathieu et autres collègues qui ont donné beaucoup de temps pour aider à l'implantation des parcelles et à la récolte manuelle. Merci aux **représentants de plusieurs compagnies** qui ont prêté gracieusement leur balance pour les pesées commerciales de rendement. Merci aux **chercheurs** impliqués dans le projet (A. Vanasse, G. Tremblay, S. Rioux, A.-E. Gagnon) ainsi qu'aux statisticiens qui ont validé les analyses (Mme Campeau – U. Laval et J. Vandermeerschen - UQAM). Merci à tous **les employés du CÉROM** : J. De Almeida, A. Latraverse, P. Hamelin, J. Saguez, C. Audette, F. Prévèreault Tremblay, G. Trépanier, I. Lévesque Dorion, M. Toullec, M. Lafrenaye, S.-P. Chang, T. Boislard, V. Faucher, G.-É. Fréchette qui ont participé au dépistage, au tri et à l'identification des insectes, ainsi qu'au support agronomique.

Ce projet a été réalisé dans le cadre du volet 3.2 du Programme Prime-Vert – Appui au développement et au transfert de connaissances en agroenvironnement avec une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par l'entremise de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021.

Annexe 1 – Tableaux et Figures

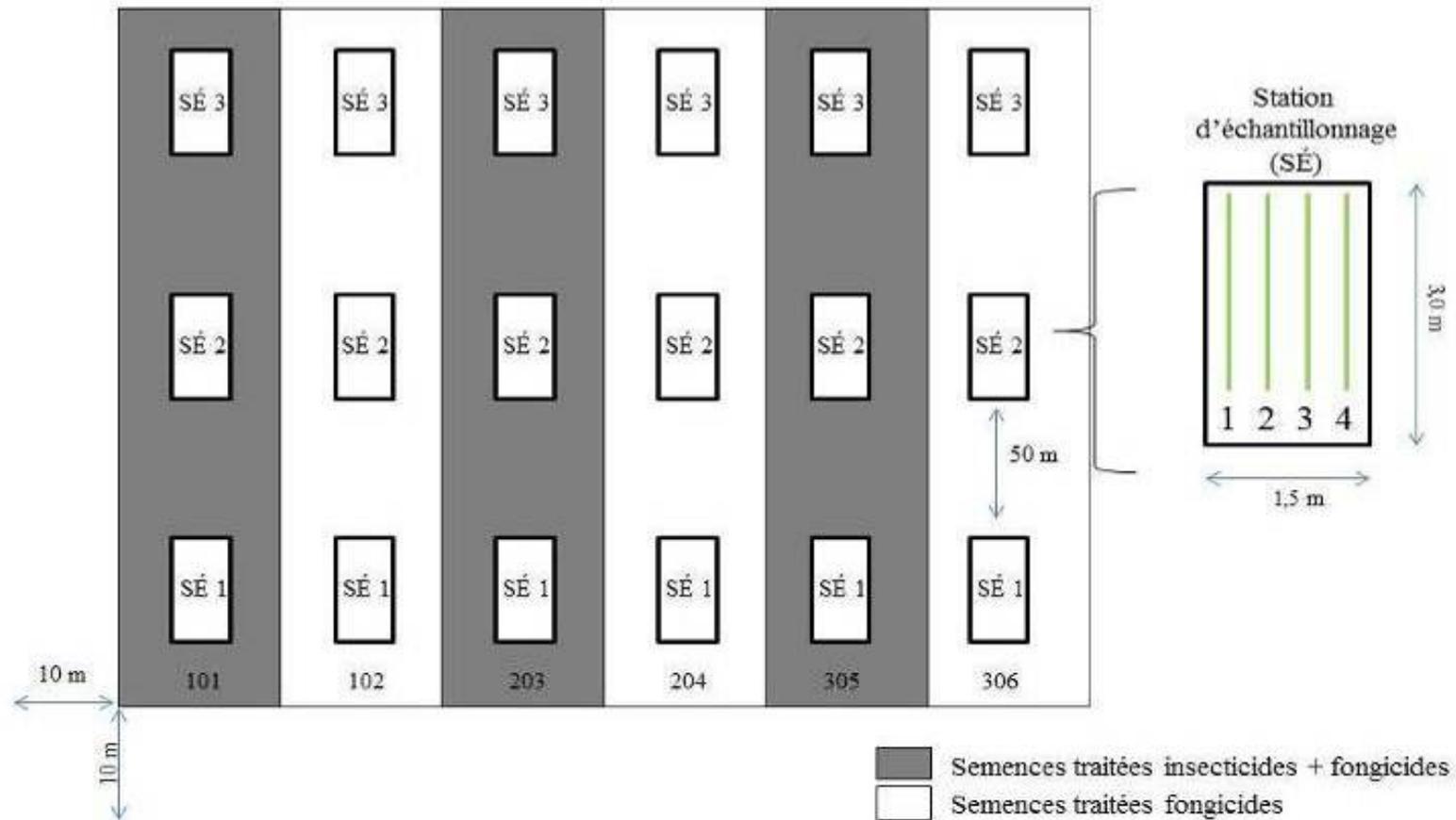


Figure 1. Schéma des parcelles traitées et non-traitées avec un enrobage de semence insecticide ainsi que des stations d'échantillonnage pour la prise de donnée.



Producteur:												Date:			
Numéro de champs:				Dépisteur:											
Rang/Station #				Rang/Station #				Rang/Station #				Rang/Station #			
Pop. Est.:				Pop. Est.:				Pop. Est.:				Pop. Est.:			
Sens du semoir:				Sens du semoir:				Sens du semoir:				Sens du semoir:			
d (cm)	#f	PE	pl. mort? v/m	d (cm)	#f	PE	pl. mort? v/m	d (cm)	#f	PE	pl. mort? v/m	d (cm)	#f	PE	pl. mort? v/m
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Problématique d'émergence ou de croissance (Codes PE/PC)

Autre

AB: Absence de grain

CS: Croutage du sol

EN: Engrais

FR: Mauvaise germination due au froid

GE: Gel

GNG: Grain non germé

GR: Grêle

HE: Herbicide

HU: Humidité excessive

MFO: Fonte du semis

MH: Mauvaise herbe

Insecte

IAM: Altise du maïs

ICA: Calandre

ICR: Chrysomèle des racines du maïs de l'ouest

ICRN: Chrysomèle des racines du maïs du nord

ICRO: Chrysomèle des racines du maïs

IHA: Ver blanc (Hanneton ou scarabée Japonais)

IL<3: Légionnaire uniponctué (larve<3cm)

IL>3: Légionnaire uniponctué (larve>3cm)

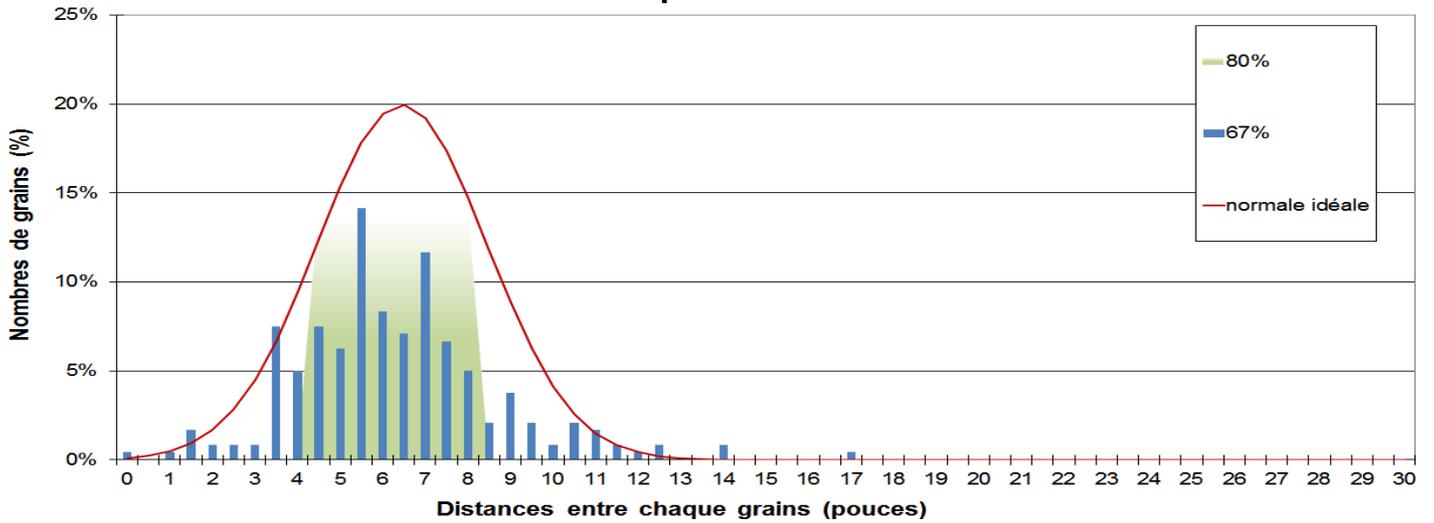
ILL: Limace

IMS: Mouche du semis

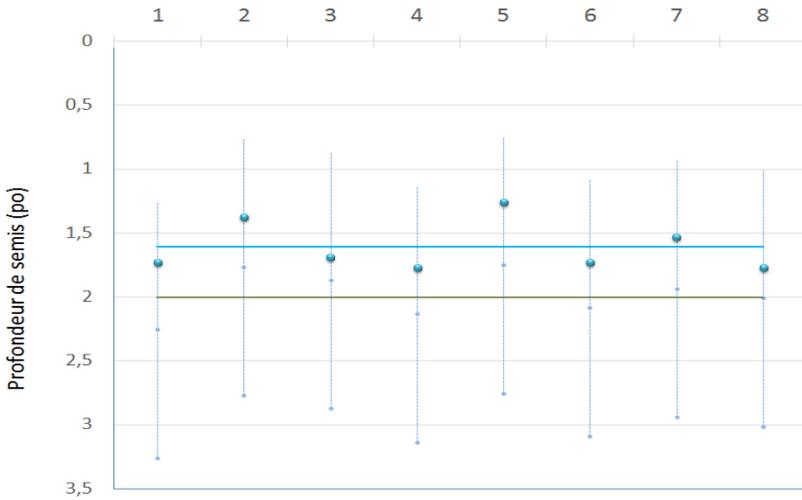
INI: Insecte non-identifié

Figure 2. Extrait de la feuille de prise de données, de feuille récapitulative et de rapports du Logiciel de performance des semis développé, testé et promu par le Club Gestrie-Sol.

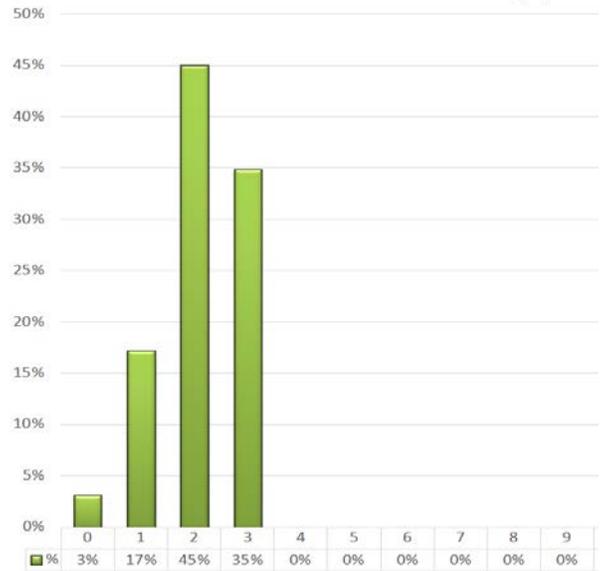
Distribution des distances entre-grains mesurées comparée à une distribution pour un semis idéal.



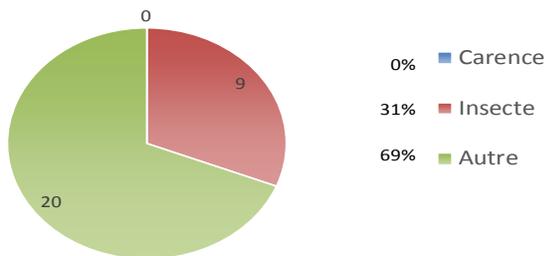
Uniformité de la profondeur du semis vs les rangs



Distribution du nombre de feuilles (%)



Classe de problématique d'émergence et de croissance



Pourcentage d'occurrence des problématiques: 16,1%

Tableau 1. Caractéristiques des 52 sites d'études semés en 2014 et 2015

Site	An	Région	Municipalité	Précédent cultural				Type de sol	% de matière organique	Travail de sol	Date de semis	Fertilisation		
				3 ans avant	2 ans avant	1 année avant	Âge de prairie					Type	Période d'application	Enfoui
1	2014	Chaudière-Appalache	St-Flavien	Maïs	Maïs	Soya	0	Léger	5,5	Réduit	23-mai-14	bovin	Automne	Oui
2	2014		La Durantaye	Prairie	Prairie	Prairie	>3	Lourd	5,6	Semis direct	13-mai-14	poulet		Non
3	2014		St-Édouard-de-Lotbinière	Prairie	Prairie	Prairie	>3	Lourd	NA	Conventionnel	20-mai-14	bovin	Automne	Oui
5	2014	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Maïs	Maïs	Soya	0	Léger	2,2	Semis direct	15-mai-14	poulet	Printemps	Non
6	2014		St-Léonard-d'Aston	Céréale	Prairie	Prairie	2	Léger	3,8	Semis direct	14-mai-14			Oui
7	2014		Ste-Perpétue	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	NA	Semis direct	19-avr-14			
8	2014		St-Germain-de-Grantham	Prairie	Prairie	Prairie	8	Léger	7,4	Semis direct	20-mai-14	bovin	Automne	
9	2014	Lanaudière	Rawdon	Prairie	Prairie	Prairie	8	Léger	4,2	Conventionnel	24-mai-14	bovin	Automne	Oui
10	2014		St-Félix-de-Valois	Prairie	Prairie	Prairie	8	Léger	4,5	Conventionnel	21-mai-14	bovin	Printemps	
11	2014		Mascouche	Soya	Maïs	Soya	0	Lourd	3,5	Réduit	23-mai-14			
12	2014		St-Élisabeth	Maïs	Soya	Soya	0	Lourd	3,7	Semis direct	13-mai-14			
13	2014	Laurentides	Oka	Céréale	Maïs	Soya	0	Lourd	4,9	Semis direct	12-mai-14			
14	2014		Mirabel	Prairie	Prairie	Prairie	>3	Léger	NA	Semis direct	12-mai-14			
15	2014		Ste-Anne-des-Plaines	Soya	Céréale	Soya	0	Lourd	5,4	Semis direct	20-mai-14			
16	2014		St-Jérôme	Maïs	Soya	Soya	0	Lourd	10,1	Réduit	01-juin-14			
17	2014	Estrie	Compton	Prairie	Prairie	Prairie	5	Léger	5,7	Semis direct	22-mai-14	bovin	Printemps	Non
18	2014		Waterville	Maïs	Maïs	Soya	0	Léger	6,3	Réduit	22-mai-14	bovin	Printemps	Oui
19	2014		St-Georges-de-Windsor	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	7,8	Semis direct	13-mai-14	canard	Printemps	Oui
20	2014		St-Georges-de-Windsor	Prairie	Prairie	Soya	0	Léger	6,9	Semis direct	13-mai-14	porc	Printemps	Oui
21	2014	Montérégie est	St-Mathieu-de-Beloeil	Prairie	Céréale	Soya	0	Lourd	5,2	Réduit	13-mai-14		Printemps	
22	2014		St-Mathieu-de-Beloeil	Prairie	Prairie	Prairie	3	Lourd	4,9	Réduit	23-mai-14		Printemps	
23	2014		St-Dominique	Maïs	Maïs	Soya	0	Lourd	2,6	Semis direct	12-mai-14	poulet	Printemps	Non
24	2014		St-Alphonse-de-Granby	Prairie	Prairie	Prairie	4	Léger	5,1	Conventionnel	13-mai-14	bovin	Printemps	Oui
25	2014	Montérégie ouest	St-Alexandre	Prairie	Prairie	Prairie	6	Léger	2,9	Conventionnel	13-mai-14	bovin	Automne	
26	2014		St-Urbain-Premier	Soya	Maïs	Soya	0	Lourd	6,0	Semis direct	14-mai-14			
28	2014		St-Constant	Prairie	Prairie	Prairie	3	Lourd	4,4	Conventionnel	15-mai-14			

Tableau 1 (suite)

	An	Région	Municipalité	Précédent cultural				Type de sol	% de matière organique	Travail de sol	Date de semis	Fertilisation		
				3 ans avant	2 ans avant	1 année avant	Âge de prairie					Type	Période d'application	Enfoui
50	2015	Chaudière-Appalache	St-Édouard-de-Lotbinière	Mais	Maïs	Soya	0	Lourd	NA	Réduit	08-mai-15			Non
51	2015		Ste-Agathe-de-Lotbinière	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	6,1	Réduit	23-mai-15	porc	Printemps	Oui
52	2015		St-Lambert-de-Lauzon	Prairie	Prairie	Prairie	5	Lourd	4,5	Réduit	14-mai-15	porc	Automne	Non
54	2015	Centre-du-Québec	Nicolet	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	2,7	Semis direct	06-mai-15	volaille	Printemps	Oui
55	2015		Grand-St-Esprit	Céréale	Maïs	Soya	0	Léger	6,6	Semis direct	18-mai-15			
56	2015		St-Bonaventure	Prairie	Prairie	Prairie	4	Lourd	NA	Réduit	08-mai-15	bovin	Automne	Non
57	2015		St-Germain-de-Grantham	Prairie	Prairie	Prairie	4	Léger	3,9	Conventionnel	07-mai-15			
58	2015	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Maïs	Soya	Soya	0	Léger	5,0	Conventionnel	16-mai-15	boue papetière	Automne	Oui
59	2015		St-Ambroise-de-Kildare	Prairie	Prairie	Prairie	4	Léger	3,5	Conventionnel	09-mai-15	bovin	Printemps	Oui
60	2015		Ste-Élisabeth	Soya	Maïs	Soya	0	Lourd	4,9	Semis direct	16-mai-15	boue papetière	Automne	Oui
61	2015		Ste-Élisabeth	Prairie	Prairie	Prairie	7	Léger	4,4	Semis direct	15-mai-15	bovin	Automne	Non
62	2015	Laurentides	Oka	Prairie	Prairie	Prairie	4	Lourd	6,8	Semis direct	04-mai-15			
63	2015		St-Placide	Prairie	Prairie	Soya	0	Lourd	NA	Réduit	07-mai-15	bovin	Automne	Oui
64	2015		Ste-Anne-des-Plaines	Prairie	Maïs	Soya	0	Lourd	5,1	Semis direct	08-mai-15	bovin	Printemps	Non
65	2015		Ste-Anne-des-Plaines	Prairie	Maïs	Soya	0	Lourd	4,6	Semis direct	08-mai-15			
66	2015	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	9,5	Réduit	08-mai-15	canard et vache	Printemps	Oui
67	2015		St-Georges-de-Windsor	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	8,8	Réduit	08-mai-15	canard	Printemps	Oui
68	2015		Compton	Prairie	Prairie	Prairie	5	Léger	6,4	Semis direct	15-mai-15			Non
69	2015		Waterville	Prairie	Maïs	Soya	0	Léger	5,3	Réduit	16-mai-15	bovin	Printemps	Oui
70	2015	Montérégie est	St-Mathieu-de-Beloil	Céréale	Soya	Soya	0	Lourd	5,2	Conventionnel	05-mai-15			Non
71	2015		St-Mathieu-de-Beloil	Prairie	Prairie	Prairie	3	Lourd	4,9	Conventionnel	05-mai-15	bovin		Non
72	2015		St-Dominique	Soya	Maïs	Soya	0	Lourd	7,0	Semis direct	07-mai-15	poulet	Printemps	Non
73	2015		St-Dominique	Soya	Maïs	Soya	0	Léger	7,4	Semis direct	08-mai-15			
75	2015	Montérégie ouest	St-Édouard-de-Napierville	Prairie	Prairie	Prairie	20	Léger	8,4	Conventionnel	18-mai-15			
76	2015		St-Jean-sur-Richelieu	Prairie	Prairie	Prairie	>10	Lourd	NA	Conventionnel	05-mai-15	bovin	Automne	Oui
77	2015		St-Urbain-Premier	Soya	Maïs	Soya	0	Lourd	5,3	Réduit	09-mai-15			

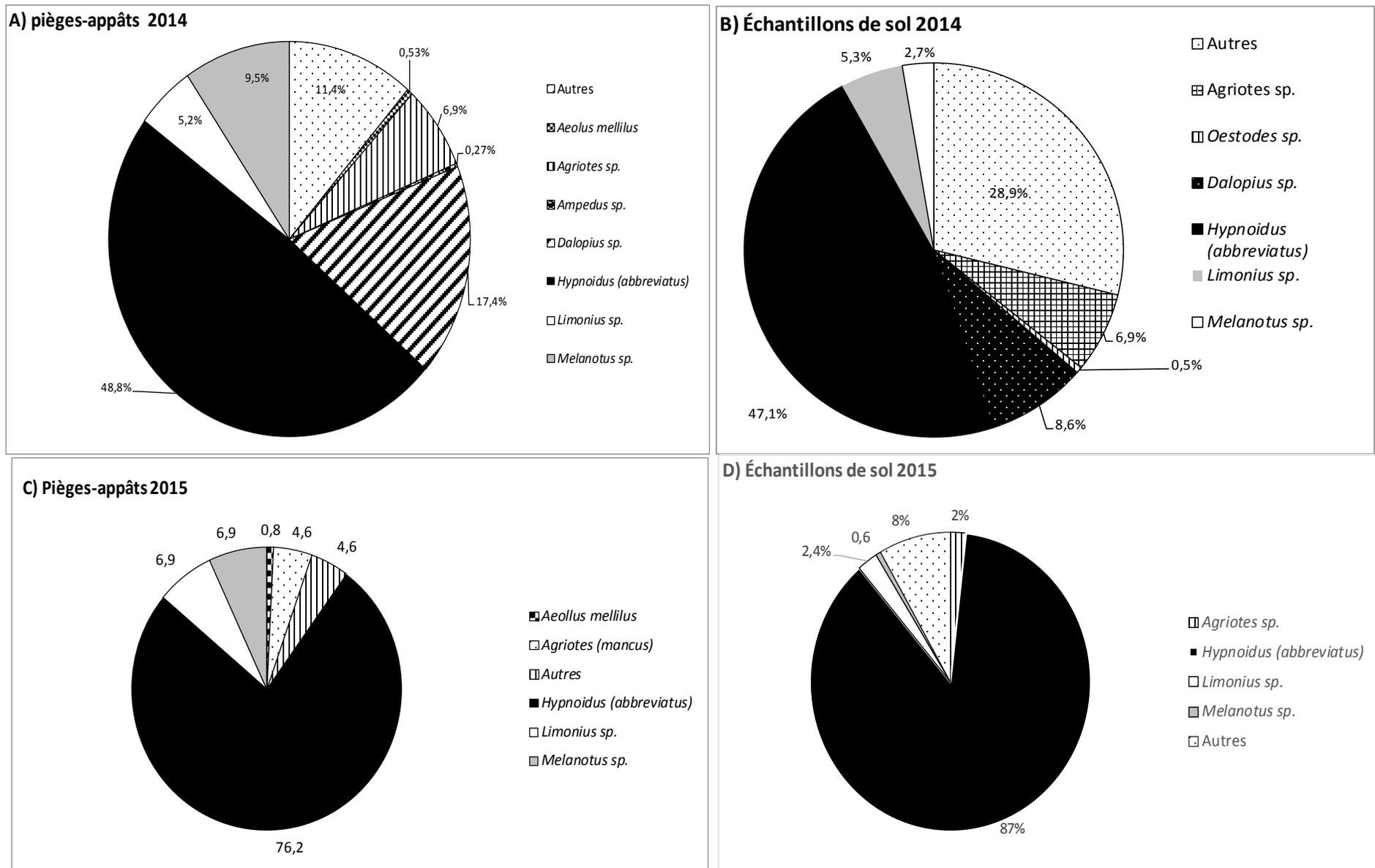


Figure 3. Proportion des différentes espèces et genres de taupins retrouvés dans les pièges-appâts et les échantillons de sol sur les 52 sites échantillonnés au cours de l'été 2014 (A et B) et 2015 (C et D).

Tableau 2. Abondances moyenne et totale des vers fil-de-fer capturés dans les pièges-appâts installés dans les parcelles de maïs traitées ou non avec des néonicotinoïdes dans 52 champs du Québec en 2014 et 2015.

Année	Site	Région	Municipalité	Traitement	VFF	VFF/piège	Erreur-type
2014	1	Chaudière-Appalaches	St-Flavien	Non-traité	2	0,111	0,076
2014	1	Chaudière-Appalaches	St-Flavien	Traité	5	0,278	0,158
2014	3	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Non-traité	14	0,778	0,358
2014	3	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Traité	10	0,556	0,217
2014	5	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Non-traité	12	0,667	0,457
2014	5	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Traité	8	0,444	0,145
2014	7	Centre-du-Québec	Ste-Perpétue	Non-traité	5	0,278	0,136
2014	7	Centre-du-Québec	Ste-Perpétue	Traité	4	0,222	0,101
2014	8	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Non-traité	5	0,294	0,187
2014	8	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Traité	7	0,389	0,118
2014	10	Lanaudière	St-Félix-de-Valois	Non-traité	47	2,611	0,672
2014	10	Lanaudière	St-Félix-de-Valois	Traité	83	4,611	1,07
2014	11	Lanaudière	Mascouche	Non-traité	2	0,111	0,076
2014	11	Lanaudière	Mascouche	Traité	10	0,556	0,217
2014	12	Lanaudière	St-Élisabeth	Non-traité	1	0,056	0,056
2014	12	Lanaudière	St-Élisabeth	Traité	1	0,056	0,056
2014	13	Laurentides	Oka	Non-traité	0	0	0
2014	13	Laurentides	Oka	Traité	0	0	0
2014	14	Laurentides	Mirabel	Non-traité	7	0,389	0,183
2014	14	Laurentides	Mirabel	Traité	4	0,222	0,101
2014	15	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Non-traité	0	0	0
2014	15	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Traité	0	0	0
2014	16	Laurentides	St-Jérôme	Non-traité	1	0,056	0,056
2014	16	Laurentides	St-Jérôme	Traité	1	0,056	0,056
2014	19	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	1	0,056	0,056
2014	19	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	0	0	0
2014	20	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	4	0,235	0,136
2014	20	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	1	0,056	0,056
2014	21	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0
2014	21	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0	0	0
2014	22	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0
2014	22	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	2	0,111	0,076
2014	24	Montérégie Est	St-Alphonse-de-Granby	Non-traité	16	0,889	0,529
2014	24	Montérégie Est	St-Alphonse-de-Granby	Traité	2	0,111	0,076
2014	25	Montérégie Ouest	St-Alexandre	Non-traité	19	1,056	0,439
2014	25	Montérégie Ouest	St-Alexandre	Traité	22	1,222	0,375
2014	28	Montérégie Ouest	St-Constant	Non-traité	0	0	0
2014	28	Montérégie Ouest	St-Constant	Traité	0	0	0

Tableau 2 (suite)

Année	Site	Région	Municipalité	Traitement	VFF	VFF/piège	Erreur-type
2015	50	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Non-traité	4	0,222	0,101
2015	50	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Traité	0	0	0
2015	51	Chaudière-Appalaches	Ste-Agathe-de-Lotbinière	Non-traité	2	0,111	0,076
2015	51	Chaudière-Appalaches	Ste-Agathe-de-Lotbinière	Traité	1	0,056	0,056
2015	54	Centre-du-Québec	Nicolet	Non-traité	6	0,333	0,162
2015	54	Centre-du-Québec	Nicolet	Traité	2	0,111	0,076
2015	55	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Non-traité	0	0	0
2015	55	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Traité	1	0,056	0,056
2015	56	Centre-du-Québec	St-Bonaventure	Non-traité	2	0,133	0,091
2015	56	Centre-du-Québec	St-Bonaventure	Traité	7	0,438	0,223
2015	57	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Non-traité	2	0,111	0,111
2015	57	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Traité	2	0,111	0,111
2015	58	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Non-traité	1	0,056	0,056
2015	58	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Traité	0	0	0
2015	59	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Non-traité	1	0,056	0,056
2015	59	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Traité	0	0	0
2015	60	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Non-traité	4	0,222	0,222
2015	60	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Traité	0	0	0
2015	61	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Non-traité	13	0,722	0,278
2015	61	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Traité	6	0,333	0,14
2015	62	Laurentides	Oka	Non-traité	0	0	0
2015	62	Laurentides	Oka	Traité	0	0	0
2015	63	Laurentides	St-Placide	Non-traité	0	0	0
2015	63	Laurentides	St-Placide	Traité	0	0	0
2015	64	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Non-traité	0	0	0
2015	64	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Traité	8	0,444	0,185
2015	65	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Non-traité	0	0	0
2015	65	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Traité	3	0,167	0,121
2015	66	Etrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	2	0,111	0,076
2015	66	Etrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	1	0,056	0,056
2015	67	Etrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	1	0,056	0,056
2015	67	Etrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	2	0,111	0,076
2015	68	Etrie	Compton	Non-traité	3	0,167	0,121
2015	68	Etrie	Compton	Traité	8	0,444	0,202
2015	70	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0
2015	70	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0	0	0
2015	71	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0
2015	71	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0	0	0
2015	72	Montérégie Est	St-Dominique	Non-traité	1	0,056	0,056
2015	72	Montérégie Est	St-Dominique	Traité	5	0,278	0,158
2015	73	Montérégie Est	St-Dominique	Non-traité	5	0,278	0,177
2015	73	Montérégie Est	St-Dominique	Traité	10	0,588	0,173
2015	75	Montérégie Ouest	St-Édouard-de-Napierville	Non-traité	6	0,333	0,181
2015	75	Montérégie Ouest	St-Édouard-de-Napierville	Traité	13	0,722	0,289
2015	76	Montérégie Ouest	St-Jean-sur-Richelieu	Non-traité	1	0,056	0,056
2015	76	Montérégie Ouest	St-Jean-sur-Richelieu	Traité	0	0	0
2015	77	Montérégie Ouest	St-Urbain-Premier	Non-traité	0	0	0
2015	77	Montérégie Ouest	St-Urbain-Premier	Traité	0	0	0

Tableau 3. Abondances moyenne et totale des vers fil-de-fer capturés dans les échantillons de sol récupérés dans les parcelles de maïs traitées ou non avec des néonicotinoïdes dans 52 champs du Québec en 2014 et 2015.

Année	Site	Région	Municipalité	Traitement	VFF/échantillon	Erreur-type	VFF/m ²
2014	1	Chaudière-Appalaches	St-Flavien	Non-traité	0,222	0,077	47,16
2014	1	Chaudière-Appalaches	St-Flavien	Traité	0,089	0,053	18,86
2014	3	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Non-traité	0,178	0,066	37,73
2014	3	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Traité	0,244	0,079	51,87
2014	5	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Non-traité	0,133	0,093	28,29
2014	5	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Traité	0,044	0,031	9,43
2014	7	Centre-du-Québec	Ste-Perpétue	Non-traité	0	0	0,00
2014	7	Centre-du-Québec	Ste-Perpétue	Traité	0	0	0,00
2014	8	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Non-traité	0,311	0,083	66,02
2014	8	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Traité	0,444	0,108	94,31
2014	10	Lanaudière	St-Félix-de-Valois	Non-traité	0,222	0,063	47,16
2014	10	Lanaudière	St-Félix-de-Valois	Traité	0,267	0,092	56,59
2014	11	Lanaudière	Mascouche	Non-traité	0,022	0,022	4,72
2014	11	Lanaudière	Mascouche	Traité	0	0	0,00
2014	12	Lanaudière	St-Élisabeth	Non-traité	0,111	0,047	23,58
2014	12	Lanaudière	St-Élisabeth	Traité	0,022	0,022	4,72
2014	13	Laurentides	Oka	Non-traité	0	0	0,00
2014	13	Laurentides	Oka	Traité	0	0	0,00
2014	14	Laurentides	Mirabel	Non-traité	0,044	0,031	9,43
2014	14	Laurentides	Mirabel	Traité	0,067	0,038	14,15
2014	15	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Non-traité	0	0	0,00
2014	15	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Traité	0	0	0,00
2014	16	Laurentides	St-Jérôme	Non-traité	0,022	0,022	4,72
2014	16	Laurentides	St-Jérôme	Traité	0	0	0,00
2014	19	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	0,044	0,031	9,43
2014	19	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	0,089	0,043	18,86
2014	20	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	0,089	0,053	18,86
2014	20	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	0,044	0,031	9,43
2014	21	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0,00
2014	21	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0	0	0,00
2014	22	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0,00
2014	22	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0	0	0,00
2014	24	Montérégie Est	St-Alphonse-de-Granby	Non-traité	0,244	0,111	51,87
2014	24	Montérégie Est	St-Alphonse-de-Granby	Traité	0,156	0,071	33,01
2014	25	Montérégie Ouest	St-Alexandre	Non-traité	0,133	0,06	28,29
2014	25	Montérégie Ouest	St-Alexandre	Traité	0,044	0,031	9,43
2014	28	Montérégie Ouest	St-Constant	Non-traité	0	0	0,00
2014	28	Montérégie Ouest	St-Constant	Traité	0	0	0,00

*1 échantillon de sol = 78,54 cm²

Tableau 3 (suite)

Année	Site	Région	Municipalité	Traitement	VFF/échantillon	Erreur-type	VFF/m ²
2015	50	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Non-traité	0,044	0,031	9,43
2015	50	Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	Traité	0,156	0,095	33,01
2015	51	Chaudière-Appalaches	Ste-Agathe-de-Lotbinière	Non-traité	0,044	0,031	9,43
2015	51	Chaudière-Appalaches	Ste-Agathe-de-Lotbinière	Traité	0,133	0,06	28,29
2015	54	Centre-du-Québec	Nicolet	Non-traité	0,089	0,043	18,86
2015	54	Centre-du-Québec	Nicolet	Traité	0,044	0,031	9,43
2015	55	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Non-traité	0,156	0,055	33,01
2015	55	Centre-du-Québec	Grand-St-Esprit	Traité	0,333	0,09	70,74
2015	56	Centre-du-Québec	St-Bonaventure	Non-traité	0,222	0,077	47,16
2015	56	Centre-du-Québec	St-Bonaventure	Traité	0,222	0,07	47,16
2015	57	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Non-traité	0	0	0,00
2015	57	Centre-du-Québec	St-Germain-de-Grantham	Traité	0,033	0,033	4,72
2015	58	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Non-traité	0	0	0,00
2015	58	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Traité	0	0	0,00
2015	59	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Non-traité	0	0	0,00
2015	59	Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare	Traité	0	0	0,00
2015	60	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Non-traité	0	0	0,00
2015	60	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Traité	0,033	0,033	4,72
2015	61	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Non-traité	0,244	0,085	51,87
2015	61	Lanaudière	Ste-Élisabeth	Traité	0,156	0,084	33,01
2015	62	Laurentides	Oka	Non-traité	0	0	0,00
2015	62	Laurentides	Oka	Traité	0	0	0,00
2015	63	Laurentides	St-Placide	Non-traité	0	0	0,00
2015	63	Laurentides	St-Placide	Traité	0	0	0,00
2015	64	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Non-traité	0	0	0,00
2015	64	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Traité	0,044	0,031	9,43
2015	65	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Non-traité	0	0	0,00
2015	65	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines	Traité	0,044	0,031	9,43
2015	66	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	0,133	0,068	28,29
2015	66	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	0,089	0,043	18,86
2015	67	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Non-traité	0,111	0,047	23,58
2015	67	Estrie	St-Georges-de-Windsor	Traité	0,156	0,063	33,01
2015	68	Estrie	Compton	Non-traité	0,244	0,096	51,87
2015	68	Estrie	Compton	Traité	0,222	0,07	47,16
2015	70	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0,00
2015	70	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0	0	0,00
2015	71	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Non-traité	0	0	0,00
2015	71	Montérégie Est	St-Mathieu-de-Beloeil	Traité	0,022	0,022	4,72
2015	72	Montérégie Est	St-Dominique	Non-traité	0,089	0,043	18,86
2015	72	Montérégie Est	St-Dominique	Traité	0,022	0,022	4,72
2015	73	Montérégie Est	St-Dominique	Non-traité	0,022	0,022	4,72
2015	73	Montérégie Est	St-Dominique	Traité	0,044	0,031	9,43
2015	75	Montérégie Ouest	St-Édouard-de-Napierville	Non-traité	0,033	0,033	4,72
2015	75	Montérégie Ouest	St-Édouard-de-Napierville	Traité	0,067	0,046	9,43
2015	76	Montérégie Ouest	St-Jean-sur-Richelieu	Non-traité	0	0	0,00
2015	76	Montérégie Ouest	St-Jean-sur-Richelieu	Traité	0,022	0,022	4,72
2015	77	Montérégie Ouest	St-Urbain-Premier	Non-traité	0	0	0,00
2015	77	Montérégie Ouest	St-Urbain-Premier	Traité	0	0	0,00

Pièges-appâts – 2014 – Vers fil-de-fer – Relevé le plus abondant

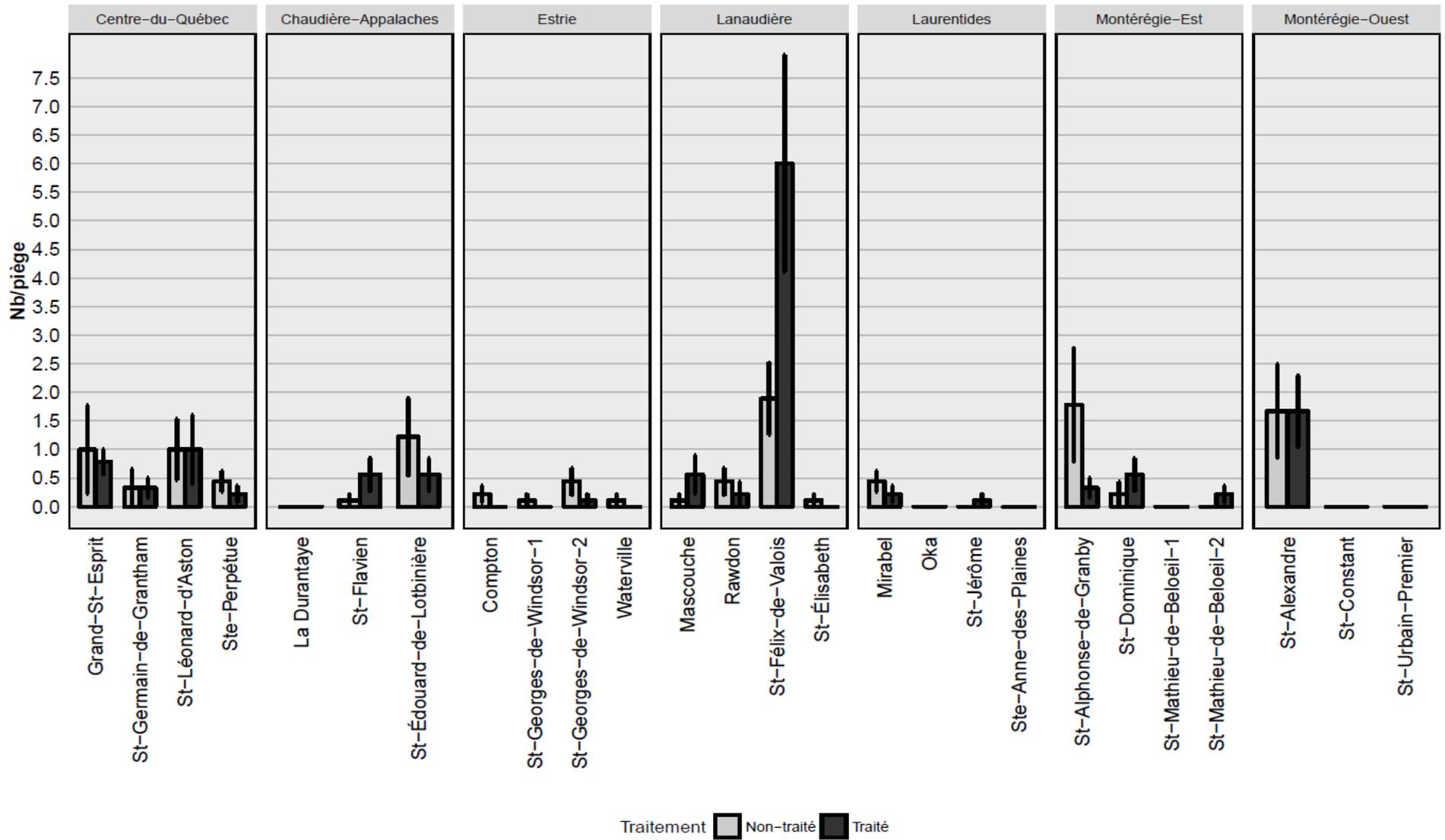


Figure 4. Abondance moyenne maximale (relevé le plus abondant) des larves de taupins dans les pièges-appâts en 2014.

Pièges-appâts – 2015 – Vers fil-de-fer – Relevé le plus abondant

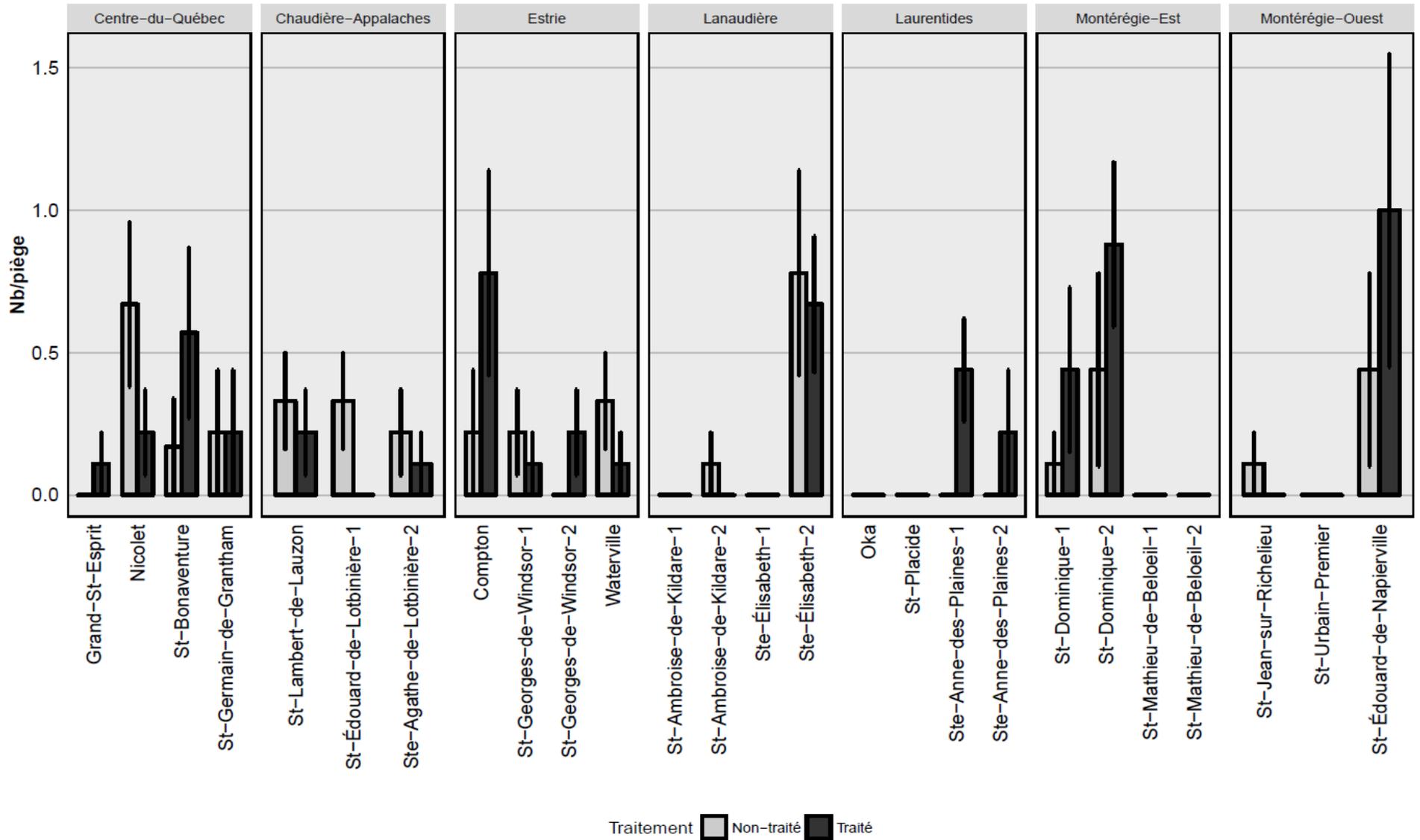


Figure 5. Abondance moyenne maximale (relevé le plus abondant) des larves de taupins dans les pièges-appâts en 2015.

Échantillons de sol – 2014 – Vers fil-de-fer – Relevé le plus abondant

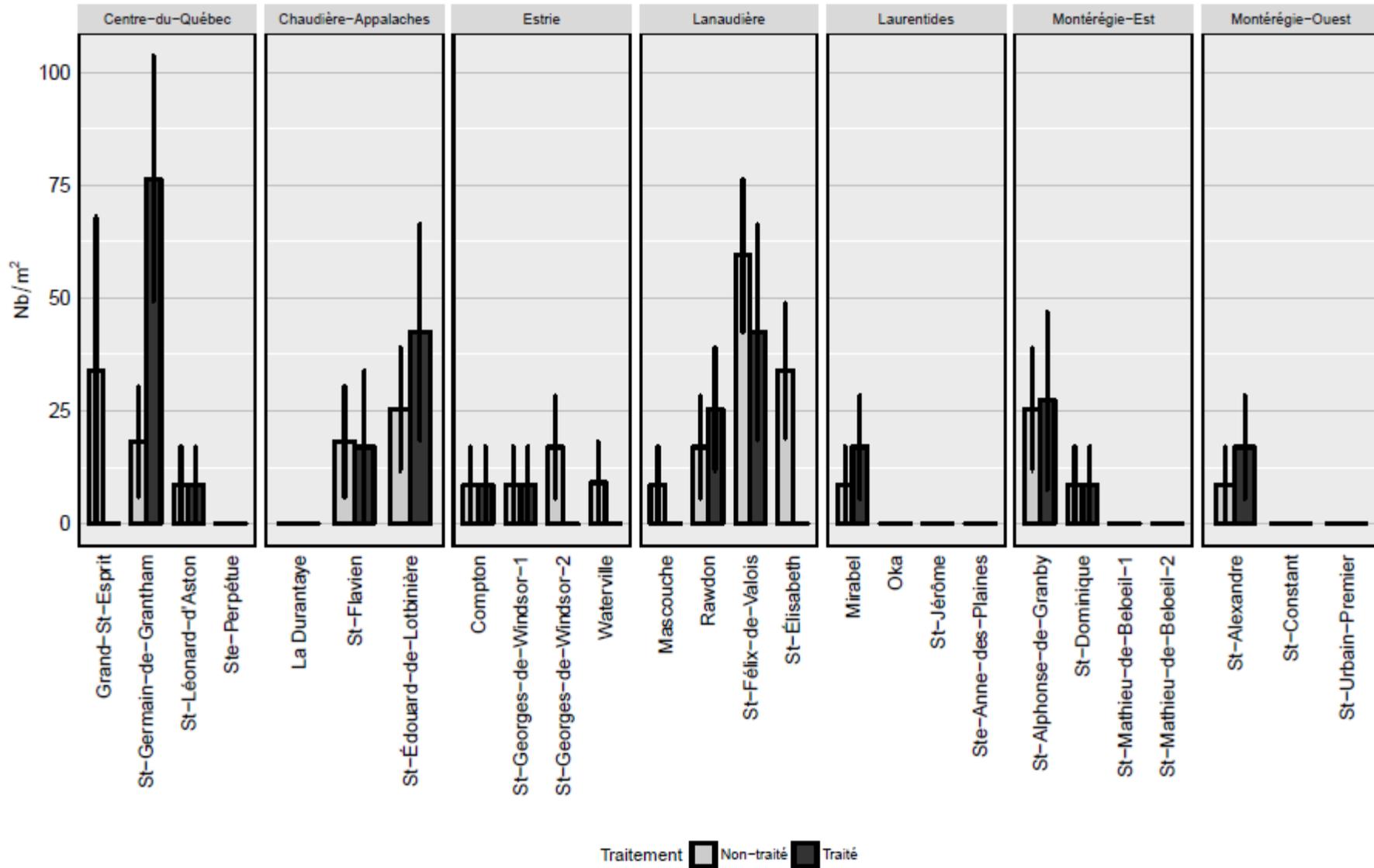


Figure 6. Abondance moyenne maximale (relevé le plus abondant) des larves de taupins dans les échantillons de sol en 2014.

Échantillons de sol – 2015 – Vers fil-de-fer – Relevé le plus abondant

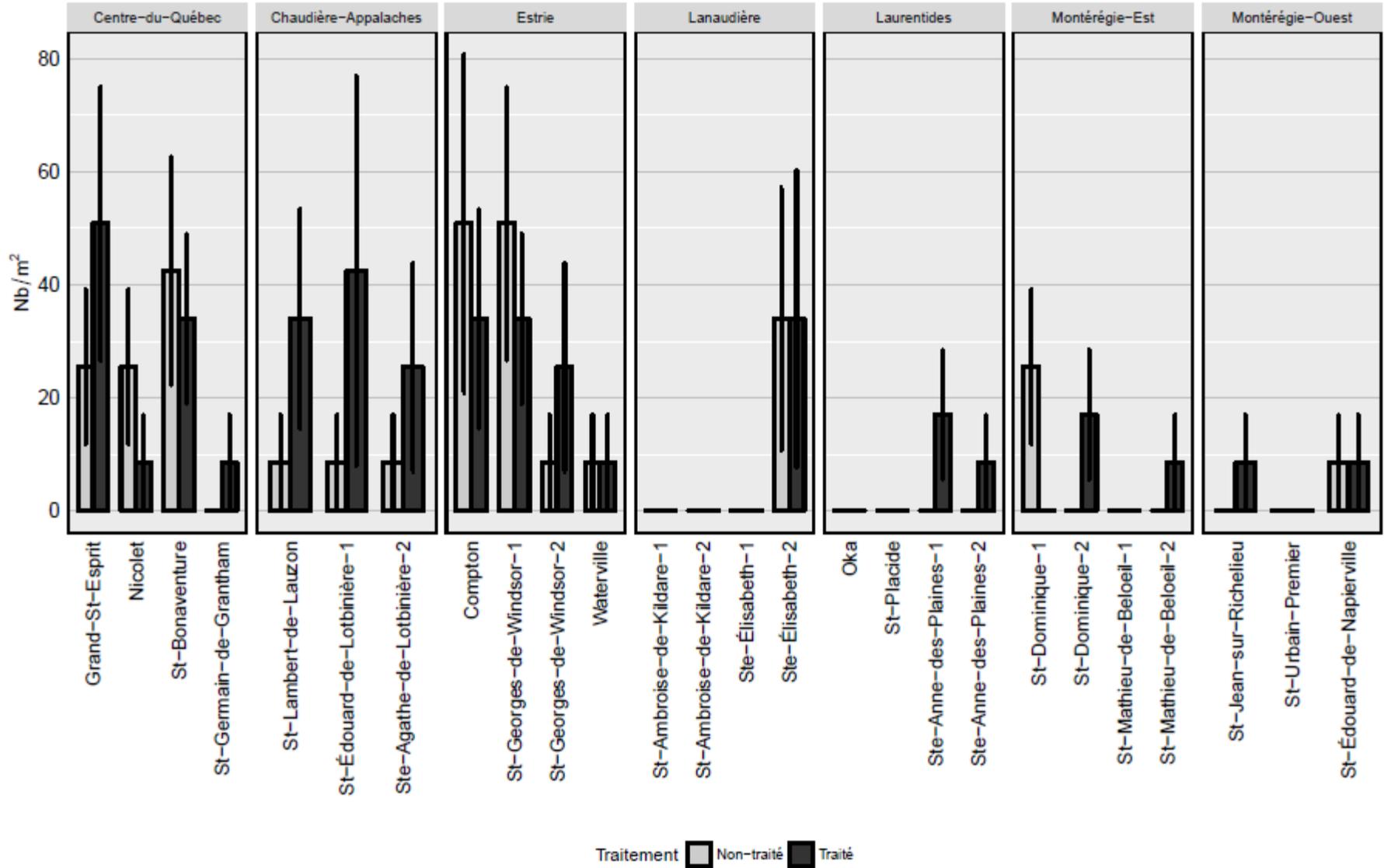


Figure 7. Abondance moyenne maximale (relevé le plus abondant) des larves de taupins dans les échantillons de sol en 2015

Tableau 4. Abondance totale des mouches des semis, taupins et hannetons adultes dans les bols jaunes pour les 26 sites à l'étude en 2014.

Régions	Municipalités	Nombre total de bols jaunes récoltés par été	Mouche des semis		Taupins adultes		Hannetons adultes	
			Abondance totale	Abondance moyenne/bol	Abondance totale	Abondance moyenne/bol	Abondance totale	Abondance moyenne/bol
Chaudière-Appalaches	St-Flavien	12	177	14,75	5	0,42	0	0,00
	La Durantaye	12	124	10,33	0	0	1	0,08
	Saint-Édouard-de-Lotbinière	12	157	13,08	1	0,08	3	0,25
Centre-du-Québec	Grand-Saint-Esprit	10	119	11,9	33	3,3	0	0,00
	Saint-Léonard-d'Aston	10	121	12,1	61	6,1	13	1,30
	Ste-Perpétue	12	179	14,92	35	2,92	1	0,08
	Saint-Germain-de-Grantham	12	18	1,5	1	0,08	2	0,17
Lanaudière	Rawdon	11	408	37,09	1	0,09	22	2,00
	St-Félix-de-Valois	9	169	18,78	180	20	6	0,67
	Mascouche	6	17	2,83	3	0,5	0	0,00
	Saint-Élisabeth	6	139	23,17	1	0,17	1	0,17
Laurentides	Oka	12	76	6,33	1	0,08	3	0,25
	Mirabel	12	68	5,67	16	1,33	2	0,17
	Saint-Anne-des-Plaines	11	44	4	10	0,91	1	0,09
	St-Jérôme	12	23	1,92	2	0,17	1	0,08
Estrie	Compton	8	26	3,25	2	0,25	0	0,00
	Waterville	12	157	13,08	1	0,08	0	0,00
	St-George-de-Windsor-P	11	19	1,73	1	0,09	13	1,18
	St-George-de-Windsor-S	12	59	4,92	4	0,33	16	1,33
Montérégie est	Saint-Mathieu-de-Beloeil-P	80	484	6,05	2	0,02	2	0,03
	Saint-Mathieu-de-Beloeil-S	53	390	7,36	1	0,02	2	0,04
	St-Dominique	48	101	2,1	4	0,08	12	0,25
	St-Alphonse de Granby	47	171	3,64	2	0,04	13	0,28
Montérégie ouest	Saint-Alexandre	10	116	11,6	1	0,1	6	0,60
	Saint-Urbain-Premier	12	95	7,92	1	0,08	3	0,25
	Saint-Constant	12	149	12,42	0	0	2	0,17
	Total	464	3606	9,71	369	1,43	125	0,36

Tableau 5. Abondance totale des mouches des semis, taupins et hannetons adultes dans les bols jaunes pour les 26 sites à l'étude en 2015.

Régions	Municipalités	Nombre total de bols jaunes récoltés par été	Mouche des semis		Taupins adultes		Hannetons adultes	
			Abondance totale	Abondance moyenne/b	Abondance totale	Abondance moyenne/bol	Abondance totale	Abondance moyenne/bol
Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière-1	11	68	6,18	3	0,27	1	0,09
	Ste-Agathe-de-Lotbinière-2	12	41	3,42	13	1,08	3	0,25
	St-Lambert-de-Lauzon	8	41	5,12	1	0,12	2	0,25
Centre-du-Québec	Nicolet	12	337	28,08	31	2,58	0	0,00
	Grand-St-Esprit	12	217	18,08	37	3,08	3	0,25
	St-Bonaventure	12	145	12,08	0	0	7	0,58
	St-Germain-de-Grantham	12	127	10,58	1	0,08	6	0,50
Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare-1	12	423	35,25	0	0	0	0,00
	St-Ambroise-de-Kildare-2	12	614	51,17	1	0,08	0	0,00
	Ste-Élisabeth-1	12	576	48	2	0,17	0	0,00
	Ste-Élisabeth-2	12	85	7,08	4	0,33	1	0,08
Laurentides	Oka	12	449	37,42	0	0	3	0,25
	St-Placide	6	173	28,83	0	0	0	0,00
	Ste-Anne-des-Plaines-1	12	318	26,5	0	0	0	0,00
	Ste-Anne-des-Plaines-2	10	285	28,5	0	0	4	0,40
Estrie	St-Georges-de-Windsor-1	10	46	4,6	2	0,2	2	0,20
	St-Georges-de-Windsor-2	10	40	4	6	0,6	11	1,10
	Compton	6	85	14,17	0	0	1	0,17
	Waterville	12	223	18,58	8	0,67	3	0,25
Montérégie est	St-Mathieu-de-Beloeil-1	39	1162	29,79	1	0,03	0	0,00
	St-Mathieu-de-Beloeil-2	12	1338	111,5	0	0	1	0,08
	St-Dominique-1	37	226	6,11	3	0,08	0	0,00
	St-Dominique-2	11	848	77,09	1	0,09	1	0,09
Montérégie ouest	St-Édouard-de-Napierville	12	634	52,83	0	0	3	0,25
	St-Jean-sur-Richelieu	12	535	44,58	0	0	2	0,17
	St-Urbain-Premier	12	1128	94	85	7,08	1	0,08
	Total	340	10164	30,91	199	0,64	55	0,19

Note : En 2015, un attractif à mouche du genre *Delia* a été utilisé, ce qui explique l'abondance trois fois plus grande des mouches des semis adultes capturées en 2015 par rapport à 2014.

Tableau 6. Abondance totale de larves de hannetons retrouvés dans les pièges-appâts et les échantillons de sol lors des échantillonnages dans les 52 champs du Québec à l'étude en 2014 et 2015.

Genre	Pièges-appâts		Échantillons de sol		Bols jaunes (adultes)		Total
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
<i>Aphodius</i> sp.	3	20	31	28	289	177	548
<i>Ataenius</i> sp.	3	13	57	21	125	40	259
<i>Phyllophaga anxia</i>	3	11	1	1	125	55	196
Autres Scarabaeidae	10	0	37	0	217	360	624
Total	19	44	126	50	756	632	1627

Note : *Phyllophaga anxia* (le hanneton commun) est le seul scarabée qui peut causer des dommages aux grandes cultures. Les autres espèces sont des ravageurs de gazon et sont beaucoup plus petites.

Tableau 7. Espèces et abondance des ennemis naturels (carabes, staphylins et araignées) retrouvés sur les 52 sites en 2014 et 2015.

Taxon	2014	2015
<i>Agonum</i> sp.	271	
<i>Agonum cupreum</i>		7
<i>Agonum cupripenne</i>		20
<i>Agonum melanarium</i>		1
<i>Agonum muelleri</i>		128
<i>Amara</i> sp.	37	32
<i>Anisodactylus</i> sp.	56	
<i>Anisodactylus discoideus</i>		12
<i>Anisodactylus rusticus</i>		1
<i>Anisodactylus sanctaecrucis</i>		103
<i>Bembidion</i> sp.	146	111
<i>Blemus discus</i>	3	
<i>Calleida punctata</i>	2	
<i>Calosoma calidum</i>	1	
<i>Carabidae</i> sp.	1	
<i>Carabus granulatus granulatus</i>	1	96
<i>Carabus nemoralis</i>	3	4
<i>Carabus sericeus</i>		1
<i>Carabus serratus</i>	5	
<i>Carabus taedatus agassii</i>	1	
<i>Chlaenius sericeus</i>	4	9
<i>Chlaenius tricolor</i>	34	66
<i>Cicindella scutellaris lecontei</i>	1	
<i>Cicindella sexguttata</i>	14	46
<i>Clivina</i> sp.	144	37
<i>Diplocheila obtusa</i>	1	
<i>Dromius piceus</i>	1	
<i>Harpalus affinis</i>	9	
<i>Harpalus erraticus</i>		1
<i>Harpalus erythropus</i>	22	9
<i>Harpalus rufipes</i>	1172	487
<i>Harpalus somnulentus</i>		1
<i>Loricera pilicornis pilicornis</i>		13
<i>Poecilus chalcites</i>	1739	335
<i>Poecilus lucublandus</i>	296	184
<i>Pterostichus melanarius</i>	2032	344
<i>Pterostichus mutus</i>	2	2
<i>Pterostichus vernalis</i>	332	175
<i>Stenolophus comma</i>	3	2
<i>Stenolophus lecontei</i>		3
<i>Syntomus americanus</i>	5	
<i>Tetragonoderus fasciatus</i>	1	
Total carabes	6339	2235
Staphylinidae	2016	326
Araneae	1923	853

Tableau 8. Abondances totale et moyenne des ennemis naturels (carabes, staphylins et araignées) retrouvés dans les pièges-fosses pour les 26 sites à l'étude en 2014.

Régions	Municipalités	Nombre total de pièges récoltés par été	Carabes		Staphylins		Araignées	
			Abondance totale	Abondance moyenne	Abondance totale	Abondance moyenne	Abondance totale	Abondance moyenne
Chaudière-Appalaches	St-Flavien	12	250	20,8	90	7,5	40	3,3
	La Durantaye	12	755	62,9	179	14,9	145	12,1
	Saint-Édouard-de-Lotbinière	11	761	69,2	129	11,7	42	3,8
Centre-du-Québec	Grand-Saint-Esprit	11	178	16,2	137	12,5	125	11,4
	Saint-Léonard-d'Aston	9	124	13,8	59	6,6	222	24,7
	Ste-Perpétue	12	95	7,9	42	3,5	274	22,8
	Saint-Germain-de-Grantham	10	53	5,3	37	3,7	55	5,5
Lanaudière	Rawdon	12	287	23,9	58	4,8	19	1,6
	St-Félix-de-Valois	11	141	12,8	131	11,9	83	7,5
	Mascouche	10	30	3	10	1	17	1,7
	Saint-Élisabeth	11	29	2,6	18	1,6	75	6,8
Laurentides	Oka	11	281	25,5	11	1	41	3,7
	Mirabel	11	88	8	455	41,4	69	6,3
	Saint-Anne-des-Plaines	12	250	20,8	13	1,1	42	3,5
	St-Jérôme	11	179	16,3	10	0,9	115	10,5
Estrie	Compton	10	94	9,4	13	1,3	39	3,9
	Waterville	11	21	1,9	14	1,3	22	2
	St-George-de-Windsor-P	12	159	13,2	72	6	66	5,5
	St-George-de-Windsor-S	12	85	7,1	42	3,5	76	6,3
Montérégie est	Saint-Mathieu-de-Beloeil-P	12	1632	136	54	4,5	58	4,8
	Saint-Mathieu-de-Beloeil-S	12	296	24,7	53	4,4	102	8,5
	St-Dominique	12	96	8	92	7,7	92	7,7
	St-Alphonse de Granby	12	165	13,8	31	2,6	30	2,5
Montérégie ouest	Saint-Alexandre	12	175	14,6	148	12,3	9	0,8
	Saint-Urbain-Premier	12	38	3,2	24	2	10	0,8
	Saint-Constant	9	77	8,6	94	10,4	55	6,1
	Total	292	6339	21,13	2016	6,93	1923	6,70

Tableau 9. Abondances totale et moyenne des ennemis naturels (carabes, staphylins et araignées) retrouvés dans les pièges-fosses pour les 26 sites à l'étude en 2015.

Régions	Municipalités	Nombre de pièges	Carabes		Staphylins		Araignées	
			Abondance totale	Abondance moyenne	Abondance totale	Abondance moyenne	Abondance totale	Abondance moyenne
Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière-1	13	19	1,5	3	0,2	4	0,3
	Ste-Agathe-de-Lotbinière-2	12	103	8,6	73	6,1	54	4,5
	St-Lambert-de-Lauzon	9	167	18,6	7	0,8	11	1,2
Centre-du-Québec	Nicolet	12	47	3,9	2	0,2	73	6,1
	Grand-St-Esprit	12	53	4,4	5	0,4	11	0,9
	St-Bonaventure	12	58	4,8	25	2,1	62	5,2
	St-Germain-de-Grantham	12	58	4,8	8	0,7	14	1,2
Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare-1	12	142	11,8	9	0,8	8	0,7
	St-Ambroise-de-Kildare-2	12	125	10,4	23	1,9	9	0,8
	Ste-Élisabeth-1	5	8	1,6	0	0	1	0,2
	Ste-Élisabeth-2	12	45	3,8	27	2,2	103	8,6
Laurentides	Oka	12	103	8,6	8	0,7	32	2,7
	St-Placide	8	9	1,1	4	0,5	5	0,6
	Ste-Anne-des-Plaines-1	12	25	2,1	20	1,7	53	4,4
	Ste-Anne-des-Plaines-2	8	7	0,9	14	1,8	67	8,4
Estrie	St-Georges-de-Windsor-1	11	60	5,5	8	0,7	9	0,8
	St-Georges-de-Windsor-2	10	43	4,3	15	1,5	29	2,9
	Compton	12	173	14,4	34	2,8	177	14,8
	Waterville	11	45	4,1	7	0,6	12	1,1
Montérégie est	St-Mathieu-de-Beloeil-1	10	347	34,7	4	0,4	14	1,4
	St-Mathieu-de-Beloeil-2	5	60	12	2	0,4	1	0,2
	St-Dominique-1	12	40	3,3	11	0,9	60	5
	St-Dominique-2	12	74	6,2	0	0	20	1,7
Montérégie ouest	St-Édouard-de-Napierville	12	178	14,8	12	1	7	0,6
	St-Jean-sur-Richelieu	12	114	9,5	1	0,1	13	1,1
	St-Urbain-Premier	11	115	10,5	4	0,4	4	0,4
	Total	281	2218	7,93	326	1,11	853	2,92

Tableau 10. Abondance totale des différentes espèces de vers de terre retrouvées dans les échantillons de sol des parcelles traitées et non-traitées aux néonicotinoïdes des 26 sites à l'étude en 2014.

Région	Municipalité	Précédent cultural	Anécique		Épigéique								Endogéique								Total
			<i>Lumbricus terrestris</i>		<i>Lumbricus sp.</i>		<i>Lumbricus rubellus</i>		<i>Eiseniella tetraedra</i>		Autres		<i>Aporrectodea sp.</i>		<i>Aporrectodea rosea</i>		<i>Allolobophora chloratica</i>		Autres		
			NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	
Chaudière-Appalaches	St-Flavien	S			1														24	30	56
	La Durantaye	P			3	1									2	1		4	16	9	36
	Saint-Édouard-de-Lotbinière	P			3	5													10	12	30
Centre-du-Québec	Grand-Saint-Esprit	S					1	1						1					10	11	24
	Saint-Léonard-d'Aston	P	2		2	3	1								1		1	1	31	31	73
	Ste-Perpétue	S			2	1	1				1	4							9	2	20
	Saint-Germain-de-Grantham	P			6	13	1				1	1							25	36	83
Lanaudière	Rawdon	P	1		1		1		2	13				2					42	36	98
	St-Félix-de-Valois	P	1	1	8	14		1	1										20	10	56
	Mascouche	S			4				14	21	2	6					1		16	23	87
	Saint-Élisabeth	S			2				1				3						37	33	76
Laurentides	Oka	S				3			1	3									25	24	56
	Mirabel	S			4	1		1											5	3	14
	Saint-Anne-des-Plaines	P		2	3	4													20	28	57
	St-Jérôme	S			6	4		1	64	39	3		3	3		1			37	30	191
Estrie	Compton	P			2	3								2					6	5	18
	Waterville	S			1										3				49	60	113
	St-George-de-Windsor-P	S				1	1												13	5	20
	St-George-de-Windsor-S	S			1			1											3	12	17
Montérégie est	Saint-Mathieu-de-Beloeil-P	P			2	1			8			1							7	17	36
	Saint-Mathieu-de-Beloeil-S	S				1													6	6	13
	St-Dominique	S	1		1	1								3	1				25	20	52
	St-Alphonse de Granby	P			9	7			6	1	1		4				1		76	63	168
Montérégie ouest	Saint-Alexandre	P							2							2			55	44	103
	Saint-Urbain-Premier	S		1	5	2			1		1					1	2	1	11	23	48
	Saint-Constant	P												1	1		1	6	21	30	

anécique: vers de terre de grande taille, logeant dans des galeries verticales connectées à la surface du sol. Ils prélèvent la matière organique à la surface du sol, l'accumulent dans leur galerie, où les microorganismes la décomposent. Ils ingèrent cette matière organique décomposée avec de la terre.

épigéique: petites espèces à pigments rouges. Elles vivent dans la couche de litière du sol et se nourrissent de résidus végétaux en décomposition. Ces espèces sont fréquentes dans le compost. Elles sont en général faiblement représentées dans les terres cultivées et peuvent tout au plus s'établir dans les prairies pluriannuelles.

endogéique: vers de terre non pigmentés, rose à gris bleuté. Ils vivent dans la couche supérieure du sol au niveau des racines. Ils absorbent la matière organique du sol et contribuent à sa décomposition et la mélangent à la terre environnante. Ils construisent des couloirs horizontaux qui ne sont pas solides.

Tiré de Jossi et al. 2011

Tableau 11. Abondance totale des différentes espèces de vers de terre retrouvées dans les échantillons de sol des parcelles traitées et non-traitées aux néonicotinoïdes des 26 sites à l'étude en 2015.

Région	Municipalité	Précédent cultural	Anécique		Épigéique								Endogéique								Total	Biomasse totale (g)					
			<i>Lumbricus terrestris</i>		<i>Lumbricus sp.</i>		<i>Lumbricus rubellus</i>		<i>Eiseniella tetraedra</i>		Autres		<i>Aporrectodea sp.</i>		<i>Aporrectodea rosea</i>		<i>Aporrectodea turgida</i>		<i>Allobophora chloratica</i>				Autres				
			NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T			NT	T			
Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	S			4									5	9	1		4				73	72	168	2,73		
	Ste-Agathe-de-Lotbinière	S			1	1																1	1	4	0,06		
	St-Lambert-de-Lauzon	P							1									1				2	2	6	0,16		
Centre-du-Québec	Nicolet	S												3	9		1		1			16	22	52	1,54		
	Grand-St-Esprit	S			13	11	3	1	5	10				5	14			3				41	39	145	2,96		
	St-Bonaventure	P			2	1								3	8			2	2			21	23	62	1,84		
	St-Germain-de-Grantham	P				2			2											3	1	3	11	22	0,18		
Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare-S	S																			3	8	15	15	44	0,54	
	St-Ambroise-de-Kildare-P	P			1	2								2	1						3	6	6	7	28	0,40	
	Ste-Élisabeth-S	S							10	8				8	4		1	1			2		38	28	102	2,34	
	Ste-Élisabeth-P	P	3		11	9	4	2	4	5				11	1				2	2	2	2	25	31	112	2,47	
Laurentides	Oka	P			3	1												1		1		24	25	55	0,88		
	St-Placide	S			1	2			7	1				12	7			1		1		38	10	80	2,47		
	Ste-Anne-des-Plaines-1	S	1	1			5		1		1			2	4	2					1	18	25	61	0,85		
	Ste-Anne-des-Plaines-2	S			4	1			4					4	6	1		4	1	3	3	58	71	160	3,02		
Estrie	St-Georges-de-Windsor-1	S			6	4								2				1		1	1	1	1	16	12	44	0,74
	St-Georges-de-Windsor-2	S	1	1	3	2			1						3								1	10	22	0,41	
	Compton	P			1	3			2	2				5	2	1	2	1	1			24	28	72	1,75		
	Waterville	S							1		4			5	3					7			23	17	60	1,90	
Montérégie-Est	St-Mathieu-de-Beloeil-S	S				2	1							1	1							5	10	20	0,25		
	St-Mathieu-de-Beloeil-P	P					1															4	6	11	0,13		
	St-Dominique-1	S	3		6	2			1	1				6	2					1		19	25	66	2,24		
	St-Dominique-2	S			1	3			3	2				5	6			1	2			39	43	105	2,12		
Montérégie-Ouest	St-Édouard-de-Napierville	P				3								3	1						2	3	9	9	30	0,85	
	St-Jean-sur-Richelieu	P					2															3		5	0,06		
	St-Urbain-Premier	S			1	1								1	1						1	2	11	18	0,28		

Tableau 12. Types de dommages aux plantules causés par des insectes observés pour les 26 sites à l'étude en A) 2014 et B) 2015.

A) 2014

Type de dommage	sur 399 plants	sur 1404
grain grignoté	141 (35,3%)	10%
racine grignotée	51 (12,8%)	3,60%
tige grignotée	107 (26,8%)	7,60%
pourritures	76 (19%)	5,40%
cicatrice brune	21 (5,3%)	1,50%

B) 2015

Type de dommages	sur 266 plants endommagés	sur 1404 plants observés
grain grignoté	93 (34,9%)	6,62%
grain troué	93 (34,9%)	6,62%
galerie dans grain	46 (17,3%)	3,27%
racine grignotée	7 (2,63%)	0,50%
racine coupée	15 (5,64%)	1,07%
tige grignotée	9 (3,38%)	0,64%
tige coupée	2 (0,75%)	0,14%
pourritures	1 (0,37%)	0,07%

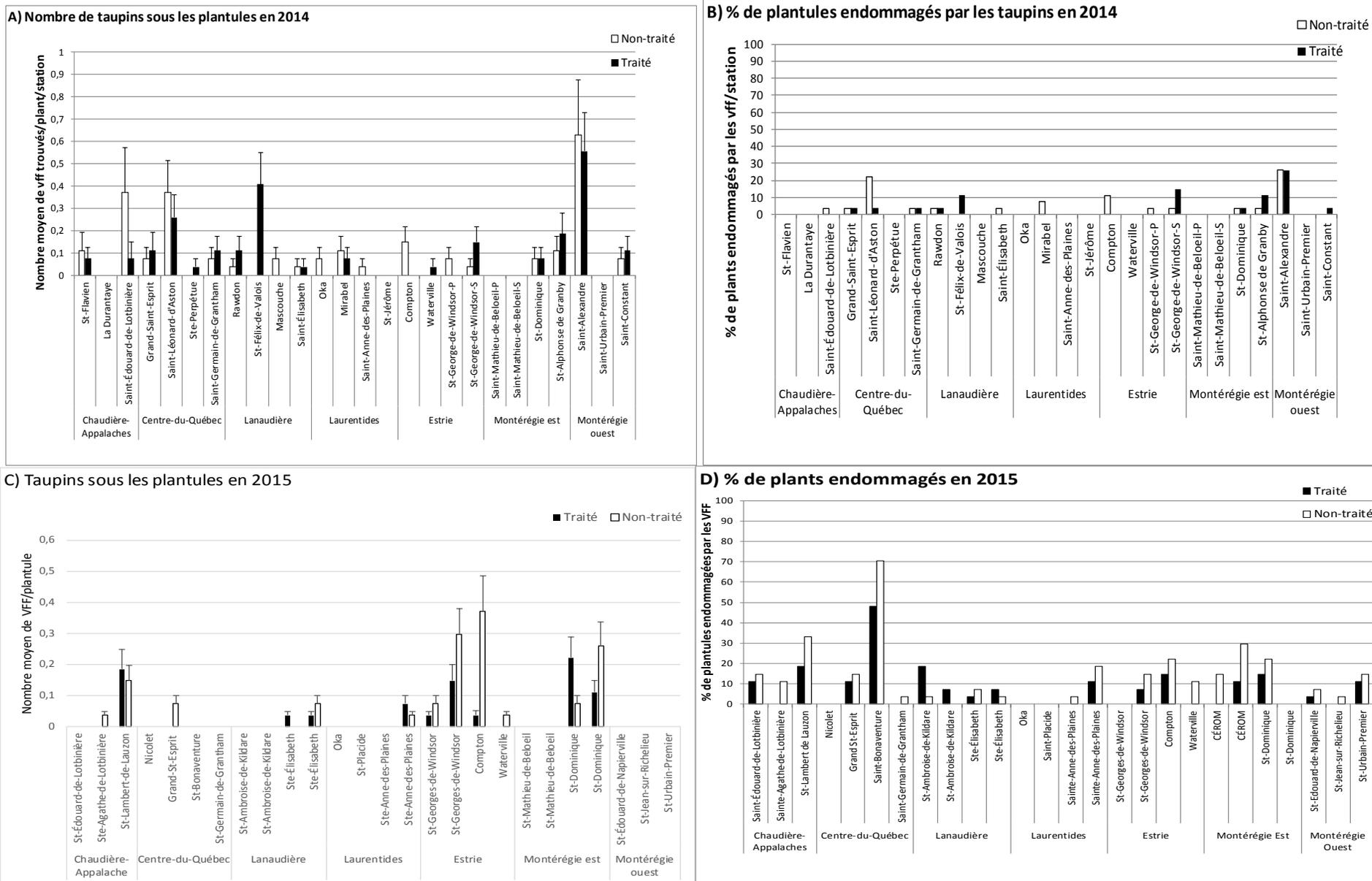


Figure 8. Insectes et dommages observés sous les trois plantules de maïs récoltées dans chaque station des 52 sites à l'étude. Abondance moyenne de taupins sous les plantules en 2014 (A) et 2015 (C); Pourcentage de plantules endommagées par les taupins en 2014 (B) et 2015 (D)

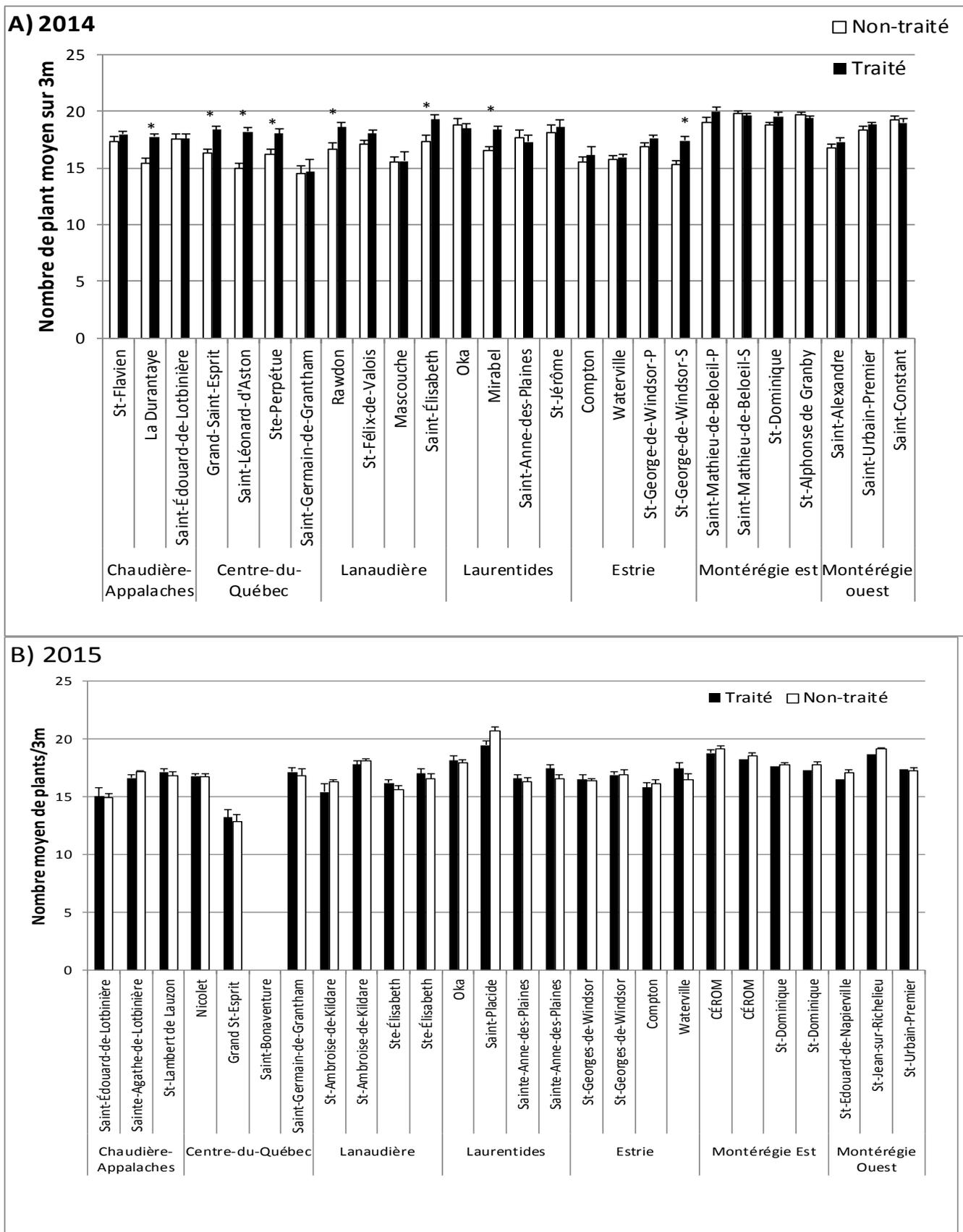


Tableau 13. Incidence des maladies sur les feuilles de maïs (en pourcentage moyen de recouvrement de la feuille) dans les parcelles traitées ou non avec des néonicotinoïdes sur les 26 sites à l'étude en 2014.

Région	Municipalité	Rouille		Kabatiellose	
		Non-Traité	Traité	Non-Traité	Traité
Chaudière-Appalaches	St-Flavien	2,06	1,56	0,02	0,02
	La Durantaye	0,89	0,45	0,39	0,07
	Saint-Édouard-de-Lotbinière	0,38	0,20	0,02	0,03
Centre-du-Québec	Grand-Saint-Esprit	0,26	0,28	0,07	0,00
	Saint-Léonard-d'Aston	4,30	2,64	0,01	0,04
	Ste-Perpétue	6,70	4,40	1,27	1,20
	Saint-Germain-de-Grantham	4,10	5,29	1,63	
Lanaudière	Rawdon	1,00	0,87	0,00	0,00
	St-Félix-de-Valois	0,60	0,51	0,00	0,00
	Mascouche	0,42	0,13	0,00	0,00
	Saint-Élisabeth	0,07	0,10	0,00	0,00
Laurentides	Oka	0,30	0,12	0,09	0,04
	Mirabel	0,17	0,21	0,02	0,01
	Saint-Anne-des-Plaines	0,44	0,65	0,04	0,01
	St-Jérôme	0,12	0,12	0,05	0,04
Estrie	Compton	0,17	0,19	0,07	0,10
	Waterville	1,57	2,13	0,00	1,12
	St-George-de-Windsor-P	1,00	0,47	0,05	0,01
	St-George-de-Windsor-S	0,09	0,23	0,01	0,00
Montérégie est	Saint-Mathieu-de-Beloeil-F	0,11	0,16	0,00	0,00
	Saint-Mathieu-de-Beloeil-S	1,04	0,56	0,10	1,00
	St-Dominique	0,06	0,10	0,00	0,00
	St-Alphonse de Granby	0,23	0,21	0,00	0,00
Montérégie ouest	Saint-Alexandre	0,56	0,49	0,11	0,08
	Saint-Urbain-Premier	0,06	0,05	1,62	1,17
	Saint-Constant	0,08	0,04	0,08	0,06

Tableau 14. Incidence des maladies sur les feuilles de maïs (en pourcentage moyen de recouvrement de la feuille) dans les parcelles traitées ou non avec des néonicotinoïdes sur les 26 sites à l'étude en 2015.

Région	Municipalité	Rouille		Kabatiellose	
		Non-Traité	Traité	Non-Traité	Traité
Chaudière-Appalaches	St-Édouard-de-Lotbinière	0,62	0,54	0,22	0,18
	Ste-Agathe-de-Lotbinière	0,71	1,23	0,04	0,02
	St-Lambert-de-Lauzon	0,16	0,34	0	0
Centre-du-Québec	Nicolet	0,18	0,25	0	0,003
	Grand-St-Esprit	0,9	0,74	0	0
	St-Bonaventure	3,71	3,17	0,003	0,02
	St-Germain-de-Grantham	5,85	5,89	0,01	0,002
Lanaudière	St-Ambroise-de-Kildare-S	1,02	0,53	0	0
	St-Ambroise-de-Kildare-P	0,37	0,97	0,007	0,01
	Ste-Élisabeth-S	1,37	1,35	0,05	0,49
	Ste-Élisabeth-P	0,65	0,44	0	0
Laurentides	Oka	0,31	0,2	1,88	1,03
	St-Placide	0,21	0,37	0,36	0,08
	Ste-Anne-des-Plaines-1	0,45	0,22	0	0,01
	Ste-Anne-des-Plaines-2	0,49	0,5	0,01	0,16
Estrie	St-Georges-de-Windsor-1	0,64	0,62	0,003	0,003
	St-Georges-de-Windsor-2	0,27	0,35	0,01	0,04
	Compton	4,02	5,67	0,62	1,33
	Waterville	0,9	2,08	0,16	0,36
Montérégie-Est	St-Mathieu-de-Beloeil-S	0,18	0,17	0,58	1,13
	St-Mathieu-de-Beloeil-P	0,14	0,17	0,51	0,36
	St-Dominique-1	5,41	5,41	0,37	0
	St-Dominique-2	NA	NA	NA	NA
Montérégie-Ouest	St-Édouard-de-Napierville	1,43	1,91	2,06	0,33
	St-Jean-sur-Richelieu	1,14	1,26	0,85	2,51
	St-Urbain-Premier	0,28	0,24	0,57	3,02

Tableau 15. Performance de semis dans les parcelles traitées et non-traitées aux néonicotinoïdes pour 49 des 52 sites à l'étude en 2014 et 2015.

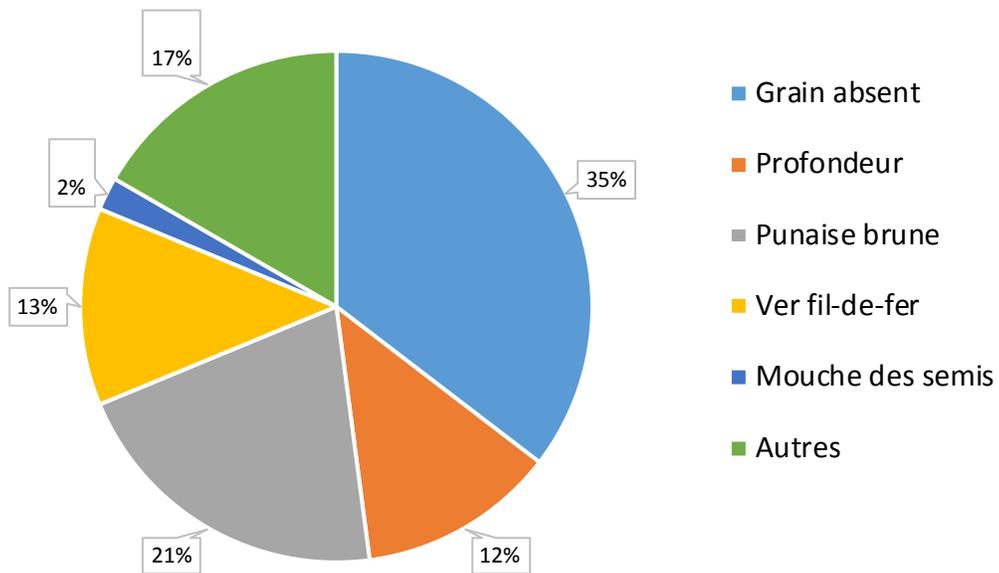
Année	Site	Traitement	Taux d'établissement du semis	Coefficient de variation de la profondeur du semis	% de plants mesurés avec + 2 pouces de distance (idéal = 80%)	Écart type des distances mesurées de la population de plants émergés (po) (idéal = max 2po)	Écart type plant semé	% d'occurrence des problèmes	Insectes	Autres	Principal problème d'émergence
2014	1	Traité	98%	15%	76%	2,4	2	1,3%	33%	67%	AB
	1	Non-Traité	100%	11%	76%	2,4	1,9	0,4%	0%	100%	MNI
	2	Traité	100%	19%	86%	2	1,4	2,4%	100%	0%	IPB
	2	Non-Traité	100%	32%	79%	3	1,6	2,2%	0%	100%	PR
	3	Traité	95%	13%	84%	2	1,6	1,7%	0%	100%	MNI
	3	Non-Traité	100%	6%	83%	2,3	1,9	0,6%	0%	100%	PR
	5	Traité	99%	NA	59%	2,8	2,7	0,8%	100%	0%	IPB
	5	Non-Traité	98%	NA	47%	4,3	3,2	3,1%	42%	58%	AB
	6	Traité	100%	NA	85%	1,8	1,4	2,5%	50%	50%	IPB
	6	Non-Traité	95%	NA	78%	3,2	1,7	5,4%	58%	42%	IPB
	8	Traité	97%	69%	59%	3,7	2,5	4,2%	30%	70%	PR
	8	Non-Traité	100%	25%	63%	3,8	2,5	3,8%	29%	71%	AB
	9	Traité	100%	10%	89%	3,5	1,9	3,3%	60%	40%	IVF
	9	Non-Traité	100%	11%	81%	3,4	1,5	6,7%	13%	88%	AB
	10	Traité	94%	11%	83%	2,4	1,7	1,7%	0%	100%	MH
	10	Non-Traité	97%	10%	82%	2,2	1,7	1,1%	50%	50%	IVG4 + MH
	11	Traité	98%	11%	83%	2,4	1,5	1,1%	67%	33%	IMS
	11	Non-Traité	96%	12%	83%	2,7	1,6	2,5%	22%	78%	MNI
	12	Traité	98%	17%	81%	2,1	1,8	1,7%	75%	25%	IPB
	12	Non-Traité	97%	16%	79%	3,1	1,6	7,9%	6%	94%	HE
	13	Traité	100%	NA	74%	3,1	2,3	1,7%	0%	100%	AB
	13	Non-Traité	100%	NA	74%	3,9	2,1	7,2%	0%	100%	AB
	14	Traité	99%	NA	82%	2,4	1,7	2,2%	0%	100%	AB
	14	Non-Traité	100%	NA	87%	3,4	1,8	7,2%	0%	100%	AB
	15	Traité	99%	13%	81%	1,9	1,7	0,8%	100%	0%	IPB
	15	Non-Traité	99%	11%	78%	2,5	1,9	3,1%	73%	27%	IVF
	16	Traité	99%	18%	73%	2,7	4,1	1,7%	50%	50%	IVF + AB
	16	Non-Traité	100%	12%	77%	2,7	1,7	2,5%	33%	67%	AB
	17	Traité	100%	21%	62%	4,9	3,6	2,9%	40%	60%	AB
	17	Non-Traité	96%	20%	68%	3,4	2,2	5,4%	56%	44%	IVF
	18	Traité	94%	20%	84%	2,6	1,9	4,4%	29%	71%	AB
	18	Non-Traité	100%	23%	71%	2,9	2,5	2,8%	40%	60%	PR
	19	Traité	100%	8%	80%	2,2	1,8	2,1%	20%	80%	AB
	19	Non-Traité	100%	28%	78%	3,7	1,7	6,3%	14%	86%	AB
	20	Traité	100%	9%	78%	1,80	1,8	0,0%	.	.	.
	20	Non-Traité	100%	8%	76%	2,7	1,9	3,3%	38%	63%	AB
	21	Traité	100%	11%	85%	2,1	1,7	1,3%	67%	33%	IPB
	21	Non-Traité	100%	12%	82%	2,1	2,7	1,7%	25%	75%	AB
	22	Traité	100%	16%	81%	4,4	1,6	2,5%	0%	100%	AB
	22	Non-Traité	100%	19%	80%	2,3	1,9	2,1%	0%	100%	AB
	23	Traité	100%	11%	73%	2,3	1,8	15,8%	97%	3%	IPB
	23	Non-Traité	100%	15%	83%	1,9	1,5	6,7%	87%	13%	IPB
	24	Traité	97%	20%	88%	1,6	1,5	0,8%	100%	0%	IPB
	24	Non-Traité	100%	13%	92%	1,3	1,3	0,0%	0	0	.
	25	Traité	98%	10%	68%	2,8	2,5	1,1%	50%	50%	IVF
	25	Non-Traité	93%	10%	64%	3,1	2,3	3,9%	86%	14%	IVF
	26	Traité	99%	25%	70%	2,8	2,2	1,7%	0%	100%	PR
	26	Non-Traité	90%	46%	62%	3,20	2,7	1,7%	0%	100%	PR

Tableau 15 (suite)

Année	Site	Traitement	Taux d'établissement du semis	Coefficient de variation de la profondeur du semis	% de plants mesurés avec +/- 2 pouces de distance (idéal = 80%)	Écart type des distances mesurées de la population de plants émergés (po) (idéal = max 2po)	Écart type plant semé	% d'occurrence des problèmes	Insectes	Autres	Principal problème d'émergence
2015	50	Traité	93%	14%	84%	5,3	4,6	10,6%	5%	95%	PR
	50	Non-Traité	90%	15%	81%	4,2	2,5	16,1%	31%	69%	PR
	51	Traité	95%	10%	71%	3,9	2	13,3%	0%	100%	CS
	51	Non-Traité	97%	10%	77%	3,5	2,3	12,5%	0%	100%	CS
	52	Traité	100%	14%	90%	2,2	1,2	5,6%	20%	80%	CS
	52	Non-Traité	95%	13%	71%	2,8	1,9	4,4%	12%	88%	CS
	54	Traité	92%	12%	86%	2,7	1,7	5,8%	48%	52%	INI
	54	Non-Traité	93%	15%	87%	2,9	1,8	4,4%	69%	31%	INI
	55	Traité	98%	11%	77%	3,8	1,7	8,9%	0%	100%	PR
	55	Non-Traité	97%	12%	81%	4,3	2,3	7,2%	23%	77%	PR
	57	Traité	95%	18%	86%	2,5	1,7	3,9%	0%	100%	PR
	57	Non-Traité	93%	18%	66%	3	2	3,9%	0%	100%	FR
	58	Traité	98%	21%	81%	3,6	1,8	7,5%	0%	100%	AB
	58	Non-Traité	100%	26%	79%	3,8	2,4	8,3%	0%	100%	AB
	59	Traité	99%	10%	83%	2,3	1,4	5,0%	22%	78%	CS
	59	Non-Traité	100%	17%	82%	3,2	1,5	6,1%	0%	100%	CS
	60	Traité	97%	16%	78%	3,8	2	8,8%	0%	100%	PR
	60	Non-Traité	100%	27%	91%	3	1,5	5,8%	7%	93%	PR
	61	Traité	100%	16%	58%	4,8	4	2,2%	0%	100%	AB
	61	Non-Traité	100%	13%	48%	4,1	3,6	1,1%	50%	50%	AB+INI
	62	Traité	100%	19%	89%	2,3	1,6	3,9%	14%	86%	AB
	62	Non-Traité	100%	15%	89%	2,5	1,5	7,2%	54%	46%	IVF
	63	Traité	100%	14%	77%	4,1	3,7	3,3%	17%	83%	AB
	63	Non-Traité	100%	10%	79%	2,1	1,8	1,7%	0%	100%	AB
	64	Traité	100%	21%	77%	3,2	1,9	5,6%	0%	100%	AB
	64	Non-Traité	97%	20%	86%	4,1	2,9	6,7%	4%	96%	AB
	65	Traité	99%	13%	96%	3,2	1,6	6,1%	18%	82%	AB
	65	Non-Traité	100%	12%	86%	2,6	2	5,0%	28%	72%	AB
	66	Traité	100%	16%	70%	5,3	4,2	9,2%	14%	86%	FR
	66	Non-Traité	100%	58%	85%	3	1,7	6,7%	50%	50%	FR
	67	Traité	100%	17%	84%	2,2	1,5	6,7%	0%	100%	FR
	67	Non-Traité	100%	18%	82%	2,9	1,8	11,7%	0%	100%	FR
	68	Traité	100%	21%	70%	3,4	2,2	4,6%	36%	64%	PR
	68	Non-Traité	99%	17%	69%	3,6	2,2	7,1%	24%	76%	PR
	69	Traité	93%	13%	74%	2,9	2,1	5,0%	11%	89%	FR
	69	Non-Traité	90%	6%	64%	5,1	4,8	1,7%	0%	100%	FR
	70	Traité	97%	13%	87%	2,2	1,7	5,8%	0%	100%	PR
	70	Non-Traité	92%	11%	78%	3	2	5,0%	0%	100%	FR
	71	Traité	99%	15%	91%	2,3	1,3	8,3%	0%	100%	FR
	71	Non-Traité	97%	17%	87%	1,7	1,4	4,2%	0%	100%	FR
	72	Traité	96%	9%	78%	2,2	1,6	2,5%	33%	67%	PR
	72	Non-Traité	95%	11%	85%	2,3	1,6	4,2%	30%	70%	PR
	73	Traité	100%	18%	88%	2,5	1,3	5,4%	0%	100%	RO
	73	Non-Traité	100%	22%	77%	2,7	1,9	3,8%	0%	100%	FR
75	Traité	90%	12%	82%	3,3	2	6,3%	0%	100%	CS	
75	Non-Traité	89%	23%	85%	2,3	1,4	5,4%	0%	100%	CS	
76	Traité	95%	14%	80%	2,6	1,9	3,1%	0%	100%	AB	
76	Non-Traité	97%	11%	85%	2,3	1,5	3,3%	8%	92%	PR	
77	Traité	99%	12%	79%	2,5	1,7	7,8%	0%	100%	FR	
77	Non-Traité	96%	13%	72%	2,8	2	7,2%	0%	100%	FR	

Ab : grain absent; CS : croûtage du sol; FR : mauvaise germination due au froid; HE : herbicide; IMS : mouche des semis; INI : insecte non identifié; IPB : punaise brune; IVF : ver fil-de-fer; IVG4 : ver-gris noir de dernier stade (tige coupée); MH : mauvaises herbes; MNI : maladie non identifiée; PR : profondeur inadéquate; RO : roche;

A) Problèmes d'émergence en 2014



B) Problèmes d'émergence en 2015

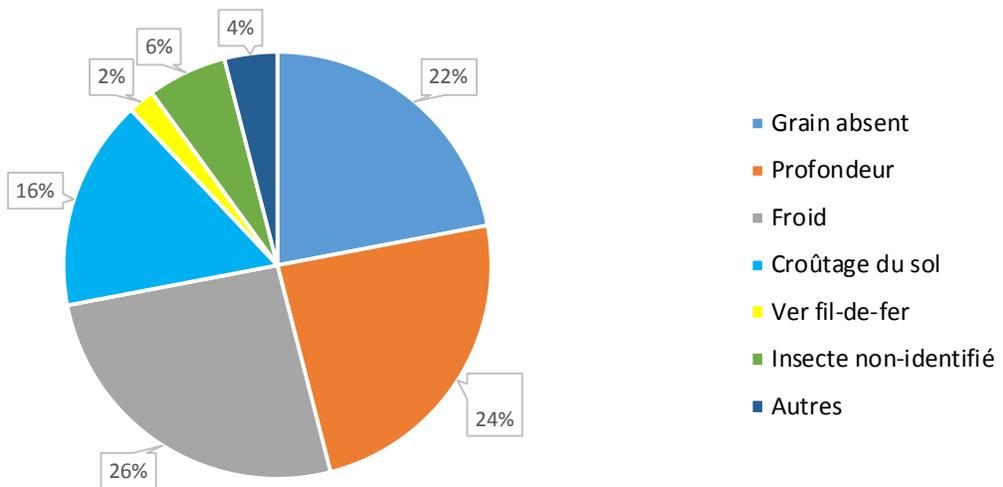


Figure 10. Identification des problèmes d'émergence globaux en 2014 et 2015 sur les sites d'étude après une analyse avec le logiciel de performance des semis.

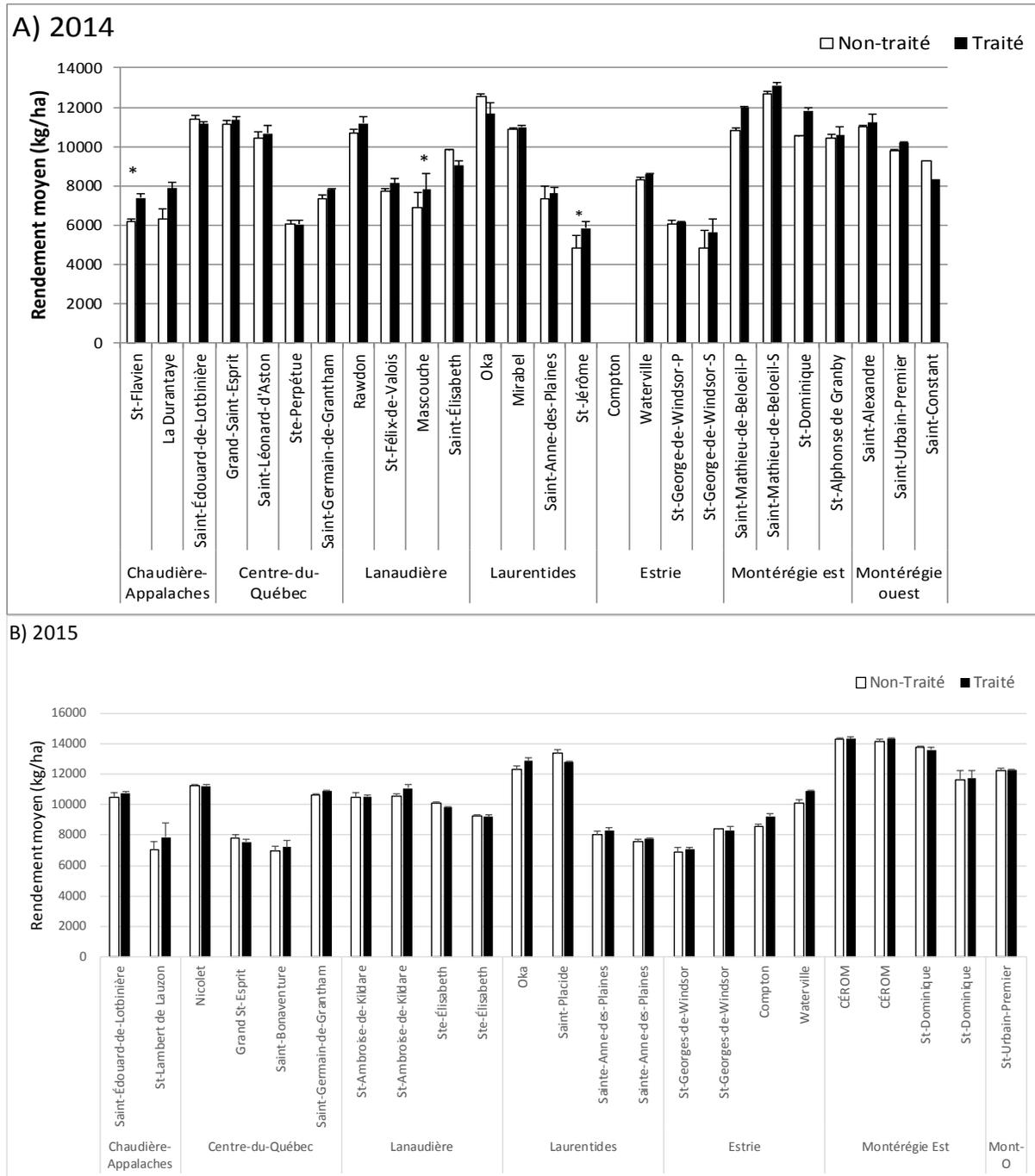


Figure 11. Rendement moyen du maïs récolté par batteuse commerciale dans les parcelles traitées et non-traitées aux néonicotinoïdes sur les 52 sites à l'étude au cours de l'été 2014 (A) et 2015 (B). Note : un astérisque représente une différence significative de rendement entre les parcelles traitées et non-traitées pour un même site. Les données de rendement présentées pour St-Léonard-d'Aston en 2014 sont les données de rendement manuel. En 2014, le site de Compton a été complètement ravagé par les rats-laveurs et le vent avant de pouvoir prendre des données de rendement.

Tableau 16B. Type et nombre de personnes ayant assisté aux conférences sur les néonicotinoïdes données en 2014, 2015 et 2016.

Année et date	Titre et Lieu	Nombre de personnes
2014		
28-juin-14	Radio-Canada. Émission de radio Autour du monde (Winnipeg) ; Entrevue sur les néonicotinoïdes.	Centaines
25-juin-14	RDI. 24h en 60 minutes. Anne-Marie-Dussault. Entrevue sur les néonicotinoïdes.	Milliers
17-juil-14	Labrie, G. et Martineau, I. 2014. Les ravageurs des semis et leurs impacts sur le maïs-grain: diagnostic et facteurs de risque. Journée Phytprotection du CRAAQ, St-Mathieu-de-Beloeil	150
04-oct-14	Émission La Semaine Verte. Reportage sur les néonicotinoïdes.	Milliers
05-sept-14	Radio-Canada. Téléjournal Estrie. Reportage sur les néonicotinoïdes. : http://ici.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/7154364 (vers la 9ème minute).	Milliers
2015		
10-nov-15	Labrie, G., Tremblay, G., Vanasse, A., Gagnon, A.E. 2015. Impact of neonicotinoids on wireworms presence and incidence during four years in Quebec corn fields. Congrès conjoint de la Société d'Entomologie du Québec et du Canada, Montréal, 8-11 novembre 2015.	150
24-févr-15	Labrie, G. 2015. Précisions sur le dépistage des ravageurs ciblés par les néonicotinoïdes. Rencontre grandes cultures CCAE – MAPAQ, St-Jean-sur-Richelieu.	50
31-mars-15	Labrie, G. 2015. Précisions sur le dépistage des ravageurs ciblés par les néonicotinoïdes. Journée technique du Groupe conseil Montérégie-sud, St-Jean-sur-Richelieu.	25
02-avr-15	Labrie, G. 2015. Utiles les traitements de semence insecticides? Défi 0/10/30, Club Gestrie-Sol, Granby.	30
01-déc-15	Labrie, G. 2015. Les ravageurs des semis ciblés par les néonicotinoïdes : portrait de la situation au Québec. Les journées horticoles et grandes cultures. Centre communautaire de St-Rémi.	60
02-déc-15	Labrie, G. 2015. Les ravageurs des semis ciblés par les néonicotinoïdes : portrait de la situation au Québec. Agrivision, St-Hyacinthe.	100
2016		
26-janv-16	Les néonicotinoïdes. Journée Technique du club-conseil Agri-Maska	60
05-févr-16	Les néonicotinoïdes : portrait de la situation au Québec et en Ontario. Journée Grandes-Cultures Montréal-Laval-Lanaudière, St-Liguori	80
11-févr-16	Ravageurs des semis et néonicotinoïdes: résultats de projets de recherche et portrait de la situation. Journée Inpacq, Drummondville	160
26-févr-16	Les ravageurs des semis en grandes cultures et les néonicotinoïdes : portrait de la situation. Journées agroalimentaires des Laurentides	30
15-mars-16	Récents suivis d'impacts des traitements de semences néonicotinoïdes. Journée technique d'hiver Coopérative agricole des beaux-champs	75
31-mars-16	Néonicotinoïdes: ce qu'ils sont et quels sont leurs impacts? Comité municipal sur les pesticides, Ville de Montréal	60
24-mars-16	Portrait de la situation sur les néonicotinoïdes en grandes cultures au Québec. Les Agro-conférences de PleineTerre, Napierville.	25
16-mars-16	La lutte intégrée et les néonicotinoïdes. Souper-conférence OAQ Sections de Montréal - Rive sude et de Saint-Hyacinthe. Beloeil.	70
17-mars-16	La lutte intégrée et les néonicotinoïdes.Commission de phytprotection du CRAAQ.	20
05-avr-16	Portrait de la situation sur les néonicotinoïdes en grandes cultures au Québec. Club Techno-Champ 2000, Napierville.	20
07-avr-16	Portrait de la situation sur les néonicotinoïdes en grandes cultures au Québec. Joliette	12
13-avr-16	Portrait de la situation sur les néonicotinoïdes en grandes cultures au Québec. UPA, Longueuil	50
20-avr-16	Invitation au Groupe de Travail de l'OAQ sur les exigences associées à une justification agronomique pour recommander certains produits phytosanitaires à risque élevé.	10
21-avr-16	Les néonicotinoïdes en grandes cultures au Québec: portrait de la situation et résultats de recherche. Symposium sur les alternatives aux insecticides systémiques, Montréal	80
09-juin-16	Bilan des études sur les néonicotinoïdes en grandes cultures au Québec. Séminaire des sous-ministériats du MAPAQ. Québec.	60
04-nov-16	Labrie, G. Les traitements de semence insecticides sont-ils compatibles avec la lutte intégrée? Symposium du congrès conjoint de la SEQ-SPPQ, Nicolet	160

Tableau 16B (suite)

Autres formations terrain		
09-sept-15	Labrie, G. 2015. Pertinence d'utiliser des traitements de semence insecticides contre les ravageurs des semis. Demi-journée terrain du Club-conseil Lavallière, Ste-Victoire-de-Sorel.	15
10-sept-15	Labrie, G. 2015. Kiosque sur les ravageurs des semis ciblés par les néonicotinoïdes. Expo San-T-Sol, Sherbrooke.	100
14-juil-16	Où sont les vers fil-de-fer? La réponse derrière les arbres. Journée phytoprotection du CRAAQ, CÉROM, Beloeil.	225
		1877*

*Ne tient compte que des personnes présentes lors des conférences ou autres formations (pas des émissions de télé ou de radio).

Annexe 2 – Outil d'évaluation de la qualité des semis, incluant une section sur les dommages liés aux insectes
Bilan 2015-2016

Dans le cadre du projet « Évaluation de l'impact des traitements de semence néonicotinoïdes sur les ravageurs de semis et les paramètres agronomiques du maïs-grain au Québec », un utilitaire Excel a été développé permettant aux conseillers agricoles de faire l'évaluation de la qualité des semis du maïs. L'utilitaire a été présenté au printemps 2015 à plusieurs conseillers de diverses organisations (formations web et terrain). Il a reçu un accueil très favorable et comble un besoin d'accompagnement et de documentation que les conseillers ont depuis leur récent rôle dans le dépistage et l'évaluation du besoin d'utilisation des néonicotinoïdes dans le maïs. En plus des formations, un soutien technique téléphonique a été offert aux conseillers durant la saison 2015.

Un addendum au projet « Évaluation de l'impact des traitements de semence néonicotinoïdes sur les ravageurs de semis et les paramètres agronomiques du maïs-grain au Québec » a permis le développement et la programmation d'une version 2.0 de l'utilitaire, avec un volet appelé « Diagnostic de problématiques ». Ce volet permet au conseiller une analyse des résultats obtenus chez son client qui le guide vers une base de recommandations. Cette section de diagnostic permet de différencier des problématiques d'ordre mécanique ou physique (préparation du sol, ajustement du semoir) des problématiques d'ordre phytosanitaire (pourriture, maladie, mauvaise herbe, insectes du sol...). L'objectif ultime étant d'obtenir la qualité de semis optimale. Dans un contexte où l'utilisation de semences non traitées aux néonicotinoïdes serait recommandée par le conseiller agricole, cet outil permet un suivi de la levée du maïs. Un suivi tôt en saison (maïs 3-4 feuilles) de la levée du maïs est le meilleur moyen d'identifier correctement les problématiques d'émergence. Cette version 2.0 de l'utilitaire a été rendue disponible pour la saison 2016.

En bref, dans le cadre de ce projet, il y a eu :

- 4 formations web, incluant pour le RAP (2015-2016);
- 7 ateliers au champ (2015);
- 2 versions du logiciel;
- Soutien informatique.

Cet utilitaire 2.0 permet :

- Compilation des résultats de dépistage des insectes du sol;
- Grille visuelle des principaux ravageurs du maïs et des seuils;
- Compilation des problématiques d'émergences d'ordre phytosanitaire (insecte, maladie, pourriture, phytotoxicité, mauvaises herbes), nutritive (carences), liés au sol (compaction, humidité, roche, résidus de cultures) propres à la saison (gel, froid) ou à la faune (oiseaux) sous forme de graphiques;
- Compilation pour un groupe d'entreprises agricoles des résultats dans le but d'en faire une analyse de groupe
- L'évaluation de la qualité du semis liée aux opérations de semis (écartement entre les grains, % de levée, population semée vs levée, profondeur de semis) sous forme de graphiques et de tableaux;
- Grille d'analyse automatisée des résultats pour le conseiller;

- Page titre de rapport et feuille d'interprétation, commentaires et recommandations personnalisables.

La suite :

Cet outil devra être partagé davantage à l'ensemble des conseillers en grandes cultures (clubs, représentants phytosanitaires, semenciers);

Des formations web devront être réoffertes où l'usage de cet utilitaire dans un contexte de suivi de cultures sans traitement de semences devra être mis en lumière;

Une assistance informatique devra être offerte aux usagés;

Prévoir une mise à jour suite aux commentaires des usagés;

Possibilité de prévoir une coordination de l'utilitaire avec l'arbre décisionnel comme outil de validation des recommandations

Isabelle Martineau, agr et Gabriel Bourgeois, agr.

Gestrie-Sol

739 Dufferin, Granby, QC, J2H 2H5

Tél.: 450.777.1017

Fax.: 450.777.1425

info@gestrie-sol.com

www.gestrie-sol.com

Références

Jossi, W., Zihlmann, U., Anken, T., Dorn, B., Van der Heijden, M. et Tschachtli, R. 2011 . Un travail de sol réduit protège les vers de terre. Recherche Agronomique Suisse, 2 (10) : 432-439.

Labrie, G. 2016. Les traitements de semence insecticide sont-ils compatibles avec la lutte intégrée? Symposium du congrès conjoint SEQ-SPPQ, Nicolet, 2-4 novembre 2016.

Nafziger, E.D., Carter, P.R. et Graham, E.E. 1991. Response of corn to uneven emergence. Crop Sci. 31: 811-815.

Nielsen, R. L. 2001. Variabilité dans l'établissement d'une culture de maïs. Département d'agronomie, Université Purdue, Publication AGRY-91-01.

ANNEXE 8

Commentaires et observations de M. Vincent Kelhetter

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS RELATIVES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Par Vincent Kelhetter,
Producteur membre des Producteurs de grains du Québec (PGQ)
dans la région du Centre-du-Québec.

D'abord merci à la Régie de me permettre de partager mes observations et mes commentaires sur le Plan conjoint des producteurs de culture commerciale et surtout sur sa gestion par les PGQ.

En regardant les questions préparatoires posées par la Régie aux PGQ, j'ai remarqué des préoccupations de démocratie et de représentativité envers la gestion du Plan conjoint et la composition des administrateurs.

Je félicite la Régie d'ouvrir ce débat fondamental puisque j'observe depuis plusieurs années des lacunes démocratiques qui font en sorte que l'on assiste à des dérives du Plan conjoint qui pénalisent les producteurs plutôt que de les aider. Ce fût le cas par le passé avec l'Agence de vente obligatoire pour le blé de consommation humaine et la situation se répète maintenant avec le SRDI.

Il est essentiel d'introduire rapidement des changements et le rapport d'évaluation périodique de la Régie doit formuler des recommandations à cet égard.

SRDI

Depuis le dernier exercice de révision quinquennale, nous avons appris lors des audiences de la Régie sur la tentative d'homologation du 50 cents supplémentaire de cotisation que seulement 34 producteurs sur quelques 9 500 visés respectaient le SRDI. **34 producteurs sur 9 500, ça veut donc dire que plus de 99% des producteurs jugent le SRDI inutile et qu'il n'est pas important d'y participer, et ce malgré toute la promotion faite par les PGQ.**

Un règlement non suivi par 99% des personnes est un règlement qui n'a aucune légitimité. Pourquoi les producteurs doivent-ils continuer d'en défrayer les coûts ? Parce que les administrateurs du Plan conjoint le supporte malgré le désintérêt des producteurs. Et parce que les délégués votant proviennent à 60% d'administrateurs de la structure syndicale et qu'ils sont soumis à un Code d'éthique.

Pourrions-nous changer cela sans l'intervention de la Régie ?

La réponse est non. En 2014, j'ai été élu substitut au comité de mise en marché des bovins de

réforme lors d'une élection tenue par le syndicat. J'ai été élu à l'unanimité par acclamation en sachant très bien que je contestais une contribution. J'ai rapidement reçu une lettre de ma Fédération assortie d'une date butoir qui me demandait de cesser toute opposition si je voulais conserver mon poste...

Aux PGQ, il existe présentement un Code d'éthique et de déontologie obligatoire qui empêche expressément un membre des Céréaliers du Québec d'occuper un poste électif et de représenter les producteurs dans les instances syndicales. Parlez-en au producteur céréalier Roland Daneau de la région Saint-Jean/Valleyfield. **Impossible donc d'occuper quelconque fonction d'influence décisionnelle à l'intérieur du Plan conjoint.**

REPRÉSENTATIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS

Les questions préparatoires 2 et 3 de la Régie aborde ces sujets. En raison des règles et procédures en place, la réalité est que l'on assiste au renouvellement des administrateurs en place et à des pratiques douteuses de nomination des délégués comme j'ai été témoin dernièrement à mon syndicat. Un délégué au plan conjoint a été nommé malgré qu'il était absent de la rencontre et que mon organisation syndicale n'a pas été en mesure de me fournir de preuve écrite qu'il avait manifesté son intérêt pour le poste.

On se retrouve donc avec des structures de représentation hermétiques, où les grandes décisions sont discutées et convenues d'avance et où le producteur sur une base individuelle n'exerce plus aucun contrôle, si bien qu'il se désintéresse des assemblées syndicales. **J'invite d'ailleurs la Régie à demander aux PGQ qu'ils fournissent les statistiques de participation des producteurs aux assemblées, par région et syndicat comme ce fût le cas il y a 30 ans et que la participation était bonne.**

Est-ce admissible qu'en 2020, dans une société démocratique, un petit groupe puisse se donner un tel pouvoir ? Est-il justifiable qu'un SRDI auquel 99% des producteurs visés ne souscrivent pas soit maintenu par ce groupe en continuant de prétendre qu'il va nous enrichir alors que les réelles données disponibles sont fournies par les acheteurs ?

Présentement, on vote et on maintient des contributions et des contraintes qui vont à l'encontre des intérêts producteurs comme le SRDI ou comme l'a été l'Agence de vente dans le blé de consommation humaine. Si bien qu'aujourd'hui, le Plan conjoint n'est plus un outil pour les producteurs, mais plutôt un outil par et pour les administrateurs. Il n'assure certainement pas une mise en marché efficace au bénéfice du secteur et des producteurs. Cela démontre plutôt le tout puissant contrôle exercé par le groupe qui compose l'Office et que les contributions peuvent être votées sans que les producteurs ne soient réellement informés.

Encore dernièrement, j'ai découvert qu'une résolution adoptée au congrès de l'UPA en décembre 2019 sur le plan de financement allait imposer une nouvelle hausse des contributions obligatoires pour les producteurs de grain. Tout cela va se terminer où ? À l'ère de l'électronique et de l'information instantanée, comment se fait-il que les producteurs visés ne soient pas consultés directement et rapidement avant que de nouvelles contraintes leurs soient imposés via les mécanismes de mise en marché ?

RECOMMANDATIONS :

Au cours des dernières années, le bilan est donc nous avons perdus des services appréciés par les producteurs comme les services du contentieux pour les producteurs qui vivaient des problématiques de détérioration de la machinerie et que des services inefficaces et inutilisés veulent être maintenus.

Les producteurs comme moi qui veulent défendre leurs intérêts doivent le faire sans aucun support financier du Plan conjoint. Lors des audiences de la Régie sur le 50 cents, ça m'a même coûté une voiture suite à une collision avec un chevreuil ! Pourtant, les décisions rendues suite à l'implication d'individus comme moi ou des groupes comme Les Céréaliers du Québec bénéficient à l'ensemble des producteurs du Plan conjoint.

Voilà les réels enjeux derrière l'exercice d'évaluation périodique et pour lesquels de nombreux producteurs comme moi attendent des recommandations et des interventions de la Régie.

C'est pourquoi je termine en formulant les recommandations suivantes à la Régie :

- **Je demande à la Régie d'indiquer aux PGQ de mettre fin sans délai au SRDI** puisque plus de 99% des producteurs visés ne le respecte pas. Les producteurs assument depuis trop longtemps déjà des frais et coûts pour ce mécanisme qui ne les intéressent tout simplement pas ! Laissons cet argent dans les poches des producteurs qui en ont bien besoin.
- Afin de prévenir toute future problématique de représentativité, **la Régie devrait exiger des PGQ que toute nouvelle contribution financière obligatoire votée par les administrateurs du Plan conjoint reçoive au préalable l'appui démontré d'au moins 50% des producteurs visés via l'ère électronique.** Preuve est faite que l'approche par délégués ne s'avère pas représentative de l'intérêt et de l'opinion réelle des producteurs.
- **Les ressources financières du Plan conjoint devraient être accessibles à tous les producteurs qui se présentes devant la Régie pour défendre leurs intérêts, et non pas uniquement à l'administrateur du Plan conjoint.** Le temps des producteurs devrait ainsi être rémunéré, de même que les frais engendrés remboursés au même titre que ceux du gestionnaire du Plan conjoint.

Merci à la Régie de son écoute et je termine en renouvelant ma question : est-ce normal qu'à l'ère de l'informatique, de l'électronique et de l'information instantanée, les producteurs continuent d'être obligés de se déplacer, et à leurs frais, pour tenter d'influencer des décisions bien souvent convenues d'avance par les administrateurs ?

Je suis d'accord avec la dernière question préparatoire posée par la Régie : il faut aller plus loin que les clics, les impressions et les envois en matière de saine démocratie pour une mise en marché efficace et profitable pour les producteurs.